

REGION BRETAGNE

AVIS EMIS PAR

LE CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL

LORS DE SA SESSION DU 17 JUIN 2013

Le Conseil économique, social et environnemental de Bretagne se prononce, lors des votes en séance, non pas sur les rapports qui lui sont soumis, mais sur les rapports présentés par les rapporteurs du Conseil économique, social et environnemental régional. Ils constituent ses avis.

Conseil économique, social et environnemental régional

4^{ème} réunion de 2013

SOMMAIRE

DOSSIER DU CESER	5
« LES DYNAMIQUES TERRITORIALES DE BRETAGNE EN QUESTIONS».....	5
<i>DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE</i>	7
<i>EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE : COMMUNICATIONS</i> <i>ECRITES</i>	21
DOSSIER DU CESER « POPULATIONS ET ACTIVITES SUR LE LITTORAL ATLANTIQUE : ENJEUX FONCIERS, QUELLE GOUVERNANCE AVEC QUELS OUTILS ? ».....	31
<i>DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE</i>	33
<i>EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE : COMMUNICATIONS</i> <i>ECRITES</i>	41
SAISINE DE L'EXECUTIF REGIONAL « POUR UN PARTENARIAT RENOUVELE ENTRE LA REGION ET LES TERRITOIRES BRETONS RAPPORT D'ETAPE RELATIF A LA PROCHAINE CONTRACTUALISATION ENTRE LA REGION ET LES TERRITOIRES POUR LA PERIODE 2014-2020 »	47
<i>DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE</i>	49
<i>EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE : COMMUNICATIONS</i> <i>ECRITES</i>	57
DOSSIER DU CESER «CONTRIBUTION DU CESER AU DEBAT NATIONAL SUR LA TRANSITION ENERGETIQUE»	63
<i>DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE</i>	65
<i>EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE : COMMUNICATIONS</i> <i>ECRITES</i>	79
SAISINE DE L'EXECUTIF REGIONAL « COMPTE ADMINISTRATIF 2012».....	91
<i>DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE</i>	93
<i>EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE : COMMUNICATIONS</i> <i>ECRITES</i>	103
SAISINE DE L'EXECUTIF REGIONAL « RAPPORT D'ANALYSE PAR PROGRAMME»	107
<i>DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE</i>	109

EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE : COMMUNICATIONS ECRITES 161
SAISINE DE L'EXECUTIF REGIONAL « DECISION MODIFICATIVE N°1».....	163
 DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE 165
 EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE : COMMUNICATIONS ECRITES 179
DOSSIER DE L'EXECUTIF REGIONAL «MISE EN ŒUVRE D'UNE DEMARCHE D'INNOVATION ET DE PRGRES VERS UNE AGRICULTURE ECOLOGIQUEMENT PERFORMANTE PAR LA REGION BRETAGNE »	187
 DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE 189
 EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE : COMMUNICATIONS ECRITES 193
SAISINE DE L'EXECUTIF REGIONAL « MISE EN PLACE DU PLAN REGIONAL D'INTERNATIONALISATION DES ENTREPRISES (PRIE) POUR LA BRETAGNE »	217
 DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE219
 EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE : COMMUNICATIONS ECRITES223
SAISINE DE L'EXECUTIF REGIONAL « PROGRAMME PREVISIONNEL DES INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS 2010-2014 POUR LES LYCEES PUBLICS »	229
 DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE231
 EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE : COMMUNICATIONS ECRITES237
SAISINE DE L'EXECUTIF REGIONAL « POUR UN HABITAT DURABLE FAVORISANT LE BIEN-ETRE DES BRETONS ET LE DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES »	241
 DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE243
 EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE : COMMUNICATIONS ECRITES249
SAISINE DE L'EXECUTIF REGIONAL « UNE NOUVELLE AMBITION POUR LA DEMARCHE QUALITE EN APPRENTISSAGE».....	255
 DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE257
 EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE : COMMUNICATIONS ECRITES261
SAISINE DE L'EXECUTIF REGIONAL « MODIFICATIONS DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GIP GREF BRETAGNE»	269
 DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE271

EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE : COMMUNICATIONS ECRITES275
SAISINE DE L'EXECUTIF REGIONAL « PROJET DE PNR DU GOLFE DU MORBIHAN : APPROBATION DES AJUSTEMENTS DU PROJET DE CHARTE ET CONSULTATION DES COLLECTIVITES ».....	277
DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE279
EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE : COMMUNICATIONS ECRITES285
SAISINE DE L'EXECUTIF REGIONAL « ESPACES REMARQUABLES DE BRETAGNE – RESERVES NATURELLES REGIONALES (ERB – RNR) : REVISION DU CAHIER DES CHARGES, CLASSEMENT D'UNE RNR ET RENOUVELLEMENT DE DEUX RNR »	287
DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE289
EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE : COMMUNICATIONS ECRITES295
VŒU « SOUTIEN DU CESER DE BRETAGNE AUX PROJETS DE TRANSPORTS STRATEGIQUES POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA BRETAGNE ».....	297
DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE299
EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE : COMMUNICATIONS ECRITES303

DOSSIER DU CESER

*« LES DYNAMIQUES TERRITORIALES DE
BRETAGNE EN QUESTIONS »*

**CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL
DE BRETAGNE**

SESSION DU 17 JUIN 2013

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE

Session de juin 2013

Rapporteurs : MM. Alain LAPLANCHE et Jacques UGUEN

SYNTHESE de l'auto-saisine
" LES DYNAMIQUES TERRITORIALES DE BRETAGNE EN QUESTIONS "

Aborder les dynamiques territoriales à l'œuvre en Bretagne vise à mettre en lumière un certain nombre d'évolutions importantes que connaît et que va connaître la région. Ces évolutions influent sur l'économie régionale. Ne risquent-elles pas d'être à l'origine de fractures territoriales ? Comme toutes les autres régions, la Bretagne n'évolue pas de façon « hors-sol », ce sont ses territoires, aux différentes échelles qui participent aux dynamiques et qui font le développement régional. La Bretagne s'inscrit aussi dans des contextes national et international en interaction. Forte de ces éléments extérieurs importants pour la compréhension des différentes dynamiques, l'étude est néanmoins centrée sur les territoires composant la Bretagne.

Partant du constat de l'évolution importante de la Bretagne dans les dernières décennies, bousculée par la crise actuelle débutée mi-2008, l'ambition de cette étude est de montrer la diversité, les opportunités et les risques des dynamiques territoriales à l'œuvre selon les territoires et dans différentes temporalités, notamment les dynamiques d'urbanisation (dont la périurbanisation), d'agglomération, de polarisation ou de diffusion, de métropolisation et de littoralisation.

L'hypothèse de ce travail est que ces principales dynamiques à l'œuvre en Bretagne doivent être nuancées en fonction de ce que nous observons, à savoir les évolutions de la démographie, des modes de vie et des mobilités ou encore des activités économiques avec leurs effets sur les transformations des territoires urbanisés, cultivés ou naturels. Les dynamiques alors observées posent de nombreuses questions qui interpellent tous les acteurs concourant au développement régional.

I. L'INTERDEPENDANCE DES TERRITOIRES AU CŒUR DES DYNAMIQUES TERRITORIALES

Pour mieux rendre compte des dynamiques territoriales à l'œuvre en Bretagne, nous avons voulu, par des approches à différentes échelles (européenne, nationale, régionale et infra-régionale), commencer par regarder les indicateurs de l'interdépendance des territoires (1), puis les dynamiques démographiques (nombre et répartition spatiale), avec une attention particulière portée à la périurbanisation (2), complétées par les évolutions de la répartition des actifs et des activités économiques (3), sans oublier le processus de métropolisation, sans lequel le tableau aurait été incomplet (4).

1. La réalité de l'interdépendance des territoires

Les définitions des nombreux territoires, espaces, périmètres (statistiques, administratifs, politiques, etc.) auxquelles fait référence le corpus académique donnent les bases nécessaires pour aborder l'analyse des différentes dynamiques. Ils montrent aussi que ces découpages ne pourront jamais correspondre aux territoires vécus, tant ces derniers relèvent de pratiques, de modes de vie et de représentations individuels en évolution permanente.

L'intensité des liens entre les territoires varie en fonction de leur nature (à commencer par les déplacements, quotidiens ou non, les flux de matières et de capitaux, d'intelligence) et de l'organisation spatiale des réseaux socio-économiques. Il en résulte différentes configurations polycentriques où un des pôles peut parfois concentrer davantage que les autres.

Ainsi, l'analyse des **migrations alternantes** (ou déplacements domicile-travail) est la plus utilisée pour rendre compte de l'interdépendance des territoires. En Bretagne, les agglomérations polarisent ces migrations.

L'analyse des **migrations résidentielles** fait apparaître une France de l'Ouest et du Sud plus attractive. Dans le grand Ouest, les principales migrations résidentielles ont lieu entre les capitales régionales. En Bretagne, Rennes polarise ces migrations.

D'autres liens, entre résidences principales et secondaires, témoignent d'une évolution décennale qui bénéficie d'abord, sans surprise, aux espaces littoraux, mais aussi paradoxalement au Centre-Bretagne.

Les **flux de voyageurs** sont très polarisés par Rennes et reflètent l'organisation des infrastructures (notamment le TER dont les flux se sont intensifiés). L'évolution récente montre un différentiel de dynamisme Nord-Sud, avec une progression vers les destinations du Sud Bretagne.

L'écheveau des **flux d'intelligence** (liens universitaires, liens entre pôles de compétitivité, échanges d'informations, de pratiques notamment) témoigne d'une organisation polycentrique où Nantes est un partenaire important.

Complétant utilement cette approche « monotype » (flux d'une seule nature), des recherches récentes réalisées pour la DATAR portent sur des liens de plusieurs natures (migrations alternantes, voyageurs, liens inter-entreprises, coopérations scientifiques, etc.) entre les villes de France. Les résultats donnent à voir une organisation polycentrique de la Bretagne avec deux « **systèmes urbains de proximité** » presque indépendants autour de Brest et de Rennes et trois « **systèmes urbains locaux** », Saint-Brieuc, Quimper et Vannes-Lorient, qui nuancent encore l'interdépendance des villes de Bretagne.

Enfin, en termes de croissance démographique, comme de richesse produite, l'interdépendance entre la capitale nationale et son pays n'est pas une évidence. A une échelle plus fine, **entre la plus grande ville et sa région**, la relation n'est pas plus probante. De nombreuses configurations montrant des évolutions indépendantes existent en Europe.

2. Les évolutions sociétales qui déterminent les dynamiques territoriales

Tout d'abord, les **dynamiques démographiques** jouent un rôle déterminant dans les dynamiques territoriales. A l'échelle nationale, la Bretagne figure en tête des régions à forte croissance. C'est dans le Sud-Est de la région que la croissance est la plus importante. Ces disparités territoriales pourront s'accroître ou s'atténuer en fonction de différentes

hypothèses d'évolution des flux d'actifs, de personnes âgées, d'étudiants, le renouvellement du tissu industriel, le retour des ménages dans les agglomérations, etc.

Ensuite, **l'évolution des modes de vie** influe fortement sur la répartition des populations et des activités, avec une dissociation grandissante entre lieux de résidence et de travail qui entraîne une mobilité croissante (de travail tout comme de loisir), même si des inégalités sociales nuancent cette hyper mobilité. Une certaine accélération est ressentie, essentiellement dans les villes au point que certaines mettent en place le concept de « *slow cities* ».

La progression de l'utilisation des TIC traduit aussi cette accélération, avec des connexions au réseau Internet de plus en plus nombreuses et que chacun espère plus rapides. L'aménagement numérique est un enjeu d'accès au haut débit dans tous les territoires.

Enfin, **les territoires offrent un inégal accès aux services** (transport, numérique, éducation, formation, santé, etc.) qui est fonction, dans la plupart des cas, du caractère urbain du territoire : les bassins les plus urbains sont globalement mieux pourvus en services et plus accessibles. Les bassins de vie de Bretagne sont néanmoins bien pourvus en services de proximité.

En conséquence des évolutions démographiques et des modes de vie, la **périurbanisation** continue avec un étalement urbain qui progresse. Les aires urbaines de Vannes et d'Auray, par exemple, se rejoignent, alors que les zones d'emploi de Rennes et Nantes sont, en 10 ans, devenues contiguës. La dépendance à la voiture individuelle ne diminue ni à l'échelle nationale, ni à l'échelle régionale. Toutefois, les Bretons utilisent aussi de plus en plus les transports en commun. Des signaux faibles de retour des ménages dans les centres des agglomérations apparaissent néanmoins du fait du coût de la vie (et surtout de la mobilité) dans le périurbain.

3. Les activités économiques qui font les dynamiques territoriales

Les indicateurs de l'activité économique sont analysés sur la dernière décennie, mais aussi sur les dernières années, dans la perspective d'apprécier l'impact de la crise actuelle débutée en 2008.

Les exemples de répartition et d'évolution pris parmi les principaux secteurs d'activité permettent d'indiquer les tendances dans les territoires. Tout comme pour la démographie, on observe ainsi un dynamisme plus important à l'Est, et surtout au **Sud-Est de la Bretagne par rapport au Nord-Ouest**. C'est le cas en termes d'évolution de l'emploi global et de taux de chômage (avant et pendant la crise).

Les territoires qui ont le plus souffert de la crise ont dans un premier temps été les plus industriels peu diversifiés, alors que les territoires à vocation agricole ou plus résidentielle ont mieux résisté.

De fortes inégalités apparaissent **entre les agglomérations et les autres territoires** pour l'arrivée des actifs qui privilégient les couronnes des agglomérations. Ces dernières connaissent aussi une évolution des revenus médians supérieure et une progression de l'emploi résidentiel. Les agglomérations et les communes hors de l'influence urbaine abritent les populations les plus pauvres. Enfin, les activités de commerce et artisanales ont progressivement « migré » vers les périphéries urbaines au cours des 30 dernières années.

4. Les effets de la métropolisation sur le développement des territoires

La métropolisation est multiple, elle recouvre des mécanismes complexes analysés par le monde académique, mais aussi des représentations résultant du marketing territorial. La métropolisation peut être résumée à **deux processus**, l'un d'accroissement démographique accompagné d'un étalement urbain (des critères objectifs mesurables) et l'autre d'augmentation d'activités, de services dans des domaines particuliers (les fonctions métropolitaines, tout aussi mesurables mais plus subjectives) qui sont considérées comme caractéristiques des métropoles et les distinguent des autres villes.

La métropolisation présente des avantages en termes de capital de proximité, de liens sociaux (emplois, services, équipements, loisirs, etc.), d'économies d'agglomération, de production de richesses, d'innovation, de créativité -ces derniers avantages n'étant pas réservés aux grandes agglomérations- et des limites (charges, engorgement, pollutions, ségrégation socio-spatiale, sentiment d'isolement, difficulté de gouvernance, complexité démocratique) qui génèrent des controverses ravivées par les évolutions législatives en cours.

Le débat métropole contre territoires doit être dépassé, il faut une région qui se développe par tous ses territoires. La métropolisation est à l'œuvre en Bretagne, même si elle n'atteint pas les proportions des plus grandes villes du monde. Une agglomération telle que Rennes polarise une partie de la population et des activités de la Bretagne, ce qui lui permet aussi de peser à l'échelle nationale. A l'échelle de la France, la plupart des études ne retiennent que Rennes et Brest au titre de métropole.

A ce jour, dans le projet de « loi de décentralisation », seule Rennes disposerait du statut de métropole. Cependant, à l'échelle de l'Europe, Rennes est rarement qualifiée de métropole.

Pour résumer, la Bretagne est constituée d'**une armature urbaine composée de plusieurs agglomérations ou pôles aux dynamiques différenciées**. A chaque échelle, il existe des pôles. La proximité de Nantes joue aussi dans les dynamiques territoriales, en particulier avec Vannes et Rennes. **Comment faire en sorte que les différentes dynamiques à l'œuvre dans l'ensemble des territoires servent leur cohésion ?**

II. LES ENJEUX DE LA DIVERSITE TERRITORIALE DE LA BRETAGNE

Ces dynamiques territoriales sont aussi en partie déterminées, accompagnées ou freinées par les stratégies publiques (les politiques d'aménagement et foncière notamment) et privées (les choix d'implantation, les délocalisations, etc.). En quoi ces stratégies aboutissent-elles à la cohésion territoriale (1) ? En relation directe avec les stratégies, l'articulation entre les différents niveaux d'intervention et les périmètres associés (l'architecture territoriale) est un autre enjeu de cohésion territoriale (2).

1. L'enjeu des stratégies publiques et privées en matière de cohésion territoriale

Au sein de la stratégie Europe 2020 qui préside à toutes les politiques de l'Union, **la politique de cohésion** accorde une place plus importante à la cohésion territoriale (qui s'ajoute à la cohésion économique et sociale). Si la politique européenne affiche clairement un objectif de cohésion territoriale renforcée, la traduction sur les territoires bretons est à nuancer.

Cette politique de cohésion des territoires met non seulement l'accent sur la coopération territoriale qui inclut les liens urbain-rural, mais entend aussi favoriser la « gestion » de la

métropolisation. Le défi est que cette cohésion territoriale soit intégrée aux stratégies définissant l'affectation des fonds européens dans les territoires pour les années à venir (2014-2020).

La politique nationale d'aménagement du territoire n'est plus unique depuis la fin de la planification, mais multiple (politique du logement, des transports, de la ville, etc.) et moins volontariste.

Depuis les années 2000, l'objectif de cohésion territoriale n'était plus clairement affiché, oscillant plutôt entre équilibre et réduction des inégalités résultant des dynamiques du marché. Aujourd'hui, l'objectif mis en avant est l'égalité des territoires. Il faut ici entendre le terme égalité non comme synonyme d'uniformité ou d'unicité, mais comme la reconnaissance de la diversité des contextes locaux dans une ambition de justice et d'égalité assurée aux personnes.

La compétence d'aménagement du territoire est en partie obligatoire et en partie facultative pour les régions et les départements, alors qu'elle est obligatoire pour les communautés urbaines et d'agglomération. **A tous les niveaux, des stratégies et actions d'aménagement** sont élaborées et menées, et elles ont toutes un effet sur les dynamiques territoriales. A cela s'ajoutent **les politiques d'accompagnement des entreprises**. Ces dernières ont aussi des stratégies d'implantation et de développement qui contribuent aux dynamiques territoriales.

A la croisée des politiques sectorielles, **les politiques foncières** des collectivités cristallisent les conflits territoriaux générés par les modes de vie et de développement ; elles constituent en cela un enjeu de cohésion territoriale.

2. L'enjeu de l'architecture territoriale

A travers les exemples des domaines de l'aménagement du territoire et du développement économique, on perçoit que **la question des compétences** renvoie à l'articulation entre les niveaux d'intervention sur les territoires. Son bon fonctionnement constitue un enjeu de cohésion territoriale.

La présence des multiples syndicats de collectivités et l'arrivée de nouveaux établissements publics, surtout les pôles métropolitains, (dans le paysage depuis 2005, et renforcés en 2010), constituent des opportunités de coopération supplémentaires, mais n'est pas sans faire naître aussi certaines inquiétudes. L'architecture territoriale n'est pas limpide. La multiplication des périmètres d'intervention est une préoccupation récurrente et fait l'objet d'une forte demande de simplification. Les réponses apportées n'ont, jusqu'à présent, pas permis d'avancée significative.

III. POUR DES DYNAMIQUES TERRITORIALES AU SERVICE DE LA COHESION TERRITORIALE DE LA BRETAGNE

A partir de ces constats et des nombreux questionnements qu'ils soulèvent, l'ambition du CESER est de proposer des pistes pour l'action publique en faveur d'un **développement durable** répondant à l'objectif de cohésion territoriale. Il pense que le point central est de **favoriser la complémentarité entre les pôles et les autres territoires**. Tout l'enjeu est de combiner leurs développements. S'il fallait résumer le défi pour la Bretagne, ce serait pour le CESER **une région polycentrique dont les territoires se développeraient en complémentarité en valorisant chacun leurs atouts**.

Aussi, les 11 préconisations qui suivent sont-elles présentées selon les quatre piliers du développement durable. Le CESER a choisi de commencer par le pilier souvent cité en dernier et nommé « démocratie » ou « gouvernance ». Il est axé sur la coopération entre les différents territoires comme principal outil de la **gouvernance territoriale** (1).

Suivent alors des préconisations en termes d'actions répondant à des **préoccupations sociales, économiques et environnementales** ayant un effet sur les dynamiques territoriales (2).

1. Pour une gouvernance territoriale efficace en Bretagne

Les pistes proposées en faveur d'une gouvernance territoriale optimale ont pour objectif de conforter les dynamiques territoriales favorables au développement de chacun des territoires.

2.1. Construire un projet de développement pour la Bretagne (préconisation 1)

Le CESER alerte sur la multiplicité des niveaux d'intervention de l'administration et des schémas sectoriels existants. Il souhaite que, non seulement dans un souci de lisibilité pour le citoyen, mais surtout d'efficacité de l'action, les différents organismes et collectivités travaillent en parfaite coopération. Un véritable **plan global d'action** doit être élaboré par l'ensemble des acteurs de Bretagne. Un tel plan, que l'on pourrait nommer Plan d'action de développement durable régional (PADDUR) et qui aurait le même objectif qu'un schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADDT), devrait s'appuyer sur l'existant, le conforter et l'inscrire dans les transitions.

La crise économique et financière (entraînant la baisse des investissements) et la diminution constatée des financements publics intiment un caractère d'urgence à cette **mobilisation régionale**.

2.2. Améliorer la connaissance mutuelle des territoires (préconisation 2)

Pour une gouvernance territoriale efficace en Bretagne, le CESER préconise les actions suivantes :

- Améliorer la connaissance mutuelle des territoires et de leurs dynamiques, pour établir un diagnostic partagé des réalités et des potentialités de chaque territoire comme préalable aux projets de développement.

- Associer les différentes collectivités pour la réalisation de travaux en commun sur les relations entre « urbain » et « rural ».

Les pays, avec leurs Conseils de développement, peuvent être l'instance qui associe différents types de territoires, contribuant à décloisonner les représentations.

- Dissocier, notamment lors des réflexions en amont des projets de territoire, les périmètres statistiques, des territoires politico-administratifs et des territoires vécus.

2.3. Augmenter la responsabilité des territoires (préconisation 3)

Pour favoriser la montée en responsabilité des territoires, le CESER préconise les actions suivantes :

- Faire confiance à « l'intelligence des territoires » : ce sont ses acteurs (acteurs politiques, socio-économiques, citoyens) qui connaissent le mieux ses potentiels et ses besoins et sont en mesure de les développer à travers des projets de territoires.
- Entretenir ou recréer, quand c'est nécessaire, les conditions d'une relation de confiance entre les collectivités territoriales (communes, départements, régions), les EPCI (les communautés urbaines, d'agglomération, les métropoles et les communautés de communes) et l'Etat.

2.4. Conforter les agglomérations (préconisation 4)

Pour conforter les agglomérations qui sont les moteurs du développement, le CESER préconise plusieurs actions :

- Contribuer à la mobilisation des agglomérations pour faire face à leurs difficultés de développement (gestion des flux, coût des transports, congestion, pollution, logements, ségrégation socio-spatiale, etc.) afin qu'elles contribuent au mieux au développement durable régional (et national, européen, etc.).
- Engager les agglomérations à s'appuyer sur les territoires avec lesquels elles interagissent pour trouver des réponses partagées à leurs problèmes.
- Encourager les communes périurbaines dans l'accueil des nouvelles populations en relation avec l'évolution démographique (anticipation, réflexion en termes de capacité d'accueil, mutualisation de services adaptés à la diversité sociale des nouveaux arrivants et des populations présentes).

2.5. Renforcer l'efficacité des différents niveaux de territoires (préconisation 5)

Pour renforcer l'efficacité des interventions des différents niveaux de territoires, le CESER préconise les actions suivantes :

- Clarifier l'articulation entre les territoires et en assurer la lisibilité pour le citoyen.
- Penser l'organisation de l'action publique selon une géométrie variable, avec une articulation entre acteurs selon les entrées thématiques (compétence ou blocs de compétences), en identifiant un chef de file par thématique.
- Mettre en place un « guichet unique » qui pourrait apporter au citoyen des éléments de compréhension et surtout des réponses concernant l'offre de services publics. Ces guichets pourraient être systématiquement localisés dans les maisons de services publics.

- Développer les capacités des territoires (moyens humains et financiers), en renforçant notamment l'ingénierie territoriale des territoires les moins pourvus.

2.6. Organiser la coopération territoriale (préconisation 6)

En réponse au constat d'interdépendance des territoires, la gouvernance empreinte d'interterritorialité (ou politique des articulations territoriales) impose une réflexion et une mise en œuvre des actions systématiquement réalisées entre plusieurs territoires. Deux types de coopération sont à organiser : horizontalement et verticalement.

Pour organiser la **coopération horizontale**, entre territoires de même niveau, le CESER propose les actions suivantes :

- Favoriser les fonctionnements en réseau dans les différents secteurs (sur le modèle du réseau des technopôles bretons).
- Privilégier l'approche « projet de territoire » : penser d'abord ces projets et mobiliser ensuite les « objets administratifs » les plus adaptés.
- Penser à recourir aux partenariats rural-urbain et au mode de financement européen des investissements territoriaux intégrés (ITI).
- Utiliser les outils existants et à venir pour coopérer davantage entre territoires (qu'il s'agisse de grandes agglomérations, de villes moyennes ou de territoires ruraux, etc.) et travailler sur les complémentarités territoriales.

En matière de **coopération verticale**, entre territoires de différents niveaux, l'objectif est de rassembler les acteurs autour de leurs complémentarités.

L'outil principal pourrait être une « Conférence territoriale de Bretagne ». Le CESER préconise alors les actions suivantes :

- Renforcer les échanges et les mutualisations de ressources au sein des deux « blocs d'intervention publique locaux » (communes et EPCI d'une part et Région et départements d'autre part) en matière d'observation et de stratégie, de gestion des personnels, d'action budgétaire et financière, d'évaluation, etc.
- Intégrer les différents niveaux d'intervention de l'action publique au sein de la « Conférence territoriale de Bretagne » :
- Renforcer les coopérations entre la Région et les départements dans certains domaines structurants ;
- Etablir un pacte de gouvernance précisant les rôles de chaque niveau d'intervention et le chef de file sur les grandes thématiques d'action publique en privilégiant la contractualisation ;
- Faire du « territoire » un lieu privilégié de synthèse de l'action publique.

Ensuite, pour **définir le rôle de l'Etat dans ses relations avec les collectivités**, et compte tenu du processus de décentralisation, il conviendra de préciser les rôles assurés par celui-ci en qualité de garant, pour l'arbitrage, la coordination ou le pilotage dans le cadre de chaque type de contrat multipartenarial.

L'avancement actuel du projet de loi de décentralisation présente un risque de caducité des préconisations qui pourraient être émises à ce stade.

2.7. Conforter la Région dans son rôle de garante de la solidarité territoriale (préconisation 7)

La Région doit avoir pour objectif **la cohésion territoriale** et peut jouer un rôle de facilitateur voire d'**organisateur de la complémentarité et de la solidarité territoriales**. Pour rassembler autour de cet objectif ambitieux, la Région pourrait :

- Associer plus fortement les collectivités en amont des négociations relatives aux contrats de projet Etat-Région, aux programmes opérationnels européens (pour préparer l'adéquation entre les axes de financements et les besoins des territoires) et à l'ensemble des schémas sectoriels.

- La Région peut utiliser comme cadre de la coopération territoriale dans un objectif de cohésion :

- l'élaboration à l'échelle régionale d'un plan global d'action (PADDUR) porteur d'une véritable **vision** pour l'avenir de la Bretagne.

Ce plan permettrait de réaliser un **diagnostic partagé** de la situation régionale, mais aussi de réfléchir en **prospective** (donc d'intégrer les résultats de la démarche Bretagne 2030), et d'insérer les schémas « sectoriels » existants. Notons toutefois que les orientations générales qu'il donnerait auraient dû être antérieures à tous ces schémas (sensés être des déclinaisons sectorielles des grandes orientations...).

- La Région doit axer son action et ses investissements au service de la cohésion territoriale, c'est à dire orienter sa politique budgétaire vers le soutien à l'essor des agglomérations comme des autres territoires.

- Dans ses différentes politiques et dans ses dispositifs d'action, la Région peut promouvoir une **organisation territoriale polycentrique**.

2.8. Augmenter la légitimité démocratique des territoires (préconisation 8)

Pour augmenter la légitimité démocratique des territoires, le CESER propose de :

- Renforcer le **rôle des citoyens**, en particulier lorsqu'ils sont organisés en associations, notamment en qualité d'habitants, d'usagers, de consommateurs et de contribuables en :

- facilitant l'engagement des citoyens à participer à la réflexion sur la gestion de ces services (par la mise en place de comités d'usagers par exemple) ;

- allant au-delà de la simple consultation des citoyens, vers une réelle prise en compte des évolutions des attentes et des propositions qu'ils expriment.

- Renforcer le **rôle de la société civile** organisée dans les différents territoires en associant plus largement à la réflexion en amont des politiques publiques les acteurs de la démocratie consultative territoriale dans son ensemble (à travers les conseils de développement, de quartier, etc.), et en leur donnant les moyens de fonctionner (formation, ingénierie, financements).

3. Bien vivre ensemble dans des territoires attractifs, économiquement diversifiés en respectant l'environnement

3.1. Améliorer la qualité de vie des populations (préconisation 9)

Compte tenu de leur attractivité, les territoires de Bretagne doivent se mettre en capacité de répondre aux attentes des résidents et des nouveaux arrivants. Le CESER préconise les actions suivantes :

- Anticiper les évolutions (notamment le vieillissement de la population dans certains territoires), en particulier en termes de services, de logements, à l'échelle communale et intercommunale, avant toute révision des documents d'urbanisme.
- Favoriser la mixité fonctionnelle des territoires, en adéquation avec les ressources de chaque territoire.
- Privilégier la densification des agglomérations et des bourgs en optimisant les capacités en renouvellement urbain et en accompagnant l'acceptabilité sociale de types d'habitat plus denses combinant espaces publics et espaces verts.
- Introduire davantage l'approche paysagère dans les politiques d'aménagement.
- Prévoir la réversibilité de certains aménagements.

3.2. Favoriser la diversité et le dynamisme économique des territoires (préconisation 10)

L'objectif étant de **conforter l'existant et de le développer**, il est néanmoins nécessaire d'anticiper les mutations économiques. Le CESER préconise donc les actions suivantes :

- Optimiser les infrastructures et les services de transports et généraliser l'accès au haut débit.
- Maintenir ou garantir un « bon » accès aux services dans les territoires. L'accès à certains services pouvant être assuré à distance, la dématérialisation doit être recherchée, ce qui contribue aussi à limiter les déplacements. Davantage de maisons multiservices pourraient être installées, en commençant par les territoires où les habitants n'ont pas facilement accès aux services des agglomérations.
- **Intégrer les PME des territoires dans les projets des pôles de compétitivité notamment, pour renforcer l'innovation dans les territoires.**
- Intégrer la préoccupation du maillage du territoire par les activités à la stratégie régionale de développement économique et au schéma qui l'accompagnera.

Pour **anticiper les mutations des activités économiques** dans les bassins d'emploi, le CESER préconise les actions transversales suivantes en faveur d'une économie prenant largement en compte les impératifs du développement durable :

- Réserver une attention particulière aux territoires les plus fragiles, ce qui nécessite d'établir au préalable les critères socio-économiques déterminant cette fragilité.

- Assurer les reconversions économiques des territoires au moyen de la gestion territoriale des emplois et des compétences (GTEC) pour laquelle l'approche territoriale est renforcée par rapport à la GPECT, de la formation tout au long de la vie et en facilitant la mobilité professionnelle et résidentielle.
- Conforter les activités économiques respectueuses des écosystèmes. La précision de clauses environnementales en ce sens dans les marchés publics peut constituer un outil.

3.3. Préserver la diversité et le fonctionnement des écosystèmes (préconisation 11)

Alors que la nécessité d'une transition écologique ne fait plus de doute pour le plus grand nombre, le CESER préconise d'agir concomitamment sur les trois volets, énergie, eau et biodiversité :

- Inscrire les politiques et les dispositifs d'aménagement du territoire dans la transition écologique. A l'échelle régionale, il faudra veiller à la **cohérence entre les différents schémas** sectoriels et le schéma régional climat-air-énergie (SRCAE). Dans les territoires, cela nécessite de favoriser **les boucles énergétiques locales**, les unités locales de production d'énergie.
- Penser les aménagements locaux pour reconquérir la **qualité des eaux** en Bretagne. Au-delà des actions à poursuivre dans le cadre des schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) qui couvrent la région, le CESER pense qu'il faut insister sur la poursuite de l'évaluation de la qualité de l'eau en Bretagne et sa reconquête.
- Augmenter la **biodiversité ordinaire et exceptionnelle** dans tous les types d'espaces, en portant une attention particulière à la reconquête de la qualité des sols et protéger les espaces les plus fragiles en créant des réserves, en favorisant et coordonnant les actions de gestion et de préservation des espaces naturels sensibles, en lien avec le schéma régional de cohérence écologique (SRCE).

Si l'éducation à l'environnement est une démarche déjà ancienne, elle doit être poursuivie pour que les citoyens d'aujourd'hui et de demain soient des éco-citoyens. Les conséquences peuvent être multiples en termes de connaissance, de compréhension des écosystèmes, de l'impact anthropique sur ces derniers, de modes de consommation, de déplacements, des modes d'habiter, etc. Ces nouveaux comportements créeront de nouvelles dynamiques territoriales.

En conclusion, la Bretagne a été confrontée à des défis, elle a su y répondre. Aujourd'hui, c'est à nouveau ensemble que les acteurs de Bretagne, publics comme privés, doivent se mettre en capacité de réfléchir et de prendre les bonnes décisions sur **l'avenir des territoires de Bretagne**. Ils doivent agir de concert pour **construire un véritable projet de développement** pour la Bretagne.

C'est aujourd'hui que la Bretagne prépare le XXII^{ème} siècle.

<p>Cet avis du CESER a été adopté en session plénière à l'unanimité des votants</p>
--

***EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE :
COMMUNICATIONS ECRITES***



INTERVENTION de M. Jean-Edmond COATRIEUX (CGT)

Comme le démontre l'étude qui vient de nous être présentée, notre région est confrontée à des évolutions économiques, sociales et environnementales qui vont impacter fortement les territoires dans les années à venir.

Bien entendu c'est à partir de nos réalités d'aujourd'hui qu'il nous appartient de répondre aux défis qui nous sont posés.

C'est bien parce que les politiques publiques doivent être au service de l'intérêt général, de la solidarité, du développement humain durable que la CGT s'intéresse aux territoires.

Quel que soit le niveau territorial d'intervention, l'action publique doit combiner intérêts sociaux, environnementaux et économiques.

La légitimité de la décision publique passe par une meilleure appropriation des enjeux par les citoyens, pour qu'ils puissent être partie prenante des décisions publiques.

Le territoire peut permettre la construction de réponses aux besoins de proximité exprimés par les populations, de travailler la cohérence nationale et leurs articulations avec les exigences professionnelles.

Dans ce sens les préconisations présentées dans l'étude sont des points d'appuis pour identifier finement, dans le même temps, les logiques à l'œuvre et les besoins tels qu'ils s'expriment sur les territoires.

C'est parce qu'ils ne sont pas soumis à des contraintes budgétaires de court terme que les pays et les conseils de développement peuvent se placer dans une construction de projets de territoires impliquant l'ensemble des acteurs.

Cependant cette démarche ne peut se concevoir que dans la recherche d'une cohérence et d'une solidarité locale, départementale, régionale et nationale.

Toute démarche qui vise à opposer et mettre en concurrence les collectivités entre elles, ne concourt qu'à accroître les inégalités que nous constatons chaque jour.

Si les territoires, à leurs différents niveaux, participent effectivement au développement régional, l'implication de la région et de l'Etat est aussi déterminante pour la construction d'un développement régional.

Historiquement, le développement de la Bretagne est le résultat d'actions conjointes de l'Etat, du Conseil régional et de l'ensemble des collectivités locales.

Il est vrai aussi que ce qui prévalait, à ce moment-là, était le principe d'égalité selon lequel tous les hommes, possédant une égale dignité doivent être traité de manière égale.

Désormais avec le principe d'équité c'est la notion de justice naturelle fondée sur la reconnaissance des droits de chacun qui semble s'imposer.

Même si le débat sur l'acte III de la décentralisation a traversé les travaux de la commission, la CGT regrette que la place et le rôle de l'Etat n'aient pas fait l'objet d'une attention particulière dans cette étude.

La CGT considère que la décentralisation doit être un outil au service de la satisfaction de l'intérêt général au plus près des besoins identifiés collectivement.

Pour cela quatre conditions sont nécessaires. Il faut que la décentralisation :

- serve un projet économique et social ambitieux ;
- vise et s'appuie sur une conception renforcée de la démocratie ;
- assure un développement équilibré et solidaire des territoires ;
- repose sur une réforme des financements associant péréquation, dotations budgétaires de haut niveau, fiscalité, et pôle financier public.

La décentralisation doit d'abord rechercher le meilleur niveau d'exercice des politiques publiques, pour garantir une meilleure efficacité et assurer un contrôle démocratique.

Elle ne peut pas être une distribution de compétences dictée par un rapport de force entre collectivités.

Il faut, par ailleurs, mettre en adéquation les besoins, les objectifs et les moyens. La décentralisation doit se doter des moyens humains et financiers, nécessaires à la réalisation de la satisfaction des besoins humains et sociaux sur l'ensemble des territoires.

Elle ne peut donc avoir pour finalité la réduction des dépenses publiques et s'inscrire dans le cadre des politiques d'austérité.

La CGT rejette l'acte III de la décentralisation et la loi du 16 décembre 2010 relative à l'organisation des collectivités territoriales qu'il prolonge.

Celui-ci s'inscrit dans le cadre de la réduction des dépenses publiques qui président à la modernisation de l'action publique (MAP).

Cet acte III porte un processus de métropolisation et régionalisation qui, ainsi conçu, conduit à la mise en concurrence des territoires et, par la même, des femmes et des hommes qui y travaillent en aggravant les disparités sociales et territoriales.

Les services publics et la fonction publique répondent aux valeurs républicaines d'égalité et de solidarité sur l'ensemble du territoire.

Il faut donc leur redonner leur rôle de garant du service public, leur attribuer des droits et moyens nouveaux et conforter les statuts et les garanties collectives de leurs personnels.

Globales ou sectorielles, les politiques publiques doivent viser au développement humain durable et les critères mesurant leur efficacité doivent être déterminés à partir de ce postulat.

INTERVENTION de M. Hervé LATIMIER
(Institut culturel de Bretagne et Conseil culturel de Bretagne)

Monsieur le Président,

Je souhaite juste apporter un éclairage complémentaire au rapport très intéressant qui nous a été présenté. Il s'agit de l'importance de la vie culturelle dont l'apport est particulièrement grand pour le vivre ensemble et l'ancrage citoyen dans les territoires mais est aussi réel pour le développement économique. Cet apport est très divers et mobilise beaucoup d'acteurs locaux avec au premier rang les associations et les collectivités locales.

Je vous remercie.

INTERVENTION de M. Serge LE QUEAU (Union Régionale Solidaires)

Tout d'abord nous tenons aussi à saluer la sortie de ce rapport, « sur les dynamiques territoriales en question » émanant de la Commission Aménagement du Territoire et Environnement de notre assemblée, qui sera, à n'en pas douter, un outil précieux de connaissance des dynamiques territoriales à l'œuvre et des enjeux des processus qui interviennent sur les territoires, pour tous ceux qui s'intéressent aux politiques publiques de développement et qui souhaite à la Bretagne un développement plus harmonieux et plus durable.

Pour y parvenir, nous pensons qu'il faut en priorité, bannir la concurrence, la compétition entre les territoires qui composent notre région et au contraire, renforcer la coopération, les péréquations nécessaires et la solidarité entre eux, car la vraie richesse de la Bretagne réside avant tout dans sa diversité territoriale rassemblée, que sont ses zones rurales, centrales ou côtières, ses zones urbaines ou périurbaines.

Peu de régions sinon aucune ne possède autant de villes moyennes. Nous pensons que c'est un atout qu'il faut absolument préserver.

Nous pensons comme beaucoup, qu'il faut renforcer le travail en réseau de nos territoires et arrêter de vouloir tout concentrer autour d'une ou deux métropoles urbaines comme le souhaitent la Commission Européenne et malheureusement aussi la Datar.

Le processus de concentration des services de l'Etat, comme les activités des grandes entreprises du secteur tertiaire sur la métropole régionale doit être stoppée. Certes la concentration des activités dans les métropoles permettent de rationaliser les productions et optimiser les profits, mais à quels prix humains et environnementaux ?

Nous pensons d'ailleurs que pour analyser correctement les politiques publiques de développement, il conviendrait d'utiliser de nouveaux indicateurs comme l'a recommandé le rapport Stiglitz. Le seul PIB n'est plus pertinent pour mesurer la richesse et le progrès.

Lors des rencontres territoriales qui se sont déroulées à Saint Briec le 8 juin dernier le Président de la Région Pierrick Massiot a lui aussi saluer le travail effectué par le CESER, il a surtout invité les participants des rencontres territoriales et au-delà d'eux, tous les bretons et les bretonnes à réfléchir, débattre, imaginer, tracer de nouvelles perspectives et construire ensemble un avenir pour la Bretagne.

Nous invitent à entrer dans l'avenir, non pas à reculer mais en articulant le temps court et le temps long en tirant profit des expériences du passé, qu'elles soient bonnes ou pas, et ainsi tracer de nouvelles perspectives, produire des idées nouvelles, sans tabou à priori, pour tracer les lignes d'une ambition collective afin de dessiner la Bretagne que nous voulons et conjurer celle dont nous ne voulons pas.

L'Union syndicale Solidaires est prête à s'engager dans cet exercice, à apporter sa pierre à l'édifice, sa contribution pour imaginer et bâtir l'avenir de notre région.

Mais avant de dire de quelle Bretagne nous voulons, encore faut-il savoir de quel monde en général et dans lequel la Bretagne se trouve insérer, nous ne voulons plus.

Nous ne voulons plus d'un monde qui accumule sans fin les crises financières, économiques, sociales et environnementales jetant des millions de personnes dans le chômage et la misère. Nous ne voulons plus d'un monde régit par la dictature des marchés financiers qui permet en toute impunité à une infime minorité d'engranger des richesses colossales, quand tout va bien pour eux et de faire retomber la charge sur la collectivité quand tout va mal.

Nous ne voulons plus d'un monde, dans lequel une frange de seulement 0,6 % de la population possède une fortune estimée à 87 400 milliards de dollars, soit 39,3 % de la richesse mondiale alors que les plus pauvres, plus de 3 milliards de personnes (69 % de la population mondiale) à eux tous, ne possèdent seulement que 7 300 milliards de dollars, soit 3,3 % des richesses mondiales.

Un monde où l'évasion, la fraude fiscale vers les paradis fiscaux s'élève à près de 1 000 milliards au niveau mondial, et à plus de 60 milliards rien que pour notre pays.

Un monde dans lequel la plupart des responsables politiques ignorent ces chiffres ou font semblant de les ignorer pour imposer aux peuples des plans d'austérité et des reculs sociaux incessants.

Un monde où ces mêmes responsables politiques préfèrent l'estime des puissants plutôt que celles des humbles.

Pourtant nous savons tous que le progrès technique nous donne aujourd'hui la possibilité pour tous de vivre mieux, avec un emploi, pas seulement en Bretagne, mais dans toutes les régions du monde.

Mais ce qui devrait être des instruments de libération des hommes devient un moyen d'asservissement. L'homme devenant la variable d'ajustement de l'augmentation des dividendes. La libération totale des marchés financiers alliés à la cupidité des hommes ne peut que nous mener à la catastrophe.

Et pourtant il existe des alternatives à ce monde que nous ne voulons plus pour sortir des crises systémiques, financières, économiques, sociales et écologiques pour réinventer nos façons de produire, d'échanger, d'habiter, de nous nourrir, de nous déplacer et d'éduquer nos enfants. Un large mouvement est en marche et pas seulement en Bretagne. Les politiques publiques doivent soutenir sans réserve ce mouvement, qui nous prépare au quotidien et patiemment un nouveau monde alternatif au modèle néolibéral actuel qui déstructure le tissu social, financiarise tous les aspects de nos vies, pille les ressources naturelles et encourage un consumérisme et une croissance matérielle forcenés.

Avec le Collectif pour une transition citoyenne et un grand nombre d'associations, nous pensons que les organismes financiers d'un genre nouveau remettant l'économie au service du bien-être humain et non de l'enrichissement matériel d'une minorité doivent être soutenus.

Comme doivent l'être les entreprises, les citoyen(ne)s, les élu(e)s qui donnent la priorité à une économie réelle, sociale, solidaire, ancrée dans les territoires et les communautés humaines ; ouverte aux solidarités internationales et à la diversité des peuples de la terre. Ceux qui construisant une économie circulaire, intelligente, participant à la régénération des écosystèmes.

Doivent être soutenus également les citoyen(e)s, les ingénieurs, les acteurs associatifs, les collectivités, qui scénarisent une transition énergétique pour progressivement abandonner les énergies fossiles et fissiles et développer un bouquet d'énergies renouvelables et proposent des trajectoires afin d'engager un véritable effort de sobriété et d'efficacité énergétique.

Nous pensons aussi qu'il faut soutenir les paysans, les agronomes qui développent une agriculture capable de nous nourrir sans pétrole et sans intrants chimiques, fondée sur un haut savoir agronomique, la connaissance des processus naturels, une grande diversité de semences et de variétés, librement reproductibles. Les producteurs associés à des citoyens, les élus locaux, qui réimplantent une agriculture vivrière dans chaque territoire (rural, péri-urbain ou urbain), afin d'assurer sécurité, salubrité et autonomie alimentaire pour tous.

Soutenir, les démarches pédagogiques nouvelles qui se montent, proposant à nos enfants une éducation basée sur la coopération, la solidarité, la complémentarité, la connaissance de soi, des autres et de la nature. Une éducation leur prodiguant les savoirs, savoir-être et connaissances dont ils auront besoin pour s'épanouir et relever les défis du XXI^{ème} siècle.

Plus que jamais nous croyons indispensables avec le collectif pour une transition citoyenne « d'être ce changement que nous voulons pour le monde », individuellement et collectivement. Nous voulons surtout privilégier dans nos vies une forme de sobriété heureuse à l'ébriété consumériste. La coopération à la compétition. L'altruisme à l'individualisme.

Toutes ces initiatives pionnières, ont fait leurs preuves. Nous sommes convaincus qu'elles pourront construire en quelques décennies, une société radicalement nouvelle, dans notre région la Bretagne, en France, en Europe et pourquoi pas partout sur la planète.

INTERVENTION de M. Daniel HARDY (Union régionale interfédérale des œuvres privées, sanitaires et sociales)

L'URIOPSS Bretagne trouve particulièrement intéressante et importante cette étude du CESER, au moment des débats relatifs à l'acte III de la Décentralisation, au projet de loi sur l'ESS et à la préparation de la prochaine contractualisation entre la Région et les territoires pour la période 2014-2020.

Cependant si le cœur du sujet est bien la cohésion territoriale et de le développement économique, elle observe qu'il est assez peu question de la cohésion sociale, de la place active des citoyens, de développement social, et du rôle des associations en ce qui concerne l'attractivité et la vitalité des territoires.

Le développement social n'est pas à confondre avec l'action sociale. Le développement social est un processus participatif de production sociale dont sont parties-prenantes un grand nombre d'acteurs dont notamment les citoyens engagés de façon désintéressée dans les associations sur les territoires. L'action sociale est la mise en œuvre de dispositifs législatifs et réglementaires (prestations, offres de protection...) par les services publics et les associations de solidarité.

Au-delà du rôle de développement économique et social que jouent les acteurs privés non lucratifs de la santé et de l'action sociale que nous représentons (3000 bénévoles, 35 000 salariés), nous souhaitons rappeler le rôle de nombreuse associations contribuant par la densité de leur maillage à la qualité de la vie sociale mais aussi à l'attractivité économique, dans les territoires. Elles participent aussi à « l'intelligence des territoires ».

Le format de cette intervention ne nous donne que la possibilité de rappeler l'existence de la Charte d'engagements réciproques existant entre la Région et la Conférence Permanente des Coordinations Associatives (CPCA Bretagne) qui reconnaît l'importance historique du fait associatif, ainsi que son poids et son dynamisme (50 000 associations et environ 580 000 bénévoles en Bretagne) concourant au maintien d'une vie démocratique.

Nous rappellerons également l'étude du CESR de décembre 2006 « L'économie sociale en Bretagne ». Pour une région compétitive et solidaire. Cette étude soulignait notamment l'importance de la densité du tissu associatif dans les territoires sur leur dynamisme.

De même l'étude du CESR de mars 2010 « A vos marques, prêts ...bougez ! En avant pour une région active et sportive » témoigne de la vitalité des associations dans les secteurs du sport et de l'activité physique, qui tout en étant une école de vie et de citoyenneté, n'en sont pas moins un secteur économique majeur du développement durable.

Pour mémoire, nous citerons volontiers en exemple, parmi d'autres nombreux, le tournoi international de football de DIRINON. Une commune de 2500 habitants dans le canton de Landerneau. A partir d'un projet de dialogue interculturel, il réunit chaque année 900 jeunes de 9 à 12 ans originaires de 4 continents et 6000 spectateurs. Toute la population est mobilisée toute l'année pour ce tournoi qui est un exemple de développement humain durable par le sport, en transmettant des valeurs humanistes par l'ouverture, la convivialité et la solidarité. En 2010, l'association n'était employeur d'aucun salarié. Elle est cependant un acteur exemplaire de l'économie et du développement social du territoire qu'elle contribue très fortement à dynamiser.



INTERVENTION de M. Gilles POUPARD (CFDT)

La CFDT se félicite du travail accompli par la commission « aménagement et développement des territoires, environnement » du CESER, par ses 2 rapporteurs et par l'assistance technique. En effet, le rapport sur les dynamiques territoriales remet en cause les idées toutes faites et les positions très hiérarchiques souvent répétées sur l'avenir des territoires. Dans un récent numéro d'alternatives économiques, Laurent Davezies affirmait ainsi que *« l'avenir de la France se jouera sur 4 % à 5 % de son territoire en l'occurrence les plus grandes villes »*. A l'opposé de cette affirmation, le rapport souligne que les interdépendances sont fortes entre les territoires bretons, qu'il faut prendre avec distance les concepts et catégories qui peuvent enfermer les territoires dans des typologies et surtout que la Bretagne se développera par tous ses territoires.

La CFDT soutient l'appel lancé dans le rapport pour la construction d'un véritable plan global d'action élaboré par l'ensemble des acteurs de la Bretagne. A l'heure où l'emploi continue à diminuer dans notre région, où le chômage atteint des niveaux très élevés, où nombre de piliers économiques bretons sont ébranlés, il est urgent de se mobiliser collectivement pour définir une stratégie claire et des actions efficaces. La multiplication des niveaux de décision et de schémas sectoriels nuisent aujourd'hui à l'efficacité et à la lisibilité de l'action. La préservation des emplois d'aujourd'hui et préparation de ceux de demain exigent un plan d'action coordonné et volontariste comme la Bretagne a déjà su le faire dans le passé.

La CFDT prendra ses responsabilités dans les territoires et au niveau régional pour participer à l'élaboration de ces stratégies de développement indispensables.

DOSSIER DU CESER

***« POPULATIONS ET ACTIVITES SUR LE LITTORAL
ATLANTIQUE : ENJEUX FONCIERS, QUELLE
GOUVERNANCE AVEC QUELS OUTILS ? »***

**CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL DE
BRETAGNE**

SESSION DU 17 JUIN 2013

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE

Session de juin 2013

Rapporteurs : MM. Jean-Edmond COATRIEUX et
Michel CISILOTTO

**POPULATIONS ET ACTIVITES SUR LE LITTORAL ATLANTIQUE :
ENJEUX FONCIERS, QUELLE GOUVERNANCE AVEC QUELS OUTILS ?**

Les régions Bretagne, Pays de la Loire, Poitou-Charentes et Aquitaine sont caractérisées depuis les années 1980 par un « tropisme atlantique » : le « fait littoral » contribue fortement à leur attractivité démographique. La concentration des populations et des activités dans les espaces côtiers est source de nombreux enjeux et conflits d'usage. A cet égard, la maîtrise des pressions qui s'exercent sur le foncier mérite une attention particulière : il s'agit d'une problématique transversale par nature, qui s'exprime avec beaucoup d'acuité sur le littoral atlantique et revêt de fait un caractère interrégional.

Les CESER de l'Atlantique ont donc souhaité produire un état des lieux partagé des enjeux fonciers auxquels est confronté le littoral de leurs régions. Ce diagnostic interrégional a été complété par l'analyse des outils à la disposition de l'action publique, et de la gouvernance de ces dispositifs, tels qu'ils sont déployés sur la façade atlantique. Forts de ces enseignements, les CESER de l'Atlantique soulignent la nécessité de changer de modèle de gestion foncière sur le littoral atlantique et de mobiliser de manière plus efficace, plus ambitieuse et plus concertée l'ensemble des acteurs et des outils existants.

I. Les pressions qui s'exercent sur le foncier : sources, manifestations et conséquences sur le littoral atlantique

I. 1. Portrait socio-économique et géophysique du littoral atlantique

Les tensions foncières découlent directement des caractéristiques socio-économiques du littoral. Sur le plan démographique, les taux de croissance de la population et de sa densité, le poids des flux migratoires, et l'importance des variations saisonnières sont des traits distinctifs de la façade atlantique. Ces dynamiques ne se limitent pas aux seules communes littorales : elles se diffusent également vers l'intérieur des terres. Cependant, si l'attractivité est une constante du littoral atlantique, elle ne s'exerce, d'un territoire à l'autre, ni avec la même intensité, ni sur les mêmes catégories de population et d'activités.

Cette attractivité se traduit également dans l'occupation des sols et son évolution. **Les dynamiques d'artificialisation des sols sont préoccupantes** : elles sont en moyenne bien supérieures sur le littoral atlantique par rapport à l'ensemble de la France. Ce phénomène se produit aux dépens des espaces exploités par les activités primaires (agriculture et conchyliculture) et des espaces naturels.

1.2. Les enjeux propres à chaque usage et fonction du foncier sur le littoral atlantique

Parmi les multiples usages du foncier, les activités primaires (agriculture et conchyliculture) sont particulièrement affectées. La pression foncière les menace directement en provoquant une forte réduction des surfaces disponibles et une augmentation sensible et continue du prix des terres. Ces deux facteurs limitent les possibilités d'installation, de développement et de transmission des entreprises. Les impacts de la pression foncière sur ces activités primaires sont également indirects : il s'agit entre autres de la dégradation de la qualité des eaux, notamment en provenance du bassin versant. Ces activités assurent pourtant des fonctions économiques, sociales et environnementales indispensables à l'équilibre et à l'attractivité du littoral atlantique : il est fondamental de **préserver les espaces exploités par les activités primaires**.

Certaines activités économiques peuvent également pâtir de la pression foncière, notamment en termes d'implantation et d'évolution des entreprises. Mais le développement économique joue aussi un rôle non négligeable dans les pressions qui s'exercent sur le foncier. Les zones d'activités, attractives pour les entreprises, sont fortement consommatrices d'espace. L'enjeu est donc de **concilier développement économique et gestion économe de l'espace**. Il s'agit ainsi de répondre aux besoins en foncier des filières qui constituent des atouts majeurs pour la façade atlantique (tourisme, activités portuaires, etc.) et des activités qui fournissent des biens et des services aux populations littorales (artisanat notamment) tout en maîtrisant la consommation foncière liée au développement économique.

Le même enjeu de conciliation s'impose à l'usage « habitat » du foncier. Les franges littorales apparaissent comme les zones les plus tendues de nos régions en termes de marchés du logement. Ces tensions se traduisent d'abord par des coûts élevés, et excluent de fait une partie de la population, contrainte de se loger à l'intérieur des terres. Cette ségrégation socio-spatiale touche également les travailleurs saisonniers. De plus, le logement s'accompagne d'infrastructures de transports et d'équipements collectifs, d'autant plus consommateurs de foncier que l'on assiste à un phénomène d'étalement urbain. Enfin, ces enjeux ne pourront que s'exacerber à l'avenir si les projections démographiques se confirment. **Permettre à toutes les catégories de populations littorales de se loger, tout en maîtrisant la consommation d'espace liée à l'habitat**, est donc crucial.

Les espaces naturels sont menacés par la pression de l'urbanisation au même titre que les espaces agricoles, d'une manière directe (perte de surfaces, mitage) et indirecte (dégradation de la qualité des milieux et des ressources naturelles). Sur le littoral, les espaces naturels assurent pourtant des fonctions écologiques nombreuses et variées, ils sont à la base de multiples ressources et services fournis à la société, et contribuent à l'attractivité des territoires. **Préserver les espaces naturels et les fonctionnalités écologiques du littoral** est donc une nécessité.

1.3. La prévention des risques naturels et l'adaptation au changement climatique : deux enjeux transversaux sur le littoral atlantique qui impactent tous les usages et fonctions

La façade atlantique est particulièrement exposée à des aléas naturels spécifiques au littoral : l'érosion côtière, la submersion marine et les inondations, notamment fluvio-maritimes. A ces forts aléas, s'ajoutent des enjeux importants, du fait de la concentration des populations et des activités sur le trait de côte. Cette **vulnérabilité des territoires face aux risques littoraux** est

susceptible de s'accroître en raison de l'élévation du niveau marin et de l'évolution du régime des tempêtes qui résulteront du changement climatique.

II. Les outils et acteurs contribuant à la maîtrise des pressions qui s'exercent sur le foncier sur le littoral atlantique

Les usages et fonctions du foncier sur le littoral sont aussi multiples qu'exigeants et se confrontent à une ressource limitée et non renouvelable : les conflits d'usage sont courants. Pour répartir cette ressource entre les usages, de nombreux outils ont été développés et sont mis en œuvre à plusieurs niveaux de l'action publique.

II.1. De très nombreux outils à la disposition de l'action publique

Avant de pouvoir intervenir sur les pressions qui s'exercent sur le foncier, il importe de bien les diagnostiquer et les caractériser : c'est le rôle d'un premier éventail d'**outils de connaissance, d'observation et d'aide à la décision**. On constate en la matière un foisonnement d'initiatives sur la façade atlantique. Mais ces dispositifs sont encore **trop peu mis en cohérence**, et certains champs d'observation restent incomplets.

Ensuite, une grande diversité d'**outils réglementaires** peuvent contribuer directement à maîtriser ces pressions (planification, acquisition, aménagement opérationnel, protection, fiscalité). Toutefois, ils sont insuffisamment connus, utilisés ou ambitieux.

De nombreuses **démarches contractuelles** et pédagogiques viennent compléter cet arsenal réglementaire en recherchant l'engagement de l'ensemble des acteurs. Malgré ces efforts, la culture de la sobriété foncière n'est pas encore assez diffusée et mise en pratique.

II.2. Les principaux acteurs de la maîtrise des pressions qui s'exercent sur le foncier

A l'**échelle locale**, les communes et les EPCI sont responsables de l'élaboration et de la mise en œuvre de la majorité des outils réglementaires.

A l'**échelle départementale**, les Conseils généraux sont impliqués à plusieurs titres dans l'action foncière : « remembrement », préservation des espaces naturels, politique de l'habitat, observation foncière, etc.

Un outil de portage foncier a été développé assez récemment sous deux statuts distincts et mis en œuvre à deux niveaux : les Etablissements Publics Fonciers (EPF) Locaux (échelle départementale ou infra-départementale) et les EPF d'Etat (échelle régionale ou départementale). La quasi-totalité du littoral atlantique est couverte par un tel dispositif.

A l'**échelle régionale**, les SAFER sont des acteurs incontournables de la gestion du foncier rural. Les Conseils régionaux sont également impliqués à plusieurs titres dans l'action foncière : politiques sectorielles, avis, suivi et animation sur les SCOT, etc.

Enfin, à l'**échelle nationale**, le rôle de l'Etat se situe principalement dans l'élaboration et l'application du cadre réglementaire général. Il est aussi responsable de la sécurité des personnes et des biens. Le Conservatoire du Littoral est l'un des principaux établissements publics menant une action foncière sur le littoral.

A l'issue de ce panorama, la façade atlantique semble relativement bien pourvue en matière d'outils et d'acteurs susceptibles de maîtriser les pressions qui s'exercent sur le foncier. Pourtant, sans doute par insuffisance de coordination et manque d'ambition, ils n'ont pas jusqu'à présent permis de répondre de manière satisfaisante aux enjeux identifiés dans l'état

des lieux. Il est donc urgent de parvenir à une gestion plus raisonnée du foncier sur le littoral, **en rupture avec la situation actuelle.**

III. Les préconisations des CESER de l'Atlantique

Ces préconisations sont structurées autour de deux catégories. Les préconisations concernant la **gouvernance** traduisent deux préoccupations transversales : « *Prévoir, anticiper* » et « *Faire connaître, partager, mettre en débat* ». Les préconisations concernant les **outils** se fondent elles-mêmes sur deux piliers : « *Observer, connaître, analyser, comprendre* » et « *Agir en mobilisant l'ensemble des acteurs et des outils* ».

III.1. Prévoir, anticiper

En matière d'anticipation, les CESER de l'Atlantique incitent l'ensemble des territoires littoraux de la façade atlantique à :

- développer des **stratégies foncières de long terme, au service de projets de territoire** (Préconisation 1) ;
- placer la notion de **capacité d'accueil** au cœur des stratégies foncières et des projets de territoire, en s'appuyant sur les outils d'aide à la décision développés pour ce faire (Préconisation 2) ;
- **anticiper les évolutions démographiques**, et notamment le vieillissement de la population littorale, en prévoyant d'adapter la typologie des logements, les services et les compétences humaines nécessaires (Préconisation 3) ;
- mieux prendre en compte les **risques littoraux** et mieux anticiper les conséquences du **changement climatique**, notamment dans les documents de planification (Préconisation 4) ;
- anticiper les **évolutions réglementaires** à venir, notamment à l'échelle nationale et européenne (Préconisation 5).

III.2. Observer, connaître, analyser, comprendre

Pour être en mesure de prévoir et d'anticiper, il est indispensable de mieux observer, connaître, analyser et comprendre les dynamiques foncières à l'œuvre sur un territoire. Il est tout d'abord nécessaire d'**améliorer, de mettre en réseau et en cohérence** les dispositifs existants en matière d'observation foncière (Préconisation 6). Approfondir la connaissance des **risques littoraux** et l'évaluation des conséquences du **changement climatique** contribuerait également à améliorer l'observation foncière (Préconisation 7).

III.3. Agir en mobilisant l'ensemble des acteurs et des outils

La problématique foncière doit être abordée et résolue dans sa globalité, grâce à une mobilisation plus ambitieuse et plus concertée de l'ensemble des acteurs et des outils existants. Les CESER de l'Atlantique ont à cet égard identifié plusieurs priorités :

- encourager les **collectivités locales à assumer leurs responsabilités** en matière foncière (Préconisation 8) ;
- concevoir des **documents de planification plus ambitieux et prescriptifs** en matière d'économies foncières, et plus cohérents entre eux (Préconisation 9) ;
- préserver les espaces naturels et les espaces exploités par les activités primaires et

- maritimes, et inscrire cette **protection dans la durée** (Préconisation 10) ;
- favoriser la **reconstruction de la ville sur elle-même** avant d'ouvrir de nouveaux espaces à l'urbanisation, en développant notamment des incitations financières, en particulier pour la rénovation énergétique (Préconisation 11) ;
 - poursuivre la **montée en puissance des EPF** comme outils de portage foncier et d'accompagnement des politiques foncières (Préconisation 12) ;
 - affirmer le **rôle de stratège des Régions** (Préconisation 13) ;
 - conforter le **rôle de l'Etat** et des établissements publics (Préconisation 14) ;
 - renforcer les **synergies** entre acteurs et entre outils (Préconisation 15).

III.4. Faire connaître, partager, mettre en débat

La sensibilisation et la participation de la société civile sont des conditions indispensables à la réussite d'un changement de modèle de gestion foncière. Il s'agit notamment :

- d'élaborer des **projets de territoire partagés** en impliquant l'ensemble des acteurs (Préconisation 16) ;
- de continuer à partager le diagnostic de surconsommation foncière et à diffuser la **culture de la sobriété foncière** (Préconisation 17) ;
- de promouvoir des **formes urbaines alternatives** économes en foncier, de travailler à l'acceptabilité de la densification (Préconisation 18) ;
- de renforcer la **culture du risque** au sein de la population littorale (Préconisation 19) ;
- de garantir l'**accès au littoral** pour tous (Préconisation 20) ;
- de replacer le foncier au cœur d'un **débat de société**, qui aborde notamment la question de l'évolution du droit de propriété (Préconisation 21).

En conclusion, si chacun des acteurs a un rôle à jouer dans la mise en œuvre de ces mesures, leur coordination se joue à deux principaux niveaux. **L'échelle intercommunale semble la plus adaptée pour définir une stratégie foncière de long terme**, au service d'un projet de territoire. La légitimité démocratique des élus communautaires devrait pour ce faire être fondée sur le suffrage universel direct. **La gestion économe et rationnelle du foncier doit également être pensée à l'échelle régionale**. Les CESER de l'Atlantique encouragent donc les Conseils régionaux à assurer ce rôle de fédérateurs et de stratèges.

A cet égard, une **coopération interrégionale** à l'échelle de la façade atlantique serait bénéfique dans plusieurs champs d'intervention : amélioration et harmonisation de l'observation foncière et de la connaissance des risques littoraux, construction d'un cadre contractuel sensibilisant et engageant l'ensemble des acteurs, élaboration de stratégies régionales de gestion des risques littoraux et d'adaptation au changement climatique.

<p>Cet avis du CESER a été adopté en session plénière à l'unanimité des votants</p>
--

***EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE :
COMMUNICATIONS ECRITES***



INTERVENTION de Mme Françoise LE LOARER (CGT)

L'aménagement du territoire, le logement, le coût du foncier, le transport, sont au cœur des préoccupations de la CGT car ces sujets concernent les conditions de vie des salariés, des retraités.

La raréfaction et l'augmentation du coût du foncier sont des sujets de préoccupation car ils contribuent à aggraver la ségrégation sociale. Les populations les plus modestes sont contraintes de s'éloigner du littoral, de leurs lieux de travail et des services. Avec toutes les conséquences que l'on sait en termes de coût et de dégradation des conditions de vie.

Un constat s'impose : l'accès au littoral est de plus en plus inégalitaire. C'est bien l'aménagement du territoire où l'intervention de la puissance publique doit garantir l'intérêt général et l'égalité territoriale en agissant pour en maîtriser le coût.

La législation sur le droit de propriété date de 1806. Il est fondateur de notre République mais il mériterait selon nous un débat de société. Comme la préconisation n° 21 le propose.

La loi du Littoral date de 1986. Cette semaine la presse se fait l'écho du souhait d'élus breton et normand de limiter ses effets. Alors que si elle doit être revisitée, c'est dans le sens opposé : il faut la renforcer. Par exemple en reculant la limite de zone constructible. Les données climatiques, environnementales (érosion, submersion marines) en démontrent la nécessité. Faut-il rappeler que la juxtaposition d'intérêts privés ne fait pas un intérêt général qui doit pourtant devenir la règle.

Notre ambition de reconquête industrielle nous amène également à nous interroger sur les ressources foncières dont disposent les collectivités territoriales pour permettre notamment l'installation de PME-PMI à vocation industrielles dans les zones d'activité.

La CGT partage la définition de la capacité d'accueil énoncée dans le rapport page 90. Créer les conditions pour accueillir toutes les catégories sociales dans des conditions satisfaisantes sur le plan social et environnemental en termes de logement, transport, eau, déchets, services publics. Les territoires accueillants doivent être en mesure de s'opposer à la mise en danger des populations. Des événements dramatiques récents ont malheureusement démontré que ce n'était pas le cas.

Pour parvenir rapidement à cette urgente rupture dans la gestion du foncier souhaitée par le rapport, les outils réglementaires dont disposent les élus doivent être utilisés beaucoup plus efficacement. Un besoin de cohérence entre les différents acteurs s'impose également.

Bien sur l'Etat à son rôle à assumer en tant que législateur en tant que garants de l'application des lois et règlement qu'il décide. Il est aussi le garant de la sécurité de personnes et des biens. Pour se faire il doit se doter de moyens financiers et humains à la hauteur des enjeux.

La région peut constituer un outil déterminant de la culture de sobriété foncière dans les politiques sectorielle qu'il développe.

Sa participation en tant que personne publique associée dans l'élaboration des SCOT, sa participation à l'EPF, le dispositif « Qualiparc », les PNR, sont autant de levier pour l'élaboration de documents de planifications plus ambitieux, plus prescriptifs en matière d'économie foncière.

S'agissant d'une problématique transversale, l'élaboration d'une stratégie foncière n'a de sens que dans le cadre de projets de territoires associant l'ensemble des acteurs du territoire, partant des besoins exprimés et les situant dans une perspective de développement durable.

En pointant, « l'insuffisance de coordination » entre les autorités en charge de la maîtrise et de la gestion du foncier, cette étude montre clairement que logiques de coopération et de concurrence coexistent et parfois s'affrontent. Si l'idée d'une gestion du foncier par les intercommunalités, dès lors qu'elles auront gagné en légitimité démocratique, peut sembler un progrès, il n'est pas certain qu'elle guérisse des méfaits des concurrences territoriales.

Pour la CGT, une véritable maîtrise du foncier, que ce soit sur le littoral ou ailleurs, ne peut advenir que par la construction d'un projet de territoire. Ledit territoire (commune, intercommunalité, pays...) devra être pertinent aux regards des enjeux sociaux et économiques sous-jacent à la question foncière.



INTERVENTION de M. Bernard DUBOIS (Union régionale CFDT de la Région Bretagne)

La CFDT salue le travail des CESER de l'Atlantique sur cette saisine qui pointe de nombreux défis et notamment celui de pouvoir loger toutes les catégories de population sur le littoral Atlantique.

Comme l'indique le document, ces territoires sont soumis à de fortes variations saisonnières de population et emploi de nombreux salariés durant la période estivale.

La CFDT, dans le cadre de ses campagnes auprès des saisonniers va à la rencontre des salariés pour leur faire connaître leurs droits et les soutenir dans les difficultés qu'ils rencontrent.

D'une manière récurrente, la difficulté pour se loger revient fréquemment devant le peu de solutions proposées, même si dans certains secteurs, des accords locaux ont pu être négociés et que, sur d'autres territoires, dans le cadre de contrats de Pays, des dispositifs ont été mis en place.

Sur le littoral atlantique, on constate donc une grande difficulté pour les saisonniers à se loger, mais également pour les salariés temporaires qui travaillent dans la conchyliculture sans oublier les ménages travaillant sur ces zones d'emploi, et qui sont contraints de se loger dans l'arrière pays et subissant des frais supplémentaires de transports.

La CFDT regrette par ailleurs que le nouveau schéma régional du tourisme en Bretagne n'aborde pas cette question essentielle des conditions de vie des saisonniers.

La CFDT avec l'ensemble des organisations syndicales représentatives, a signé l'accord national interprofessionnel du 18 avril 2012 visant à faciliter l'accès au logement et donc à l'emploi en impulsant notamment les dispositifs d'action Logement.

Dans l'accord interprofessionnel précité, les partenaires sociaux ont pour ambition de renforcer leur implication aux côtés des collectivités territoriales dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une véritable politique de l'habitat et de recentrer les ressources de la Participation des Employeurs à l'Effort de construction, sur la satisfaction des besoins des entreprises et des salariés.

Pour la CFDT, cet accord, par la mobilisation des entreprises, des signataires, mais également des collectivités territoriales et des acteurs du logement, doit être un levier à populariser pour répondre aux défis de la mixité sociale sur les territoires de la façade Atlantique.

INTERVENTION de M. Hervé JENOT (Comités régionaux de la conchyliculture de Bretagne)

Merci Monsieur le Président ».

Je m'exprimerai au nom des deux CRC de Bretagne.

Je voudrai ici, Monsieur le Président, saluer le travail remarquable de nos collègues de l'inter-CESER et particulièrement nos collègues du CESER de Bretagne.

Lorsque le CRC de Bretagne Sud a engagé un travail sur une charte conchylicole (en partie inspirée de celle de l'agriculture) nous ne pensions pas que cet exercice serait aussi compliqué à rédiger et pourtant si utile pour l'avenir de nos métiers en terme d'entreprises et d'emplois.

Les tensions foncières sont très fortes et s'accroissent d'année en année. Le dossier : « Les dynamiques territoriales de Bretagne » en question, présenté par Alain Laplanche et Jacques Uguen le prouve.

Pour nous, deux sujets sont apparus importants très vite : la préservation des zones dédiées aux activités conchylicoles et la capacité d'accueil directement liée à la qualité de nos eaux littorales.

Le document qui nous est présenté par Jean Edmond Coatrieux et Michel Cisilotto nous montre bien toute la complexité des sujets entre les espaces à préserver pour la nature, ceux qui sont à préserver pour le patrimoine, et ceux qui sont à préserver pour les activités sur le littoral.

Les conclusions de ce dossier nous semblent pertinentes.

Dans la charte conchylicole signée par toutes les parties prenantes du Morbihan (Préfet, Conseil général, association des maires du littoral et CRC) le document nous montre que le sujet est important pour la préservation de toutes les composantes de ce fameux trait de côte.

Merci de m'avoir écouté.

SAISINE DE L'EXECUTIF REGIONAL

***« POUR UN PARTENARIAT RENOUVELE ENTRE LA
REGION ET LES TERRITOIRES BRETONS***

***RAPPORT D'ETAPE RELATIF A LA PROCHAINE
CONTRACTUALISATION ENTRE LA REGION ET LES
TERRITOIRES POUR LA PERIODE 2014-2020 »***

**CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL
DE BRETAGNE**

SESSION DU 17 JUIN 2013

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE

Session de juin 2013

Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

Rapporteur : M. Gilles POUPARD

**AVIS DU CESER SUR LA COMMUNICATION
« POUR UN PARTENARIAT RENOUVELE ENTRE LA REGION ET LES
TERRITOIRES BRETONS**

**RAPPORT D'ETAPE RELATIF A LA PROCHAINE CONTRACTUALISATION
ENTRE LA REGION ET LES TERRITOIRES POUR LA PERIODE 2014-2020 »**

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

1. La politique territoriale régionale

La politique territoriale régionale doit favoriser le développement de tous les territoires. Pour atteindre cet objectif, le Conseil régional contractualise avec les 21 pays de Bretagne depuis 2005. La première génération de contrats (2006-2012) a contribué à hauteur de 275 millions d'euros à de nombreux projets de développement local. 2013 est une année transition avant la période de contractualisation suivante (2014-2020) ; elle est mise à profit pour réfléchir entre partenaires, « *pour écrire une nouvelle page d'histoire* ». « *La concertation doit être le maître mot* » de la politique territoriale. C'est dans ce cadre que s'inscrivent les Rencontres territoriales « Des pays, des projets, un contrat », organisées le 8 juin 2013 à Saint-Brieuc par le Conseil régional.

2. Les Rencontres territoriales

Lors de son intervention, le Président Pierrick Massiot a donné l'objectif de la journée : « *Nous interrogeons sur les principes de la politique territoriale (...) : territorialisation, concertation, contractualisation, péréquation, participation et clarification.* » Le Vice-président Thierry Burlot en charge de cette politique territoriale, a quant à lui présenté ainsi l'objectif de la journée : « *Partage et envies autour du sens à donner à la politique territoriale* ». Les attendus de la journée étaient donc que les participants, concernés par les prochains contrats Région-Pays de façon plus ou moins directe, expriment les questions, les attentes concernant cette politique territoriale régionale renouvelée.

Les échanges avec les participants ont eu lieu dans le cadre de 5 ateliers :

- Atelier 1 - Ingénierie : trop, pas assez, mal organisée ?
- Atelier 2 - Territoires : chevauchements, concurrences, complémentarités ?
- Atelier 3 - Comment privilégier le projet et la qualité dans un souci de simplification ?
- Atelier 4 - Péréquation : des territoires égaux ?
- Atelier 5 - Participation : une chance ou une contrainte ?

La démarche du Conseil régional est de compléter ces rencontres du 8 juin par un tour de Bretagne des 21 pays et des îles d'ici la fin de l'année.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER se réjouit que le Conseil régional se positionne en faveur d'un développement régional porté par l'ensemble des territoires de Bretagne, approche partagée par le CESER dans le cadre de son étude « *Les dynamiques territoriales de Bretagne en questions* ». Le CESER souhaite insister sur les remarques suivantes, en lien avec les grands principes de la politique territoriale :

Principe de territorialisation

Le CESER encourage le Conseil régional dans sa volonté de territorialiser ses politiques sectorielles et de rechercher une meilleure cohérence avec sa politique territoriale.

Il se réjouit également que le Conseil régional confirme les pays comme territoires pertinents de sa politique territoriale et lieux de croisement de l'ensemble des politiques territoriales. Avec le Président du Conseil régional, le CESER pense que le pays n'est pas et ne doit pas être une fédération d'EPCI, mais une instance de réflexion, de dialogue et de gouvernance avec les élus et les socioprofessionnels.

Le CESER souligne toutefois que le Conseil régional doit aussi articuler ses réflexions avec celles en cours au niveau national.

Principe de concertation

Le CESER insiste sur la nécessaire étape préalable d'observation, pour monter en connaissance dans le domaine des dynamiques territoriales, comme il le préconise dans son autosaisine « *Les dynamiques territoriales de Bretagne en questions* » présentée lors de cette même session. La démarche en cours de diagnostics de territoires devrait en partie répondre à ce besoin, s'ils sont partagés dans les territoires concernés, mais aussi à l'échelle de plusieurs pays aux préoccupations ou enjeux similaires. Cela oblige à y consacrer du temps et des moyens, afin de ne pas manquer le rendez-vous avec les territoires, et d'éviter les copier/coller et les « projets politiquement corrects ».

Pour le CESER, la « fabrique de la concertation » doit être suffisamment longue, c'est un processus qui doit prendre du temps pour porter ses fruits.

Ensuite, il est essentiel pour le CESER de distinguer les démarches complémentaires de consultation et de concertation de celle de co-construction. Il appelle à privilégier cette dernière dans le cadre de la politique territoriale. En effet, les partenaires (Région et bénéficiaires de cette politique) doivent co-construire les projets de territoires et se mettre d'accord sur les quelques priorités de développement de chacun des territoires.

L'échange doit nécessairement débiter par une présentation par la Région de ses orientations stratégiques de développement territorial et se poursuivre par l'élaboration d'un contrat qui vise à contribuer au projet de territoire préalablement réfléchi par les acteurs du territoire, bénéficiaires des contrats.

Principe de contractualisation

Le principe de contractualisation avec chacun des 21 pays et l'association des îles du Ponant est soutenu depuis longtemps par le CESER ; (par exemple, lors des Avis sur les précédents bordereaux « Politique territoriale » ou dans le cadre de ceux sur le programme 101 ou encore dans sa dernière autosaisine sur les dynamiques territoriales). Concernant les îles, le CESER considère qu'un 22^{ème} pays n'est pas souhaitable, les îles doivent privilégier le renforcement de la continuité territoriale avec le reste de leur pays et EPCI.

Il nous paraît néanmoins important de préciser la méthodologie des différentes phases de pré-contractualisation qui aboutiront au contrat. En effet, le CESER considère qu'avant de penser aux procédures administratives, aux critères d'éligibilité, il convient de donner la priorité à la question : Comment élaborer et valider le projet de territoire ?

Les règles du jeu doivent être bien édictées. Il faut un « accord pour faire » qui doit être partagé par l'ensemble des contractants en respectant les échanges, les délais et les formes de la concertation et en mixant les approches régionales et locales.

D'autre part, la temporalité des contractualisations serait à travailler. Pour le moment elle est différente entre collectivités contributrices. Comme le souligne le CESER dans son autosaisine, davantage de coordination pourrait être recherchée entre les multiples politiques territoriales. Cela permettrait une lisibilité globale sur l'ensemble des territoires.

Principe de péréquation

Dans le respect du principe de transparence des fonds publics, celui de péréquation est louable et constitue une forme de coopération décidée par le Conseil régional pour les territoires dans le but de réduire les inégalités territoriales ; le CESER attend donc avec impatience les innovations annoncées par le Conseil régional dans ce domaine, notamment en termes de cohérence avec les autres dotations (Etat, autres collectivités).

Le CESER apprécie d'ores et déjà le travail réalisé et la prise en compte des indicateurs de développement humain et des indicateurs de développement durable par le Conseil régional.

Principe de participation

Le CESER est très favorable à la participation, qu'elle soit organisée ou plus informelle. Il se réjouit de l'affirmation du Président du Conseil régional selon laquelle : « Pas de Conseil de développement, pas de pays, pas de contrat ». Il est favorable au soutien que le Conseil régional développe en faveur de l'ingénierie car la société civile organisée au niveau des pays a besoin de moyens pour fonctionner. Il reprend à son compte la remarque ayant émergé de l'atelier 5 (sur la participation) selon laquelle l'intelligence collective doit être reconnue quels que soient le niveau social et le statut des personnes s'exprimant sur les projets de territoire.

Dans les moments d'échanges, lorsque la participation rassemble des acteurs aux profils et aux objectifs divers, le CESER conseille de ne pas nier les divergences, les zones de frottement ; le conflit peut aboutir à un projet sur lequel le consentement peut ensuite être obtenu. La notion de consentement lui paraît ici à mettre en avant par rapport à celle de consensus.

Principe de clarification

L'autosaisine du CESER sur les dynamiques territoriales, dans ses préconisations en faveur d'une gouvernance territoriale efficace, met en avant la nécessaire clarification des modalités de l'action publique, non seulement pour l'augmentation de la performance des services rendus, mais aussi pour la lisibilité et l'appropriation citoyenne. Quels que soient les résultats des lois de décentralisation en cours de discussion, les acteurs publics de Bretagne devront clarifier leurs modes d'intervention dans les différentes compétences qui les concernent (dans le cadre d'une Conférence territoriale de l'action publique (CTAP), d'un B16 ou dans celui d'une « Conférence territoriale de Bretagne », comme l'a préconisé le CESER dans son autosaisine).

Des participants aux Rencontres du 8 juin ont dénoncé, non pas la multitude de territoires de gestion reconnus comme pertinents au regard de l'objectif sectoriel qui leur est attribué, mais la confusion entre les outils (SCoT, SAGE, PNR, etc.) qui sont devenus des éléments autonomes par rapport au projet de territoires. Se pose alors la question cruciale de la façon de les réintégrer au projet de territoire. A l'échelle régionale, l'absence de référence au Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADDT) a été regrettée par des participants aux Rencontres.

Cela va dans le sens de l'appel du CESER à une mobilisation régionale vers la définition d'un projet de développement régional portant une véritable vision (que le CESER a nommé plan d'aménagement et de développement durable - PADDUR, mais qui pourrait être l'étape ultime de Bretagne 2030...).

La question de l'évaluation et de ses indicateurs

Le CESER accorde une attention particulière à la question des indicateurs qui constituent le socle de l'évaluation des politiques publiques. Ces indicateurs doivent prendre en compte les dimensions humaine, sociale, environnementale, comme la dimension économique (par exemple des indicateurs de fiscalité, d'accès à la connaissance, à l'éducation), de façon à mieux rendre compte des ressources essentielles aux territoires.

En conclusion, coopération, effets de synergie, complémentarités entre les territoires doivent être la base de la politique territoriale en favorisant la participation citoyenne, notamment institutionnalisée comme celle du CESER, des Conseils de développement. La nouvelle politique territoriale peut être une opportunité de repenser les relations entre les villes, les villes et les campagnes, la terre et la mer.

Compte tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement les points suivants au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional :

- le devenir des diagnostics de territoires dans les 21 pays ;
- les nouveaux mécanismes de péréquation ;
- les priorités qui se dégageront des discussions au sein de chaque pays et pour la Bretagne.

**Cet avis du CESER
a été adopté en session plénière
à l'unanimité des votants**

***EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE :
COMMUNICATIONS ECRITES***



INTERVENTION de M. Jean-Edmond COATRIEUX (CGT)

Dans le cadre de la prochaine contractualisation avec les territoires pour la période 2014-2020 la Région s'est engagée dans une démarche d'échange et de rencontre avec les acteurs qui contribuent au développement régional.

Bien entendu notre intervention se situe en complémentarité de celle que nous avons effectuée ce matin dans le cadre de l'étude : les dynamiques territoriales de Bretagne en question.

Les problématiques qui y ont été abordées trouvent aussi dans le thème des politiques territoriales toute leur pertinence.

Depuis 2005, la Région contractualise avec les 21 pays de Bretagne, à partir de chartes de pays élaborées sur chaque territoire.

Contrairement à d'autres régions de France, la Bretagne est couverte par 21 pays issus de la loi Voynet. Ils ont la particularité d'être composés de pôles urbains et de pôles ruraux.

C'est sans doute ce qui fait leur force.

Cependant, la contractualisation avec les territoires sur des projets, aussi pertinents soient-ils, n'est pas suffisante pour bâtir une politique de développement régional.

Pour la CGT, c'est bien la recherche de l'intérêt général régional qui doit guider la politique régionale.

Cet intérêt général régional reste à définir et pourrait faire l'objet d'un schéma régional d'aménagement et de développement du territoire.

Lors des assises territoriales du 8 juin dernier à Saint Briec, le président Massiot a déclaré qu'un pays sans conseil de développement, n'est pas un pays.

Si la CGT est plutôt d'accord avec l'idée que le conseil de développement est un élément constitutif d'un pays en ce qu'il porte le projet du territoire, elle considère qu'une évaluation des fonctionnements des conseils de développement est maintenant nécessaire.

Cette évaluation s'avère d'autant plus nécessaire que l'existence d'un conseil de développement pourrait conditionner des financements de projets. Que se passera-t-il pour les pays dont le conseil de développement fonctionne mal actuellement ?

La notion de fonctionnement en réseau est au cœur du débat sur les évolutions territoriales en cours.

Dans certains cas le réseau peut constituer une réponse à des problématiques spécifiques. Cependant, la raison d'être d'un réseau est de rassembler ceux qui partagent le même intérêt et donc d'exclure ceux qui ne rentrent pas dans ces critères.

La notion de réseau répond donc mal aux questions d'intérêt général. De plus, par leurs fonctionnements, les réseaux peuvent même être en opposition avec les principes de démocratie et de citoyenneté qui président à notre conception des projets de territoire.

La question de la création d'un 22^{ème} pays regroupant les îles fait partie des suggestions qui ressortent de ces assises territoriales.

Pour la CGT, s'il est nécessaire de prendre en compte la spécificité des îles dans les politiques contractuelles de la région, celles-ci doivent se réaliser dans une démarche de continuité territoriale avec les pays existants.

Bien entendu nous ne sommes qu'au début d'une réflexion engagée par la région avec ses territoires.

Ce doit être l'occasion de construire un aménagement équilibré, garant de la solidarité territoriale.

Cela suppose l'élaboration de stratégies de planifications. De plus celles-ci devront s'inscrire dans une cohérence régionale en associant l'ensemble des acteurs.



INTERVENTION de M. Jacques UGUEN (Union régionale CFDT de la région Bretagne)

« Pour un partenariat renouvelé entre la région et les territoires bretons »

La CFDT approuve les grands principes énoncés par le Président de la région pour le renouvellement du cadre d'accompagnement des territoires bretons sur la période 2014-2020. Depuis longtemps attachée à la notion de pays, la CFDT se réjouit que cet échelon territorial soit reconnu comme pertinent dans la contractualisation à venir.

Elle approuve également la volonté de la Région de s'appuyer sur des stratégies de développement ayant du sens sur chaque pays pour imaginer des projets de territoires dans laquelle la société civile a toute sa place.

Nous nous félicitons donc que le Conseil de développement soit appelé à jouer un rôle majeur dans la future politique territoriale. La région confirme et amplifie son soutien à ces Conseils. La planification et l'élaboration de stratégies locales n'a de sens que si les acteurs économiques et sociaux y sont associés. Aujourd'hui la CFDT est fortement impliquée dans les conseils de développement bretons et continuera à le faire.

La démarche, initiée par la région, de consultation des 21 pays est ambitieuse. Pour la crédibilité et l'efficacité des concertations, il importe que cette phase de consultation soit d'une grande qualité dans l'écoute et l'échange entre région et territoires. Une trop grande précipitation risque par exemple de ne pas permettre de sortir des sentiers battus et du politiquement correct.

DOSSIER DU CESER

*«CONTRIBUTION DU CESER AU DEBAT NATIONAL
SUR LA TRANSITION ENERGETIQUE»*

**CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL EN ENVIRONNEMENTAL DE
BRETAGNE**

SESSION DU 17 JUIN 2013

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE

Session de juin 2013

Rapporteur : M. Alain LE MENN

<p style="text-align: center;">CONTRIBUTION DU CESER DE BRETAGNE AU DEBAT NATIONAL SUR LA TRANSITION ENERGETIQUE</p>

Le Conseil économique, social et environnemental de Bretagne

Seconde assemblée régionale, le Conseil économique, social et environnemental régional (CESER) de Bretagne est une instance consultative composée de membres de la société civile organisée. Placé auprès du Conseil régional, il « *concourt, par ses avis, à l'administration de la Région* ». Ses 119 membres issus du monde de l'entreprise, des organisations syndicales et de la vie collective et associative débattent ensemble de toute question d'intérêt régional pour **construire, collectivement, des réflexions et propositions partagées sur l'avenir de la Bretagne.**

Coordonnées :

CESER de Bretagne
7 rue du général Guillaudot CS 26918 - 35069 RENNES Cedex
Tel : 02 99 87 18 75 Fax : 02 99 87 17 69
ceser@region-bretagne.fr
www.ceser-bretagne.fr

Le CESER de Bretagne considère la transition énergétique comme l'un des **enjeux de société** les plus importants actuellement, et souhaite donc apporter sa contribution au débat national. Cette contribution s'appuie sur les nombreux travaux du CESER relatifs aux questions énergétiques, notamment ses autosaisines sur les éco-activités, les stratégies énergétiques territoriales d'une part et la gouvernance du changement climatique d'autre part en 2009, sur les énergies marines en 2009 et 2012, sur l'appropriation sociale des sciences en 2012 et sur la sécurisation des trajectoires résidentielles en 2013, mais aussi ses avis sur le Plan Énergie pour la Bretagne en 2007, le Pacte électrique breton en 2010 et plus récemment sur le projet de Schéma régional climat-air-énergie (SRCAE) de Bretagne¹ en décembre 2012, pour ne citer que les travaux ciblés sur les questions énergétiques, celles-ci étant présentes dans l'ensemble des réflexions du CESER (Cf. annexe).

¹ Le projet de schéma régional climat-air-énergie (SRCAE) de Bretagne a été soumis pour avis au CESER en décembre 2012 et le schéma définitif le sera à nouveau en octobre 2013.

En préambule, le CESER précise qu'il considère le sujet du présent débat comme majeur parmi les **changements profonds de la société**. La question de la transition est en effet très transversale en termes d'enjeux (de développement économique, de préservation de l'environnement, de développement social et de gouvernance), de thématiques, de secteurs économiques et d'acteurs concernés. De plus, les interactions en font une dynamique complexe à mettre en œuvre : la transition affectera les activités humaines, les modes de vie, de travail, de mobilité, d'habiter, de produire, de consommer, l'aménagement du territoire, et ce sont justement ces éléments qui sont les leviers d'actions de la transition énergétique. Les acteurs de la transition ne sont pas les seuls décideurs locaux, mais l'ensemble de la société. Il faut davantage impliquer le citoyen dans les débats et les formations. De plus, la transition doit articuler le court terme et le long terme. Le CESER pense enfin qu'elle ne doit pas se faire au détriment des populations les plus fragiles.

Le CESER adhère aux objectifs de la transition énergétique, tels que définis dans la feuille de route nationale, que sont **l'efficacité** et **la sobriété** énergétiques d'une part et **le développement des énergies renouvelables** d'autre part. Après une brève mais nécessaire présentation du contexte régional (point 1), le CESER formule ainsi des remarques sur ces trois objectifs, en insistant d'abord sur la sobriété (point 2), puis sur l'efficacité (point 3), ensuite sur le développement des énergies renouvelables (point 4), en particulier marines (point 5) et sur l'atteinte de ces objectifs à travers un scénario volontariste proposé dans le SRCAE de Bretagne (point 6). Enfin, un dernier point mentionne les questions sur lesquelles le CESER n'a pas travaillé mais qu'il considère comme importantes dans le cadre de ce débat national (point 7).

1. Des éléments de contexte régional

La question énergétique est depuis longtemps prégnante en Bretagne, du fait d'une très faible production locale et d'une situation particulière en bout de réseau. C'est en 2007 que le premier **Plan Énergie pour la Bretagne** initie véritablement un débat au sein de la société civile organisée et des élus. Ce Plan est alors la préfiguration du **Pacte électrique breton**, signé en 2010, qui associe l'État en région, le Conseil régional, l'Ademe, RTE et l'Agence nationale d'amélioration de l'habitat (ANAH). Son objectif est d'aborder la problématique énergétique (électrique dans un premier temps) à travers tous ses enjeux, dans toutes ses composantes (technologies, ressources, etc.) et à tous les niveaux du territoire régional. Le Pacte repose sur le triptyque de la maîtrise de la demande, la sécurisation de l'approvisionnement (qui comprend la mise en service d'une centrale à gaz ainsi qu'un nouveau bouclage par une ligne haute tension) et développement des énergies renouvelables.

Le retour sur investissement dans les énergies est un enjeu de développement économique, si on veut développer et pérenniser la création d'emplois régionaux.

En termes de gouvernance, le CESER notait en début d'année 2011 que *« les collectivités sembl[ai]ent à ce jour peu mobilisées dans le pacte, y compris dans leurs propres champs d'action sur leur patrimoine. Elles [étaient] pourtant des vecteurs essentiels en termes d'efficacité et d'exemplarité énergétiques »*, des projets locaux soutenus par le Conseil régional ont depuis montré l'implication de certaines collectivités. Par exemple, « Vir'volt Ma maison », programme dédié à l'habitat, est expérimenté dans le pays de Saint-Brieuc et a vocation à être étendu à d'autres territoires impliquant les collectivités.

Ce programme, ainsi que les différentes actions relevant de la politique énergétique régionale sont désormais intégrés au **SRCAE de Bretagne**. Ce dernier émet des orientations concernant les thématiques suivantes : la qualité de l'air, la réduction des polluants atmosphériques, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la maîtrise de la demande énergétique, l'amélioration de l'efficacité énergétique, le développement de l'ensemble des filières énergies renouvelables, et l'adaptation aux effets du changement climatique.

Toujours en termes de gouvernance, le CESER soutient que « *l'ambition dessinée à travers le SRCAE nécessite que l'action menée par le Conseil régional et l'Etat en région soit particulièrement coordonnée et cohérente* ». Il souligne l'intérêt, notamment dans sa dimension de concertation, de la « Conférence bretonne de l'énergie » associant toutes les collectivités impliquées, les acteurs institutionnels et les partenaires techniques.

Toutes les actions mises en œuvre en Bretagne ne sont pas relatives à l'électricité : citons le soutien au développement de la filière bois-énergie, le recyclage et la réutilisation des déchets, la réalisation de formes urbaines économes en énergie, le développement des aires et des services de co-voiturage.

2. La sobriété comme premier objectif d'une stratégie énergétique

Le CESER a souhaité distinguer la sobriété de l'efficacité car la première peut être choisie, aidée par les pouvoirs publics (les particuliers, les industriels peuvent agir, sans coût excessif pour la collectivité) ; la seconde relève plus directement des pouvoirs publics qui peuvent encadrer, favoriser ou imposer certaines pratiques. Le rôle des associations de consommateurs est ici important en termes de sensibilisation, de conseil et d'accompagnement au changement.

Le Pacte électrique promeut la sobriété énergétique à travers l'un de ses trois axes consacré à la **maîtrise de la demande en électricité**. La sobriété énergétique est en outre citée dans le projet de SRCAE comme **premier levier à mobiliser** pour atteindre les objectifs d'un scénario énergétique volontariste pour la Bretagne à l'horizon 2050.

En Bretagne, plusieurs actions sont engagées en faveur de la sobriété énergétique telles qu'EcoWatt (système d'alerte en cas de pointe de consommation), Trak'o'watt (évaluation des consommations privées) ou encore Vir'Volt (réduction de la consommation électrique), projet de réhabilitation performance énergétique du plan campus, investissements dans les lycées, relai de la campagne européenne « Je change, ça change tout », le projet « Bretagne Mobilité Augmentée ». Elles étaient parfois antérieures au Pacte électrique breton.

Le CESER confirme que l'objectif premier de toute stratégie énergétique est la sobriété énergétique ; il devrait être poursuivi par l'ensemble des acteurs (collectivités, acteurs économiques, population). Cette idée avait été développée en 2009 dans une étude sur les politiques énergétiques en Bretagne où les termes d'un débat parlementaire de 2005 sur la politique énergétique avaient été repris, indiquant qu'il s'agissait « *de faire des économies d'énergie un nouveau fil d'Ariane pour la croissance, avec une approche élargie touchant le contenu énergétique des produits et services, l'organisation de la cité, la gestion des gaspillages, des déchets, sans oublier les autres biens naturels précieux comme l'eau* ». Par exemple, l'usage raisonné des enseignes lumineuses dans la nuit profonde (22h-8h) et de l'éclairage public pourrait être préconisé.

Le CESER propose également d'**agir sur l'organisation territoriale** pour tendre vers plus de sobriété énergétique, en optimisant les déplacements (y compris en favorisant les non-déplacements), tout en répondant aux futurs besoins et attentes de mobilité, notamment pour des déplacements professionnels financièrement abordables, en développant des énergies de proximité, en incitant au partage et à la mutualisation des sources d'énergie. Le développement du haut débit peut servir cet objectif, en prenant garde à la définition des services.

Une spécificité de la Bretagne doit ici être soulignée : la dispersion de la population et des activités dans l'espace qui induisent des mobilités professionnelles et de loisirs importantes, accompagnées d'une consommation de carburant diesel préoccupante.

3. L'efficacité énergétique nécessaire pour une région dépendante qui souhaite s'autonomiser progressivement

Diminuer la consommation d'énergie pour le même service rendu (l'efficacité énergétique) est un objectif convergent avec celui de la sobriété énergétique.

Il est particulièrement pertinent en Bretagne, région fortement dépendante d'un approvisionnement extérieur en énergie.

Dans son avis sur le Pacte électrique breton, le CESER a insisté sur l'importance des **rénovations des bâtiments** (publics et privés) afin de dépenser moins d'énergie, et notamment d'électricité, pour un confort équivalent. La Bretagne est l'une des huit régions pilotes du Plan Bâtiment Durable national ; la démarche a débuté fin avril 2013, pour répondre en urgence à des enjeux opérationnels, mais aussi pour engager une réflexion plus large à moyen terme sur des **bâtiments plus économes en énergie** incluant des considérations sociales, de santé, de développement de l'économie locale, de formation des professionnels, etc. Le CESER considère qu'il faut traiter la question cruciale de la rénovation énergétique du parc existant, tant du parc social public, que du parc locatif privé ainsi que du parc occupé par les propriétaires modestes. Le CESER s'inquiète de la difficulté d'initier les travaux pour les propriétaires les plus modestes ou ceux qui ont la capacité financière, mais pas la motivation d'investir. La précarité énergétique concerne un nombre croissant de ménages en Bretagne et l'augmentation des prix de l'énergie risque d'isoler certaines populations. Les modalités de la transition énergétique doivent protéger les ménages les plus faibles car le droit à l'énergie doit être garanti à chacun quelles que soient ses ressources.

Le **domaine des transports** est le second le plus énergivore après les bâtiments, le CESER a abordé ces questions en mettant l'intermodalité au cœur de ses préconisations dans son travail sur le projet Bretagne à Grande Vitesse, la réflexion doit être poursuivie pour promouvoir des moyens de transports adaptés aux distances parcourues.

L'amélioration de l'efficacité énergétique fait l'objet d'orientations contenues dans le projet de SRCAE de Bretagne. Le CESER est favorable au soutien régional aux **démarches très décentralisées de promotion de boucles énergétiques locales** s'appuyant sur la généralisation des **agences locales de l'énergie**.

Le CESER préconise d'améliorer « *l'efficacité énergétique des territoires en intégrant une analyse fine des consommations énergétiques dans l'élaboration des documents d'aménagement et d'urbanisme* » (par exemple pour compléter les diagnostics de territoire dans le cadre des Rapports de présentation à l'échelle des SCoT).

Les questions du **stockage de l'énergie** et des **réseaux intelligents** revêtent une importance primordiale pour la Bretagne. Ces *smart grids* sont un atout pour la Bretagne, qui est dotée d'un réseau d'entreprises performantes développant des technologies innovantes dans ces domaines. Le développement de compétences concernant le réseau de distribution et le stockage en proximité et les *smart grids* est essentiel à l'accompagnement des entreprises bretonnes du domaine. Les compétences et les initiatives dans ces domaines sont déjà présentes sur le territoire régional, elles doivent être confortées.

4. La concrétisation d'une stratégie de développement des énergies renouvelables

Deuxième axe du Pacte électrique breton repris dans le SRCAE, le développement des énergies renouvelables s'appuie essentiellement sur les énergies marines (cf. point 5), l'éolien terrestre et dans une moindre mesure sur le photovoltaïque et la biomasse dont la filière bois et la méthanisation. Enfin, la production énergétique provenant du **réseau hydraulique** (deux barrages significatifs et 600 moulins potentiellement aménageables en Bretagne) et de **l'incinération des déchets** est faible et devrait être poursuivie au même niveau à l'horizon 2020. La géothermie demeure trop peu exploitée.

Les errements de la filière **solaire photovoltaïque** s'expliquent par l'absence de fiabilité de la réglementation et le besoin de moraliser le marché. La levée de ces obstacles sera déterminante pour le développement de la filière.

Concernant **la filière bois**, l'impact des solutions préconisées sur la qualité de l'air doit être évoqué, en particulier quand il s'agit de la biomasse combustible (bois-énergie).

Le potentiel de **méthanisation** est important en Bretagne. L'option du biogaz injectable dans le réseau de proximité est une solution pour optimiser son utilisation entre les lieux de production et les sites d'exploitation (cogénération, réseaux de vapeur) dans un objectif de proximité. Le gaz produit par les unités de méthanisation doit aussi être valorisé dans les véhicules de transport. La question de la gestion territoriale des différents projets pour éviter la mise en concurrence des exploitations doit être posée ; l'autre question importante est celle des difficultés administratives rencontrées par ce type de projet. Le CESER rappelle ici ses réserves quant à l'utilisation de surfaces agricoles à des fins de cultures énergétiques.

Le schéma régional éolien terrestre (arrêté le 28 septembre 2012 et intégré au SRCAE) donne les orientations permettant de couvrir, en **éolien terrestre**, au moins la moitié des 3 600 MW (en puissance installée) d'énergies renouvelables en Bretagne à l'horizon 2020. Pour permettre la définition partagée des zones de développement de l'éolien et l'adhésion raisonnée des populations, il importe que les projets éoliens soient inscrits dans un projet global intégrant l'ensemble des composantes du SRCAE. Cela suppose que la problématique énergétique, du moins dans ses volets « maîtrise de la demande » et « production d'énergies renouvelables » soit rapidement territorialisée et s'appuie sur des diagnostics territoriaux partagés. Cela nécessite d'équilibrer et stabiliser le réseau.

Le développement des énergies renouvelables constitue un gisement de croissance économique et d'emplois non seulement dans les activités et compétences existantes, qu'il faut renforcer, mais aussi dans les activités innovantes pour lesquelles de nouvelles compétences doivent être construites.

5. L'enjeu spécifique des énergies marines pour la Bretagne

La Bretagne mise enfin particulièrement, compte tenu de ses ressources, sur le potentiel de **développement des énergies marines**. Le CESER les considère comme une nouvelle forme d'exploitation des ressources de la mer, à même non seulement de répondre aux enjeux énergétiques régionaux, mais aussi et surtout de développer une filière industrielle créatrice d'emplois. Dès 2009, le CESER a ainsi insisté sur la nécessité de prendre en compte conjointement les enjeux énergétiques, économiques et industriels, mais aussi de R&D, de formation, d'environnement et de gestion de la zone côtière pour permettre au plus grand nombre de s'approprier cette nouvelle activité et garantir le succès des projets en cours et futurs.

Si la Bretagne dispose d'atouts indéniables en matière de ressources (naturelles, entreprises et infrastructures, compétences, forces de R&D), le CESER affirme néanmoins que seul l'engagement d'**aller au-delà des objectifs du Grenelle de la mer** en matière de production d'énergies marines (6000 MW en 2020 à l'échelle nationale) peut constituer un signal suffisamment fort et permettre de consolider une filière industrielle française.

Les bases d'une stratégie régionale de développement industriel et territorial sont posées ; le développement des énergies marines repose désormais sur un système productif complet s'appuyant sur :

- **de nombreux projets** (parc éolien offshore posé de la baie de Saint-Brieuc, site pilote hydrolien de Paimpol-Bréhat, projet hydrolien dans le Fromveur, projet de ferme pilote en éolien flottant au large de l'île de Groix, projet houlomoteur en baie d'Audierne) ;
- l'Institut d'excellence en énergies décarbonées (IEED) **France Énergies Marines basée à Brest** ;
- un ensemble d'**outils industriels et logistiques** (tel que l'aménagement du port de Brest pour le marché national et l'export) ;
- des **dispositifs de formation** adaptés à cette nouvelle activité.

Cette stratégie de développement sera précisée dans le cadre de la Stratégie régionale de développement économique et d'innovation (SRDEI) en cours d'élaboration.

Pour le CESER, **l'éolien offshore posé**, dont la première concrétisation est le projet de la baie de Saint-Brieuc, est un rendez-vous à ne pas manquer pour la poursuite du déploiement des énergies marines.

6. Un engagement dans un scénario volontariste aux horizons 2020 et 2050

Le projet de SRCAE de Bretagne indique que « *le choix d'un scénario volontariste donnera un dessein à la Bretagne, celui d'être à la pointe de la transition énergétique* ». Le CESER approuve cet objectif, et y adjoint les préconisations suivantes :

- **confronter les différentes visions** d'un scénario volontariste et susciter une mise en mouvement d'acteurs, d'idées nouvelles et de moyens ;
- **explorer un éventail plus large et plus complet de solutions** pour de plus importantes sobriété et efficacité énergétiques (notamment par la consultation régionale dont les résultats sont en cours de synthèse²) ;
- **évaluer, dans les territoires, les gisements d'emplois** que la transition énergétique représente ;
- **évaluer les gisements d'économies** (non seulement en termes d'énergie et d'émissions de GES), et **tous les bénéfiques** pouvant être tirés de cette transition, en termes par exemple de santé publique, de réduction de la précarité des ménages, etc. ;
- **anticiper les besoins de formation** en parallèle avec le SRCAE et non dans un second temps : la formation est très peu mentionnée dans le projet de SRCAE, et ses seules références sont liées au secteur du bâtiment. Les instances compétentes pourraient mener avec leurs partenaires une réflexion sur l'offre et les capacités de formation, fondée sur un bilan de l'existant ;
- **renforcer** les dispositifs de formation qui incluent déjà un volet environnement ;
- **impliquer** EDF, GDF, GRDF et les autres producteurs à travers des accords avec l'Etat, connaître leur positionnement sur la politique énergétique régionale et leurs actions pour entrer dans la transition énergétique. Cela implique de clarifier l'organisation de la production d'électricité (entre EDF, RTE, les sous-traitants et les autres opérateurs), la lisibilité pour le citoyen relève plus d'une question générale de compréhension citoyenne ;
- **mobiliser les financements** (notamment les fonds européens) indispensables pour l'innovation selon des modalités classiques ou plus originales. Il ne faut pas raisonner uniquement en termes de coûts financiers, en particulier en période de crise économique et financière et de révision à la baisse des financements publics. Un tel raisonnement pourrait servir de prétexte pour ne rien faire, ou pour remettre à plus tard, attitude qu'il faut absolument éviter.

² La consultation sur le projet de SRCAE a été organisée par le Conseil régional de Bretagne de janvier à mars 2013 et la synthèse réalisée en juillet 2013.

7. Des questions à approfondir dans le cadre du débat national

Le CESER n'a pas travaillé sur l'ensemble des questions posées par la transition énergétique mais souhaite citer quelques points qui mériteraient d'être approfondis :

- Le **mix énergétique** à l'échelle nationale, régionale et même locale a besoin d'être explicité. Il s'agirait aussi de réinterroger les productions locales, en commençant par disposer d'une analyse fine de chaque boucle énergétique locale ;
- Les questions du **stockage** et de l'**amélioration des conditions de transport** de l'énergie sont centrales pour la gestion des énergies intermittentes ;
- Dans le domaine des **transports**, les questions des usages, du rôle prépondérant du pétrole, des énergies de substitution, sont centrales pour la sobriété et l'efficacité énergétiques des territoires. Des études sont à réaliser sur l'intermodalité des marchandises et les plateformes de logistique ;
- Des dispositifs de tiers **financement** (en termes d'investissements et de prêts, d'avances remboursables), ou autres innovations à inventer peuvent être développés afin que les projets ne reposent pas exclusivement sur les subventions ;
- La question de la **péréquation** nationale dans l'évolution des tarifs de l'énergie doit être posée ;
- L'évaluation du **coût de la transition énergétique**, notamment du coût des nouvelles productions d'énergie s'impose alors qu'est annoncée une augmentation des prix de l'électricité de 50% en 7 ans.

En conclusion, le CESER émet les préconisations suivantes :

- favoriser la prise de conscience et la **mobilisation** de toute la société bretonne, à la hauteur de l'enjeu, en veillant à protéger les populations les plus fragiles ;
- dans le débat sur la transition énergétique, ne pas éluder les questions d'arbitrages, de compétitivité économique et du financement de la transition, de **ruptures possibles** (technologiques, démographiques, climatiques, etc.) ;
- **communiquer** positivement sur la politique énergétique qui œuvre pour sécuriser l'approvisionnement trop longtemps stigmatisé en Bretagne, communiquer aussi sur les projets énergétiques (nécessaire portage politique) auprès des populations (transparence sur l'augmentation des prix de l'électricité) ;
- poursuivre l'intégration de l'ensemble des énergies dans la réflexion régionale (**passer du Pacte électrique au Pacte énergétique**), ce qui nécessite notamment d'opérer des choix énergétiques en fonction des usages ;
- assurer le triptyque **sobriété, efficacité et sécurité énergétiques** en tout point de la Bretagne ainsi que l'accès de tous aux progrès énergétiques ;

- intégrer une **évaluation de l'emploi** potentiel induit à tout investissement dans le domaine de l'énergie.
- mettre en place **des modules de sensibilisation et d'éducation** dans tout le cursus scolaire et toutes les formations professionnelles bien au-delà du bâtiment ;
- densifier les moyens de production et les réseaux de transport et de distribution d'énergie et les créer là où ils manquent pour assurer un **bouclage sécurisant** et pour que le **maillage du territoire** soit le plus complet possible ;
- développer la recherche sur **le stockage de l'énergie et les réseaux intelligents** et mettre en œuvre ces outils afin de faciliter l'intégration des énergies renouvelables dans la production ;
- renforcer les réseaux d'acteurs qui constituent l'une des clés du développement des politiques énergétiques en favorisant des **boucles énergétiques locales** ;
- au-delà des périodes de consultation et de débat, **maintenir la population et les décideurs locaux informés et en éveil** sur les questions liées à la transition énergétique.

Un tel débat ne devrait pas s'arrêter en juillet 2013. En Bretagne, l'élaboration du SRCAE et les réunions régulières de la Conférence bretonne de l'énergie constituent des cadres d'échanges réguliers sur ce sujet.

ANNEXE - Les travaux ressources du CESER (téléchargeables sur le site ceser-bretagne.fr)

1. Les avis

- Projet de Schéma régional Climat, Air, Energie (SRCAE), décembre 2012
Rapporteur : M. Patrice BOUDET
- Création du fonds régional de maîtrise de l'énergie et mise en œuvre sur le territoire du Pays de Saint-Brieuc dans le cadre du programme "Vir'volt ma maison", décembre 2012
Rapporteur : M. Alain LE MENN
- Communication sur la mise en œuvre du Pacte électrique breton, mai 2011
Rapporteur : M. Alain LE MENN
- Engagement du Conseil régional dans le Pacte électrique breton, janvier 2011
Rapporteur : M. Alain LE MENN
- Communication sur la mise en œuvre du Pacte électrique breton, octobre 2010
Rapporteur : M. Alain LE MENN
- Plan énergie pour la Bretagne : une ambition et une stratégie pour relever le défi énergétique et climatique, juin 2007
Rapporteur : M. Alain LE MENN

2. Les études

- Sécuriser les trajectoires résidentielles des actifs en Bretagne, mars 2013
Rapporteurs : Mme Christine DIVAY et M. Michel MORVANT
- Optimiser le projet Bretagne à Grande Vitesse, janvier 2012
Rapporteurs : M. Jean-Philippe DUPONT et M. Pascal OLIVARD
- Appropriation sociale et mise en débat des sciences et technologies en Bretagne – Une approche prospective, mars 2012
Rapporteurs : Mme Claudia. NEUBAUER, M. Bernard DUBOIS et Jean-Claude MOY
- Des énergies marines en Bretagne (2) : concrétisons la filière, octobre 2012
Rapporteur : M. Guy JOURDEN
- Des énergies marines en Bretagne : à nous de jouer !, juin 2009
Rapporteurs : M. Guy JOURDEN et M. Philippe MARCHAND
- Pour une approche concertée des politiques énergétiques en Bretagne, juin 2009
Rapporteurs : M. Ange BRIERE et M. Alain LE MENN

- Pouvoirs et démocratie en Bretagne à l'épreuve du changement climatique - horizon 2030, mars 2009

Rapporteurs : M. Gilbert BLANCHARD et M. Jean-Luc LE GUELLEC

- Les éco-activités et développement durable, des opportunités de croissance pour la Bretagne, juin 2009

Rapporteurs : Mme Françoise LEBOEUF et M. Claude VOUILLOT

- Mobilité des populations et territoires de Bretagne, à l'horizon 2030 – Réflexions prospectives, septembre 2007

Rapporteurs : M. Yves MORVAN et M. Jean-Bernard VIGHETTI

3. Un cahier d'acteur

- Un parc éolien en Baie de Saint-Brieuc, concrétisation de la filière des énergies marines en Bretagne, cahier d'acteur 2013

**Cet avis du CESER
a été adopté en session plénière
à l'unanimité des votants :
2 abstentions : Solidaires**

***EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE :
COMMUNICATIONS ECRITES***



INTERVENTION de M. Guy JOURDEN (CGT)

Pour la CGT la transition énergétique doit être une réponse aux enjeux climatiques, écologiques, économiques et sociaux.

La CGT s'investit dans le débat public national sur la transition énergétique avec la volonté d'affirmer le droit à l'énergie pour chaque peuple de la planète et de mettre fin en France à la précarité énergétique qui touche plus de 3,7 millions de foyers soit 10 millions de personnes. Cette dimension sociale, cette réponse aux besoins d'un développement humain durable et solidaire respectueux de l'environnement et des écosystèmes, est bien souvent absente du débat public en cours.

Ce dernier tend en effet à se concentrer sur la seule question du mode de production de l'électricité et sur une "sobriété énergétique" qui culpabilise avant tout les salariés et retraités, qui financièrement, n'ont ni le choix de leur type d'habitat ou mode de chauffage, ni de celui de sa localisation avec des coûts de transport domicile/travail subis de plus en plus importants.

Or aujourd'hui en France les énergies fossiles émettrices de CO₂ couvrent 70 % des besoins en énergie finale et leur coût d'importation (71,2 milliards €) est supérieur au déficit de la balance commerciale (67 milliards €).

Les propositions devraient donc principalement porter sur la réduction de la consommation d'énergies fossiles responsables d'émission de gaz à effet de serre en intégrant de manière prioritaire dans le débat national la problématique des transports.

Une véritable transition énergétique suppose une politique économique, sociale et industrielle qui s'inscrivent dans de nouveaux modes et rapports de production prenant en compte la justice sociale, les conditions de vie et de travail, les inégalités territoriales...

Les salariés et leurs représentants doivent être au cœur de la concertation sur les choix à opérer à tous les niveaux.

Aujourd'hui les choix nationaux (par exemple la loi NOME) et européens livrent l'énergie aux marchés et conduisent à l'explosion des tarifs et à une remise en cause de la péréquation tarifaire.

La CGT considère que l'énergie doit rester ou redevenir un bien commun, maîtrisé publiquement et accessible à tous. Au moment où nombre de collectivités territoriales reprennent la main sur la gestion de l'eau face aux grands groupes qui se partageaient le gâteau, cette question de la maîtrise publique et de l'intervention des citoyens dans le secteur de l'énergie aurait dû être mise en débat.

Si l'action territoriale est indispensable, elle ne peut pas se substituer à la dimension nationale de la politique énergétique.

L'Etat doit rester le garant de la politique nationale de l'énergie. Il doit assurer la cohérence de la fiscalité, l'efficacité des choix énergétiques, la sûreté de l'approvisionnement, l'émergence

de filières industrielles fortes, la solidarité territoriale dont la péréquation tarifaire. Il doit continuer d'exercer une responsabilité générale en matière de production d'énergie et d'infrastructures.

Le débat national sur l'énergie lancé suite à la conférence environnementale porte sur 4 grandes questions. Il a été décentralisé en Région pour se tenir au plus près des citoyens.

Nous regrettons que la décision d'une contribution du CESER ait été prise très tardivement. De plus la méthode d'élaboration n'a pas permis de construire un texte répondant aux questions du débat national et apportant un éclairage ou des préconisations sur la transition énergétique au niveau de la Région.

La contribution du CESER, qui s'est basée sur ses études antérieures, est donc limitée et n'apporte pas de propositions innovantes.

Certes elle confirme la pertinence de propositions locales, établies dans la concertation, notamment dans le pacte énergétique breton, le SRCAE, visant à la maîtrise de la consommation de l'énergie, au développement des énergies renouvelables et tout particulièrement la filière énergies marines....mais elle ne répond pas à 2 questions importantes, celle de la trajectoire à suivre pour aboutir au MIX énergétique de demain et celle portant sur les coûts, les bénéfices et le financement de la transition énergétique ?

Le point 7 reconnaît ce manque, il méritera donc d'être approfondi ultérieurement.

La transition énergétique pose des questions transversales liées à la solidarité et à la précarité, au développement économique et social, au foncier et à l'urbanisme, au transport et aux déplacements, à la R&D et innovation, ou encore à la biodiversité.

Mais, pour définir une orientation visant à satisfaire l'intérêt général et à mettre en place une maîtrise publique renouvelée, il y a nécessité de créer les conditions d'un véritable débat public, démocratique, à la portée de tous.

Le CESER y a toute sa place



INTERVENTION de M. François LE FOLL (CFDT)

La CFDT soutient l'ambition d'une transition énergétique qui s'inscrit dans la perspective d'un nouveau modèle de développement durable, écologique et équitable.

Il est primordial que les politiques économiques et industrielles s'inscrivent dans une cohérence globale pour de nouveaux modes de production, de consommation et de vie. La cohésion et la justice sociale comme les conditions de vie et de travail de qualité doivent être au cœur des choix stratégiques et des transitions nécessaires.

Nos concitoyens doivent y voir de nouvelles perspectives de prospérité et de bien être.

La CFDT retient les principes de consommer moins et mieux l'énergie pour une qualité de vie identique voire améliorée. L'évolution des modes de vie, de production, de consommation, de transport ainsi que les services énergétiques constituent le point de départ de la transition.

L'ambition de rénover 500 000 logements par an dont 20 000 en Bretagne n'aura de chance de réussir que si on est en capacité d'offrir aux ménages une offre globale et préfinancée via un guichet unique regroupant diagnostics, préconisations, montage financier, certification et garanties. Pour lutter contre la précarité énergétique, des solutions financières innovantes doivent être imaginées comme le micro crédit social pour se substituer avec des formes de remboursement adaptées aux propriétaires en difficulté. Les finances publiques ne pouvant aller au delà d'un nécessaire mais limité effet de levier, d'autres moyens financiers devront être mobilisés, notamment en Bretagne, pour espérer approcher les objectifs ambitieux affichés.

Représentants des salariés, nous sommes très attentifs à la question des transports et la mobilité des personnes dans leurs déplacements professionnels. Nous disposons dans les entreprises d'une palette d'actions telles que l'organisation du travail, le télétravail, des plans de déplacement d'entreprises ou inter entreprises reposant notamment sur les transports collectifs, ou le covoiturage avec des systèmes d'informations intégrés.

En Bretagne, il faut également transférer vers le fer, une partie du transport de Fret assuré quasi intégralement par camions, via des plateformes multimodales intégrées et la réouverture de certaines lignes ferroviaires fermées. La taxation écologique des poids lourds doit être mobilisée pour financer ce report modal.

La CFDT demande la réduction sensible et progressive de la part du nucléaire dans le mix énergétique.

Elle préconise la substitution transitoire du gaz au charbon et au pétrole dans des centrales thermiques.

Elle refuse l'exploitation des gaz de schiste par fracturation hydraulique mais elle soutient le développement de la recherche sur le potentiel énergétique du sous-sol et les modes d'extractions propres.

La CFDT réaffirme son soutien au pacte électrique. Ce pacte forme un tout et c'est ce qui fait sa cohérence et sa force. Il n'est pas optionnel au gré de telle ou telle sensibilité. Il n'est cependant pas gravé dans le marbre. Il doit être doté d'échéanciers plus précis, de jalons et d'outils d'évaluations permettant de l'ajuster en fonction des résultats obtenus et des nouvelles ambitions de la conférence Bretonne de l'énergie.

Le potentiel breton en Recherche et Développement doit être valorisé et mobilisé pour développer des solutions innovantes dans les technologies liées à l'efficacité énergétique comme la connaissance des consommations, les réseaux intelligents, l'intégration des ENR.

La CFDT considère que le développement des énergies renouvelables est une chance pour la Bretagne, absente du domaine des productions d'énergies conventionnelles. Elle s'implique concrètement avec tous les acteurs locaux pour l'émergence autour d'un pôle brestois d'une filière complète des énergies marines dont l'éolien offshore. Face à un tel enjeu sociétal et à l'heure où la Bretagne vit une autre transition industrielle autrement douloureuse dans l'agroalimentaire et l'automobile, nous ne devons plus nous contenter d'être une terre d'accueil d'outils de production énergétique conçus et produits ailleurs.

Cette quête de sobriété et d'efficacité et de mix énergétique interroge l'organisation syndicale que nous sommes sur la nécessité de favoriser l'émergence de nouveaux modèles économiques comme l'économie circulaire, l'éco-conception, l'économie des usages, l'écologie industrielle, la déconstruction des produits en fin de vie.

Si l'ensemble de ces questions s'inscrit dans le champ planétaire, pour la CFDT, l'approche européenne est primordiale, pas seulement pour le financement de la transition mais pour la recherche d'une cohérence des politiques nationales induisant une politique européenne de la transition énergétique.



**INTERVENTION de Mme Viviane SERRANO
(Union régionale Solidaires)**

L'Union Régionale Solidaires de Bretagne note que dans cette contribution au débat national sur la transition énergétique, toutes les hypothèses de ressources énergétiques durables sont retenues, ce qui fait tout l'intérêt de ce rapport.

Cependant l'U.R Solidaires note aussi le maintien du projet de mise en service d'une centrale à gaz, contre l'avis d'une majorité de la population concernée.

Nous nous sommes plusieurs fois exprimés sur ce dossier et contre ce projet de centrale à gaz à l'ouest de la Bretagne et c'est pourquoi, malgré la qualité de cette contribution, dont nous partageons l'essentiel des analyses et propositions, nous nous abstiendrons sur cet avis, afin qu'aucune ambiguïté ne soit perçue sur notre positionnement.

INTERVENTION de M. Robert JESTIN (Chambre de commerce et d'industrie de Région Bretagne)

Je m'exprime au nom des acteurs patronaux sur la question de la transition énergétique et des spécificités bretonnes au sein du débat ouvert à l'échelle nationale.

La Bretagne présente des enjeux particuliers sur l'énergie, déjà largement évoqués dans le cadre de la Conférence Bretonne de l'Énergie et du Schéma Régional Climat-Air-Energie. Trois principaux points caractérisent la Bretagne :

- La dépendance, puisque notre région « importe » plus de 80% de ses besoins,
- Le risque de rupture du réseau électrique en période de consommation de pointe,
- Le poids des énergies fossiles, pétrole et gaz, dans la production primaire.

L'habitat dispersé sur le territoire breton accentue ces enjeux, avec des problématiques de connections aux réseaux et de déplacements plus importants des habitants. Enfin, la croissance démographique élevée amplifie les besoins d'énergie.

Le Pacte Électrique Breton a déjà mis en œuvre des réponses à ces enjeux, en termes de maîtrise de la consommation, avec les opérations exemplaires de Vir'volt et d'Eco-Watt pour les particuliers et pour les entreprises, de développement de la production d'énergie renouvelable et de recherche de la maîtrise de la consommation et de l'efficacité énergétique. Des progrès sont déjà enregistrés, mais nous devons aller plus loin pour assurer un approvisionnement pérenne auprès des ménages et des entreprises, réduire l'émission de gaz à effet de serre, et saisir l'opportunité de développer des activités économiques et des emplois avec des produits et des services nouveaux répondant à ces enjeux.

Outre le soutien au développement d'une filière des énergies marines renouvelables, nous faisons dans cette perspective quatre recommandations :

► L'engagement d'un **programme régional de rénovation thermique** des bâtiments résidentiels et d'activité et d'intégration de l'efficacité énergétique dans les constructions nouvelles. Ce programme devra favoriser la construction dans le neuf de bâtiments à énergie positive, contribuant à l'autonomie énergétique du territoire. Il sera créateur d'emplois, à l'aune du parc immobilier à rénover et des compétences fortes des entreprises bretonnes du secteur de la construction. Des formations doivent être rapidement mises en place pour atteindre cet objectif ainsi qu'une réflexion ouverte sur le tiers financement, tiers investissement pour accélérer la main d'œuvre de ce programme.

► Le soutien à la **mise en place de réseaux énergétiques intelligents**, ou smart grids. La Bretagne est bien positionnée pour cette intégration des technologies numériques dans les réseaux électriques, qui vise à une meilleure performance des réseaux, l'évaluation en temps réel et le pilotage des consommations et la gestion automatisée des pointes de consommation et de production localisées. Ces technologies font appel à des applications nouvelles d'objets communicants, au développement de logiciels de traitement d'informations, aux automatismes, aux innovations dans le stockage de l'énergie. Le développement des smart grids implique plusieurs filières présentes en Bretagne : numérique, domotique,

automatismes, équipements électriques, construction, etc. Là encore des effets positifs peuvent être attendus localement.

► L'expérimentation **territorialisée des solutions innovantes de production et de gestion de l'énergie** dans des quartiers, au sein de pays ou d'îles. La valorisation de la méthanisation, la création de boucles locales, la diffusion du petit éolien l'utilisation des eaux grises, la géothermie en milieu urbain sont autant d'éléments permettant de gérer en proximité les besoins et des apports en énergie. Cette approche territorialisée économise la création de réseaux de grande ampleur et d'importantes unités de production en valorisant les ressources locales et l'information en proximité.

► **Le soutien à la recherche** : les universités les IRT, les grandes écoles, doivent développer les connaissances et la maîtrise des technologies impliquées dans l'efficacité énergétique, le stockage, les réseaux intelligents, la méthanisation, etc. De la fertilisation croisée entre les disciplines peuvent émerger des solutions nouvelles et des produits et services valorisables industriellement.

La transition énergétique constitue un enjeu de société et un enjeu pour les territoires. La Bretagne y possède des atouts qu'une action politique concertée et collaborative peut aider à concrétiser.

Je vous remercie de votre attention.

INTERVENTION de Mme Anne SAGLIO (Personnalité qualifiée)

J'interviens au nom des associations de solidarité

D'après Gaël Giraud, chercheur au CNRS en économie, « L'énergie contribue pour 70 milliards d'euros au déficit commercial annuel français. Il est donc vital d'amorcer la transition énergétique et climatique annoncée par François Hollande. Cela passe par la rénovation thermique des bâtiments, l'éco-mobilité, l'industrie et l'agriculture ... C'est le grand projet dont la société européenne a besoin dans les cinquante prochaines années : passer d'une économie héritée de la révolution industrielle, énergivore et destructrice de la création, à une économie sobre, moins polluante, capable de restituer à nos enfants un monde habitable. L'Europe, si elle le voulait pourrait devenir le leader mondial de la transition. ... La transition coûterait à la France environ 60 milliards d'euros par an et cinq fois plus pour la zone euro. C'est beaucoup moins cher que de sauver les banques ! ... Celle-ci créera au moins un million d'emplois non délocalisables pour la France. ».

Il nous semble que ce sujet de la transition énergétique est un sujet majeur à travailler dans notre assemblée de manière approfondie et collective, avec toute la diversité que nous portons en notre sein qui apportera des éclairages différents sur cette question. Il y a d'autant plus urgence que les familles les plus pauvres que nous connaissons voient leurs conditions de vie se dégrader de plus en plus : logement hors de prix, montants des charges d'eau, d'électricité, de chauffage qui explosent et obligent les gens à ne plus se chauffer parfois, coût des déplacements qui ne cessent d'augmenter (et je ne parle pas des billets de TGV) ... On a l'impression que ces augmentations sont sans fin alors que les ressources des personnes les plus pauvres, elles, n'augmentent jamais, et même diminuent le plus souvent.

Nous proposons donc ce sujet de la transition énergétique comme sujet de travail et de réflexion de l'ensemble de notre assemblée pour que tous ses enjeux soient vraiment pris en compte (développement économique et recherche, formation à des nouveaux métiers, aménagement du territoire, sans oublier la qualité de vie dans notre région). C'est à une mutation très profonde, urgente et passionnante, de notre société que notre assemblée doit appeler nos concitoyens.

Je vous remercie de votre attention.

INTERVENTION de M. Daniel PIQUET-PELLORCE (Bretagne vivante - SEPNB)

Si nous partageons les éléments apportés par la contribution du CESER et l'intervention de Jean Claude Pierre, nous souhaiterions souligner quelques éléments peu pris en compte. Nous attirons l'attention sur la nécessité de développer le fret ferroviaire compte tenu de notre position périphérique. Dans ce domaine, une action volontaire de la Région nous paraît indispensable.

Nous attirons également l'attention sur le solaire thermique qui ne relève pas d'importations lointaines, et qui peut apporter une pierre à la transition énergétique. Elle est à développer dans le cadre des exploitations agricoles (intégrée aux bâtiments agricoles), dans le domaine industriel mais également pour l'eau chaude domestique (voire le chauffage domestique).

Bretagne Vivante souhaite rappeler son soutien sans faille au développement des énergies renouvelables tout en rappelant qu'il y a lieu de toujours minimiser les impacts sur l'environnement. Notamment pour les énergies renouvelables marines, il faut rappeler que les impacts éventuels sur l'environnement restent encore à étudier pour bien des aspects. Ces études doivent être menées en parallèle des études en R&D pour les nouvelles énergies (hydroliennes, énergie houlomotrice, etc...). Pour ce qui concerne l'éolien offshore, nous rappelons notre souhait pour qu'on puisse passer le plus rapidement possible à l'éolien offshore flottant dont on peut espérer un plus fort développement en Bretagne compte tenu des caractéristiques du littoral breton, et dont on peut espérer également de moindres impacts environnementaux.

Par ailleurs, nous rappelons que le bon fonctionnement écologique de la rivière est un impératif auquel doit satisfaire l'exploitation de l'énergie hydraulique.

INTERVENTION de M. Jean-Claude PIERRE (Personnalité qualifiée)

Cette contribution du CESER de Bretagne au « Débat national sur la transition énergétique » constitue une bonne synthèse des problématiques auxquelles notre région se trouve confrontée.

Elle insiste, à juste titre, sur la nécessité de faire de la sobriété le premier de nos objectifs.

Le gisement est considérable et les retombées possibles ne le sont pas moins...

Pour suivre avec une grande attention les stratégies mises en œuvre sur d'autres territoires européens, en particulier en Autriche, en Allemagne mais aussi au Danemark – un pays qui présente de nombreuses analogies avec la Bretagne – dont le volontarisme impressionne, dont les avancées sont spectaculaires tant en termes d'économie qu'en termes de production d'énergies renouvelables et de création d'emplois – je constate cependant qu'à l'inverse de ces voisins nous demeurons tributaires – je devrais sans doute dire « prisonniers » - d'une « politique de l'offre » alors qu'une véritable transition énergétique nécessite d'évoluer rapidement et résolument vers une « politique de la demande ».

Le temps est venu de poser le problème en ces termes. Il s'agit de tout autre chose que d'un problème de terminologie...

Cette autre approche à laquelle rien ne nous a préparé part des spécificités des territoires. Elle relève vraiment le gaspillage et le mesurage de l'énergie, elle permet de mettre en œuvre des systèmes de production énergétique qui ne relèvent plus des méga-systèmes, qui en particulier tirent parti des avantages offerts par la co-génération et qui permettent de valoriser toutes les ressources locales y compris les déchets urbains, agricoles et agro-alimentaires.

Le « bouquet d'énergies renouvelables » dont notre région est si richement dotée ne pourra réellement être mis en œuvre que si nous sommes en capacité de mettre en place cette « politique de la demande ».

Elle aurait pour effet :

- d'élargir le débat, d'en faire une question culturelle, d'y associer vraiment tous les acteurs économiques et sociaux. Nous en sommes loin. La majorité de nos concitoyens ne maîtrisons même pas les unités de mesure à prendre en compte ;
- de permettre une mobilisation de l'épargne locale et donc, d'assurer de réelles retombées financières sur les territoires de vie ce qui est loin d'être le cas aujourd'hui, de favoriser de nouvelles formes de coopération ;
- de favoriser aussi « l'acceptabilité sociale » des énergies renouvelables et donc, de dépasser des blocages ou des oppositions – souvent respectables – mais qu'il convient aussi d'apprécier à la lumière des redoutables enjeux climatiques et géo-politiques auxquels nous sommes confrontés.

Comment passer d'une « politique de l'offre » à une « politique de la demande » ? Ne craignons pas de le dire, tout est là et j'entretiens l'espoir que le prochain CESER s'emparera de cette question ? Elle est essentielle, elle nous interpelle à de nombreux titres, elle dérange mais elle nous rappelle aussi fort opportunément, comme cela fut dit à STOCKOLM en 1972, lors du 1^{er} sommet de l'ONU, que s'il fallait dorénavant penser GLOBAL, il fallait aussi et surtout AGIR LOCAL.

SAISINE DE L'EXECUTIF REGIONAL

« COMPTE ADMINISTRATIF 2012 »

**CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL
DE BRETAGNE**

SESSION DU 17 JUIN 2013

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE

Session de juin 2013

Sur proposition de M. Claude VOUILLOT,
Rapporteur général

AVIS DU CESER SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Cette année, le compte administratif présente successivement les résultats de l'exercice, une analyse financière rétrospective 2007-2012, le bilan financier de la décentralisation, un bilan de la gestion pluriannuelle de la collectivité et le compte-rendu de l'exécution des opérations d'emprunt et de gestion de la dette de l'exercice.

Constitution des résultats de l'exercice 2012 et bilan comptable

Le Président du Conseil régional propose dans cette première partie de lui donner acte de l'approbation du Compte Administratif 2012, arrêté au vu du compte de gestion établi par le Payeur régional.

Il souligne tout d'abord que l'excédent de fonctionnement continue à diminuer, les dépenses augmentant plus vite que les recettes, malgré une recette nouvelle liée à l'augmentation du prix du cheval fiscal des cartes grises. Les principaux postes de dépenses concernent la formation professionnelle et l'apprentissage pour 35,3 %, l'enseignement pour 22,7 %, les transports pour 14,2 % et l'action économique pour 9,1 %.

En 2012, les dépenses réelles de fonctionnement se sont élevées à 858,7 M€ contre 828,6 M€ en 2011 et 787 M€ en 2010 et les recettes réelles de fonctionnement à 1015,9 M€ contre 994,8 M€ en 2011 et 957,6 M€ en 2010, ce qui fait apparaître un excédent de fonctionnement de 157 M€ contre 166,2 M€ en 2011 et 170,4 M€ en 2010.

Le résultat dégagé sur la section fonctionnement, auquel il y a lieu d'ajouter le report antérieur, permet de financer une part importante des dépenses de la section d'investissement qui dégage cette année un déficit de 9,2M€ du fait d'une hausse importante de celles-ci (+79M€).

Les dépenses d'investissement se sont élevées à 575,7 M€ (502 M€ en 2011) et les recettes à 566,5 M€ (523M€ en 2011) dégageant un résultat d'investissement de - 9 M€ (21M€ en 2011) intégrant une mobilisation d'emprunts de 63M€ (9 M€ en 2011). Les principales affectations de celles-ci concernent l'enseignement (102 M€), les transports (157 M€ vs 68 M€ en 2011), l'action économique (40 M€), l'aménagement du territoire (43 M€), L'amortissement des emprunts en cours a atteint 39,6 M€.

Tous mouvements budgétaires compris, l'exercice 2012 a permis de dégager un résultat cumulé de 16,3 M€ (34,6 M€ en 2011, 29,3 M€ en 2010). Ce résultat provient de l'excédent de fonctionnement de 157 M€ diminué du solde d'exécution de la section d'investissement de - 140,7 M€.

Evolution de la situation financière entre 2007 et 2012

Le Président du Conseil régional souligne l'effort marqué de la Région en faveur de l'investissement (BGV notamment), ainsi que la bonne santé financière actuelle préservée en 2012 grâce à la revalorisation du tarif de la taxe sur les cartes grises. Le niveau de l'épargne nette (250 M€) permet d'autofinancer 64 % des investissements et de limiter le recours à l'emprunt à 63 M€, portant ainsi l'encours de la dette à 339 M€.

a) Les dépenses

Des dépenses en hausse de 7,4% pour accompagner BGV

Sur la période 2007-2012, les dépenses de fonctionnement ont progressé de 3,5 % par an en moyenne, transfert de charges compris. En 2012, elles progressent globalement de 2,2 %, mais ce chiffre est réduit à 2 % si l'on raisonne à périmètre constant, conformément aux objectifs fixés pour le budget. Pour 2013, leur progression doit être contenue à 1,75 % en tendance.

Les dépenses d'investissement progressent significativement en 2012 (+ 17,6 %) en raison de la montée en puissance de BGV et de l'amélioration du taux de réalisation (83 % vs 78 % en 2011).

Des dépenses consacrées pour moitié à la formation initiale et aux transports

Le budget régional est dédié à 30 % à la formation initiale, suivi à 22 % au budget transport puis à 18 % aux autres dépenses, à 10 % à la formation professionnelle, à 7% au développement économique et à 4 % au territoire. Chacun de ces postes connaît une évolution variable non homogène, en forte hausse pour les transports (+ 61 %), en hausse pour les autres dépenses (+ 3,5 %), stable pour la formation initiale et en baisse plus ou moins forte pour l'essentiel des autres postes.

b) Les recettes

Les produits de fonctionnement courant : matérialisation d'une perte d'autonomie fiscale et financière

S'élevant à 994 M€ en 2012 vs 961 M€ en 2011, ils représentent 72 % des ressources totales. Leur progression de 3,3 % en moyenne sur la période est essentiellement imputable aux compensations des transferts de charges évoqués plus haut. Ceci a profondément modifié leur nature.

En effet, les ressources fiscales traditionnelles s'effacent progressivement au profit des dotations de l'Etat du fait du démantèlement progressif de la fiscalité régionale et du mécanisme de « compensation financière » des transferts de compétence. Cela se traduit par un recul de l'autonomie financière de la Région qui a perdu le pouvoir de voter le taux de la taxe professionnelle en 2010, puis ceux de la taxe foncière en 2011. Les produits avec pouvoir de taux régional ne représentent plus que 18 % des produits contre 37 % en 2007. Leurs principales composantes sont les suivantes :

- Les Dotations de l'Etat qui s'élèvent à 418 M€ vs 415,8 M€ en 2011 (+ 0,5%). Elles sont constituées principalement de la Dotation Globale de Fonctionnement (259 M€), de la Dotation Générale de décentralisation (19,6 M€), de la Dotation de décentralisation relative à la formation professionnelle continue et l'apprentissage (72,2 M€), d'une compensation de fiscalité directe de 10,9 M€. S'ajoutent depuis 2011 une dotation de compensation de la taxe professionnelle de 28,5 M€, ainsi qu'une dotation du fonds national de garantie individuelle des ressources pour 27,4 M€. Ces dotations d'Etat constituent 42 % des produits de fonctionnement en 2012.

- Les recettes fiscales sans pouvoir sur les taux : 357,2 M€ vs 349,4 M€ en 2011. Elles regroupent les ressources susceptibles de fluctuer au rythme de leur base de taxation, mais sur lesquelles la Région ne dispose d'aucun effet de levier à savoir : la TICPE transférée (152,1 M€), la contribution au développement de l'apprentissage (34,6 M€), la CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) 140,9 M€, l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER) ferroviaire 6,9 M€ et l'IFER télécoms (21,3 M€).

- La fiscalité régionale avec pouvoir de taux : 183,2M€ vs 154,7M€ en 2011 qui comprend la TIPP modulée pour 36M€, la TIPP Grenelle pour 35,6M€, ainsi que la taxe sur les cartes grises 111,6 M€ vs 83 M€ en 2011 (+ 34%)

- Les autres produits de fonctionnement courant 36,2 M€ vs 41 M€ en 2011 regroupent les participations et cofinancements obtenus des politiques menées par la Région dans divers domaines ainsi que le reversement de trop-perçu et produits de redevance.

Les recettes d'investissement hors emprunt : (60 M€ vs 74,4 M€ en 2011).

Elles sont composées des dotations et subventions d'équipement constituées pour les 2/3 par la dotation d'équipement scolaire : 21 M€. Les ressources propres d'investissement 28,5 M€ sont composées du fonds de compensation TVA (21,7 M€) et des remboursements d'avances aux entreprises (6,8M€).

c) La situation financière

Les soldes d'épargne

L'excédent brut courant, hors fonds de gestion des crédits européens, se rétablit à 293 M€ après trois années de baisse pour retrouver le niveau de 2009. Il permet de financer la section d'investissement avant recours à l'emprunt. C'est la conséquence favorable de la hausse de la taxe sur les cartes grises. L'utilisation des derniers leviers fiscaux a permis de préserver une légère croissance de cet excédent brut sur la période 2007-2012.

L'épargne nette mesure la capacité maximum de financement dégagée par la section de fonctionnement, une fois couverte la dépense d'investissement obligatoire qu'est le remboursement du capital de la dette. Celle-ci se détermine en ajoutant à l'excédent brut les produits exceptionnels et en retranchant à la fois les charges exceptionnelles, les intérêts de la dette ainsi que la fraction de capital remboursé sur l'exercice. Hors fonds FEDER, celle-ci s'établit à 253,3 M€ vs 244,5 M€ en 2011.

Le taux d'épargne mesure le ratio du niveau d'épargne nette par rapport aux produits de fonctionnement courant. Il s'établit à 25 % en 2011 contre 29 % en 2007, mais reste actuellement parmi les plus élevés des Régions.

Le besoin de financement réel

La comparaison des dépenses et des recettes d'investissement détermine un besoin de financement total. Il s'élève à 331 M€, en hausse de 30 % par rapport à 2011, du fait de la forte progression des dépenses d'investissement. Ce besoin de financement est couvert à 64 % par l'épargne nette dégagée sur la section de fonctionnement. Le solde est financé par l'emprunt (+ 63 M€).

Compte-tenu d'un remboursement de capital de 32,6 M€, l'encours de la dette est passé de 308,6 M€ en 2011 à 339 M€ en 2012. La capacité de désendettement se situe à un très bon niveau à 1 an et 2 mois. Du fait de son faible endettement, la Région a peu subi les effets de la crise financière de fin 2008 et sa capacité de désendettement très favorable lui a permis d'accéder aux financements de la Banque Européenne d'Investissement pour BGV dans d'excellentes conditions.

Le Président du Conseil régional a ensuite établi un bilan financier des transferts opérés par l'Etat résultant des transferts de compétence, relatifs à la loi du 13 août 2004. Il ressort de celui-ci que les dépenses concernées ont été estimées à 216 M€ en 2012 générant un surcoût de 48,7 M€ (vs 32,7 M€ en 2011) du fait d'une compensation par l'Etat limitée à 167,6 M€. Ce manque à gagner est chiffré à 182 M€ en cumulé depuis 2005. Parmi les transferts d'activité, ce sont la gestion des ports et des aéroports qui figurent très nettement au rang des charges les moins compensées (taux de couverture de 14 à 26 % seulement).

La modernisation des règles comptables et budgétaires par l'instruction M71 conduit à l'amélioration de la comptabilité patrimoniale des régions.

Le total du bilan de la Région en décembre 2012 s'élève à 3167 M€ vs 2945 M€ soit + 7,5 % par rapport à 2011.

L'analyse de l'actif constitué essentiellement d'immobilisations, montre que celles-ci progressent de + 263 M€ par rapport à 2010. Il se décompose en :

- immobilisations incorporelles (+ 162 M€) correspondant essentiellement à des subventions d'équipement,
- immobilisations corporelles (+ 101 M€) correspondant aux bâtiments de formation 947 M€ ainsi qu'aux bâtiments administratifs (37 M€), voies navigables (52 M€), aéroports (30 M€),
- immobilisations financières (stables) correspondant à diverses participations financières au capital de sociétés (46,8 M€), à des apports de la Région à différents organismes de prêts et de garanties aux entreprises Oseo, Brit..(37,1 M€) et au solde d'avances remboursables accordées directement à quelques entreprises par la Région (23 M€).

L'actif circulant fait apparaître des créances au profit de la Région pour un montant de 40,9 M€ et des disponibilités (23 M€) principalement constituées du compte au Trésor.

L'analyse du passif montre que les capitaux permanents représentent 98,5 % du total du passif de la Région et financent totalement l'actif immobilisé. Le fonds de roulement atteint un montant de 17,9 M€ et permet de couvrir 38% des dettes à court terme.

Il convient de souligner que 87 % des ressources de la Région sont des capitaux propres et que ces derniers forment plus de 89 % des capitaux permanents. L'encours de la dette de la Région s'élève à 339 M€ (vs 309 M€ en 2011).

Bilan de la gestion pluriannuelle au 31 décembre 2012

Désormais obligatoire aux termes de l'instruction budgétaire M71, la présentation du bilan de la gestion pluriannuelle permet de suivre le montant global des affectations de l'année et l'évolution du stock des engagements restant à honorer à la fin de chaque exercice.

La gestion pluriannuelle de la Région Bretagne

Depuis 1998, les dépenses d'investissement de la Région (hors mouvements financiers) sont gérées en autorisations de programme et en crédits de paiement. Les dépenses de fonctionnement sont également gérées de cette façon depuis 2006 pour les dépenses d'intervention.

Le bilan des Autorisations de Programmes (AP) au 31 décembre 2012

En 2012, le montant des crédits disponibles pour affecter représente 603,8 M€ (1187 M€ en 2011), montant composé des AP ouvertes en 2012 et des AP pluriannuelles présentant encore un disponible. Le taux d'affectation atteint 72 %.

Le stock des AP restant à mandater s'élève à 1398 M€ (1381 M€ au 31 décembre 2011).

Le bilan des Autorisations d'Engagement (AE) au 31 décembre 2012

Au global, pour 2012, le montant des crédits disponibles pour affecter sont en légère diminution : 600 M€ vs 647 M€ en 2011. Les crédits de 2012 ont été affectés à hauteur de 494 M€, ce qui représente un taux de 82,3 % en légère diminution sur 2011 (89,2 %).

Compte-rendu de l'exécution des opérations d'emprunt et de gestion de dette pour l'exercice 2012

La gestion de la dette de la Région s'appuie sur l'étude de la situation économique de la zone Euro et sur l'évolution des taux d'intérêts qui en résultent. L'année 2012 a été marquée par une croissance atone, des taux d'intérêt une nouvelle fois très bas et une inflation contenue à 2 % en moyenne. *A contrario*, dans la continuité de la crise des dettes souveraines de 2011, les marges bancaires sont restées à des niveaux très élevés. Par ailleurs, ce marché des prêts aux collectivités fait l'objet de nouvelles offres non bancaires. La Région n'a été que marginalement affectée par ce contexte, n'ayant que peu emprunté et bénéficiant des conditions avantageuses offertes par la Caisse des Dépôts et la Banque Européenne d'Investissement sur ses nouvelles enveloppes de financement.

La réalisation du programme d'emprunt

Elle s'est inscrite dans une stratégie visant les objectifs suivants :

- Maintien de l'équilibre de l'encours entre taux fixes et variables.
- Sécurisation des financements à venir dans un contexte de raréfaction de la ressource.
- Optimisation des frais financiers

La Région a financé sa dette par des crédits bancaires sans recours à la désintermédiation bancaire. L'opportunité d'un accès direct aux marchés de capitaux est actuellement étudiée par la commission des finances avec prise de décision au courant de l'année.

Sur les 185 M€ d'autorisation inscrite au BP pour 2012, diminuée de 37 M€ lors de la DM1, 63 M€ ont été mobilisés.

Par ailleurs la Région a signé en septembre 2012 un premier contrat de prêt de 100 M€ avec la Banque Européenne d'Investissement sur une enveloppe de 300 M€ mobilisable sur 5 ans par tranches et destiné au financement de BGV.

La gestion de l'encours de la dette

Dans le contexte évoqué plus haut, la Région n'a opéré aucune opération de gestion active de la dette.

Suivi de la dette structurée :

La part de la dette dite « structurée » est désormais limitée à 0,9 % de l'encours fin 2012. Ce ratio est porté à 2,7 % en intégrant deux contrats spécifiques qui présentent un niveau de risque très faible.

La gestion en trésorerie zéro

En 2012, l'utilisation d'instruments de trésorerie a permis un avoir moyen journalier sur le compte du Trésor de 1,3 M€ équivalent à 9 heures de dépenses. Au jour le jour, il convient de préciser que l'avoir sur ce compte s'est situé pendant 333 jours à un montant inférieur à 1000 €. Dans l'objectif de gestion en trésorerie zéro, deux lignes de trésorerie ont été souscrites pour une durée d'un an représentant un montant global de 40 M€ auprès d'Arkea.

Situation de l'encours au 31 décembre 2012

Au 31 décembre 2012, le montant de la dette s'élève à 339M€ vs 309M€ en 2011, se répartissant entre taux fixe 33% de l'encours, et taux variable : 66%. Globalement, 46,3 % de l'encours est protégé contre le risque de hausse des taux. Les contrats de couverture ont permis la perception de 1,24 M€ de produits financiers et ont coûté 2,1 M€.

S'agissant de la répartition par prêteur, la part la plus importante de l'encours de la dette est détenue par la Banque Européenne d'Investissement (28,7 %), le groupe Crédit Agricole (17,6 %), DEXIA (16,1 %), la Caisse des Dépôts (13,8 %). Les parts de Banque Européenne d'Investissement et de la Caisse des dépôts continueront d'augmenter du fait des contrats de financement de BGV.

Le coût moyen de la dette intégrant les instruments de couverture s'élève à 2,5 % vs 2,54 % en 2011. Cette baisse se matérialise sur les frais financiers payés sur emprunts 6,5 M€ vs 7,6 M€ en 2011 (7,1 M€ en 2010, 8,8 M€ en 2009, 13 M€ en 2008 et 11,3 M€ en 2007).

Ces variations fortes de la charge de la dette, alors que le niveau de celle-ci est à un niveau faible, illustrent bien l'impact que pourra avoir l'évolution du marché des taux sur le budget lorsque monteront en puissance les grands projets et notamment BGV.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le document présenté par le Président du Conseil régional confirme les tendances observées l'an passé. Les ratios de gestion demeurent très favorables.

Dans un contexte de marché des taux très avantageux, la gestion de la dette a été globalement bien maîtrisée et la stratégie financière s'est traduite par un maintien de la solvabilité de la Région qui lui permet de recourir à l'emprunt, notamment dans la perspective des grands projets engagés.

L'évolution budgétaire sur 5 ans montre encore une progression dynamique de l'évolution tant des recettes (+3,3% en moyenne sur 2007/2012) que des dépenses d'intervention (+4,5% pour la même période). Ce niveau de hausse a donné des capacités d'action préservant les équilibres de gestion, mais la comparaison avec les mêmes données des années précédentes traduit déjà un vif ralentissement qui ne pourra malheureusement que s'accroître à l'avenir.

En conséquence, si cette rétrospective est utile, elle ne peut servir à se projeter dans l'avenir, tant la situation future sera différente. En effet, le dynamisme économique d'une grande partie de cette période, le faible endettement de la Région, la faiblesse des taux, ont été autant d'éléments favorables qui se sont additionnés sur la période.

Comme expliqué dans le document, les perspectives d'évolution seront cumulativement beaucoup moins favorables pour plusieurs raisons :

- Les nouvelles règles régissant les recettes conjuguées à un environnement économique plus difficile vont limiter fortement la progression des ressources d'autant que le gouvernement projette d'impliquer concrètement les collectivités

territoriales dans son effort de réduction des déficits publics et que l'Exécutif a utilisé cette année sa dernière capacité d'action en portant en une seule fois le prix du cheval fiscal de 36€ à 46€. Cela lui a donné d'un coup +28,6M€, ce qui représente 2,9% des produits et explique l'essentiel de leur progression de 2012. En 2011, la Région a bénéficié de la taxe TIPP Grenelle pour un montant similaire. Il n'est plus rien prévu de tel les prochaines années.

- L'ambition réaffirmée de limiter à 1,75 % la progression des charges constitue un changement de cap non négligeable par rapport à la période antérieure.
- De plus, parmi ces charges, un poste actuellement modeste, qu'est la charge de la dette (6 M€) va connaître dans les prochaines années une très forte progression, notamment du fait du volume d'emprunts nouveaux liés au financement des grands travaux engagés. Sur l'aspect du coût de celle-ci, la précaution prise d'anticiper une partie des nouveaux besoins auprès de la CDC et de BEI est une bonne chose, à la fois en terme de sécurisation du besoin et de coût.

Compte-tenu de tous ces éléments, il est à prévoir une réduction tendancielle du niveau de l'épargne nette, maintenu à 250M€ sur la période 2007/2012. L'inconnue se situe dans la vitesse de dégradation de celle-ci. Ce sera un indicateur important à surveiller à l'avenir, car il a permis jusqu'à ce jour l'autofinancement d'une grande part des investissements courants de la Région.

Comme chaque année, l'Exécutif fait une estimation du coût résiduel de la décentralisation de 2004 pour la Région, regrettant que les charges ne soient que partiellement compensées. Cet exercice est éclairant même si la responsabilité de ces écarts pourra de moins en moins être imputée uniquement à l'Etat et que les perspectives de nouvelles compensations sont faibles dans le contexte actuel des finances publiques.

Toutefois, il conviendrait d'effectuer un bilan précis des précédentes lois de décentralisation avant de s'engager dans une nouvelle étape. Le CESER souhaite également que dans le cadre de cette prochaine étape, les conditions de transfert soient mieux négociées pour permettre une meilleure compensation dans la durée.

Le document présenté par le Conseil régional s'attarde finalement assez peu sur l'exécution budgétaire de l'année écoulée. Il rend compte des grands postes de recettes et de dépenses, mais en faisant assez peu référence ni aux orientations budgétaires 2012, ni au budget primitif.

Dans le contexte actuel et futur, chacun mesure bien l'importance d'une exécution budgétaire très proche des objectifs fixés. Le CESER suggère qu'à l'avenir, cette première partie soit complétée par des éléments de mesure et d'explication des écarts éventuels entre objectifs et résultats.

Il est à noter que ce compte administratif est utilement accompagné du rapport d'analyse par programme sur lequel le CESER s'est attaché à exprimer son avis lors de cette même session.

<p style="text-align: center;">Cet avis du CESER a été adopté en session plénière à l'unanimité des votants</p>
--

***EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE :
COMMUNICATIONS ECRITES***

INTERVENTION de M. Jean HAMON
(Union des entreprises Medef Bretagne, en accord avec l'Union des industries et métiers de la métallurgie de Bretagne – UIMM Bretagne)

Je m'exprime au nom du collègue Employeur.

L'examen du compte administratif nous permet chaque année d'apprécier la trajectoire budgétaire de la Région à partir de budgets réellement exécutés.

L'exécution du budget 2012 s'inscrit dans la logique exprimée depuis quelques années à savoir : d'une part le recours à l'emprunt dans des volumes plus importants pour financer le projet BGV, et ce, après en avoir limité le montant dans un souci louable d'anticipation ; et d'autre part, la limitation de l'évolution des frais de fonctionnement, ainsi que l'affirme et l'assume le Conseil régional, depuis une période récente.

Concernant les frais de fonctionnement, ceux-ci ont augmenté en 2012 de 2 %, hors transfert. Nous regrettons que les nombreux chiffres, tableaux, couvrant la période 2007 – 2012 n'indiquent pas l'évolution de ces dépenses de fonctionnement hors transfert sur cette période de 5 ans.

Les dépenses de personnel augmentent hors transfert de 2,7 % en 2012, soit une hausse supérieure à l'inflation alors que, comme le rappelle la Région, « le point d'indice de la fonction publique est sans impact sur les frais de personnel, la valeur annuelle du point étant gelée depuis le 1er juillet 2010 ». Compte tenu des investissements à venir, de la baisse des dotations de l'Etat annoncée par le Gouvernement et de la nécessité de ne pas augmenter les prélèvements obligatoires pesant sur l'économie, nous pensons que la Région devra mieux maîtriser en 2013 et au cours des années à venir, l'évolution de sa masse salariale, ce qui renvoie de fait à la question des effectifs.

Pour en revenir à l'évolution des ces dépenses de fonctionnement, la Région rappelle sa volonté de limiter la hausse à, je cite, « 1, 75 % en tendance », ce qui nous semble élevé compte tenu des contraintes à venir sur les dotations de l'Etat aux collectivités et le caractère aléatoire des ressources fiscales de la Région.

Concernant les recettes, nous lisons qu'en tendance, les dotations de l'Etat ont augmenté en moyenne de 4,2 %/an sur la période 2007 – 2012, ce qui nous semble une progression significative.

Quant à la taxe professionnelle, celle-ci constituait une ressource de 127 millions 766 mille euros en 2007. La CVAE qui l'a remplacée a produit 140 millions 916 mille euros de recettes en 2012, soit une progression annuelle moyenne de 1.98 % sur la période 2007 – 2012.

En conclusion, si nous souscrivons à l'orientation générale de la Région de privilégier les investissements après une période de désendettement progressif, nous l'appelons à mieux maîtriser ses dépenses de fonctionnement et notamment ses dépenses de structure.

Je vous remercie de votre attention.

SAISINE DE L'EXECUTIF REGIONAL

« RAPPORT D'ANALYSE PAR PROGRAMME »

**CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL
DE BRETAGNE**

SESSION DU 17 JUIN 2013

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE

Session de juin 2013

Rapporteur général : M. Patrice BOUDET

<p style="text-align: center;">AVIS ET CONTRIBUTION DU CESER SUR LE RAP 2012 (RAPPORT D'ANALYSE PAR PROGRAMME)</p>

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Un rapport d'analyse par programmes (RAP) accompagne la présentation du compte administratif pour la 5^{ème} année consécutive.

Exercice de transparence et de démocratie, ce document a pour but de rendre compte, pour chaque mission et programme, de l'exécution budgétaire et des politiques publiques mises en œuvre par le Conseil régional tout au long de l'année 2012.

Troisième volet du cycle budgétaire, il offre une présentation des moyens déployés par l'institution régionale, et propose au travers d'une série d'indicateurs, d'apprécier la « performance » de son action, au regard des objectifs et des orientations stratégiques définis lors du débat d'orientation budgétaire et du budget primitif.

Chaque mission est présentée en trois parties :

- une présentation du contexte de la politique au cours de l'année écoulée
- une présentation synthétique des objectifs de la politique régionale déclinée par orientations stratégiques ou par programme (les initiatives mises en œuvre en matière de développement durable y font également l'objet d'un point spécifique),
- une présentation des moyens mis en œuvre : budget et ressources humaines.

La présentation par programme se compose de 4 parties :

- un rappel des objectifs et des actions associés au programme,
- une présentation du contexte d'intervention, accompagnée de quelques chiffres clefs et de l'identification des principaux documents cadre,
- un commentaire synthétique de l'exécution budgétaire du programme,
- une analyse des principales réalisations de l'année au travers d'indicateurs.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Depuis 2009, ce rapport a fait l'objet d'un examen différé par le CESER à la session d'octobre. Pour cette cinquième édition, il a cette fois été décidé d'émettre un avis sur le RAP en même temps que sur le compte administratif afin que cela coïncide avec le passage de ces dossiers en session du Conseil régional.

Cet avis est composé comme chaque année, d'une part, d'un avis général portant sur la démarche et sur le document dans sa globalité et, d'autre part, de remarques plus spécifiques portant pour chaque programme sur l'exécution budgétaire, la mise en œuvre de la politique régionale, et sur la pertinence des indicateurs. Ces dernières sont annexées à l'avis général.

Le CESER se félicite de la clarté de ce document, qui apparaît cette année sous une forme plus accessible, tout en s'enrichissant de nouveaux éléments d'analyse. Il note avec intérêt la prise en compte de certaines observations formulées par le CESER, lors de ses précédents avis ; en particulier ses remarques favorables à l'introduction de données sexuées et à l'assouplissement de la contrainte du format de deux pages imposée à chaque programme (notamment pour le programme 421).

Cette année la présentation du RAP a évolué. Elle porte une attention accrue à l'analyse des orientations stratégiques du Conseil régional, au travers de chapeaux introductifs présentant chaque mission avant leur déclinaison par programmes. Correspondant à une attente du CESER, ce format permet d'appréhender l'action de la Région dans une double approche, à la fois synthétique et détaillée. Il apporte, avec le rappel des documents cadres rattachés à chaque programme, davantage de lisibilité au rendu-compte de l'action régionale.

Dans l'attente de l'évolution du RAP vers un « *Rapport annuel de développement durable* » (tel qu'il est prévu dans le cadre de PADUS/DURABLE de l'Agenda 21 de seconde génération) l'accent mis sur les « *initiatives de développement durable* » en amont de chaque mission (à l'exception des missions fonctionnelles 10, 11, 12 et des missions transversales), préfigure déjà l'intégration de ces deux démarches. Cela permet de se représenter concrètement comment chacune de ces politiques inscrit les perspectives de développement durable dans ses objectifs. Si cette partie est pour le moment inégalement développée selon les missions concernées, le déploiement de la grille de questionnements PADUS devrait, à l'avenir, améliorer l'appropriation de ces enjeux dans chaque service.

L'élaboration prévue d'un « *Index du développement durable* », en partenariat avec les collectivités du B16, les Pays et la société civile organisée, pourrait également renforcer l'analyse de l'impact des politiques publiques sur le développement durable de la Bretagne et rejoindre ainsi l'une des attentes exprimées par le CESER.

En outre, cette nouvelle édition du RAP donne lieu à une analyse plus approfondie des moyens budgétaires et des ressources humaines alloués à chaque mission.

L'analyse des principales réalisations de l'année apparaît également plus clairement déclinée par objectifs et par actions. La continuité établie dans la majorité des programmes, entre les indicateurs définis lors du budget primitif et leur analyse lors du RAP, comme l'avait souhaité le CESER, permet une meilleure appréciation de la mise en œuvre de la politique régionale. Bien que plusieurs programmes y dérogent, le rappel des valeurs-cibles déterminées en début d'année et de leurs évolutions pluriannuelles y contribuent également.

Au regard de ces propositions, le CESER émet les réserves suivantes :

Le CESER rappelle que les indicateurs de réalisation apportent davantage d'informations que les indicateurs de moyens sur la mise en œuvre de la politique régionale et l'atteinte des objectifs fixés lors du budget primitif. De ce point de vue, si l'on peut relever l'introduction d'éléments relatifs à l'impact des politiques régionales sur l'emploi, ceux-ci demeurent

encore insuffisants. Plus généralement, les indicateurs développés apparaissent malgré des améliorations de qualités inégales selon les programmes.

Afin de ne pas réduire l'action régionale à des données chiffrées, le recours à des indicateurs plus qualitatifs ou étayés d'analyses complémentaires permettrait parfois de mieux rendre compte des objectifs que se fixe le Conseil régional dans la mise en œuvre de ses politiques. Cela est vrai en particulier pour les programmes relatifs au développement de l'économie sociale et solidaire, à l'innovation sociale ou aux politiques culturelles.

L'effort de détermination d'une valeur-cible par indicateur dans le budget primitif et son rappel dans le RAP doit être poursuivi. Cette référence est indispensable à l'analyse de l'avancée du Conseil régional dans la mise en œuvre de ses engagements. L'abandon ou l'infléchissement de ces objectifs en cours d'année ne devrait pas conduire à leur suppression du rapport d'analyse. Cela pourrait par contre donner lieu à l'ajout d'objectifs révisés dans les Décisions modificatives et dans le RAP. Une harmonisation des terminologies utilisées (« valeurs-cible », « prévisions de réalisation », etc.) améliorerait aussi la compréhension du document.

Le CESER s'interroge également sur l'absence de données relatives à la mise en œuvre du Contrat de projets Etat-Région, d'autant que les programmes opérationnels européens avec lesquels il est fortement imbriqué, donnent lieu à un tel suivi.

Enfin, le CESER regrette de ne pas avoir de visibilité sur la réalisation des actions menées par des structures dépendantes du Conseil régional et financées au titre de ses orientations stratégiques (telles que Bretagne développement innovation, Bretagne commerce international, e-mégalis, etc.). Le CESER souhaite, en effet, avoir une vision consolidée de l'ensemble des politiques mises en œuvre dans le cadre de l'exécution du Budget primitif.

Compte tenu de ces observations, le CESER suivra avec beaucoup d'attention et d'intérêt, au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional, l'évolution du RAP vers un « *Rapport annuel de développement durable* », la construction d'un « *Index de développement durable* » et la mise en œuvre de PADUS, dans le cadre de l'Agenda 21 de seconde génération.

<p style="text-align: center;">Cet avis du CESER a été adopté en session plénière à l'unanimité des votants</p>
--

ANNEXES
Observations détaillées des Commissions du CESER

MISSION I - POUR UN AMENAGEMENT EQUILIBRE, GARANT DE LA SOLIDARITE TERRITORIALE
--

101 - Agir pour la cohésion des territoires bretons
--

Sur proposition de M. Gilles POUPARD,
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

Observations générales

Le programme 101 bénéficie d'une part importante de l'enveloppe consacrée à la *Mission I* « *Pour un aménagement équilibré, garant de la solidarité territoriale* » (62% en 2012). La Commission le considère comme essentiel dans son accompagnement au développement des territoires qui composent la Bretagne (par l'intermédiaire d'une contractualisation avec les 21 pays et les îles), y compris par le soutien qu'il apporte à la société civile organisée localement à travers les Conseils de développement et leur réseau.

Observations sur les indicateurs

L'indicateur n°1, « *Projets affectés dans le cadre des Contrats Région-Pays 2006-2012* », est intéressant car il précise la part des maîtrises d'ouvrage intercommunales dans les différents projets. En revanche, le nombre de projets affectés donne peu d'informations sur « l'importance » des projets. Bien qu'imparfaite, l'indication apportée par le montant alloué aux projets donnerait une idée plus concrète du soutien au développement des pays, tout comme le montant moyen en euros par habitant, chiffre communiqué dans le bordereau consacré au bilan de la politique territoriale (« *Pour un partenariat renouvelé entre la Région et les territoires bretons : bilan et perspectives* », session de décembre 2012). Nombre et montant pourraient être présentés au sein de cet indicateur.

L'indicateur n°2, « *Taux d'affectation des Contrats Région-Pays 2006-2012* », apporte peu d'informations, la progression ou la stagnation des taux ayant le plus souvent des explications à trouver dans les procédures d'instruction des dossiers. Les commentaires, adjoints aux résultats chiffrés de cet indicateur, sur les thématiques des projets sont en revanche plus éclairants sur les réalisations de ce programme.

Concernant l'indicateur n°3, « *Soutien régional aux îles par le Contrat pour le développement durable des îles du Ponant 2009-2012* », les mêmes remarques que celles sur l'indicateur n°1 peuvent être formulées : le « nombre » de projets pourrait être complété par « le montant » des projets.

102 - Observer les dynamiques territoriales et anticiper les mutations

Sur proposition de M. Jean-Edmond COATRIEUX,
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

Observations générales

Les actions de ce programme reposent sur le développement des outils d'observation, de connaissance et d'expertise des territoires, dans une optique d'aide à la décision. Elles s'inscrivent dans la démarche régionale de soutien aux projets de planification des territoires en leur apportant la ressource, l'ingénierie et les connaissances nécessaires pour élaborer leurs projets.

Ce programme demeure par nature transversal et un bon nombre d'interventions qui auraient pu prétendre relever de ce programme sont imputées à d'autres programmes.

Observations sur les indicateurs

Les indicateurs de ce programme permettent de mesurer la montée en charge de la plateforme géo-Bretagne et le nombre de Schémas de cohérence territoriale et de Plans locaux d'urbanisme ayant fait l'objet d'une contribution de la Région. S'agissant de ces derniers, ces indicateurs n'apportent aucun élément sur les enjeux ni sur les contenus de l'intervention régionale.

103 - Soutenir l'aménagement numérique de la Bretagne

Sur proposition de M. Jean LE TRAON,
au nom de la Commission « Développement Economique et Recherche »
et de M. Joël JOSSELIN
au nom de la commission « Aménagement et développement des Territoires et
Environnement »

Observations générales

La lecture du RAP 2012 indique que le lancement du programme Bretagne très haut débit (BTHD) semble prendre plus de temps que prévu : le taux de réalisation (autorisation d'engagement + autorisation de programme) n'est que de 29% en 2012, après 33% en 2011). Des raisons administratives expliquent notamment ce décalage. Les principales dépenses d'investissement sont relatives à l'équipement des EPCI (visioconférences, services numériques) ce qui est somme toute marginal par rapport à l'ambition du programme BTHD dont les 3 objectifs sont :

- le déploiement du THD (couverture en très haut débit de l'ensemble de la population bretonne à l'horizon 2030) ;
- le développement des services publics numériques ;
- le soutien aux usages numériques.

En fonctionnement, le rapport stipule que : « *L'écart entre les AE votées et affectées a 3 explications : d'une part, concernant l'action [II-2, développement de la relation aux citoyens des collectivités], les crédits prévus initialement en fonctionnement ont été basculés en investissement au regard de la nature des dépenses. D'autre part, des dépenses liées à des besoins d'études pour Bretagne très haut débit [I] ont été anticipées fin 2011. Enfin, les actions liées aux cybercommunes [II-4] ont été redéfinies* ».

Il n'en reste pas moins que si en 2011, 87,4% des autorisations d'engagement votées avaient été affectées, pour 2012 ce pourcentage tombe à 50,8%.

En investissement, les autorisations de programme affectées représentaient 0,26% de celles votées (total de 50 300 000 €). La « progression » pour 2012 permet d'atteindre 0,63%.

Observations sur les indicateurs

Les seuls indicateurs retenus pour le programme 103 concernent les EPCI et la plateforme de service e-mégalis Bretagne : ceux-ci ne couvrent pas l'ensemble du programme BTHD et le RAP devrait se référer à la feuille de route du programme Bretagne très haut débit.

Indicateur n°1 : Le nombre total d'EPCI équipés d'un système partagé de visioconférence est de 37. S'il représente 74% de l'objectif prévu pour 2012, il restera encore 65% des EPCI à équiper.

Indicateur n°2 : La réalisation est supérieure à l'objectif, 30 EPCI (sur 106) sont maintenant équipés d'un site web avancé.

104 - Faciliter l'accès à un logement de qualité pour tous et soutenir les politiques de rénovation urbaine
--

Sur proposition de Mme Christine DIVAY et M. Michel MORVANT,
au nom de la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

Observations générales

La question de la performance énergétique des logements est présente dans l'ensemble des politiques menées par le Conseil régional.

Le logement des jeunes et des travailleurs mobiles constitue aussi une préoccupation majeure pour la Région.

Ces deux thématiques sont reprises dans les nouvelles orientations de la politique régionale de l'habitat pour la période 2014-2020.

Observations sur les indicateurs

Ceux-ci permettent de mettre en évidence la nécessité pour la Région de poursuivre une politique de l'habitat plus particulièrement en direction des populations les plus fragiles et défavorisées. S'agissant du logement des jeunes, on constate que les crédits ne sont plus totalement consommés. On peut le regretter compte tenu des besoins importants.

105 - Participer à la promotion de la santé publique dans toute la Bretagne

Sur proposition de Mme Christine DIVAY et de M. HARDY,
au nom de la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

Observations générales

La Commission souligne la nécessité d'une cohérence entre la politique de la Région et la mise en œuvre du Projet régional de santé, des huit Programmes territoriaux de santé et des politiques des quatre Départements notamment pour le médico-social (personnes en situation de handicap et personnes âgées) et les Contrats locaux de santé (CLS) à l'échelle infra-territoriale. Dans ce sens, le soutien aux travaux de l'Observatoire régional de la santé en Bretagne doit être considéré comme positif. Il en est de même pour les projets de promotion de la santé des jeunes 2012-2014 et pour les Points accueil écoute jeunes (PAEJ), ainsi que pour l'accent mis sur l'accompagnement d'actions innovantes dans les territoires soutenus par l'animation territoriale de santé.

La Commission note avec satisfaction que la refonte du dispositif d'animation territoriale le rend plus lisible et que les préconisations issues de l'évaluation et de ses observations ont été prises en compte.

La Commission observe cependant :

- l'absence d'information sur l'implication et les projets soutenus par des établissements scolaires, ou des mutuelles qui n'étaient que 4,5% des porteurs de projets en 2011,
- que le grave problème du suicide des personnes âgées, largement tabou dans notre société, justifierait pleinement d'être abordé.

Elle rappelle son souhait d'une approche transversale de la prévention et de la promotion de la santé se déclinant dans toutes les politiques/compétences de la Région (Enseignement/éducation, transports, sports, travail...).

Observations sur les indicateurs

D'une manière générale, la Commission constate que ce programme comporte relativement peu d'indicateurs permettant de rendre compte de l'atteinte de ses objectifs. Elle suggère que le Conseil régional engage une réflexion sur le sujet avec l'aide de l'Observatoire régional de la santé en Bretagne, en y associant les principaux acteurs concernés.

Ces nouveaux indicateurs devraient reposer sur une observation élargie du champ de la santé en région, incluant en particulier l'offre de santé dans toute sa diversité et la coopération entre ses acteurs : prévention, premier recours, hôpital, santé mentale, médico-social et social, aide et soins à domicile, ambulatoire, médecine du travail, médecine scolaire et universitaire, professionnels de santé libéraux, etc.

MISSION II - POUR UNE ECONOMIE DYNAMIQUE AU SERVICE DE FILIERES FORTES ET CREATRICE D'UN EMPLOI DE QUALITE

212 - Stimuler l'innovation et développer l'économie de la connaissance

Sur proposition de M. Gilbert BLANCHARD,
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »

Observations générales

L'objectif de ce programme est de favoriser l'émergence de projets innovants en soutenant les structures d'interface (48% des autorisations d'engagement soit 6,5M€) et d'aider les entreprises en contribuant au financement de leurs innovations (52% des autorisations d'engagement et plus de 80% des autorisations de programme (soit 7M€ + 1,8M€).

Les résultats montrent que, malgré la conjoncture, le nombre de projets générés par cette politique d'innovation s'est maintenu, en 2012, tout en restant élevé (105 dont 36 collaboratifs), et ce à tous les stades de la démarche.

Par ailleurs, les programmes transversaux structurants comme Capbiotek ou le plan Véhicule Vert Breton, initiés récemment, ont apporté une contribution positive à l'ensemble de la politique.

Un « diagnostic évaluatif » ayant été effectué en 2012, la Commission sera attentive aux pistes d'évolution qui seront proposées prochainement.

Observations sur les indicateurs

Les indicateurs présentés sont justes et nécessaires puisqu'ils mesurent bien l'implication des structures d'interface auprès des entreprises (objectif et indicateur n°1) et les résultats obtenus, c'est à dire le nombre de projets accompagnés tant technologiquement que financièrement (objectif et indicateur n°2).

Quant à l'objectif III (*Coordonner les acteurs régionaux et promouvoir l'innovation*), confié à Bretagne Développement Innovation (BDI), il mériterait un indicateur, même si les chiffres fournis quantifient l'impact des actions conduites (sauf sur le programme SIDE, Structurer l'innovation pour le développement de l'entreprise).

214 - Accompagner la structuration des secteurs clés de l'économie bretonne

Sur proposition de M. Jean LE TRAON,
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »

Observations générales

Les 4 pôles de compétitivité (Images et Réseaux, Mer Bretagne, Valorial et Id4Car) sont désormais bien établis dans le paysage de l'économie bretonne et évalués favorablement tant au niveau national que régional. Ils représentent 1000 adhérents, dont 55% de PME, ce chiffre étant globalement stable depuis 3 ans.

Le RAP du programme 214 fournit des explications aux évolutions constatées de manière plus détaillée que dans le RAP 2011, ce qui est appréciable. Cependant, la Commission aurait souhaité que soient précisés les points suivants :

- l'articulation entre la préparation des feuilles de route stratégique des pôles de compétitivité (phase 3) et les travaux de la Stratégie régionale de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), voire du Schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche (SRESR) ;
- les rôles respectifs des diverses structures intervenant dans le processus de « structuration des secteurs clés de l'économie bretonne » (Bretagne développement innovation, pôles de compétitivité, Centres régionaux d'innovation et de transfert de technologie (CRITT), centres techniques, technopôles), dont la clarification constituait un des objectifs du diagnostic du système régional de l'innovation.

Le détail des montants (en crédits de paiement) par action est souhaité par la Commission. Cela permettrait de distinguer ce qui relève du soutien aux structures par rapport aux soutiens aux projets.

Observations sur les indicateurs

Le taux de réalisation des crédits de paiement pour l'ensemble du programme continue de diminuer (92,31% en 2010, 77,78% en 2011 et 70,5% en 2012) ; en particulier, celui des crédits engagés pour le soutien aux projets des pôles de compétitivité poursuit sa chute (-26% entre 2011 et 2010 et -7% entre 2012 et 2011). Parmi les raisons expliquant cette baisse, l'investissement des pôles (plus exactement des acteurs privés et publics des pôles) dans les projets structurants est avancé. Les autres motifs invoqués (évaluation des pôles et préparation de la phase 3) affectent peu les acteurs du territoire. Par ailleurs, la situation des pôles est très diverse (forte croissance d'Images et Réseaux après une baisse entre 2010 et 2011, nouvelle chute du Pôle mer Bretagne par exemple), ce qui aurait nécessité un éclairage. Concernant les projets structurants (B-com, France Energies Marines, le projet PSPC Lait et 3DMAT), la faible consommation des crédits de paiement s'explique par le démarrage décalé de ces projets.

Il est donc essentiel de suivre cet indicateur au cours de l'année 2013, les explications données étant conjoncturelles.

Concernant l'indicateur « *Participation à un projet collaboratif labellisé et encore en cours* », la Commission ne constate pas de tendance à la baisse du nombre de projets par rapport à 2011.

220 - Favoriser la création et la transmission d'entreprises

Sur proposition de M. Dominique LECOMTE,
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »

Observations générales

Concernant la présentation du programme 220, la Commission estime qu'elle est de nature à favoriser une bonne compréhension de l'action de la Région.

La transmission d'entreprise reste un enjeu majeur pour la Bretagne. Elle constitue un challenge en termes de pérennité de l'emploi et pour le tissu des entreprises, mais aussi en termes d'aménagement du territoire.

Au regard du nombre de chefs d'entreprises prochainement en retraite (50.3% des chefs d'entreprises et 56% des emplois sur les 10 ans à venir), la Commission regrette comme l'an passé que le plan régional de transmission, création, reprise n'ait pas encore été concrétisé.

Si des efforts ont été faits en matière de dispositifs financiers à l'image du *Contrat développement transmission*, du dispositif *BRIT* ou des financements d'amorçage, des marges d'amélioration persistent. Elles sont de trois ordres :

- manque de vision objective sur l'observation de la transmission et reprise d'entreprise
- manque d'accompagnement des cédants notamment dans les diagnostics et actions préparatoires à la transmission
- un soutien insuffisant des repreneurs en termes d'accompagnement dans la phase de négociation et lors des premiers mois d'installation.

Enfin, il semble souhaitable que les initiatives d'auto-entrepreneuriat puissent déboucher à terme sur des créations d'entreprises pérennes *via* l'inscription au Registre du commerce et des sociétés (RCS) ou au Régime social des indépendants (RSI). Il nous semblerait pertinent que la puissance publique puisse repérer les entreprises susceptibles de passer au stade de création d'entreprise afin de les accompagner et d'en mesurer *a posteriori* les résultats (nombre d'auto-entrepreneurs ayant créé leur entreprise).

Observations sur les indicateurs

Des indicateurs quantitatifs relatifs au nombre de projets de création sont proposés dans le rapport du Conseil régional, toutefois la mesure de la durée de vie de ces entreprises apparaît aussi importante. La Commission estime que l'effort de la puissance publique doit s'attacher plus fortement au suivi post-crétation.

222 - Renforcer l'attractivité économique de la Bretagne

Sur proposition de M. Dominique LECOMTE
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »

Observations générales

Concernant la présentation du programme, la Commission s'interroge comme les années passées, sur la construction budgétaire qui propose un soutien à l'activité internationale des entreprises bretonnes, scindé entre les programmes 222 et 224. Précisément, il apparaît à la Commission que la distinction faite par le Conseil régional entre l'objectif d'« *accompagner les entreprises dans l'approche de marchés étrangers au travers de la mission d'accompagnement à l'international de Bretagne International.* » (programme 222) et l'objectif de « *soutenir les entreprises dans leur développement à l'international* » (programme 224) est source de confusion et ne facilite pas une bonne compréhension de l'action du Conseil régional.

Au-delà de ces observations, la Commission se félicite du rapprochement entre Bretagne International et CCI international pour former Bretagne Commerce International, qui concourt à optimiser les capacités d'intervention à l'international des entreprises bretonnes, tout en constituant un gage d'efficacité et de meilleur usage des deniers publics.

Observations sur les indicateurs

Concernant l'indicateur n°3, la Commission rappelle comme l'an passé qu'il serait utile de compléter les indicateurs par l'évaluation de la progression à l'international des entreprises accompagnées. Par ailleurs, il nous semble que le nombre d'entreprises visitées n'est pas un indicateur pertinent. En outre, les « nombres d'entreprises » sont en réalité des nombres de participations d'entreprises. Des entreprises sont en effet comptabilisées plusieurs fois. Il serait intéressant de connaître le nombre d'entreprises différentes accompagnées, pour chaque type d'accompagnement et au total.

224 - Développer le partenariat avec les entreprises bretonnes pour améliorer la qualité de l'emploi

Sur proposition de MM. Dominique LECOMTE et Thierry LEMETAYER
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »

Observations générales

Concernant la présentation du programme, comme pour le programme 222, la Commission s'interroge comme chaque année sur la construction budgétaire qui propose un soutien à l'activité internationale des entreprises bretonnes, scindé entre les programmes 222 et 224. Précisément, il apparaît à la Commission que la distinction faite par le Conseil régional entre l'objectif d'« accompagner les entreprises dans l'approche de marchés étrangers au travers de la mission d'accompagnement à l'international de Bretagne International » (programme 222) et l'objectif de « soutenir les entreprises dans leur développement à l'international » (programme 224) est source de confusion et ne facilite pas une bonne compréhension de l'action du Conseil régional.

Par ailleurs, la Commission s'interroge comme l'an passé, sur le rapport entre le titre du programme « Développer le partenariat avec les entreprises bretonnes pour améliorer la qualité de l'emploi » et les objectifs. Ainsi le point 2 « Soutenir les entreprises dans leur développement à l'international » est-il directement en rapport avec l'amélioration de la qualité de l'emploi ?

Dans un contexte de faible dynamique, la Commission se félicite du soutien apporté par la Région et Oséo à la diversification des entreprises, *via* les Prêts Participatifs de Développement.

Observations sur les indicateurs

La Commission aurait souhaité qu'un indicateur soit déterminé pour chacun des objectifs du programme avec notamment des indicateurs consacrés à l'innovation, à l'international, au maintien et au développement des emplois.

La Commission regrette plus spécifiquement que les objectifs III-1 et III-2 (« Favoriser la vitalité économique des territoires » et « Accompagner les mutations économiques ») ne fassent l'objet d'aucun indicateur et d'aucune explication quant aux actions conduites sur ces sujets pourtant mobilisateurs de crédits. Nous réitérons à ce titre depuis plusieurs années le souhait de voir un indicateur par objectif.

D'autre part, nous notons l'absence d'indicateurs portant sur le nombre d'emplois créés ou maintenus et leur qualité, nous le regrettons. Nous pensons qu'ils seraient utiles pour mesurer les résultats des politiques menées.

225 - Développer l'économie sociale et solidaire, aider l'emploi associatif et l'innovation sociale

Sur proposition de Mme Marie-Lou ROUDAUT et M. Daniel HARDY,
au nom de la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

Observations générales

Les entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS), notamment associatives, se caractérisent par la conjugaison d'un projet sociopolitique et d'un projet économique. C'est leur capacité d'initiative et d'innovation sociale, et pas seulement économique, qui doit être soutenue.

Les conventions pluriannuelles d'objectifs adoptées avec plusieurs têtes de réseaux doivent faire l'objet d'évaluations. Celles-ci permettent-elles de rendre visibles les actions développées auprès de leurs composantes sectorielles ? Les remarques formulées par la Commission sur des données et/ou un indicateur, concernant les structures non employeurs en 2010 et 2011 restent donc d'actualité.

D'une manière générale, la Commission souligne l'intérêt d'éléments d'analyse complémentaires sur l'ensemble des objectifs de ce programme.

Observations sur les indicateurs

L'ensemble des indicateurs est de nature quantitative, l'ajout de quelques indicateurs spécifiques à l'ESS de type qualitatif serait utile, notamment concernant l'objectif III « Stimuler l'innovation économique et sociale ». A cet effet, la Commission avait proposé en 2012, à titre d'exemple l'ajout d'un indicateur sur les initiatives de coopération entre acteurs. Ces nouveaux indicateurs qualitatifs devraient pouvoir rendre compte des valeurs ajoutées particulières à l'ESS : promotion des personnes, utilité sociale et territoriale, qualité de vie, solidarités, etc.

Concernant la structuration du maillage territorial par les pôles de l'ESS, il aurait été intéressant de connaître les raisons du différentiel entre les prévisions et les réalisations 2012.

Le nombre d'emplois d'intérêt régional (57 nouveaux emplois) est supérieur au chiffre initialement prévu. La Commission s'en félicite mais réitère cependant sa proposition de mise en place d'un indicateur permettant de mesurer « à long terme » la pérennisation des emplois

associatifs d'intérêt régional. Elle observe une nouvelle fois que certains secteurs (exemple: action sociale et santé / promotion et prévention) ne figurent pas parmi les bénéficiaires.

En ce qui concerne le soutien financier aux acteurs de l'ESS, les outils d'ingénierie financière permettant aux entreprises de ce secteur de renforcer leurs fonds propres se sont développés depuis 2011. Il serait souhaitable d'avoir également un indicateur concernant la part de la finance solidaire dans ce secteur.

L'objectif IV « *Développer le dialogue social dans les entreprises et les territoires* » ne comporte toujours aucun indicateur.

226 - Soutenir les filières et renforcer la coordination des opérateurs de l'économie bretonne

Sur proposition de MM. Patrick CARÉ et Thierry LEMETAYER
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »

Observations générales

Ce programme présente les actions mises en œuvre par la Région, BDI (Bretagne développement innovation) et l'ARACT (Association régionale de l'amélioration des conditions de travail). Il concerne, d'une part, le soutien aux filières, et d'autre part, le renforcement de la coordination des opérateurs de l'économie régionale. Le soutien aux filières concerne l'alimentaire, le numérique, la défense et la sécurité, les véhicules et les mobilités, le nautisme, les énergies marines renouvelables. Ces filières recouvrent à la fois des activités qui caractérisent l'économie bretonne depuis plusieurs décennies, d'autres plus récentes et même une filière émergente. Si ces politiques de filières présentent un intérêt de lisibilité et de mise en synergie verticale, il convient de veiller à ne pas laisser de côté des entreprises ou des activités ne relevant pas de ces filières.

Observations sur les indicateurs

BDI : Le rapport de la Commission en 2012 soulignait, que « *l'action de BDI ne pourra s'apprécier que dans la durée, à moyen ou long terme* ». L'indicateur choisi « *nombre de partenaires associés à BDI dans la définition des stratégies* », nous semble insuffisant. La Commission rappelle ses attentes « *il serait préférable de disposer d'un indicateur permettant de mieux refléter la contribution de BDI au développement des entreprises bretonnes* ».

De toute évidence, cet indicateur n'existe toujours pas, et les chiffres portés à notre connaissance montrent que les crédits affectés en 2011 et 2012 ont été inférieurs aux crédits votés.

Par ailleurs, il est nécessaire de développer des indicateurs par filières permettant de mesurer les résultats de l'action de BDI, notamment sur l'emploi, tant en soutien qu'en développement.

Au final, ce sont bien l'ensemble de ces indicateurs qui nous permettront de mesurer la contribution de BDI au développement des entreprises bretonnes.

ARACT : Concernant les actions de l'ARACT, nous notons une certaine stabilité du nombre de journées dispensées en entreprises en 2012 par rapport à 2011 (393 contre 409) et une augmentation certaine du nombre d'entreprises accompagnées, 91 en 2012, pour 80 en 2011.

231 - Soutenir la performance environnementale des exploitations agricoles et l'aménagement rural

Sur proposition de M. Laurent KERLIR,
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »

Observations générales

Les objectifs et actions du programme 231 démontrent très bien l'ambition du Conseil régional d'accompagnement, en partenariat avec d'autres financeurs, des exploitants menant des démarches vers une meilleure performance environnementale.

Observations sur les indicateurs

Cette ambition ne paraît toutefois pas totalement traduite dans les indicateurs retenus.

Un indicateur reflétant les évolutions vers une meilleure performance environnementale des exploitations conventionnelles semblerait ainsi pertinent. La mise en œuvre de la démarche AEP (Agriculture écologiquement performante) devra notamment à l'avenir être traduite par des indicateurs adaptés.

Concernant l'indicateur sur le volet énergie, la distinction entre l'énergie économisée dans les exploitations agricoles et l'énergie produite par les exploitations pourrait apporter des informations intéressantes en vue du ciblage des actions futures.

Un indicateur de suivi des surfaces agricoles artificialisées permettrait de juger de l'efficacité de mesures mises en œuvre en vue de freiner l'artificialisation.

232 - Améliorer la performance des filières de production agricoles et agroalimentaires

Sur proposition de M. Laurent KERLIR,
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »

Observations générales

La mise en œuvre du programme 232 revêt une importance spécifique dans un contexte particulièrement perturbé pour l'agriculture et l'agroalimentaire. Les objectifs et actions de ce programme doivent permettre d'apporter un soutien aux différentes formes de production agricole et à l'agroalimentaire.

Les réalisations de l'action « *Aider à la structuration des filières et des organisations économiques* » ne sont pas précisées : il s'agit pourtant d'une action essentielle à la viabilité des filières.

Observations sur les indicateurs

Les indicateurs retenus devraient refléter de manière plus complète l'ambition d'amélioration de la viabilité des filières de production agricole et agroalimentaire. Pour ce faire, des indicateurs supplémentaires seraient pertinents, notamment au regard des objectifs économiques et sociaux du programme 232. Pourraient ainsi être construits des indicateurs sur la pérennité des installations aidées et le nombre d'emplois créés.

241 - Développer le secteur des pêches maritimes et de l'aquaculture

Sur proposition de M. Jean-Yves LABBE,
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »

Observations générales

En préambule, la Commission s'étonne que les chiffres clés ne soient pas actualisés (données de 2009 et 2010).

En fonctionnement, 86% des dépenses concernent l'accompagnement de projets structurants et collectifs au bénéfice des professionnels. En investissement, 57% des dépenses concernent le cofinancement des investissements portuaires. Toutefois des projets portuaires d'envergure n'ont pas été finalisés ce qui explique un taux de réalisation de 52% en autorisation de programme (70% en 2011). La Région intervenant en cofinancement, elle ne maîtrise pas les programmes d'investissement des gestionnaires portuaires. Pour 2013, il n'y a plus de prévisions sur cet indicateur n°2 « *Soutenir les mises aux normes environnementales et sanitaires des places portuaires* », (relatifs aux objectifs II-1 et II-2).

En 2012, la Région a fait évoluer les dispositifs exceptionnels vers le projet pluriannuel SCORE – Sélection collective de l'huitre creuse à des fins de captage orienté - (750 000 € dont 150 000 € d'aides d'urgences).

En outre, parmi les réalisations, le Conseil régional cite le programme Breizh'alg accompagné par Bretagne développement innovation. La Commission rappelle ses fortes réserves sur ce programme, qu'elle a formulées à plusieurs reprises (notamment lors de son dernier avis d'octobre 2012).

Observations sur les indicateurs

L'effort de présentation, notamment le rappel des programmes et de leur découpage en début de page, puis l'explication pour chaque indicateur de la répartition des dossiers en nombre et en volume financier, permet d'avoir une vision globale du réalisé et du prévisionnel.

L'indicateur n°1 confirme la baisse importante du nombre de bateaux modernisés (- 20%) avec une progression en montant alloué (+12%) et l'amplification prévue de cette tendance en 2013. Toutefois, comme les années précédentes, nous rappelons qu'il aurait été plus instructif d'effectuer une classification en fonction des principales catégories de navigation.

L'indicateur n°1 apporte également confirmation de l'effort de modernisation des entreprises aquacoles.

242 - Contribuer au développement maritime et littoral

Sur proposition de M. Jean-Yves LABBE,
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »

Observations générales

Le taux de consommation des crédits de paiement est faible (54%) l'explication tiendrait aux conventions qui prévoient un délai de 3 ans pour justifier les dépenses et obtenir le versement du solde. La situation était-elle si différente l'an dernier (76% de consommation des crédits) ? Cela mériterait une explication plus fournie et des pistes pour améliorer l'utilisation de ce programme.

Même problème en investissement : 63% des autorisations de programme affectées en 2011 et seulement 10% en 2012, sur un volume en diminution de 20% !

Les dépenses affectées correspondent aux équipements de sécurité pour la SNSM (Société nationale de sauvetage en mer).

Ce sont les projets territoriaux de Gestion intégrée des zones côtières (GIZC) qui, encore au stade de création, n'auraient pas encore sollicité de subventions d'investissement auprès de la Région.

Pourquoi dans ce cas ne pas avoir donné plus de moyens pour la promotion des documents du projet Arcopol et étendu la couverture des plans infra- Polmar qui ne touchent fin 2012 que 58 des 261 communes littorales ?

Les 16 actions collectives « *métiers de la mer* » en direction des jeunes démontrent la vitalité de l'économie maritime en Bretagne.

Observations sur les indicateurs

Les indicateurs n°1 et n°2 retenus (nombre de projets GIZC, initiatives et projets expérimentaux GIZC, nombre de signature de la Charte des espaces côtiers), sans aucun volume financier associé ne permettent pas d'avoir une vision claire de ce programme 242.

Le décalage entre les autorisations de programme en investissement 725 000 € et les autorisations de programme affectées 74 330 € n'apparaît pas.

Comme pour le programme 241, les indicateurs de nombre devraient être couplés avec un montant alloué.

**MISSION III - POUR UNE FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE
PERMETTANT LA SECURISATION DES PARCOURS
PROFESSIONNELS**

311 - Faciliter les projets individuels de formation et de qualification

312 - Proposer une offre de formation qualifiante et adaptée aux dynamiques sectorielles et territoriales

313 - Améliorer les conditions de vie des stagiaires de la formation professionnelle

Sur proposition de MM. Michel PERON et Robert JESTIN,
au nom de la Commission « Formations, enseignement supérieur »

Observations générales

Ces trois programmes consacrés à la formation qualifiante s'inscrivent dans un contexte où les taux de chômage en forte progression nécessitent une mise en œuvre optimale des dispositifs tant au niveau sectoriel que territorial.

Dans une telle conjoncture, on peut s'étonner que les *Chèques reconversion*, les *Chèques Force* et autres aides soient en retrait par rapport à 2011. En revanche, les actions expérimentales montrent une certaine progression, de même que le nombre de personnes accueillies au titre du *Programme Bretagne Formation (PBF)* pour sa première année pleine de réalisation.

La *Validation des acquis de l'expérience*, malgré la mobilisation des acteurs, reste très en deçà de ses objectifs avec un taux de réalisation en régression par rapport à 2011.

D'une façon générale, on peut s'interroger sur l'efficacité des dispositifs, en particulier pour les jeunes les plus éloignés de l'emploi.

Par ailleurs, les temporalités différentes entre autorisation d'engagement et de programmation rendent difficile l'appréciation des réalisations. Il pourrait être utile d'avoir, la dernière année d'un programme pluriannuel, un indicateur sur le niveau d'exécution.

Observations sur les indicateurs

La Commission regrette que le nombre de formations par filière ne figure pas dans le document.

Enfin, elle note que la volonté de rationaliser les dispositifs conduisant à une meilleure efficacité est peu illustrée dans les indicateurs actuels.

314 - Faire évoluer les usages du numérique et les pratiques pédagogiques dans la formation

Sur proposition de M. Thierry LENEVEU,
au nom de la Commission « Formations, enseignement supérieur »

Observations générales

Concernant l'exécution budgétaire, la Commission constate un net progrès des autorisations d'engagement et de fonctionnement, affectés en 2012 avec un taux de 58,5% par rapport à celui de 2011 de 16,58%.

En revanche, concernant les investissements, si le taux de réalisation semble identique entre 2012 et 2011 (26-27%), le montant du budget voté a, lui, été réduit de 58%, ce qui en valeur absolue des investissements engagés représente 55 558 € en 2012 contre 155 320€ en 2011.

La Commission souhaite que le Conseil régional de Bretagne maintienne un bon niveau d'investissement garant d'un accès internet en formation pour tous.

Observations sur les indicateurs

Indicateur n°1 : Le plan de perfectionnement des acteurs de la formation, engagé en 2011, suit son cours et semble convenir aux attentes des organismes de formation, avec un taux de réalisation de 106% par rapport à la cible 2012.

Indicateur n°2 : La Commission s'interroge sur le résultat négatif de l'appel à projet « *Individualisation de la formation* » concernant le soutien aux évolutions pédagogiques innovantes des organismes de formation. Ayant bien noté que l'appel à projets n'a été lancé qu'en novembre 2012, la Commission s'interroge néanmoins sur le recul continu des résultats obtenus dans le cadre de cet appel à projets et souhaite que le Conseil régional engage une véritable réflexion sur ce sujet.

Indicateur n°3 : Même si l'on constate un petit essoufflement, le nombre de visas internet délivrés en 2012 reste à un niveau convenable, permettant d'accompagner la démarche de l'accès internet pour tous.

331 - Assurer un droit à la formation tout au long de la vie et assurer l'égalité femme-homme

Sur proposition de Mmes Jacqueline KERJEAN et Véronique DELAITRE,
au nom de la Commission « Formations, enseignement supérieur »

Observations générales

La Commission approuve l'orientation prioritaire en faveur de la jeunesse et dans le soutien aux Maisons de la formation professionnelle (MFP) et aux Missions locales. Elle s'étonne de l'absence complète de données concernant la VAE.

Le RAP 2012 reprend les éléments de formation des professionnels des MFP ce dont la Commission se félicite. En revanche, il ne pointe pas les effets de l'animation par la Région du Service d'orientation professionnelle (SPO) évoqués dans le RAP 2011.

La Commission se félicite du succès croissant des *Olympiades des métiers* qui représentent une part importante du budget du programme.

Les encarts introductifs reprenant les principaux chiffres demeurent pertinents, la nouvelle présentation sous forme de tableau des objectifs/programmes en début de page permet une lecture claire et rapide des principaux éléments.

La Commission approuve par ailleurs l'indication et le renvoi au document concernant la mission transversale sur l'égalité femme-homme. Elle souligne qu'il est important de les conserver afin de maintenir cette partie de la mission dans le titre principal et dans les objectifs du programme.

Observations sur les indicateurs

Une nette amélioration a aussi été apportée dans la présentation des tableaux de l'exécution budgétaire qui se lisent dans le même ordre chronologique que celui des indicateurs, comme la Commission préconisait de le faire dans son dernier avis. Cette modification facilite la compréhension de l'évolution annuelle.

Le maintien des indicateurs communs avec l'année 2010 et 2011 permet une lecture claire de l'évolution.

Le découpage de l'indicateur n°3 diffère par rapport à l'an passé. Cet indicateur était subdivisé en trois sous-indicateurs antérieurement ; il est désormais présenté sous forme d'indicateurs différenciés n°3, n°4 et n°5. Un choix pérenne serait à effectuer par souci de clarté.

332 - Renforcer la connaissance et la concertation pour définir les politiques de formation
--

Sur proposition de M. Thierry LENEVEU,
au nom de la Commission « Formations, enseignement supérieur »

Observations générales

Ce programme concerne essentiellement le financement du GREF (GIP Relation emploi formation) pour son fonctionnement et ses études, et du CPRDF (Contrat de plan régional de développement des formations professionnelles) dans le cadre du CCREFP (Comité de coordination régional de l'emploi et de la formation professionnelle).

Les objectifs de ce programme ont été modifiés. En effet, l'objectif II de 2011 sur le suivi des trajectoires d'insertion a été intégré dans l'objectif I de 2012, qui globalise désormais l'observation de la relation emploi-formation.

L'objectif II reste inchangé et concerne essentiellement la gouvernance et le suivi du CPRDF, dans lequel le GREF trouve toute sa place, notamment en appui sur les contrats d'objectifs sectoriels.

Concernant l'exécution budgétaire, la réalisation reste à un niveau convenable, avec toutefois une légère baisse par rapport à 2011.

Observations sur les indicateurs

Compte tenu de son importance dans l'affectation de budget de la mission, il serait souhaitable d'affiner les indicateurs de résultats sur le CPRDF.

Il est à noter que l'indicateur relatif au nombre de connexions au site internet du GREF n'apparaît plus. C'est dommage car cela permettait d'évaluer l'audience de ce site et son évolution.

Indicateur n°1 : Le nombre d'études-actions financées par le Contrat de projets Etat-Région (17) en 2012 a progressé, mais reste bien en deçà du niveau de 2007. Nous rappelons que cette observation est essentielle, notamment en période de difficulté économique, pour une véritable pertinence dans l'offre de formation du Conseil régional.

Indicateur n°2 : Basé sur l'enquête IROISE, cet indicateur s'améliore dans sa précision par l'ajout de nouvelles rubriques. Il gagnerait cependant à figurer en valeurs absolues, plutôt qu'en pourcentages, afin que l'on puisse se représenter le nombre de personnes concernées.

MISSION IV - POUR UNE EDUCATION DE QUALITE, OUVERTE SUR LA RECHERCHE ET SUR LE MONDE

411 - Promouvoir les projets éducatifs et les initiatives des jeunes

Sur proposition de M. Michel MAILLARD,
au nom de la Commission « Formations, enseignement supérieur »

Observations générales

En ce qui concerne l'exécution budgétaire, cette année encore, les reports d'une année sur l'autre ne facilitent pas la lecture ; l'année civile ne faisant toujours pas bon ménage avec l'année scolaire dans la réalisation des projets lycéens.

Les explications fournies avec les tableaux permettent une meilleure compréhension et la nouvelle présentation leur donne une bonne lisibilité.

En ce qui concerne les réalisations, le document insiste sur trois points forts (en conformité avec les objectifs politiques précédemment annoncés) :

- les réunions thématiques pour une évolution du dispositif Karta,
- les réalisations du CRJ (Conseil régional des jeunes),
- les nouvelles exigences de la démarche Qualycée.

Observations sur les indicateurs

Il a été partiellement tenu compte des préconisations faites par le CESER sur les indicateurs, notamment à travers l'analyse qui les accompagne désormais et la reprise des chiffres depuis 2008 ou 2009.

On pourra encore regretter :

- dans l'indicateur n°1 « Karta Bretagne » : l'absence du nombre d'actions non retenues en regard du nombre d'actions financées,
- dans l'indicateur n°3 « Qualycée » : l'incohérence entre la valeur chiffrée du tableau (12 labellisations) et celle du commentaire (6 labellisations).

412 - Développer la mobilité internationale et l'information des jeunes

Sur proposition de M. Luc AVRIL,
au nom de la Commission « Formations, enseignement supérieur »

Observations générales

Encourager et soutenir le développement des mobilités internationales des jeunes est un objectif que la Commission réaffirme chaque année dans ses avis et qu'il a rappelé dans son étude « *Enseignement supérieur et territoires : enjeux et défis* » de mars 2012.

Dans « un monde socio-économique ouvert », ce programme vise à accompagner les jeunes qui vont de plus en plus loin, de plus en plus longtemps, et sont de plus en plus autonomes comme l'indique le Conseil régional. Ce dernier souhaite également faciliter ainsi les passages du pré-bac au post-bac.

La Commission juge positive la meilleure lisibilité des dispositifs d'aides (*Télémaque* et *Ulysse*), le souhait du Conseil régional de les focaliser sur les publics relevant de sa compétence (lycéens, apprentis, filière sanitaire et sociale et étudiants), son soutien aux mobilités ayant des objectifs professionnels et la mise en cohérence de ce programme avec le programme européen « *Erasmus 2014-2010* ».

Cependant, la Commission regrette de ne pas avoir été associée en 2012 à la révision de ce programme comme elle l'avait souhaité dans son avis de janvier 2012.

Observations sur les indicateurs

La Commission constate le retard de mise en œuvre de 600 000€ de crédits supplémentaires prévus au budget 2012 pour l'évolution des dispositifs qui ne produiront leurs effets qu'à la rentrée 2013. Elle souhaiterait avoir des précisions quant à l'utilisation de ces crédits, notamment sur les volets « *Information des jeunes* » et « *Extranet mobilité* ».

La Commission note le tassement en 2012 des mobilités individuelles, bourses *Télémaque* et *Ulysse* (- 7%) et la légère augmentation (+ 6%) des bourses pour les autres publics (apprentis, élèves-étudiants sanitaires et sociales et formation continue). Comme les années précédentes, les apprentis représentent les 2/3 des mobilités individuelles soutenues et la parité est bien

respectée dans ce programme même si les bourses Ulysse (niveau L3 et +) concernent un peu plus les filles (57 %).

Pour les bourses *Télémaque* et *Ulysse*, le Conseil régional indique les destinations géographiques. Toutefois, celles-ci sont des grandes régions, telles que l'Europe ou l'Asie-Océanie, ce qui demanderait à être précisé pour une analyse plus fine.

Plus globalement, en sus des données indiquées par le Conseil régional (nombre d'aides accordées), la Commission souhaiterait connaître le nombre de demandes d'aides afin de pouvoir rapprocher ces deux données.

Enfin, la Commission s'inquiète que ce programme ne soit plus indiqué comme prioritaire et s'interroge comme dans ses avis précédents sur son budget. Il ne représente que 0,007 % du budget de la Mission IV et 20 % seulement du sous-budget visant à « *promouvoir les projets éducatifs et les initiatives lycéennes* ». Aux regards de la nécessité pour la jeunesse actuelle, de Bretagne et d'ailleurs, de « *s'ouvrir physiquement au monde* » pour le comprendre, même à l'heure des moyens offerts par Internet, le budget de ce programme doit être renforcé.

413 - Développer les langues de Bretagne

Sur proposition de M. Jean-Yves SAVIDAN,
au nom de la Commission « Formations, enseignement supérieur »,
et de MM. Jean-Émile GOMBERT et Hervé LATIMIER,
au nom de la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

Observations générales

14 709 élèves en filières bilingues ou immersive en 2012-2013, dans les 3 réseaux de la région (14 082 l'année précédente), la progression continue.

C'est une traduction concrète de la volonté politique du Conseil régional en la matière après l'actualisation de mars 2012.

Les 2 objectifs et les 8 actions qui les structurent sont bien en place.

Les dispositifs *Skoazell et Desk* /Enseignement sont les principaux supports pour développer la transmission des langues (objectif I). Les métiers de la petite enfance bénéficient de *Desk*. La Région soutient également les stages longs de formation professionnelle à la langue bretonne pour les demandeurs d'emploi.

L'Établissement public de coopération culturelle (EPCC) « *Office public de la langue bretonne* » assure l'objectif II pour la promotion de la langue bretonne et le gallo dans l'espace public, social et culturel. La semaine du Gallo et du Breton a vu le jour en mars 2013.

Enfin le dispositif de soutien à la traduction littéraire a été créé avec succès en 2012.

Un budget de 7,3 M€ d'euros a accompagné cette politique. Le bilan 2012 est positif : en fonctionnement 6 595 608 affectés pour 6 600 000 votés (50,3% pour la transmission des langues) et en investissement, 739 930 affectés pour 740 000 votés (projets audiovisuels et extension du centre culturel *Studi ha dudi*).

Crédits en progression et bien utilisés, moyens innovants et performants, effectifs en hausse : les données de l'année 2012 sont de bonnes bases pour l'avenir

Observations sur les indicateurs

Nous retrouvons les 3 indicateurs de l'exercice précédent. Nous avons exprimé ce souhait pour un meilleur suivi.

Indicateur n°1 : « *Nombre de bénéficiaires des dispositifs Skoazell et Desk/ enseignement Skoazell* ». Pour la formation des étudiants en Masters 1 et 2 préparant les concours de l'enseignement bilingue, le nombre de candidats a fortement chuté en 2012 (21 contre 42 en 2011). Ceci est inquiétant mais résulte des conditions structurelles du recrutement des futurs enseignants qui échappent pour l'essentiel à la compétence du Conseil régional. Par contre Desk/enseignement a nettement progressé (58 en 2012, 43 en 2011, 18 en 2010) ce sont les enseignants monolingues souhaitant se former pour devenir bilingues.

Indicateur n°2 : « *Nombre de places de stages pour adultes* ». Stages de 6 mois ou 3 mois, la Région finance les frais pédagogiques pour les demandeurs d'emploi, avec passage du Diplôme de compétence en langue bretonne (DCL). Pour la première fois en 2012 le seuil des 200 stages assurés a été franchi. Le DCL qui valide la capacité à utiliser le breton dans la vie professionnelle et quotidienne offre désormais 2 sessions par an et 241 candidats ont passé le DCL en 2012. Ceci renforce progressivement l'ancrage de la langue régionale dans la vie professionnelle et dans l'espace public.

Indicateur n°3 : « *Soutien à la production et au doublage audiovisuels* ». Le volume des productions et de doublage a nettement progressé en 2012, avec les interventions du Fonds d'aide à l'expression audiovisuelle en Langues de Bretagne (FALB) et du Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle (FACCA, programme 714). Pour la première fois la Région a soutenu plus de 100 heures de doublage et de production en breton. Enfin la Région poursuit son soutien à l'édition et à la traduction littéraire (exemple : Harry Potter : 1 750 volumes vendus dans les 5 mois suivant sa parution) pour les ouvrages en gallo et en breton. Cet indicateur confirme l'importance de ce secteur.

Ces 3 indicateurs sont pertinents mais rendent encore mal compte de l'effet des politiques sur les bretonnes et les bretons. Ils pourraient être complétés par un 4^{ème} indicateur tel que suggéré en 2011 (exemple : devenir des jeunes après filière bilingue). Les objectifs I-3 « *Favoriser la transmission familiale* » et II-5 « *Encourager les pratiques culturelles* » ne donnent lieu à aucune évaluation. C'est sans doute compréhensible mais c'est dommage. Il serait aussi peut-être utile de mieux caractériser les actions en faveur du gallo et leurs coûts.

421 - Adapter le cadre bâti des lycées publics

Sur proposition de M. Jean-Luc LE GUELLEC,
au nom de la Commission « Formations, enseignement supérieur »

Observations générales

Dans ce programme 421, nous avons surtout des indicateurs de dépenses ce qui n'est pas inutile mais permet difficilement une évaluation qualitative. Nous mesurons bien que les efforts financiers les plus importants (et en augmentation) portent sur les investissements

consacrés à la sécurité et ceux affectés aux extensions et constructions neuves en réponse à la croissance de la démographie lycéenne.

Ce programme est en lien étroit avec la mise en œuvre du PPI (Programme prévisionnel des investissements immobiliers). La Commission a déjà fait des propositions qui permettraient d'améliorer l'interprétation du RAP. Sur le terrain, le vécu de la mise en œuvre du PPI est très hétérogène avec, ici, une grande satisfaction des usagers et là, des mécontentements liés aux retards ou aux projets différés et/ou abandonnés.

Observations sur les indicateurs

Comme la Commission l'a déjà demandé dans le cadre de ses précédents avis sur le RAP, il serait intéressant d'avoir un indicateur : établissements avec PPI « à l'heure », établissements PPI « en avance » et établissements PPI « en retard ». Il serait possible aussi de faire un bilan des projets « en cours », des projets « réalisés », des projets « différés » et des projets « abandonnés ».

Indicateur n°3 « *Préserver la santé des usagers des lycées* » :

Se limiter à la quantité de matériaux amiantés traités est un peu limité. Compte tenu du coût du désamiantage et de ses effets dans les établissements, il serait pour le moins utile d'indiquer le nombre (ou la proportion) des établissements concernés.

Cette remarque vaut aussi pour les autres indicateurs. Il serait utile à chaque fois de compléter les données agrégées par une précision sur le nombre (ou la proportion) des établissements concernés.

422 - Participer aux investissements immobiliers dans les établissements privés

Sur proposition de M. Jean-Luc LE GUELLEC,
au nom de la Commission « Formations, enseignement supérieur »

Observations générales

Ce programme est très différent bien entendu du programme 421.

La Commission constate que les crédits affectés à l'objectif I ont presque été multipliés par quatre en un an. Le pourcentage d'opérations ayant donné lieu à la transmission d'une fiche éco-gestion/éc-construction est très faible (2,4 % en 2012).

La réalisation du PPI 2010-2014 est conforme aux prévisions.

Observations sur les indicateurs

Comme pour le programme 421, les indicateurs gagneraient à être complétés par une information portant sur le nombre ou la proportion d'établissements concernés par tel ou tel type d'opération.

431 - Améliorer les équipements pédagogiques dans les lycées publics

Sur proposition de M. Jean-Luc LE GUELLEC,
au nom de la Commission « Formations, enseignement supérieur »

Observations générales

Nous constatons une augmentation régulière en euros courants des dépenses de modernisation et de renouvellement des équipements comme celles liées à l'acquisition de nouveaux équipements à l'occasion de constructions neuves, de rénovation et de restructuration.

Concernant l'acquisition de matériels adaptés aux évolutions pédagogiques, nous constatons (hors informatique) un tassement des dépenses. Les dépenses par élève diminuent de 7,8% de 2011 à 2012 soit près de - 9% en euros constants. Les dépenses d'équipement informatique retrouvent en euros courants leur niveau de 2010.

Le RAP fait référence à l'expérimentation de maintenance des équipements informatiques qui concerne 21 établissements. La Commission sera très attentive au bilan de cette expérimentation puisqu'il s'agit là d'un sujet sur lequel, elle alerte depuis plusieurs années.

Observations sur les indicateurs

Dans l'indicateur n°3, l'item « dépenses par élève » est très intéressant. En revanche, le nombre d'ordinateurs mis à disposition est difficilement interprétable compte tenu de l'obsolescence rapide des anciens ordinateurs.

Ici aussi une information sur le nombre et/ou la proportion d'établissements concernés par les opérations indiquées serait un ajout utile (comme pour les programmes 421 et 422).

432 - Participer à l'amélioration des équipements pédagogiques dans les établissements privés

Sur proposition de M. Jean-Luc LE GUELLEC,
au nom de la Commission « Formations, enseignement supérieur »

Observations générales

Pour la participation à la modernisation et au renouvellement des équipements, les dépenses d'équipements pédagogiques (hors informatique) sont en diminution alors que celles pour le matériel informatique restent stables en euros courants.

D'une manière générale, l'évaluation en euros constants plutôt que courants permettrait une analyse plus juste de l'évolution des dépenses régionales.

Observations sur les indicateurs

Pour les dépenses d'équipements (indicateur n°1), il serait intéressant d'avoir une estimation de la contribution régionale par élève ainsi que de l'évolution de cette contribution. Il serait alors possible de faire des comparaisons avec le programme 431.

Concernant l'indicateur n°2, sur le nombre d'ordinateurs mis à disposition, la remarque faite pour le programme 431 vaut ici aussi.

433 - Développer l'usage des technologies d'information et de communication pour l'enseignement
--

Sur proposition de M. Jean-Luc LE GUELLEC,
au nom de la Commission « Formations, enseignement supérieur »

Observations générales

Nous constatons une augmentation des « solutions interactives » (Tableau blanc informatique et vidéoprojecteurs). Mais cette croissance est loin de ce qui semblerait nécessaire face à la montée en puissance des usages pédagogiques numériques d'autant que le coût de ces matériels ne cesse de baisser.

Observations sur les indicateurs

L'indicateur pertinent serait le nombre ou la proportion de salles équipées par établissement.

441 - Assurer le fonctionnement des lycées publics 442 - Participer au fonctionnement des établissements privés
--

Sur proposition de M. Michel MAILLARD,
au nom de la Commission « Formations, enseignement supérieur »

Observations générales

La dotation aux établissements privés sous contrat (programme 442) se calculant légalement à partir de la dotation par élève attribuée aux établissements publics (programme 441), il semble logique de présenter conjointement ces deux programmes qui partagent aussi les mêmes indicateurs.

Il aurait été encore plus logique de voir figurer ici la valeur de cette « dotation par élève » en l'absence de laquelle on ne peut que s'interroger sur la comparaison des indicateurs les deux programmes (total des dépenses annuelles de fonctionnement et des dotations supplémentaires de fonctionnement et donc à périmètre identique) et ce, quelles que soient les explications fournies.

Cela aurait eu le mérite de fournir un argument incontestable pour l'augmentation de +15,5% de la part viabilisation dans le programme 442 alors qu'elle n'est que de +4% dans le programme 441.

La Commission regrette que cette demande récurrente n'ait pas trouvé d'écho.

En ce qui concerne l'exécution budgétaire, les taux de réalisation sont proches de 100%, ce qui semble logique puisque les dotations de fonctionnement sont versées directement aux établissements.

En ce qui concerne les réalisations, la politique tarifaire en matière de restauration scolaire aurait sans doute mérité un indicateur chiffré permettant d'analyser les évolutions (se référer à la remarque faite l'an passé sur son possible contenu).

Observations sur les indicateurs

L'ajout d'un indicateur spécifique au programme 441 (au demeurant très pertinent sur l'évolution de l'introduction de produits locaux issus de l'agriculture biologique) bouleverse la numérotation. Pourquoi ne pas l'avoir placé en dernière position pour faciliter la comparaison ?

Indicateur n°2 « Evolution des dotations annuelles de fonctionnement » :

Les tableaux reprennent désormais les trois dernières années (satisfaction d'une précédente remarque).

Comme indiqué dans les observations, l'absence de référence à la dotation moyenne par élève est pénalisante pour la compréhension des chiffres, et les commentaires n'apportent pas toujours de réponse satisfaisante.

Indicateur n° 3 « Collecte des déchets toxiques » :

On note les mêmes fluctuations pour les deux programmes, mais l'analyse selon laquelle la collecte est moindre quand elle est réalisée en fin d'année reste mystérieuse.

Indicateur n°4 « Participation aux compétitions sportives scolaires » :

Il n'a toujours pas été tenu compte de la remarque concernant le total des participations. Les compétitions nationales nécessitent une qualification au niveau régional et/ou interrégional. Le total des trois lignes n'a donc toujours aucun sens, les participants nationaux étant comptés deux ou trois fois.

443 - Participer à l'achat de livres et de matériels scolaires

Sur proposition de M. Denis CHEVALLIER
au nom de la Commission « Formations, enseignement supérieur »

Observations générales

L'expérimentation des nouvelles modalités de soutien aux familles qui ont pour objectif de tendre vers la gratuité des manuels a été lancée à la rentrée 2012 et concerne 14 établissements pour 3 000 lycéens. Dans ce cadre, le montant versé par élève se monte à 47€, ce qui montre que la dotation directe aux établissements est moins coûteuse que le dispositif Chèques livres. C'est l'avis de la Commission depuis le début de ce dispositif et il est souhaitable que cette expérience se généralise. Le fait que les établissements concernés aient à mener une concertation entre les équipes de direction et les enseignants pour optimiser les besoins par filière va dans le bon sens et ne doit pas être vu comme une charge, mais comme une sérieuse piste d'économies collectives.

Les remarques des années précédentes restent donc encore valables, les indicateurs de suivi du programme n'ayant pas évolué et ne permettant toujours pas d'éclairer sur la pertinence du

dispositif, sur le taux de satisfaction des utilisateurs et sur ce qui reste à la charge des familles.

Observations sur les indicateurs

Indicateur n°1 « Participation à l'achat de manuels scolaires » :

Il est strictement identique aux années précédentes. Pas plus qu'avant il ne permet donc de juger de la pertinence du système *Chèques livres*. La Commission invite à se reporter aux observations émises sur le RAP des années précédentes.

Indicateur n°2 « Participation à l'achat du premier équipement professionnel » :

Il est toujours considéré comme suffisant, les explications détaillées permettant d'éclairer les deux seuls indicateurs (nombre de bénéficiaires, montant total). Le travail de partenariat entrepris avec tous les établissements concernés a, depuis 2 ans, permis d'adapter l'aide aux montants engagés par les familles avec une bien meilleure équité.

451 - Adapter l'offre et la qualité de formation aux attentes des jeunes et aux besoins des entreprises
--

Sur proposition de MM. Ange BRIERE et Franck PELLERIN,
au nom de la Commission « Formations, enseignement supérieur »

Observations générales

Sur l'exécution budgétaire, les crédits de paiement de fonctionnement ont été atteints, alors que les engagements d'investissement sont à plus de 95%, même si le retard de paiement est très en retrait, mais le Conseil régional n'en est pas responsable.

Observations sur les indicateurs

L'indicateur n°1 montre un retrait léger sur l'évolution des effectifs avec -79 apprentis, confirmant une baisse inquiétante des effectifs des niveaux V et IV.

L'indicateur n°2 permet de mesurer les places nettes créées qui sont en progression de +341 surtout pour les niveaux III, II et I qui représentent +262.

L'indicateur n°3 est nouveau. Il mesure l'évolution de la démarche qualité, 97% des CFA engagés par rapport au nombre d'apprentis.

Enfin, le dernier indicateur mesure l'évolution de la sécurisation des parcours. Notre remarque de l'année dernière sur les apprentis bénéficiant d'un parcours spécifique a été prise en compte, et nous n'avons que 10% d'apprentis bénéficiant de cette mesure. Sur le nombre de positionnements, un léger retrait est observé, alors que pour les visites en entreprises, c'est une augmentation de +972.

452 - Promouvoir les contrats d'apprentissage et faciliter leur déroulement

Sur proposition de MM. Ange BRIERE et Franck PELLERIN,
au nom de la Commission « Formations, enseignement supérieur »

Observations générales

Les aides aux employeurs d'apprentis varient de façon différente.

On note d'après les indicateurs du RAP :

- une très légère baisse des aides au recrutement d'apprentis liée à la stagnation du nombre de contrats signés,
- une forte augmentation des autres aides :
 - aide à l'accompagnement des employeurs durant la formation + 44%,
 - aide au suivi de la formation sur les lieux de formation + 36%,
 - aide aux employeurs favorisant l'assiduité des apprentis au CFA + 37%,
 - aide à la mixité + 33%.

Cette forte augmentation au regard de la stagnation du nombre de contrats d'apprentissage signés reflète l'effort apporté à la qualité des contrats.

Les aides aux premiers équipements des apprentis baissent de 41% et les aides au transport, à l'hébergement et à la restauration baissent légèrement de 5%.

La Commission s'interroge sur la baisse importante des aides aux premiers équipements.

Observations sur les indicateurs

Les indicateurs ont été modifiés par rapport au RAP 2011.

L'évolution du nombre de contrats n'étant plus un indicateur, le document ne permet pas de suivre l'évolution du nombre de contrat signés. La Commission demande le retour de cet indicateur.

L'indicateur n°2 a été complété et recense à présent l'ensemble des aides aux employeurs d'apprentis ce qui rend plus lisible l'aide apportée aux entreprises.

La Commission réitère sa demande de détails en ce qui concerne les aides ARGOAT (Aide régionale aux apprentis pour le transport, l'hébergement et la restauration) et rappelle qu'elle avait souhaité que soit ajouté un indicateur relatif au taux d'occupation (en précisant les filières qui connaissent les plus faibles taux d'occupation).

461 - Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur

Sur proposition de MM. Olivier SIRE et Alain CHARRAUD,
au nom de la Commission « Formations, enseignement supérieur »
et de M. François LE FOLL,
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »

Observations générales

Le cadre d'intervention, les objectifs du programme et son exécution sont clairement énoncés. Les chiffres clés pris en compte reflètent une vision plus globale que précédemment (RAP 2011) car mentionnant 11 sites universitaires plutôt que 4 universités l'année précédente. Un pavé « Documents cadre » vient compléter et enrichir l'information en rappelant la stratégie conduite en région.

Les trois objectifs du programme sont clairement définis en termes d'actions à mener. Ces actions sont placées dans le cadre de la constitution du SRESR (Schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche) dont le vote a été récemment reporté de juin à octobre (2013) pour plus de synchronicité avec la SRDEII (Stratégie régionale de développement économique, d'innovation et d'internationalisation). Les réalisations sont déclinées comme par le passé en termes d'investissement et de fonctionnement. Les taux de réalisation sont globalement bons, même s'ils sont inférieurs à ceux de 2011. Les Commissions « Formations, Enseignement supérieur » et « Développement économique et recherche » saluent le fort investissement en recherche, moteur de l'enseignement supérieur. D'une manière générale, l'action de la Région reste soutenue dans la durée ce qui est une condition indispensable pour tendre vers les objectifs qu'elle s'est fixée.

Observations sur les indicateurs

La présentation des indicateurs a évolué favorablement en y associant les réalisations qui s'y rattachent. L'information est donc mieux contextualisée et mieux détaillée. De deux indicateurs en 2011, on passe à quatre en 2012.

Indicateur n°1 : Il reste par nature assez global comme souligné précédemment. Sont présentés le nombre d'opérations immobilières soutenues et leur montant. Les sites de Morlaix et de Lannion ont fait l'objet de réhabilitations attendues. On s'interroge sur les 9 opérations réalisées en 2012 alors que la valeur cible était fixée à 4! La hauteur du cofinancement de la Région a disparu ce qui est regrettable.

Indicateur n°2 : Il détaille les forts investissements de la Région pour l'acquisition d'équipements scientifiques et le soutien élevé pour les allocations doctorales et postdoctorales. Ces soutiens apportent une aide très significative aux laboratoires en leur permettant tout à la fois de former des jeunes à et par la recherche, et d'avancer dans leurs travaux ce qui renforce leur compétitivité, objectif du présent programme.

Indicateur n°3 : Il apporte des informations nouvelles sur les répartitions thématiques des aides doctorales et postdoctorales. Il répond ainsi à une demande exprimée par le CESER en 2012 concernant le RAP 2011. Il rend ainsi plus lisible la stratégie régionale.

Indicateur n°4 : Il concerne spécifiquement le soutien de la Région au projet UEB C@mpus. Il est notable, qu'au-delà des infrastructures indispensables, la Région ait soutenu en 2012 cinq projets de recherche liés aux usages. C'est à souligner. Dans le même ordre de chose, la Région soutient une démarche qui va dans le sens de l'appropriation sociétale des sciences.

462 - Assurer les formations sanitaires et sociales

Sur proposition de Mme Anne SAGLIO et de M. Claude LAURENT,
au nom de la Commission « Formations, enseignement supérieur »

Observations générales

Ce RAP 2012 est plus complet dans son analyse que le document des années antérieures. Il est ainsi fait mention de la mise en place de l'observatoire des besoins en emploi et en formation pour dimensionner l'appareil de formation aux besoins de la population bretonne et des territoires. Toutefois, il n'est pas fait état des premières conclusions ou études sur ces besoins.

Les données sur les investissements portent sur les études préalables aux constructions des instituts de formation en soins infirmiers de Saint Briec et de Fougères.

La convention relative à la mise en œuvre de l'universitarisation des formations d'infirmiers a bien été signée dès janvier 2012.

Observations sur les indicateurs

Le nombre d'indicateurs est resté stable : 3 indicateurs.

L'indicateur n°1 relatif au nombre de bénéficiaires des formations fait apparaître une progression de près de 100 du nombre de places financées dans les formations paramédicales alors que le nombre de places agréées a baissé d'une trentaine. En ce qui concerne les formations sociales, on constate depuis deux ans une stagnation du nombre de places, soit 1 763, qu'elles soient agréées ou financées. Toutes les places agréées sont donc financées par la Région, ce qui n'est pas le cas dans les formations paramédicales.

Concernant l'indicateur n°2 relatif à la gratuité des formations, on dresse le même constat (augmentation pour les formations paramédicales et stagnation pour les formations sociales).

Dans l'indicateur n°3 relatif au nombre de bourses accordées, il était antérieurement mentionné le montant moyen des bourses. Or cette donnée n'y figure plus. De plus le nombre de bourses accordées est en diminution d'une cinquantaine, ce qui est surprenant face à la situation actuelle des jeunes.

MISSION V - POUR DES TRANSPORTS EFFICACES AU SERVICE DES PERSONNES ET DE L'ECONOMIE

511 - Développer le transport ferroviaire de voyageurs et favoriser la mobilité durable

Sur proposition de M. Jacques UGUEN,
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

Observations générales

Dans le cadre de la convention TER 2007-2013, la Région, outre la rénovation des gares et la modernisation des infrastructures, poursuit son effort financier pour le fonctionnement du TER. Malgré ces efforts consentis, la saturation des trains convergeant vers les grandes villes et pas seulement Rennes, est de plus en plus fréquente. Cela explique que près de 95% des crédits de paiement soient consacrés à l'acquisition de nouveaux matériels.

Notons néanmoins que malgré les travaux de modernisation des lignes Rennes-Brest et Rennes-Quimper, le degré de ponctualité des trains reste à un niveau élevé.

Observations sur les indicateurs

La hausse de la fréquentation démontre que le service TER reste attractif sur l'ensemble du territoire. Pour autant une analyse par section de ligne basée sur le découpage des comités de lignes serait nécessaire pour répondre au mieux aux besoins des usagers.

L'indicateur proposé permet de mesurer l'impact du déploiement de l'outil KorriGo, avec ses nouvelles utilisations, qui voit la réalisation 2012 être supérieure à la valeur cible prévue, en attendant que l'ensemble du territoire régional soit couvert.

Comme la Commission l'avait souligné l'an dernier, il lui paraît pertinent de faire apparaître des indicateurs de qualité de service à côté des indicateurs quantitatifs.

512 - Moderniser le réseau ferroviaire et favoriser le développement du fret

Sur proposition de M. Patrice BOUDET,
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

Observations générales

Le projet de LGV Bretagne Pays de la Loire, programme pluriannuel, suit son cours au gré des différentes étapes de réalisation (signatures de conventions et d'acquisitions de terrains, premiers travaux de terrassement...). Le projet de modernisation des lignes Rennes-Brest et Rennes-Quimper (RBRQ) évolue avec la phase 2 et la ligne nouvelle Ouest Bretagne – Pays de la Loire (LNOBPL) dans lequel il est désormais inclus et qui doit faire l'objet d'un débat public en 2013.

La co-construction d'une Stratégie régionale d'actions logistiques (SRAL) a été lancée en décembre 2012 (pour un aboutissement prévu en octobre 2013).

Observations sur les indicateurs

Deux objectifs sur trois de ce programme ont au moins un indicateur. Ils renseignent sur les réalisations depuis le début du RAP et n'appellent pas de remarques particulières, si ce n'est que la colonne « valeur-cible » aurait sa signification avec celle de la « prévision 2012 ». Par exemple, concernant l'indicateur sur l'accessibilité des gares où l'indicateur « Rennes-Brest » indique 37 km réalisés en 2012 alors que la valeur cible en 2013 était de 112 km, d'après le RAP 2011.

Le développement du fret ne bénéficie d'aucun indicateur. Le dispositif d'aides au transport combiné entre Rennes et Lyon (acquisition de caisses) aurait mérité être suivi comme nous l'avions déjà souligné. L'attente de la future SRAL ne peut en être la seule explication.

513 - Adapter le transport routier de voyageurs régional structurant

Sur proposition de Mme Françoise LE LOARER
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

Observations générales

Ce programme pluriannuel a pour objectif d'adapter le transport routier de voyageurs d'intérêt régional tout en assurant la cohérence de l'offre sur le réseau routier et en répondant au mieux aux besoins des voyageurs.

Il est susceptible d'évoluer au gré des conventions de délégation de service public.

Cinq lignes routières sont concernées dont une nouvelle Saint-Brieuc-Pontivy-Vannes/Lorient depuis septembre 2012, auparavant assurée par un service routier TER.

Il est à noter positivement le développement des accords intermodaux entre la Région et les départements sur les axes Quimper-Brest et Auray-Quiberon. Ce constat montre la nécessaire coopération entre les différentes autorités organisatrices de transports.

Observations sur les indicateurs

La croissance continue de la fréquentation de la ligne routière Rennes-Dol-Le-Mont-Saint-Michel (indicateur n°1), tout en confortant la gare de Dol, améliore l'accès au Mont en transports collectifs.

Concernant le désenclavement du Centre-Bretagne, la fréquentation, en constante augmentation de la ligne Rennes-Pontivy (indicateur n°2), démontre le besoin de transport collectif.

La complémentarité entre les différents moyens de transport collectif doit s'inscrire dans la volonté de pérennisation du service public.

521 - Moderniser le réseau routier structurant

Sur proposition de M. Alain LE MENN,
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

Observations générales

La teneur des observations du CESER n'a pas évolué depuis l'année passée : il renouvelle ses regrets sur le retard pris par le projet de mise à 2x2 voies de la RN 164, projet devenu emblématique du programme 521 visant à moderniser le réseau routier de la Bretagne.

Observations sur les indicateurs

L'indicateur n°1 du programme 521 permet de suivre l'avancement du Programme de modernisation des itinéraires (PDMI) 2009-2014. Il montre que, après 3 ans de mise en œuvre, le PDMI n'est réalisé qu'à hauteur de 17%.

Ceci laisse augurer un retard considérable à l'échéance de ce programme, prévue en 2014. L'accumulation des reports de programmes (CPER 2000-2006 et bientôt PDMI) risque de rendre la politique routière de la Région illisible et de masquer difficilement l'immobilisme en la matière.

Consacré à l'avancement de la mise à 2x2 voies de la RN 164, l'indicateur n°2 renforce cette impression d'immobilisme.

L'indicateur n°3 relatif à la modernisation du réseau routier structurant, par la mise à 2x2 voies du Triskel Saint-Brieuc-Lorient-Vannes, témoigne de la même inertie avec un taux de réalisation quasi inchangé depuis 2010 et une annonce d'évolution seulement à partir de 2016.

531 - Moderniser les ports à vocation régionale

Sur proposition de M. Youenn LE BOULC'H,
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

Observations générales

Concernant la présentation du programme, la Commission estime qu'il est de nature à favoriser une bonne compréhension des activités de la Région.

La Commission approuve le rôle donné aux ports dans la logistique des filières économiques bretonnes : lieux de transit, les ports de commerce ont en effet vocation à constituer de véritables plaques tournantes logistiques, offrant un maximum de services aux opérateurs.

La Commission se félicite de l'avancement des opérations de développement du port de Brest en 2012 et des travaux permettant l'accroissement des capacités des navires accueillis à Lorient.

Observations sur les indicateurs

La Commission considère comme elle l'a déjà fait remarquer les années passées, que les indicateurs proposés (évolutions du tonnage de marchandises et du nombre de passagers des ports régionaux) ne permettent pas réellement une analyse des actions menées mais qu'il s'agit davantage d'éléments statistiques descriptifs de l'activité, dépendant plus des fluctuations d'activités économiques que des conséquences d'actions régionales.

La valeur cible pour 2012 des flux de passagers au port de Lorient semble peu réaliste par rapport à la réalité de ce trafic.

532 - Moderniser les aéroports à vocation régionale

Sur proposition de M. Youenn LE BOULC'H,
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

Observations générales

Concernant la présentation du programme, la Commission estime qu'il est de nature à favoriser une bonne compréhension des activités de la Région.

Observations sur les indicateurs

La Commission considère que les indicateurs proposés (évolution du nombre de passagers) ne permettent pas réellement une analyse des actions menées mais qu'il s'agit davantage d'éléments statistiques descriptifs de l'activité, dépendant plus de facteurs conjoncturels internationaux que des conséquences d'actions régionales. La Commission constate également que le nombre de ces indicateurs est réduit par rapport aux années passées, il conviendrait de les réintégrer.

533 - Moderniser les voies navigables bretonnes

Sur proposition de Mme Catherine TANVET,
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

Observations générales

Les principales réalisations effectuées en 2012 ont porté sur les infrastructures permettant d'assurer la navigabilité pour les usagers mais également la sécurisation des ouvrages hydrauliques pour les personnels.

La Région a également initié une démarche de certification ISO 14001 pour la prise en compte de l'environnement tout en portant, dans le même temps, ses efforts dans la lutte des espèces invasives.

La Commission apprécie ces démarches engagées et les premiers résultats portés à l'actif de l'année 2012.

Observations sur les indicateurs

Nous avons désormais trois indicateurs permettant d'analyser les réalisations des deux objectifs du programme.

Pour le premier objectif, « *Développer les usages nautiques et terrestres* », et l'action « *Usages nautiques* », nous retrouvons l'indicateur « *trafic fluvial* » pour lequel la comparaison sur les trois dernières années indique dans l'ensemble une baisse d'activité, pour partie due aux espèces invasives pénalisant la navigation. Ce phénomène reste présent car il n'existe pas de méthode d'éradication connue à ce jour.

Pour le second objectif, « *Conserver et aménager le patrimoine* », deux nouveaux indicateurs ont été créés :

- pour l'action « *Sécuriser la gestion des cours d'eau en restaurant les ouvrages* », l'indicateur « *Taux de motorisation des vannes de crue* » permet de suivre la modernisation et la sécurisation des ouvrages hydrauliques. Il est ainsi fait le constat que la motorisation des vannes a été réalisée dans ou au-delà des prévisions effectuées pour 2012 notamment pour Le Blavet et le canal de Nantes à Brest (77% contre 65% initialement prévu).
- enfin, pour l'action « *Conserver et aménager l'infrastructure* », un troisième indicateur « *appréciation technique de l'état des ouvrages : état fonctionnel des ouvrages* » permet de suivre l'évolution des infrastructures et de programmer les interventions de grosses réparations multiples et dispersées sur le territoire breton pour les 90 barrages, les 191 écluses ou les 145 maisons éclusières.

Ces indicateurs semblent pertinents au regard des montants en fonctionnement ou en investissements engagés.

MISSION VI - POUR UNE EXEMPLARITE ENVIRONNEMENTALE

611 - Promouvoir les avancées collectives sur la question de l'eau en Bretagne

Sur proposition de M. Jean-Paul GUYOMARC'H,
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

Observations générales

La Région Bretagne continue de s'investir, aux côtés de l'Etat, dans la difficile reconquête de la qualité des eaux continentales et littorales. En cela, les choix affichés par le Conseil régional de privilégier la transversalité au sein des autres politiques régionales, notamment dans le cadre de la nouvelle politique agricole régionale « *écologiquement performante* », sont pertinents à la condition de fixer des indicateurs de suivi, à même de rendre compte des progrès réalisés ; il en va de même pour accompagner financièrement les 21 SAGE de Bretagne (Schémas d'aménagement et de gestion des eaux), dans la réalisation de leurs plans opérationnels, en subordonnant les aides financières à une obligation de résultats.

Il faut cependant souligner, que malgré ces investissements, les objectifs fixés ne seront pas atteints et par conséquent le résultat escompté de reconquête non plus. Quant au discours fataliste ou démobilisateur qui semble s'installer parmi les acteurs locaux, il ne nous semble pas très rassurant, ni susceptible de faire évoluer de manière satisfaisante, la situation inquiétante des eaux de Bretagne dans les échéances annoncées, tant sur le plan des nutriments en excès que des pesticides présents.

Les résultats présentés (indicateur de contexte de la Mission VI), même s'ils tardent à nous renseigner sur les dernières années 2011 et 2012, ne sont pas de nature à nous rassurer, avec les chiffres stabilisés à 32% des masses d'eau des cours d'eau en bon état écologique au titre de la DCE (Directive cadre sur l'eau), pour un objectif de 62% en 2015, et à 35% en 2010 des masses d'eau côtières, pour un objectif DCE affiché de 77%.

Observations sur les indicateurs

La Commission tient à souligner le financement par la Région des plans opérationnels des 5 SAGE, le nombre d'agriculteurs impliqués dans les chartes individuelles dans le cadre du « plan Algues vertes ».

612 - Développer une politique durable de l'énergie et intégrer les enjeux climatiques

Sur proposition de MM. Alain LE MENN, Alain LAPLANCHE et Alain THOMAS au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

Observations générales

1.1. Volet énergie

On peut s'étonner que « Virvolt ma maison », programme expérimental mobilisant beaucoup de moyens, ne soit pas abordé dans le RAP. De même, si des difficultés apparaissent dans la réalisation des objectifs de réhabilitation thermique des logements, il faut pouvoir quantifier cette difficulté.

Dans le même sens, l'indicateur n°1 devrait également faire apparaître un échéancier prévisionnel annuel à l'horizon 2020.

D'une façon plus générale, 3 ans après le lancement du pacte électrique breton, il est permis d'attendre plus d'engagements chiffrés et moins de considérations méthodologiques.

L'indicateur n°2 n'appelle pas d'autres commentaires.

1.2. Volet air

La qualité de l'air n'est pas prise en compte de façon autonome et est reliée aux activités du territoire et au SRCAE (Schéma régional climat-air-énergie). Il serait souhaitable que l'information du citoyen soit prise en compte en valorisant en particulier les données issues d'AIR BREIZH.

613 - Favoriser les aménagements durables

Sur proposition de M. Daniel COLLET,
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

Observations générales

Le programme 613 comprend deux dispositifs d'accompagnement financier qui traduisent la réalisation de la politique régionale.

Le dispositif EcoFaur² est pertinent, sa mise en œuvre, tant en fonctionnement qu'en investissement avec un taux de réalisation qui dépasse les 98%.

Il n'en est pas de même pour le dispositif Qualiparc que l'ensemble des partenaires (les quatre Départements) confirme la nécessité d'actualiser.

La Commission, dans ses précédents avis, a émis le souhait de disposer d'un état des lieux exhaustif des parcs d'activité en région.

Observations sur les indicateurs

Les indicateurs EcoFaur² permettent de mesurer les évolutions tant dans le domaine de la nature que de la qualité des projets.

621 - Préserver et valoriser la biodiversité et les paysages

Sur proposition de M. Alain THOMAS,
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

Observations générales

Le RAP 2012 met en exergue l'important travail accompli dans les phases préparatoires de la mise en œuvre de la Trame Verte et Bleue : installation du Comité régional, co-animation avec la DREAL des ateliers thématiques décentralisés, supervision du comité scientifique. Donné récemment lors des rendez-vous départementaux de restitution et de présentation des réservoirs de biodiversité et des corridors de niveau régional, le chiffre de 580 participants à ces ateliers illustre le degré de mobilisation et constituerait, par anticipation, un indicateur intéressant.

Observations sur les indicateurs

Au chapitre du renforcement de l'armature des espaces naturels et des espaces naturels remarquables-réserves naturelles régionales (ERB-RNR), peut-être aurait-il été utile de préciser en quelques mots les causes des retards répétés dans la création de la réserve géologique de la presqu'île de Crozon.

Un nouvel indicateur (le n°1) est proposé pour apprécier la superficie des territoires concernés par les politiques régionales de protection de la nature. Pertinent, il gagnerait à être

néanmoins amélioré dans le futur en séparant les outils qui visent une protection forte des espèces et des écosystèmes sensibles au sens de la Stratégie de création d'aires protégées (SCAP), comme les ERB-RNR par exemple et ceux à finalité plus large, plus paysagère, comme les Parcs Naturels Régionaux ou les Opérations Grands Sites, par exemple. Chacune de ces deux catégories pourrait faire l'objet d'un ratio au regard de la superficie totale du territoire régional ou de la surface annuellement artificialisée.

MISSION VII - POUR UNE POLITIQUE CULTURELLE ET SPORTIVE AU SERVICE DE TOUS

711 - Soutenir le spectacle vivant, les arts plastiques et la diversité culturelle

Sur proposition de MM. Jean-Émile GOMBERT et Hervé LATIMIER,
au nom de la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

Observations générales

La Commission se reconnaît dans la description d'une « *conjoncture défavorable qui intensifie les attentes vis-à-vis de la Région* ». Le taux de réalisation du budget 2012 est tout à fait satisfaisant en fonctionnement.

En investissement, l'importance de la participation du budget régional au Fonds Régional d'Arts Contemporains (FRAC) est à relever. Elle justifie l'attention qui devra être portée au dossier aussi bien en ce qui concerne le bâtiment que l'accomplissement des missions.

L'accent mis sur la création de *Bretagne Culture Diversité* (BCD) conforte le souhait du CESER de suivre l'action de cette association.

Il faut souligner une amélioration de la présentation des réalisations de l'année afin de faciliter la mise en correspondance avec les objectifs du programme.

Observations sur les indicateurs

Sans être dénués de pertinence, les indicateurs chiffrés fournis (nombre de projets conventionnés ou aidés) ne permettent pas de mesurer l'impact des actions auprès de la population, une telle évaluation serait intéressante. Toutefois, comme demandé l'an dernier, ces indicateurs chiffrés sont complétés par des commentaires, absents dans l'édition précédente, qui rendent mieux compte de la nature des réalisations.

714 - Développer l'image, soutenir l'activité audiovisuelle et les industries de la création

Sur proposition de MM. Jean-Émile GOMBERT et Hervé LATIMIER,
au nom de la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

Observations générales

La Commission approuve le constat d'une offre à la fois riche et fragilisée. Le taux de réalisation en fonctionnement est plus satisfaisant qu'en 2011 malgré l'impact de la mise en place d'une nouvelle politique du livre soulignée par le rapport. Des explications sont

données pour le taux plus faible en investissement. Le bon déroulement de la numérisation des salles de cinéma est à noter.

Les résultats de la nouvelle politique du livre et le développement de la Bibliothèque numérique de Bretagne, que le rapport met en avant, seront à suivre.

Observations sur les indicateurs

Les indicateurs devraient donner lieu à réflexion. L'indicateur n° 3 sur la modernisation des salles de cinéma ne permet pas, par exemple, de voir le taux de salles modernisées par rapport au parc alors que l'opération se termine. Il est dit que la politique en matière de cinéma vise « *une meilleure rencontre entre les œuvres créées ici et les habitants* ». On aimerait, malgré la probable difficulté d'une telle analyse, pouvoir en mesurer la réalité.

751 - Développer le sport en région

Sur proposition de M. Lucien THOMAS,
au nom de la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

Observations générales

S'agissant de ce programme, il n'y a guère de changement par rapport au précédent. Les objectifs principaux restent les mêmes. Cependant, le contexte de l'intervention évolue en même temps que la société et les demandes du mouvement sportif vont de pair avec cette dynamique. On note ainsi la création du Conseil du sport en Bretagne ainsi que la création du Contrat d'objectifs emploi formation des métiers du sport et la création d'un Centre de formation d'apprentis (CFA) des métiers du sport.

Les programmes ont été mis en œuvre. La somme consolidée de 31M€ paraît importante, mais elle est le résultat de l'engagement de la Région dans ses compétences obligatoires relatives aux lycées et à la formation tout au long de la vie.

Observations sur les indicateurs

Au nombre de 4, ils sont la traduction d'un engagement de la Région en matière d'équipements, d'accompagnement des sportifs de haut niveau, d'aide aux manifestations et d'aide spécifique pour les jeunes (de 16 à 19 ans) à travers le *Chèque sport*.

S'agissant de ce dernier, la Commission apprécie que le Conseil régional ait tenu compte de sa remarque antérieure et que, dans la présentation des bénéficiaires du *Chèque sport*, une différence soit marquée entre les filles et les garçons. On s'aperçoit d'ailleurs que, parmi les bénéficiaires, les 2/3 sont des garçons et 1/3 des filles.

MISSION VIII - POUR UNE NOUVELLE AMBITION POUR LE TOURISME ET LA VALORISATION DES PATRIMOINES

811 - Révéler et valoriser le patrimoine

Sur proposition de MM. Jean-Émile GOMBERT et Hervé LATIMIER,
au nom de la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

Observations générales

L'accent mis sur l'équilibre entre conservation et valorisation ne peut qu'être approuvé. La croissance du nombre d'opérations *Skoaz ouzh skoaz* (12 contre 2 en 2011) qui supposent la participation des habitants à la sauvegarde du patrimoine, est un bon signe. Le taux de réalisation (73,5% en fonctionnement et 84,6% en investissement) pose donc question même si des explications sont données. L'impact de la contribution à l'attractivité des *Musées de France* qui est mise en avant intéressera le CESER dans le cadre de son autosaisine.

Observations sur les indicateurs

Les objectifs du programme sont nombreux : 5 déclinés en 12 actions. Le troisième objectif est particulièrement intéressant (part d'opérations de conservation associées à une démarche de valorisation). La mesure de la fréquentation du site Web *Glad* montre un souci de contact avec la population même s'il reste sommaire. Pour les autres, les indicateurs de gestion gagneraient à être complétés par des indicateurs de l'impact de la politique conduite.

812 - Adapter la politique touristique aux exigences nouvelles du secteur

Sur proposition de M. Alain LE FUR,
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »

Observations générales

2012 est la première année de mise en œuvre de l'Acte 2 du Schéma Régional du Tourisme de Bretagne.

La nouvelle présentation de ce rapport est plus structurée ce qui en facilite beaucoup la lecture.

Les tableaux de chiffres clés réorganisés ont été enrichis.

L'exécution budgétaire n'appelle pas d'observation générale. Toutefois l'augmentation de 42% de la ligne « *Agir en partenariat avec les territoires et les réseaux d'acteurs* » concernant les crédits affectés des autorisations d'engagement, aurait mérité un commentaire explicatif.

Les principales réalisations de l'année sont clairement commentées en relation avec les objectifs et les actions résumés dans la page précédente.

Observations sur les indicateurs

La mise en œuvre de l'Acte 2 du Schéma Régional du Tourisme appelle la définition d'indicateurs associés aux nouvelles attentes. De façon surprenante, seul un ancien indicateur (pertinent) est conservé.

Comment mesurer les progrès d'un tourisme intégré à la vie d'un territoire ? C'est le cœur du projet de l'Acte 2.

Si l'innovation est bien présente dans le rapport, rien n'apparaît sur la recherche et les échanges avec les universités.

Enfin, il n'est rien dit du « *Comité de suivi et d'évaluation* » du Schéma dans ce rapport. Est-ce un oubli ?

MISSION IX - POUR LE DEVELOPPEMENT DES ACTIONS EUROPEENNES ET INTERNATIONALES
--

901 - Renforcer la présence et la participation de la Bretagne en Europe et à l'international
--

Sur proposition de M. Michel MAILLARD,
Rapporteur général

Observations générales

Ce programme permet de financer d'une part des programmes de coopération territoriale dont certains bénéficient de crédits FEDER, et d'autre part les actions de partenariat avec des régions de pays développés, émergents, et en voie de développement.

Le document insiste en préambule sur :

- l'implication de la Région dans les débats sur les évolutions des politiques et des financements pour la période 2014-2020,
- sa présence dans différents réseaux de collectivités (aux niveaux régional, national et européen).

Concernant l'exécution budgétaire, les engagements comme les mandatements laissent apparaître quelques marges de manœuvre.

Toutes les réalisations (dont les principales sont rappelées) sont conformes aux objectifs affichés et n'appellent donc pas de remarque particulière.

Observations sur les indicateurs

L'analyse des actions menées dans le cadre de ce programme se fait à l'aide de trois indicateurs (depuis le RAP 2009) complétés par des commentaires assez détaillés.

L'évolution du nombre de partenaires permet de bien cerner la progression des actions réalisées, et les données suivent désormais les évolutions sur trois années au lieu de deux.

902 - Développer les solidarités internationales

Sur proposition de M. Serge BONNAL,
au nom de la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

Observations générales

La Commission se félicite que le Programme 902 réaffirme l'exigence par la Région d'« *une perspective de développement global et durable des populations et des territoires* » (Action I 1 notamment) et veuille « *sensibiliser les Bretons aux enjeux de la citoyenneté internationale* » (Action II 3). Mais, pour cela, il conviendrait d'encourager, beaucoup plus qu'actuellement, la venue en Bretagne des partenaires du Sud et de l'Est pour des concertations sur ces deux actions avec les Acteurs bretons de la coopération internationale et de la solidarité internationale (ABCIS).

Observations sur les indicateurs

La Commission apprécie les commentaires qui précèdent et suivent les indicateurs chiffrés : ils sont nécessaires pour expliquer le fléchissement des résultats en 2012.

Cependant elle regrette qu'aucun indicateur ni commentaire ne permette d'évaluer, dans le cadre de la participation au renforcement des cadres des pays du sud par la formation initiale, la pertinence de celle-ci par rapport aux besoins, notamment pour un développement local durable.

MISSION X - RELATIONS AVEC LES CITOYENS

1002 - Renforcer l'information aux citoyens et promouvoir l'image et la notoriété de la Bretagne

Sur proposition de M. Claude VOUILLOT,
Rapporteur général,
Suppléé par M. Alain LAPLANCHE

Observations générales

Si le CESER approuve globalement les objectifs programmés, le budget attribué à l'objectif III semble très faible par rapport aux deux autres objectifs (< 2%).

Dans l'objectif II, il aurait été intéressant d'avoir le montant des subventions attribuées aux opérations les plus importantes et de mesurer en parallèle l'impact de chacune de ces manifestations.

Comme cela a déjà été dit dans l'avis sur le budget primitif 2013, dans cette période de contraction budgétaire, il serait bon que les décisions d'attribution de subventions soient davantage assorties d'éléments de mesure factuelle et préalable des retombées attendues avec un suivi *a posteriori* des résultats réels (exemple de Brest 2012).

1003 - Fonds d'intervention régional

Sur proposition de M. Claude VOUILLOT,
Rapporteur général,
Suppléé par M. Alain LAPLANCHE

Observations générales

Le budget 2012 voté est identique à celui de 2011, mais les crédits affectés sont en légère augmentation.

Le budget le plus important est consacré à des subventions pour des actions très variées et d'un montant moyen relativement faible puisqu'il regroupe 456 dossiers d'un montant moyen de l'ordre de 3015€.

Les actions sont ventilées par domaine d'intervention. Les actions de soutien à l'animation de la vie locale, de soutien aux congrès et au sport représentent à elles seules plus de 75% du budget.

Comme cela a déjà été dit pour le RAP 2011, la liste des manifestations les plus soutenues éclairerait le rapport.

MISSION XI - FONDS DE GESTION DES CREDITS EUROPEENS

8000 - Subvention globale

Sur proposition de M. Michel MAILLARD,
rapporteur général

Observations générales

La Région Bretagne a obtenu une délégation de gestion de 37% des crédits FEDER attribués à la région pour la période 2007-2013.

Le programme 8000 permet d'effectuer les paiements aux bénéficiaires des opérations programmées pour les axes 2 et 3 correspondant à cette délégation.

Le document :

- rend compte des crédits de paiements mandatés en 2012 (avec un rappel des chiffres de 2011),
- indique que la Région a bien atteint les objectifs qui lui étaient fixés, grâce à une accélération après la révision à mi-parcours, et malgré les déprogrammations imposées par des retraits prudentiels.

Observations sur les indicateurs

L'analyse des actions menées dans le cadre de ce programme se fait à l'aide de deux indicateurs renseignant sur le nombre de dossiers programmés depuis 2010 dans chacun des deux axes, et sur le nombre de contrôles pour mesurer l'activité de la Région en tant que service gestionnaire.

Les commentaires qui les accompagnent les complètent utilement.

Il aurait cependant été intéressant de s'inspirer des documents présentés en Comité de suivi, et d'intégrer un graphique comparatif (depuis 2007, début de la programmation en cours) :

- de la progression de la consommation des fonds,
- des objectifs assignés au titre des crédits délégués pour éviter les dégagements d'office.

MISSION XII - AUTRES DEPENSES

9000 - Patrimoine et logistique

Sur proposition de M. Claude VOUILLOT,
Rapporteur général,
Suppléé par M. Alain LAPLANCHE

Observations générales

La Région tente de gérer de manière optimisée un parc immobilier assez hétérogène et réalise les travaux d'entretien nécessaires.

Observations sur les indicateurs

Les indicateurs de ce programme sont globaux et ne permettent pas de différencier les éléments du patrimoine bâti. Le CESER peut s'inquiéter de l'augmentation de 24% des dépenses de fluides, dépenses qui seront sans doute en augmentation très sensible en 2013, compte tenu des conditions climatiques.

Le CESER se félicite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement courant.

La démarche engagée en 2012 pour la dématérialisation des flux devra être poursuivie et se concrétiser par une baisse ou une stabilisation des courriers sortants.

Enfin le CESER ne peut que se réjouir de la volonté de contenir les dépenses liées aux frais de réception (- 15%).

9002 - Développer le système d'information en appui des politiques régionales

Sur proposition de M. Claude VOUILLOT,
Rapporteur général,
Suppléé par M. Alain LAPLANCHE

Observations générales

Dans un environnement où les coûts informatiques peuvent connaître une forte inflation, le CESER se félicite de la stabilité du budget de ce programme.

Observations sur les indicateurs

Si les indicateurs restent globaux et ne donnent aucune indication sur la bonne adéquation entre équipements et besoins, on peut s'inquiéter de la progression exponentielle du nombre de détection d'attaques virales qui malheureusement s'accompagne d'une progression heureusement plus modeste du nombre de PC infectés. La sécurité informatique devrait peut-être faire partie des objectifs explicites de ce programme.

9011 - Développement des conditions de travail des compétences

Sur proposition de M. Claude VOUILLOT,
Rapporteur général,
Suppléé par M. Alain LAPLANCHE

Observations générales

Les indicateurs retenus font ressortir l'activité globale des agents en mesurant l'absentéisme, l'organisation de la mobilité et des recrutements ainsi que la formation.

Si le CESER se félicite de la baisse de l'absentéisme (6,7% au lieu de 7,5%) et espère que cette baisse pourra être confirmée dans l'année en cours et les années à venir. De plus cette rubrique pourrait être plus explicite en notant par exemple l'absentéisme dû aux accidents de travail ce qui pourrait en partie correspondre à l'objectif IV.

Par ailleurs, nous notons une baisse sensible du budget de formation par rapport à la masse salariale (-14%). C'est un point d'alerte que veut souligner le CESER.

9012 - Rémunérations des agents et indemnités des membres des assemblées

Sur proposition de M. Claude VOUILLOT,
Rapporteur général,
Suppléé par M. Alain LAPLANCHE

Observations générales

Du fait des transferts progressifs de compétences, l'effectif géré par la Région continue à augmenter en 2012, le total s'élevant à 3 832 agents (contre 3 740 en 2011), 39 venant des voies navigables et 15 de l'ICIRMON (Institut du Canal d'Ille et Rance Manche Océan Nord).

Il faut noter le gel du point d'indice et l'augmentation des cotisations sociales.

Observations sur les indicateurs

Les indicateurs proposés sur ce chapitre sont très globaux et prêtent peu à commentaires. De ce fait, il n'est pas possible de voir l'évolution des rémunérations de chacune des catégories concernées.

9020 - Ressources et expertises

Sur proposition de M. Claude VOUILLOT,
Rapporteur général,
Suppléé par M. Alain LAPLANCHE

Observations générales

Le CESER se félicite de la poursuite de la démarche engagée en 2008 et rappelle son attachement à la notion de démarche performance, de suivi et d'évaluation des actions réalisées.

Il approuve les travaux menés pour évaluer sa nouvelle mission dans le cadre de la gestion des fonds européens.

Le recours à des organismes externes en vue de l'obtention d'une notation financière et d'une notation extra financière, exigée dans l'éventuel recours à des emprunts obligataires, est une très bonne anticipation.

Le CESER constate et regrette qu'il ne figure aucun élément concernant l'objectif II- « *Poursuivre la mise en œuvre de l'Agenda 21* ».

9021 - Service de la dette

Sur proposition de M. Claude VOUILLOT,
Rapporteur général,
Suppléé par M. Alain LAPLANCHE

Observations générales

Après trois années de désendettement, la Région a commencé à augmenter sa dette, principalement pour le financement de Bretagne à grande vitesse. Une première enveloppe de 100 M€ a été signée avec la Banque européenne d'investissement et une première tranche de 30 M€ a été consolidée dans des conditions assez avantageuses (Euribor 3 mois + 0,845%).

Les outils de trésorerie souscrits permettent de réaliser des économies d'intérêts.

Observations sur les indicateurs

Les indicateurs montrent la qualité de la gestion active de la dette par la Région et on peut se féliciter que la valeur cible de 330 jours de trésorerie zéro soit atteinte (333 jours).

9023 - Mouvements financiers divers

Sur proposition de M. Claude VOUILLOT,
Rapporteur général,
Suppléé par M. Alain LAPLANCHE

Observations générales

Un point d'attention est à soulever, celui des délais de paiement qui sont passés de 29,5 jours à 36,3 jours, ce qui entraîne une hausse des intérêts moratoires de 67 000€, soit une somme multipliée par trois.

MISSIONS TRANSVERSALES

ASSURER L'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Sur proposition de Mmes Jacqueline KERJEAN et Véronique DELAITRE,
au nom de la Commission « Formations, enseignement supérieur »

Observations générales

Comme l'an passé, la Commission approuve l'objectivité de la Région devant les résultats insuffisants de l'évolution de l'égalité femme-homme, et cela, malgré des actions engagées depuis 2004 (Chartes régionales, européenne, label) et un affichage clair de la Région pour cette politique transversale.

La Commission note que 4 établissements sur 5 n'ont pas conclu d'accord sur l'égalité professionnelle et que la population féminine reste plus touchée par la précarité dans le monde professionnel même lorsqu'il s'agit de femmes diplômées (sous-emploi, temps partiel subi, bas salaires).

La Bretagne fait partie des 9 régions qui ont été choisies pour conduire des actions expérimentales suite à l'installation au printemps 2012 d'un Ministère des Droits des femmes. L'objectif de la Convention-cadre qui en découle rejoint les préoccupations de la Région ; il s'agit de « *tendre enfin vers l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, notamment dans le monde de l'entreprise* »

Observations sur les indicateurs

L'encart introductif demeure pertinent en reprenant les chiffres importants de l'année écoulée. L'ajout des documents cadre dans cet encart pour cette mission est pertinent du fait d'une évolution rapide.

Il n'y a pas d'indicateurs concernant la *Biennale* actuellement en préparation pour 2014. Cette absence met en évidence un très faible nombre d'indicateurs pour cette mission transversale. La Commission préconise la création d'indicateurs simples pour quantifier et évaluer qualitativement l'avancée du CpEG (Conseil pour l'égalité entre les femmes et les hommes). Par ailleurs, dans le domaine de la lutte contre les violences faites aux femmes, la Commission souhaiterait que l'on dépasse enfin de la phase de recueil des données (qui dure depuis près de 10 ans) pour passer à une phase de mise en œuvre d'actions concrètes.

Là aussi la Commission observe une absence d'indicateur alors que l'on dispose de certains chiffres. Des indicateurs de suivi permettraient de ne pas occulter la gravité et l'évolution de ces violences et de leurs conséquences.

Enfin, la promotion de l'innovation sociale (objectif II) par la promotion de l'égalité professionnelle et de la qualité de l'emploi (action 1 de l'objectif II) mériterait aussi un indicateur.

RAPPORT TRANSVERSAL MER

Sur proposition de M. François LE FOLL,
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »

Observations générales

Ce rapport transversal mer reprend apparemment toutes les actions du Conseil régional ayant une dimension maritime et il semble très complet et bien argumenté.

La lecture critique en est cependant rendue difficile car les budgets régionaux étant ventilés par missions, il faut en permanence se reporter aux diverses lignes budgétaires pour en faire une réelle analyse.

C'est d'autre part, l'un des rares chapitres de ce RAP qui ne dispose d'aucun indicateur.

Enfin il est vraiment regrettable qu'en Bretagne, qui se veut être la première région maritime de France, on ne dispose pas d'une consolidation globale de tous les financements régionaux attribués à ce secteur majeur d'activité.

Observations sur les indicateurs

Il n'y a pas d'indicateur.

***EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE :
COMMUNICATIONS ECRITES***

SAISINE DE L'EXECUTIF REGIONAL

« DECISION MODIFICATIVE N°1 »

**CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL
DE BRETAGNE**

SESSION DU 17 JUIN 2013

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE

Session de juin 2013

Rapporteur général : M. Claude VOUILLOT
Suppléé par M. Loïc FANOUILLE

<p style="text-align: center;">AVIS DU CESER SUR LE PROJET DE DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET N°1</p>
--

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Ce projet de décision modificative représente un montant de crédits de paiement complémentaire de 1,87 M€, soit 0,14 % du budget primitif 2013.

Les ressources disponibles pour financer ce projet de décision modificative s'appuient sur la reprise des résultats de l'exercice 2012 et sur des ajustements des prévisions d'inscription de recettes du budget 2013.

Concernant les résultats à reporter de l'exercice 2012, ils comprennent :

- un excédent global de clôture de 16,35 M€ ;
- les restes à réaliser de 2012 qui s'élèvent à 197,46 M€ en dépenses et en recettes. Le Président du Conseil régional propose d'affecter l'excédent de fonctionnement 2012 en totalité aux excédents de fonctionnement capitalisés, de manière à couvrir les besoins de financement de la section d'investissement, y compris les propositions contenues dans cette DM1.

Les ajustements des prévisions s'élèvent à 10,71 M€ et sont composés :

- d'une régularisation de 6,08 M€ pour compenser les charges transférées non intégralement couvertes par la perception d'une fraction de tarif de la taxe intérieure de consommation applicable aux produits énergétiques (ex TIPP) ;
- d'autres ressources pour un montant de 4,63 M€ correspondant à divers cofinancements et recettes obtenus par la Région.

Il est proposé d'affecter une part importante du résultat de clôture et des recettes supplémentaires à la diminution de l'autorisation d'emprunt qui est minorée de 25,2 M€.

Compte tenu de ces éléments, les ajustements des prévisions de recettes s'élèvent à 1,87 M€.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

2.1. Observations générales

Le CESER tient à souligner le faible montant de ces ajustements de recettes (0,14 % du budget primitif 2013), ce qui montre la fiabilité de la prévision initiale. Il faut également se

souvenir que la Région dispose de très peu de marges de manœuvre résiduelles sur celles-ci et que les dotations d'État sont figées pour la plupart d'entre elles.

Il constate également la volonté, renouvelée cette année encore, d'affecter une part importante du résultat de clôture et des recettes supplémentaires à la diminution de l'autorisation d'emprunt. Cette démarche contribue à préparer les investissements importants qui engagent la Région Bretagne ces prochaines années.

2.2. Observations des commissions du CESER

**Sur proposition de Mme Marie-Pierre SINOUE
Présidente de la commission « Formations, enseignement supérieur »**

MISSION III - POUR UNE FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE PERMETTANT LA SECURISATION DES PARCOURS PROFESSIONNELS

312 - Proposer une offre de formation qualifiante et adaptée aux dynamiques sectorielles et territoriales
--

Sur proposition de MM. Michel PERON et Robert JESTIN,
au nom de la Commission « Formations, enseignement supérieur »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le président du Conseil régional souhaite abonder le programme 312 de 400 000 € pour une autorisation d'engagement initiale de plus de 108 M€, ce qui représente une augmentation de 0,4 %.

L'abondement concerne, à l'intérieur du programme 312, l'action « *Construire une offre de formation qualifiante répondant aux enjeux des secteurs d'activités et des territoires* ». Elle vise à couvrir la dépense liée à la révision indiciaire des marchés de formation du Programme Bretagne Formation (PBF) et à maintenir une offre de formation pour répondre aux besoins des territoires et des branches sectorielles.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

La demande de formation des demandeurs d'emploi est forte. Le contexte du marché de l'emploi explique cette situation. Les jeunes doivent obtenir une qualification pour espérer une insertion professionnelle. Les adultes en reconversion à la suite de licenciements sont également concernés et cela d'autant plus que beaucoup parmi eux ont bénéficié de très peu, voire d'aucune formation continue.

Le CESER approuve cette augmentation budgétaire même si elle est relativement minime.

MISSION IV - POUR UNE EDUCATION DE QUALITE, OUVERTE SUR LA RECHERCHE ET SUR LE MONDE

413 - Développer les langues de Bretagne

Sur proposition de M. Jean-Yves SAVIDAN,
au nom de la Commission « Formations, enseignement supérieur »,
et de MM. Jean-Émile GOMBERT et Hervé LATIMIER,
au nom de la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Une première estimation des besoins liés aux dispositifs d'aides Skoazell et Desk, destinés à inciter à la formation des futurs enseignants bilingues, font apparaître des besoins en autorisation d'engagement supplémentaires. La proposition est de réduire les autorisations d'engagement et les crédits de paiements sur un chapitre (933) pour en abonder un autre (931). Ces mouvements d'ordre comptable sont neutres d'un point de vue budgétaire.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

La modification concernant le programme 413 n'est qu'une modification d'écriture par transfert sans modification de montants.

421 - Adapter le patrimoine bâti à l'accueil des lycéens

Sur proposition de M. Jean-Luc LE GUELLEC,
au nom de la Commission « Formations, enseignement supérieur »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Les modifications proposées concernent, à l'intérieur du programme 421, l'axe « *Disposer des capacités d'accueil répondant aux évolutions des effectifs* ».

Les perspectives d'évolution des effectifs lycéens conduisent à mobiliser d'ores et déjà des moyens. Sont concernés :

- l'extension du lycée Jean Brito à Bain-de-Bretagne initialement conçu pour 600 élèves, et dont les effectifs sont déjà à la rentrée de septembre 2012 de 750, devra porter la capacité globale à 1 100 élèves avec la rénovation complète du service de restauration ;
- une extension modérée du lycée René Cassin à Monfort-sur-Meu dont le fonctionnement a pu être optimisé par l'apport de bâtiments démontables en location ;
- l'ouverture du lycée Théodore Monod du Rheu à de nouvelles sections d'enseignement va nécessiter des adaptations des locaux et du service de restauration ;
- de même sur le secteur de Lamballe, le lycée Henri Avril connaît un important développement de ses effectifs, ce qui conduit à réhabiliter des locaux désaffectés. L'accueil est aujourd'hui assuré par l'apport de bâtiments démontables en location.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Nous sommes dans une situation d'urgence, il est donc indispensable que le Conseil régional prenne des décisions d'adaptation pour y faire face. Les tensions démographiques concernent principalement l'agglomération rennaise et le secteur de Lamballe. Le CESER alerte depuis longtemps sur la nécessité d'anticipation et nous sommes malheureusement aujourd'hui dans une situation qui frôle l'impasse. Inquiet quant à l'avenir à moyen et long termes, le CESER réitère sa position sur la nécessité de faire rapidement des choix en matière de construction des lycées. Deux constructions sont déjà prévues mais elles seront insuffisantes au regard de la pression de la démographie lycéenne à venir : nous nous en expliquons dans notre avis sur l'actualisation du PPI 2010-2014.

L'extension du lycée Jean Brito à Bain-de-Bretagne équivaut à un doublement des capacités d'accueil, le service de restauration vient d'être refait : va-t-il falloir de nouveau le rénover ?

L'extension du lycée René Cassin de Monfort-sur-Meu est une décision très récente. La situation dans cet établissement est tellement tendue pour l'accueil des lycéens à la rentrée prochaine qu'il a été décidé de ne pas faire redoubler d'élèves en seconde pour permettre l'accueil des entrants de troisième. Deux bâtiments démontables sont déjà installés mordant sur les terrains de sport et sur la cour. Si d'autres bâtiments démontables sont nécessaires, la place ne va-t-elle pas manquer ?

Au lycée Théodore Monod du Rheu, l'ouverture progressive de l'ensemble des formations d'enseignement général (L, ES, S) va permettre d'accueillir de nouveaux lycéens. Il est possible, aussi, d'envisager des sections STMG et/ou STL. Pour autant, le CESER restera vigilant pour que la filière agricole n'en subisse pas les conséquences et qu'elle soit non seulement maintenue mais aussi développée.

L'agglomération rennaise est donc dans une situation délicate. Au-delà des lycées cités dans cette DM1, d'autres établissements vont connaître aussi des adaptations (elles sont évoquées dans le PPI). Il est ainsi envisagé une extension et une réhabilitation du lycée Pierre Mendès-France afin d'ouvrir des sections d'enseignement général et technologique. Concernant le lycée Victor et Hélène Basch à Rennes, le projet consiste en l'augmentation des salles d'enseignement par diminution de la capacité d'accueil de l'internat. Cela ne va pas sans poser problème, car si l'internat des garçons est aux 2/3 vide, celui des filles est complet. Le CESER s'interroge : la croissance du nombre de lycéens va probablement s'accompagner d'une augmentation de la demande de places en internat dans l'agglomération rennaise ; si la Région contracte le nombre de places, comment va-t-elle pouvoir répondre à cette demande ?

D'autres lycées vont connaître une croissance forte des effectifs ; en particulier les lycées Jean Macé et Joliot-Curie. Quelles mesures la Région envisage-t-elle pour y faire face ?

Au lycée Henri Avril de Lamballe, la réhabilitation des locaux désaffectés est effectivement indispensable.

A défaut d'avoir suffisamment anticipé, le Conseil régional trouve des solutions qui relèvent d'une logique de précipitation dans l'urgence. A cet instant, le CESER ne peut qu'approuver ces mesures mais il considérerait comme irresponsable une attitude qui consisterait à différer les choix à faire : nous nous en expliquons dans notre avis sur le PPI dans lequel nous insistons sur le fait que la pression démographique n'existe pas que dans les territoires mentionnés dans la DM.

461 - Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur

Sur proposition de MM. Olivier SIRE et Alain CHARRAUD,
au nom de la Commission « Formations, enseignement supérieur »
et de M. François LE FOLL,
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Alors que se met en place le Schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche (SRESR), le Conseil régional poursuit en 2013 ses efforts pour renforcer la recherche et développer la structuration et la visibilité de la recherche et de l'enseignement supérieur. Ces deux actions font l'objet de modifications dans la DM, objet du présent avis. Les deux modifications proposées consistent à :

- intégrer les objets d'excellence du programme des Investissements d'avenir dans le soutien régional ;
- financer un plan d'amorçage pour l'ENS Rennes.

Le projet de modification prévoit donc :

- d'abonder de 125 000 € l'autorisation d'engagement de 13 659 000 € ouverte au budget ;
- d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement complémentaire de 125 000 €.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

L'intégration des objets d'excellence dans le périmètre des soutiens à la recherche en Bretagne pourrait paraître tardive si l'on ignorait la complexité de la mise en place de l'Institut de recherche technologique B-Com. Ce projet d'envergure repose en effet sur une logique pluri-acteurs et des principes de fonctionnement, pour ne pas parler de gouvernance ni de modèle économique, qui sont plus à inventer qu'à rechercher dans les principes fondateurs. Ce soutien accru, accordé par la Région, est certes positif car il nous semble aller dans le sens de l'objectif recherché. Il demeure que la portée de ces grands outils que sont les IRT dépendra essentiellement du couplage entre recherche et acteurs économiques qui doivent parvenir à un portage concerté et partagé. De même, l'avenir des IRT B-Com en Bretagne et Jules Verne en Pays de la Loire sont à penser avec réciprocité à l'échelle interrégionale. Par conséquent, il serait bon que chacune des régions (Bretagne et Pays de la Loire) soutienne chacun des deux IRT (B-Com et Jules Verne).

Concernant le soutien à l'ENS Rennes, sa transformation d'antenne en établissement de plein exercice est une reconnaissance, pour ne pas dire une consécration, même si l'ENS n'a pas attendu cette reconnaissance pour être un acteur de poids dans le paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Le CESER salue cette initiative d'amorçage qui accompagne le passage à l'autonomie d'un établissement prestigieux qui a toute sa place dans la stratégie de l'ESR en Bretagne. Il s'agit là d'un premier soutien suite à une décision administrative très récente. Le CESER souhaite que cette initiative soit poursuivie dans les mois à venir.

Compte tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement les points suivants au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional :

- l'évolution des projets d'Instituts de recherche technologique dans leur mise en œuvre, notamment à l'échelle interrégionale ;
- l'intégration fonctionnelle Universités – Écoles dans la métropole rennaise ;
- l'élaboration du SRESR et sa mise en application.

462 - Assurer les formations sanitaires et sociales

Sur proposition de Mme Anne SAGLIO et de M. Claude LAURENT,
au nom de la Commission « Formations, enseignement supérieur »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Face aux difficultés de recrutement de masseurs kinésithérapeutes, l'offre de formation en 2012 a été portée à 114 places pour la Bretagne, dont 84 demeurant affectées à l'Institut de formation en masso-kinésithérapie au sein de l'IFPEK de Rennes et 30 places nouvelles étant ouvertes en 2013 à l'Institut de formation en masso-kinésithérapie du CHU de Brest.

La formation est calculée sur un coût de scolarité de l'ordre de 6 000 € par an et par étudiant.

La DM prévoit de permettre aux étudiants des deux instituts agréés dans la région de pouvoir bénéficier d'une prise en charge financière de leurs coûts de scolarité et d'un contrat de travail en dernière année de formation. En échange, ils devraient s'engager à travailler durant 3 ans dans le service public hospitalier.

Dans l'attente de la finalisation de ce dispositif, il est demandé de donner délégation à la Commission permanente pour définir les modalités, et d'affecter les crédits nécessaires à cette action.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Il est important pour la région de pouvoir disposer des emplois de masseurs kinésithérapeutes qui font défaut, et les démarches engagées sont pertinentes.

Si on peut comprendre la nécessité d'une délégation à la Commission permanente dans les cas d'urgence, il ne faudrait pas cependant que cette délégation devienne pérenne et prive le CESER d'un droit de regard sur les moyens affectés à ce dispositif et sur son suivi.

Sur proposition de M. Jean LEMESLE
Président de la commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

MISSION VII - POUR UNE POLITIQUE CULTURELLE ET SPORTIVE AU SERVICE DE TOUS

711 - Soutenir le spectacle vivant, les arts plastiques et la diversité culturelle

Sur proposition de MM. Jean-Émile GOMBERT et Hervé LATIMIER,
au nom de la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Dans le cadre du programme 711, un problème d'évacuation d'eau a été décelé avant la fin des travaux du Fonds régional d'art contemporain (FRAC) qui a empêché la livraison des réserves situées dans le sous-sol et destinées à stocker les collections du FRAC.

Afin de limiter l'impact de cette inoccupation des réserves sur le budget de fonctionnement du FRAC, la Région, propriétaire du bâtiment, propose d'attribuer une subvention exceptionnelle de 65 000 € au FRAC Bretagne pour la location de réserves par le FRAC à l'extérieur du bâtiment et pour la prise en charge des fluides dans les réserves non livrées.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Cette proposition est un simple effet de l'engagement de la Région de ne pas faire supporter au FRAC les conséquences de la malfaçon. Toutefois, pour ce même problème le budget de ce programme a déjà été abondé en 2012 de 200 000 € (pris sur des crédits prévus pour l'équipement de salles de cinéma numérique dans le programme 914), une solution technique par évacuation gravitaire des eaux collectées ayant été trouvée d'après la maîtrise d'œuvre. La proposition faite cette année suggère que le problème n'est pas encore réglé et que les réserves ne sont toujours pas utilisables.

Au regard de ces propositions, le CESER émet les réserves suivantes : conscient que le FRAC ne peut être pénalisé en l'état actuel, il approuve cette aide supplémentaire de 65 000 € mais il aurait souhaité :

- que soit rappelé, dans ce bordereau, le complément de 200 000 € déjà octroyé pour des travaux dont l'échéancier et l'effectivité ne sont pas ici renseignés ;
- que soient précisés les voies et moyens des recours exercés par la Région à l'encontre des responsables des malfaçons constatées aux fins de réparation des dommages et préjudices qui en résultent pour la collectivité.

Compte tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement les points suivants au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional :

- d'une part, la recherche en responsabilité sur laquelle il avait déjà interrogé la Région dans un précédent avis ;
- d'autre part, les solutions proposées pour éviter une pérennisation de cette dépense supplémentaire.

Sur proposition de Mme Evelyne LUCAS

Présidente de la commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

MISSION V - POUR DES TRANSPORTS EFFICACES AU SERVICE DES PERSONNES ET DE L'ECONOMIE

531 - Moderniser les ports à vocation régionale

Sur proposition de M. Youenn LE BOULC'H,
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le projet de développement du port de Brest, dans sa phase opérationnelle, nécessite des prestations d'accompagnement du maître d'ouvrage sur les questions juridiques liées à l'opération et à la gestion documentaire du projet. Le besoin de ces consultations n'avait pas été prévu dans le plan de financement initial ; un abondement en section de fonctionnement de 85 000 € est requis dans le but d'y pourvoir.

Par ailleurs, l'affectation d'un crédit de 35 000 € est proposée afin de payer les dernières taxes foncières au titre de l'année 2012.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Les enjeux portés par le développement du port de Brest touchent tant l'économie locale que régionale. Les efforts entrepris dans cette perspective doivent être maintenus et justifient l'augmentation proposée de 85 000 € des crédits de fonctionnement, afin de sécuriser juridiquement les opérations.

Afin que la Région assume ses missions, la proposition d'affectation de 35 000 € pour paiement des taxes foncières 2012 est également fondée.

533 - Moderniser les voies navigables bretonnes

Sur proposition de Mme Catherine TANVET,
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

L'ensemble des actions engagées par le Conseil régional doit permettre à terme la gestion du domaine public fluvial régional pour que les voies navigables constituent une « épine dorsale » du tourisme et ce dans le respect du patrimoine hérité et dans une ambition de gestion durable de l'espace.

Deux nouveautés majeures sont inscrites dans ce programme : le Conseil régional reprendra mi-2013 la gestion directe de la liaison Manche-Océan ; la section costarmoricaine de la rigole de l'Hilverne, entre le barrage de Bosméléac – propriété de la Région depuis 2012 – et le canal de Nantes à Brest est concédée au Conseil général des Côtes d'Armor.

Les actions menées dans le cadre de ce programme réunissent l'ensemble des financements apportés par le Conseil régional aux actuels concessionnaires et ceux nécessaires à l'exercice en direct de la compétence sur les sections non concédées. Elles permettent également un soutien aux opérations d'aménagement des Conseils généraux, concessionnaires de l'État sur la partie du canal de Nantes à Brest non transférée à la Région.

Ce programme s'articule toujours autour de deux axes majeurs :

- Action I : le développement des usages nautiques et terrestres des voies navigables bretonnes :
 - le poste des usages nautiques par les envasements dus aux sédiments ne permettant plus la navigabilité des canaux ; de même, la signalisation a été emportée ou déplacée vers l'aval ;
 - le poste des usages terrestres pour lesquels le revêtement des chemins de halage a été emporté lors de la décrue.
- Action II : la conservation et l'aménagement du patrimoine
 - concernant les ouvrages hydrauliques : la passerelle du déversoir de Gailieu sur la Vilaine a été emportée par les crues et devra donc être remplacée ;
 - concernant la conservation et l'aménagement de l'infrastructure, les effondrements de berge sur près de 1 700 kms nécessitent une intervention longue et coûteuse.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Dans le cadre de la valorisation du domaine public fluvial, de l'action sur le développement des usages nautiques et terrestres des voies navigables bretonnes, les objectifs sont largement affectés par les nombreuses et importantes précipitations depuis novembre 2012 qui ont entraîné les crues de la Vilaine, de l'Ille et de la Rance en mars dernier, avec comme conséquences des dégâts importants sur les berges, les chemins de halage et la signalisation fluviale notamment de la liaison Manche-Océan. Ces dégâts entraînent une dépense totale supplémentaire de 1 570 000 €.

Ces travaux conséquents de « remise en état » ont commencé à être effectués dans le courant de l'hiver afin de permettre le meilleur écoulement des eaux et de rétablir la sécurité tant pour les agents intervenant sur ce domaine que pour les habitants des zones environnantes ou pour les usagers.

L'abondement pour ces travaux est certes important, mais indispensable afin de limiter également les impacts sur les retombées financières de la saison touristique 2013 qui pourraient en découler.

Le CESER s'interroge néanmoins si l'état des canaux, dont la gestion a été transférée à la Région, a été évalué à son juste niveau. Une réflexion est souhaitable sur la stratégie en termes de vocation et d'usage (qualité de l'eau, usages de production piscicole, de loisirs, etc.) et également sur l'évaluation du solde du transfert de cette compétence à la Région.

Sur proposition de M. Michel MAILLARD
Rapporteur général

MISSION IX - POUR LE DEVELOPPEMENT DES ACTIONS EUROPEENNES ET INTERNATIONALES

901 - Renforcer la présence et la participation de la Bretagne en Europe et à l'international

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

L'objectif 1 de l'axe 1 du programme 901 « *Améliorer la capacité de la Bretagne à participer aux débats et programmes communautaires* » permet de « *rendre compte de la préparation des futurs programmes qui mettront en œuvre sur la période 2014-2020 les fonds européens, notamment de la politique de cohésion, sur le territoire breton* ».

La circulaire du Premier Ministre en date du 19 avril 2013 est venue préciser le périmètre définitif de la régionalisation dans ce domaine.

La Région Bretagne assumera, sur la prochaine période de programmation, les fonctions d'autorité de gestion, pleine et entière pour les fonds FEDER et FEADER, à hauteur de 35 % pour les fonds FSE (volet « formation »), et en délégation pour le volet régional du FEAMP dans le cadre d'un programme national.

En préfiguration de ses futures fonctions d'autorité de gestion, le Conseil régional de Bretagne prend progressivement le pilotage de la préparation de la période de programmation 2014-2020 et doit mener plusieurs initiatives dès 2013 :

- identification de manière partenariale des grandes priorités qui seront retenues dans les programmes opérationnels ;
- pilotage de plusieurs exercices d'évaluation obligatoires qui accompagneront la rédaction des programmes dont il a la charge ;
- évaluations thématiques à engager d'ici la fin de l'année, afin d'anticiper la mise en œuvre opérationnelle des futurs dispositifs.

La tenue de l'ensemble de ces travaux jusqu'au lancement des programmes nécessitera :

- la mise en œuvre d'une logistique particulière ;
- une expertise approfondie des moyens et process à mettre en place pour répondre de la manière la plus adéquate aux exigences réglementaires ;

- une assistance à maîtrise d'ouvrage pour accompagner la préparation et faciliter la mise en œuvre opérationnelle.

Même si ces initiatives peuvent faire l'objet de cofinancements européens sur les crédits d'assistance technique, la collectivité se doit d'assurer l'engagement et le paiement des crédits correspondants en amont de sa demande de remboursement.

En conséquence, il est demandé :

- d'abonder de 400 000 € l'autorisation d'engagement de 1 362 000 € ouverte au budget ;
- d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement complémentaire de 350 000 €.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

La circulaire du Premier Ministre en date du 19 avril 2013 rappelle les engagements pris lors de la déclaration commune État-Régions signée le 12 septembre 2012 et précise le périmètre définitif de la régionalisation dans le domaine de la gestion des fonds européens.

Pour répondre à ces nouvelles obligations, la Région Bretagne a engagé et engagera en 2013 différents travaux de réflexion sur les futurs programmes opérationnels et leur mise en œuvre, afin de pouvoir assurer pleinement ses nouvelles attributions et apporter sa contribution avant la rédaction du contrat de partenariat entre l'État français et les instances européennes.

Dans la récente étude du CESER « *Pour une meilleure utilisation des fonds européens en Bretagne* », les préconisations n°3 et n°4 commençaient respectivement ainsi :

- S'engager dans les négociations pour la période 2014-2020 et anticiper leurs conséquences en Bretagne pour la préparation des nouveaux programmes européens...
- Initier en Bretagne une réflexion collective sur les modalités de gestion des fonds européens, qu'elle soit territorialisée ou décentralisée. Penser une organisation unifiée et en réseau de l'information, de l'animation et de la gestion...

Le CESER approuve donc les actions volontaristes de la Région telles qu'elles sont indiquées dans les objectifs et les propositions.

Une réserve cependant : cette nouvelle compétence de la Région nécessite d'ores et déjà un investissement supplémentaire non négligeable (même s'il « pourra » être cofinancé), et nécessitera à l'avenir des ressources humaines complémentaires pour assurer la gestion et le suivi de tâches jusque-là assurées par des services de l'État en région.

Le CESER regrette donc que les questions du transfert ou de la mise à disposition des personnels ayant déjà l'expérience de ces dossiers n'aient pas été évoquées, attire l'attention sur ce qui pourrait devenir un nouveau transfert de charges vers les collectivités territoriales sans augmentation de leurs ressources propres, et veillera au cofinancement *a posteriori* des dépenses engagées via les crédits d'assistance technique.

Sur proposition de M. Claude VOUILLOT
Rapporteur général
Suppléé par M. Loïc FANOUILLE

MISSION XII - AUTRES DEPENSES

9023 - Mouvements financiers divers
--

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Ce programme est essentiellement technique. Il a pour principal objectif de présenter les écritures comptables particulières, admissions en non-valeur et régularisations diverses. Il permet également le paiement des intérêts moratoires.

Ce programme indique :

- l'inscription d'une provision pour gestion de dette et de trésorerie de 200 M€ afin de faire face à d'éventuelles variations d'amplitude de trésorerie et de procéder, le cas échéant, à des opérations de réaménagement de dette. Le principe de cette provision est prévu chaque année en tenant compte du profil de la trésorerie régionale, de l'encours total de crédits de long terme renouvelables et du montant des restes à réaliser de l'exercice précédent ;
- le montant des autorisations de programme et d'engagement pour lesquelles il n'est plus possible d'affecter des crédits, mais qui présentent un reste à mandater : 364 M€ en autorisation de programme et 310 M€ en autorisation d'engagement.

Un abondement de 500 000 € pour absorber la forte augmentation des intérêts moratoires payés par la Région.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER approuve globalement cette démarche qui permet de gérer la dette de façon optimale, celle-ci impliquant naturellement une prudence de gestion au quotidien. Il note toutefois la forte augmentation des intérêts moratoires et s'interroge sur les mesures qui pourraient être mises en place par le Conseil régional pour les contenir à l'avenir.

<p>Cet avis du CESER a été adopté en session plénière à l'unanimité des votants : 1 abstention : M. Olivard</p>

***EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE :
COMMUNICATIONS ECRITES***



INTERVENTION de M. Olivier DEHAESE (CGT)

Si cette décision budgétaire modificative ne représente que des volumes minimes au regard du budget total, certaines évolutions ont tout de même donné lieu à débats lors des commissions. Il en est ainsi de l'avis du CESER concernant les mouvements financiers divers dans la mission XII.

Il ne surprendra personne ici d'entendre la CGT dire une fois de plus ses fortes réserves quant au recours systématique et exclusif aux marchés financiers pour financer les investissements régionaux. Nous aurions aimé que d'autres pistes telles que la mobilisation de l'épargne des bretons via la banque publique d'investissement, puissent être envisagées. Ce n'est pas le cas. Une fois encore, nous le regrettons.

Par ailleurs, au-delà de la critique formulée dans l'avis du CESER sur l'augmentation des intérêts moratoires, nous aurions aimé avoir une explication sur cette évolution. En effet, faute d'explication, nous en sommes venus à penser que cette évolution pouvait provenir de délais de paiement rallongés du fait de la disparition de nombreux emplois dans les services des finances publiques. Ces disparitions sont consécutives au dogme du « moins de fonctionnaires pour moins de dépenses publiques » qui s'est exprimé à plein au travers de la RGPP.

En clair, à la CGT, nous entrevoyons qu'il y ait pu avoir au plus haut niveau politique un choix conduisant à préférer la rémunération du système financier (par des intérêts moratoires) plutôt que l'emploi (fut-il public).

Dans la situation sociale actuelle, un tel choix serait désespérant par son dogmatisme idéologique et ne peut en aucun cas recueillir l'assentiment de la CGT.



INTERVENTION de M. Michel PERON (CFDT)

Les derniers chiffres de Pôle Emploi Bretagne indiquent une augmentation de 18,8 % des demandeurs d'emploi de longue durée contre 15,4 % sur le plan national entre avril 2012 et avril 2013.

Ce même mois d'avril 2013, un article de presse (OF du 17 avril) titrait : le MEDEF scrute les emplois non pourvus : 500 à 600 000 emplois seraient non-pourvus et 112 088 emplois seraient restés inoccupés.

Dans une interview sur France Inter Geoffroy Roux de Bézieux, éventuel futur vice président du MEDEF, confirmait ces chiffres en évoquant un problème de formation et de mobilité.

Lorsqu'on annonce de tels chiffres à l'unité près c'est que ces emplois sont bien répertoriés dans les entreprises. En Bretagne cela représenterait environ 5 000 postes inoccupés.

La CFDT, mais aussi la Région financeur principal de formation de demandeurs d'emploi, serait très intéressée de connaître la liste précise de ces emplois et de ces entreprises (secteur professionnel, type de compétences, type de contrat de travail...).

Ajoutons-y le gisement d'emploi dans le bâtiment autour de la réhabilitation énergétique des bâtiments.

Regardons ensemble comment ils peuvent intéresser les salariés de l'agroalimentaire qui souhaitent se reconverter.

Mettons-nous autour d'une table et travaillons concrètement sur les freins évoqués : formation, mobilité. La situation des jeunes en recherche d'une 1^{ère} expérience professionnelle est trop dramatique pour ne pas essayer de trouver rapidement des solutions adaptées et pourvoir à ces postes inoccupés.



INTERVENTION de M. Thierry LEMETAYER (CFDT)

Nous intervenons en marge de ce bordereau que nous approuvons pleinement, pour faire un point sur la situation de la filière agroalimentaire.

En mars à Pontivy notre slogan était :

« Défendre l'emploi aujourd'hui, donner un nouvel élan à l'agroalimentaire. »

Défendre l'emploi, c'est ce que fait la CFDT au quotidien :

- Doux, encore Doux
- Cecab Gad
- Cecab Boutet Nicolas
- Le Clezion TDI
- Coralis
- Marine harvest

La CFDT n'oublie pas non plus les petites entreprises et leurs salariés qui sont directement touchés par la chute des grandes.

La CFDT n'oublie pas non plus tous les emplois précaires, qui disparaissent les premiers.
Défendre l'emploi c'est aussi défendre tous ceux qui n'ont aucune responsabilité dans la crise que nous vivons.

Nos emplois sont menacés par milliers. La Bretagne agroalimentaire paie depuis plusieurs années un lourd tribut aux mauvais choix stratégiques des responsables de l'agroalimentaire Bretons.

Défendre l'emploi, c'est défendre les 70 000 emplois de l'agroalimentaire breton.

Il faut donner un nouvel élan à l'agroalimentaire.

Nous redisons ici que l'agroalimentaire a un avenir en Bretagne. Cet avenir passe par un changement de comportement dans la gouvernance de nos entreprises comme l'a bien montré le CESER dans sa contribution de la session de janvier.

Pour la CFDT, la responsabilité des entreprises dans les pertes d'emploi que nous vivons est très forte :

- Nos entreprises ont oublié ce qu'est la recherche ;
- Elles ont oublié ce qu'est l'innovation ;
- Elles ont oublié ce qu'est l'investissement ;
- Elles ont oublié leurs salariés. Un salarié, ça ne se jette pas. Un salarié, ça se respecte. Un salarié, ça se forme.

La CFDT n'est pas contre les aides publiques de toute nature dont peuvent bénéficier nos entreprises.

Elles en ont besoin, que ce soit dans la recherche et l'innovation, ou encore pour exporter.

Mais, la CFDT réaffirme encore une fois qu'à chaque fois qu'une aide publique est accordée, elle doit avoir en face un vrai cahier des charges, avec des conditionnalités.

Parmi celles-ci nous voulons un volet social, avec de la formation, avec des garanties de dialogue social et de respect des salariés, avec des garanties d'amélioration des conditions de travail et de rémunération.

Cela s'appelle la sécurisation des parcours professionnels, comme l'a rappelé le CESER.

Si ces obligations avaient existé, nous ne serions pas dans la situation actuelle. Les entreprises seraient plus fortes, et les salariés auraient une meilleure formation leur permettant de retrouver plus facilement du travail.

La CFDT rappelle sa demande d'une vraie instance régionale dans laquelle ces points, et d'autres, pourraient être débattus, avec des représentants des entreprises représentatifs et mandatés par leurs pairs, avec des représentants des organisations syndicales.

Une instance régionale qui aurait le pouvoir de signer des accords, de les suivre et de les faire respecter. Cela n'existe pas aujourd'hui. C'est le rôle des politiques et des pouvoirs publics de l'imposer. Le redressement productif ce doit être également cela.

Comme vous le voyez, l'actualité qui, fin 2012, a motivé l'engagement du CESER et ses propositions concrètes, garde toute son acuité.

Nous appelons toutes les parties prenantes à leur donner un contenu opérationnel dans l'esprit de l'accord national interprofessionnel du 13 janvier 2013.

Merci de votre attention.

INTERVENTION de M. Jean-Luc LE GUELLEC (FSU)

La FSU exprime son accord tant avec l'avis proposé par le CESER sur la DM1 que sur le PPI. En effet, à l'heure où se prépare la rentrée 2013, nous constatons une forte pression pour l'accueil des futurs lycéens en seconde. Dans les années qui viennent les lycées, en particulier dans l'agglomération rennaise, vont être saturés. Il n'est plus possible de différer les choix, il faut rapidement décider la construction d'un lycée au Nord Ouest de Rennes en ciblant la rentrée 2017 et non 2020 comme on l'entend parfois.

Le Conseil régional doit absolument entendre les propositions faites par le CESER : il y a urgence.



**INTERVENTION de Mme Viviane SERRANO
(Union régionale Solidaires)**

L'Union Régionale Solidaires regrette que l'égalité femmes-hommes ne fasse pas l'objet d'un programme spécifique et transverse dans la mesure il s'agit de manière générale de la place faites aux femmes dans l'ensemble du tissu économique et associatif. Ce point aurait pu faire l'objet d'un ajout dans la décision modificative au budget n°1.

Nous en profitons pour signaler que les données présentées pour le programme 331 du RAP 2012 ne sont pas générées, un comble pour cette rubrique. Il est indispensable de systématiquement le prévoir.

DOSSIER DE L'EXECUTIF REGIONAL

***«MISE EN ŒUVRE D'UNE DEMARCHE
D'INNOVATION ET DE PRGRES VERS UNE
AGRICULTURE ECOLOGIQUEMENT
PERFORMANTE PAR LA REGION BRETAGNE »***

**CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL
DE BRETAGNE**

SESSION DU 17 JUIN 2013

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE

Session de juin 2013

Commission « Développement économique et recherche »

Rapporteurs :
Mme Marie Pascale DELEUME et M. Laurent KERLIR

**AVIS DU CESER SUR LA MISE EN ŒUVRE D'UNE DEMARCHE D'INNOVATION
ET DE PROGRES VERS UNE AGRICULTURE ECOLOGIQUEMENT
PERFORMANTE PAR LA REGION BRETAGNE**

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Cette contribution du Conseil régional s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des propositions de la Nouvelle Alliance concernant l'AEP (Agriculture Ecologiquement Performante).

En exposant le contexte actuel de l'agriculture bretonne, qu'il considère comme favorable au changement, le document décrit les enjeux auxquels l'agriculture bretonne doit répondre. Il précise ensuite le travail préparatoire qui a mené à ce rapport. Enfin, il donne une définition de l'AEP et fait des propositions de mise en œuvre.

Le Conseil régional propose une démarche systémique de progrès et d'innovation, plutôt qu'un cahier des charges. Il envisage une mise en œuvre de l'AEP *via* le financement de contrats collectifs conclus avec des petits groupes d'agriculteurs volontaires, qui expérimentent, partagent et font partager leurs pratiques et démarches relevant de l'AEP. Chaque projet sera validé par un comité consultatif (désigné par le Conseil régional) et appuyé si besoin par la recherche, les lycées agricoles...

Un premier appel à projet sera lancé par la Région Bretagne d'ici fin 2013.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER reconnaît le travail de médiation et d'innovation fait par le Conseil régional.

Dans la partie 1 du rapport, le CESER partage le constat d'évolution du contexte qui entoure le métier d'agriculteur et la nécessité de construire une nouvelle articulation entre la société bretonne et son agriculture. Il est nécessaire de faire converger les évolutions envisagées aux niveaux européen et national, notamment la nouvelle PAC et l'agroécologie dans la future loi d'avenir agricole, afin de donner de la lisibilité aux agriculteurs. Ces réformes doivent avoir pour principale mission de donner aux agriculteurs les clés pour répondre aux difficultés actuelles. Toutefois, le CESER remarque qu'aucune référence n'est faite au contexte international et à la nécessité pour les agriculteurs de faire face à cette concurrence et de rester compétitifs face à leurs concurrents étrangers.

De plus, la seule focalisation sur le maillon « production » est insuffisante pour permettre une évolution écologique, si la filière agroalimentaire n'est pas impliquée. Un « projet agroalimentaire écologiquement performant en Bretagne » pourrait être étudié et soutenu par le Conseil régional.

Concernant l'analyse des enjeux de l'agriculture bretonne, le maintien de l'élevage en Bretagne, ainsi que de l'économie et des emplois qui en découlent, est effectivement un sujet sociétal majeur. Le risque de céréalisation, végétalisation du territoire est une réalité.

Concernant les enjeux environnementaux, la distinction faite entre les exploitants qui intègrent les normes environnementales *via* des modes alternatifs de production, et ceux qui « subissent » ces normes nous semble caricaturale, notamment à travers la formalisation en trois catégories d'agriculteurs. Par ailleurs, il faut utiliser la démarche AEP pour passer d'obligations de moyens à des obligations de résultats, et permettre aux agriculteurs de mieux intégrer les normes et de ne plus les vivre comme des contraintes.

S'agissant de la définition de l'AEP, le Conseil régional opte en faveur d'une démarche systémique de progrès et d'innovation, sans cahier des charges. Ce choix correspond à une solution pragmatique, permettant de proposer l'AEP au plus grand nombre d'agriculteurs. Toutes les formes de productions agricoles doivent pouvoir entrer dans la démarche de progrès envisagée, afin notamment de répondre à la demande protéiforme des consommateurs (notons que certaines ne sont pas évoquées : permaculture, agroforesterie, systèmes fourragers à l'herbe..). Cette prise en compte de la réflexion menée par la profession agricole dans le cadre de l'Agriculture Écologiquement Intensive (AEI) doit aboutir à une définition partagée et une mise en œuvre concertée. La nécessité d'établir un lien avec les territoires (la notion de Pays), à travers la mobilisation et la validation de projets, permettrait notamment la mise en cohérence du développement agricole avec les autres moteurs économiques des territoires (tourisme, activités littorales et aquacoles, attractivité sociétale...).

Sur la mise en œuvre de l'AEP, le CESER partage l'objectif de la Région de privilégier une approche collective, par le financement de contrats collectifs dédiés à l'AEP. Les chambres d'agriculture, par leur réseau territorial, peuvent participer à la création et à l'animation de groupes agricoles d'AEP. Pour autant, envisager uniquement le développement de l'AEP *via* des groupes agricoles peut sembler restrictif. Qu'en est-il des démarches individuelles des agriculteurs qui souhaiteraient s'inscrire dans l'AEP ? Le CESER pointe la nécessité pour le Conseil régional d'être vigilant sur le respect des éléments définissant l'AEP pour que ce soit une démarche réelle de transition écologique performante.

**Cet avis du CESER
a été adopté en session plénière
à l'unanimité des votants :
23 abstentions : FSU, Bretagne vivante, FO,
Solidaires, Mmes Delaître, Knibbe,
MM. Baratte, Daucé, Quillerou, Merret,
Corman, Fairier, Pierre, Nusimovici,
Le Tallec, Bonnal**

***EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE :
COMMUNICATIONS ECRITES***

INTERVENTION de M. Henri DAUCÉ (Confédération paysanne de l'Ouest)

Au nom de la Confédération paysanne je voudrais exprimer un certain nombre de remarques et de questions sur l'avis du CESER concernant « la mise en œuvre d'une démarche vers une agriculture écologiquement performante en Bretagne. »

Tout d'abord l'avis ne souligne pas le décalage entre le projet initial contenu dans la nouvelle alliance et la démarche proposée aujourd'hui par le Conseil régional. Il s'agissait au départ, je cite : « de rédiger un document de référence techniquement adapté à notre région de polyculture élevage (objectifs et indicateurs) en vue de soutenir les agricultures écologiquement performantes » et je cite toujours « de conditionner à partir de 2012 les aides de la région à l'engagement dans le cahier des charges régional des AEP ou dans un système herbager ou biologique ». Nous sommes passés en deux ans d'un projet initial de transformation de l'agriculture bretonne à la mise en œuvre d'une boîte à outils destinée à accompagner une démarche d'appels à projets en direction de groupes d'agriculteurs, et ce sur des territoires aux contours imprécis. Même si bien sûr, l'accompagnement d'une réflexion et d'une démarche collective nous semblent aller dans la bonne direction, le recul par rapport à l'ambition première nous interroge.

Le débat sur l'intérêt ou non d'un cahier des charges, ou au moins d'indicateurs pertinents, mérite d'être approfondi, surtout lorsqu'on prône avec raison une démarche systémique. On peut rappeler à ce sujet l'expérience passée des CTE (contrats territoriaux d'exploitations des années 2000) ou les agriculteurs pour être accompagnés financièrement dans une démarche de progrès sur un enjeu particulier, devaient respecter un socle qualitatif de base minimum sur l'ensemble des enjeux définis comme prioritaires. Peut-on aider par exemple à une démarche de progrès sur l'enjeu énergétique sans vérifier que l'enjeu qualité de l'eau n'est pas battu en brèche ?

Sans indicateurs pertinents, mais restant bien sûr accessibles, étant donné la relative modestie de l'aide qui sera attribuée aux agriculteurs engagés dans l'AEP, la démarche proposée par le Conseil régional risque de financer surtout les structures se proposant d'accompagner le changement, plutôt que le changement lui-même. Il faut noter à ce propos également, que la somme allouée individuellement aux agriculteurs (2500 euros/an sur 3 ans) relèvera de la règle européenne «de minimis" qui plafonne à 7500 € sur trois ans l'aide que peut recevoir un agriculteur, sans que celle-ci soit notifiée à Bruxelles. Cela veut dire concrètement, qu'un agriculteur bio engagé dans l'AEP verra déduire de l'aide, le crédit d'impôt auquel il a droit chaque année. Cela veut dire aussi qu'un agriculteur dont la production est en crise et qui peut émarginer à une procédure d'aide avec prise en charge d'intérêts par exemple devra aussi choisir entre celle-ci et l'aide AEP. Est-ce acceptable, est-ce mobilisateur ?

Un financement non distorsif ne pourra être activé que dans le cadre du FEADER : le fonds structurel européen dédié à l'agriculture et au développement rural qui cofinance les mesures agroenvironnementales déjà existantes en Bretagne au titre du deuxième pilier de la PAC. Il y a là une vraie réflexion à mener sur l'articulation entre AEP et les nouvelles MAE (aides agroenvironnementales) en discussion dans le cadre du programme FEADER 2014/2020. Tout en saluant l'engagement actuel du conseil régional en matière de MAE, (que ce soit l'enjeu eau ou les aides aux systèmes herbagers et bios) nous ne comprenons pas comment il compte articuler sa nouvelle politique avec ses engagements passés.

Dans le même ordre d'idées, l'avis du Ceser souligne avec justesse la nécessité de faire converger la nouvelle PAC, et la future loi d'avenir nationale avec l'AEP. Il oublie de mentionner que malgré quelques possibles avancées, la nouvelle PAC ne sera probablement pas équitable. On ne peut pas se contenter d'affirmer comme le fait le conseil régional ou l'avis du CESER, que tous les systèmes agricoles peuvent progresser, encore faut-il veiller à ce que les systèmes moins intensifs ou privilégiant l'emploi et la valeur ajoutée ne soient pas pénalisés par les politiques nationales ou européennes. Si tel est le cas le premier objectif de l'AEP ne doit-il pas être de corriger ces distorsions ? De même concernant le débat en cours sur le volet régional du 5^{ème} programme d'action Directive nitrates, le Conseil régional ne doit-il pas faire entendre sa voix pour que la réglementation environnementale préserve la diversité des agricultures et l'accès au foncier pour les installations innovantes, en ne permettant pas aux élevages industriels d'épandre sans limite leurs effluents sur les terres disponibles. Cela ne ferait qu'accroître la céréalisation redoutée par tous et l'hémorragie d'emplois agricoles. Nous affirmons avec force que la réglementation environnementale doit protéger l'agriculture paysanne, sans quoi l'AEP ne sera qu'un leurre.

A ce sujet nous voulons souligner que l'aspect social est étrangement absent du débat autour de l'AEP. La course incessante à une vision réductrice de la productivité fait que l'agriculture bretonne continue à perdre chaque année plus de 3% de ses actifs, soit environ 2000 emplois par an. L'agriculture régionale pourra-t-elle être écologiquement performante en continuant de perdre des emplois au nom de la compétitivité ? Marion Guillou dans son récent rapport sur l'agroécologie souligne, je cite « passer à ces systèmes requiert de la technicité et du temps de travail, de refaire de l'agronomie, de passer dans les champs pour surveiller l'arrivée des parasites. » Nous affirmons qu'à travers l'AEP, c'est une vision territoriale de la productivité qu'il faut s'attacher à construire. Cela nécessite d'encadrer et d'orienter les stratégies de filière pour préserver l'emploi, l'environnement et répondre aux attentes sociétales.

On ne peut pas non plus tout miser sur l'évolution future collective des pratiques agricoles visant à mieux valoriser les écosystèmes, sans s'interroger sur le maintien et la reconstruction des structures agroécologiques présentes sur les exploitations et qui sont autant d'alliés pour les agriculteurs dans une évolution vers une agriculture écologiquement performante : talus, haies, prairies, zones humides. Comment assurer leur maintien lors de la transmission, quand on sait que 40% des terres bretonnes vont changer de mains dans les 10 ans qui viennent. N'y a-t-il pas au moment de la transmission ou du changement d'exploitant, un vrai travail de contractualisation à mettre en œuvre avec les repreneurs pour la préservation ou la rénovation des structures agroécologiques les plus pertinentes ? C'est au moment où un agriculteur détermine ou réajuste son système d'exploitation que ce travail est le plus efficace, car nous connaissons tous la rigidité des systèmes une fois qu'ils sont mis en place.

Enfin concernant l'AEP, nous nous interrogeons sur la méthode elle-même : quelle articulation avec les acteurs de terrain qui œuvrent déjà dans le même sens : animateurs de bassins versant par exemple, et à ce sujet précisément, quels territoires d'action pour l'AEP pour une synergie avec le travail qui se fait déjà autour de la politique de l'eau ou des mesures agroenvironnementales.

Et dernière interrogation : est-il défendable dans le cadre souligné par l'avis du CESER « d'une nouvelle articulation entre la société bretonne et son agriculture » d'envisager un comité régional AEP, avec la composition qui nous est proposée ? Nous ne le pensons pas.

Pour toutes ces raisons au nom de la Confédération paysanne je m'abstiendrai sur l'avis du Ceser. Cette abstention se veut avant tout une invitation à pousser plus avant une démarche que nous jugeons aujourd'hui certes non dénuée d'inspiration et habilement consensuelle, mais néanmoins partielle et non aboutie.

Je vous remercie

INTERVENTION de M. Pierre EUZENES (Union régionale CFTC de Bretagne)

Démarche vers une agriculture écologiquement performante.

L'agriculture bretonne a connu de nombreuses évolutions et a su jusqu'à aujourd'hui relever les défis qui se présentent à elle, produire en quantité des produits accessibles et de qualité.

Pour de nombreux pays, les produits issus des filières agroalimentaires bretonnes sont avant tout synonymes de qualité sanitaire et d'une totale traçabilité.

Pour la CFTC, la démarche d'une agriculture écologiquement performante est une décision nécessaire et positive, surtout si celle-ci permet de maintenir les productions de l'élevage qui alimentent nos industries agro-alimentaires, elles aussi aujourd'hui rattrapées par la crise économique et éviter un verdissement trop rapide de notre territoire, soit l'option des cultures céréalières au détriment des produits animaux.

Aujourd'hui, les techniques d'agriculture dite agrobiologique sortent du ghetto dans lesquelles elles ont été longtemps enfermées.

Trois principaux courants se distinguent :

- le courant anglo-saxon, dit organique, d'après les travaux de Howard,
- le courant germanique, dit bio-dynamie, d'après les travaux de Steiner,
- le courant français, avec les travaux de l'agronome bordelais André Louis,

de nouveau système telle agroforesterie ou la permaculture apparaissent, globalement toutes les techniques nous ramènent vers la nécessité de favoriser le développement et le maintien de la couche d'humus, cette fine couche où prolifère les micro-organismes qui permettent une meilleure vie du sol et la résistance et bonne santé des cultures qui s'y développent et ceci en complément d'un rapport (Carbone Azote) équilibrée et d'apport d'oligoéléments trop souvent en situation de carences. Mais de nombreuses techniques agrobiologiques sont passées depuis plusieurs années dans le système dit conventionnel, techniques culturales, micro binage, non Labour, couvert végétal, cultures intermédiaires, utilisations de nouvelles espèces, comme la phacélie, ou renouveau du sarrasin, mélange variétale, avec association de graminées et légumineuses, rotations plus nombreuses et limitation de la monoculture.

Nous ne devons pas perdre de vue que pour une plus grande efficacité, les semences et variétés doivent être adaptées aux différents territoires, malheureusement de nouvelles réglementations européennes tentent à interdire la vente ou les échanges de semences végétales entre agriculteurs, favorisant les semences hybrides pour le bénéfice exclusive de Bayer et Monsanto. Développer la biodiversité dans les haies brise vent pouvant servir d'habitat à de nombreuses espèces participant à des modèles de luttés intégrées, et bien entendu interdire les néonicotinoïdes qui détruisent les abeilles.

Bien des exploitations, expérimentent et cherchent à faire évoluer leurs méthodes de productions, augmenter leurs revenus en favorisant la santé et la résistance des cheptels ont toujours fait partie des préoccupations essentielles des éleveurs bretons, la coopérative SAVEOL n'a pas attendue pour mettre en place dans ses serres des systèmes de lutte intégrée en utilisant des insectes prédateurs, cette démarche fait aujourd'hui référence.

Pour la CFTC, la démarche de la région vers l'AEP est une politique essentielle dans le maintien d'une économie agricole forte en Bretagne, mais l'accent doit être avant tout porté vers la formation initiale, les jeunes sont toujours plus sensibles aux changements et réceptifs aux nouvelles techniques. Nous pensons aussi à la CFTC qu'un grand centre permanent de démonstration et de vulgarisation doit être installé en partenariat avec les Chambres d'agriculture, ouvert à un plus large public, il permettrait de renouer le dialogue avec des habitants qui ne comprennent pas toujours les réalités de l'agriculture bretonne. Des journées thématiques comme cela se passe déjà pour la valorisation de l'herbe, doivent être organisés afin d'accélérer la mise en place de cette AEP, c'est une démarche qui doit redonner une vitalité économique à nos productions agricoles et maintenir l'emploi dans les industries de transformation agro-alimentaire.

INTERVENTION de M. Daniel PIQUET-PELLORCE (Bretagne vivante – SEPNB)

Nous avons apprécié « Pour une nouvelle alliance agricole » et nous attendions beaucoup de la démarche vers une agriculture écologiquement performante. Les analyses et les propositions techniques vont indiscutablement dans le bon sens et nous sommes bien entendu tout à fait favorables à la participation de la recherche et des lycées agricoles. Mais la faiblesse de certaines analyses et des propositions qui nous sont apportées, donnent le sentiment d'un manque d'ambition, d'un manque de désir réel de résultats, d'un quant à soi pour agriculteurs sans prise en compte des enjeux pour la société toute entière. Aussi, déçus, nous nous abstenons en souhaitant que l'ouvrage soit remis sur le métier. C'est dans ce sens que suivent quelques éléments d'analyse et de propositions.

Dans les analyses générales il nous semble utile de rappeler et d'analyser le fait que la demande de viande baisse en France et en Europe, mais augmente au niveau mondial. La situation en Europe nous rappelle qu'en matière d'alimentation il ne peut y avoir de croissance à l'infini, que l'alimentation n'est pas un marché comme les autres et qu'elle doit s'inscrire dans une démarche de santé, de bien être et de goût. Nous rappellerons également que dans la transformation il faut se garder des excès de sel, de sucre, de gras, etc... La situation de la demande en Asie appelle certainement à une réflexion approfondie. Il n'est pas certain que la solution consiste à augmenter les volumes pour des expéditions à l'autre bout de la terre. Si l'exportation peut être utile temporairement, le but final dans une conception de développement durable doit être d'aider les peuples à aller vers leur autonomie alimentaire autant que possible, comme le rappelle régulièrement Olivier de Schutter. Dans un tel cadre il faut se méfier de dimensionnements de la production et de la transformation qui s'avèreraient excessifs par la suite.

L'analyse des enjeux de l'agriculture bretonne au niveau spatial doit être approfondie. Si la Bretagne a bien des atouts agronomiques, notamment par la douceur de son climat et la présence de l'eau sur tout le territoire, son sol n'est pas le plus adapté pour des hauts rendements en cultures céréalières, aussi l'élevage fait partie de sa vocation. Mais jusqu'où la spécialisation territoriale en élevage ? Quand elle conduit à une production d'azote organique qui excède sensiblement les capacités d'absorption des sols bretons, on a dépassé les limites pour l'environnement. Quand elle conduit au point où il faudrait plus que doubler la SAU bretonne pour nourrir l'ensemble des cheptels bretons, on a dépassé les équilibres économiques. Pour l'environnement cela nous vaut une dégradation de nos eaux superficielles ou souterraines, les condamnations à répétition de la Cour européenne, et ce malgré les milliards d'euros d'argent public dépensés et plus encore les milliards investis par les agriculteurs en stockage et traitements, cela nous vaut les marées vertes avec les atteintes à la santé et la mise en difficulté du développement touristique, sans compter l'argent du ramassage des algues et du plan de lutte. Pour l'économie, quand les prix mondiaux de l'alimentation du bétail augmentent sensiblement (et risquent fort de rester élevés dans l'avenir), on a mis en danger les élevages les plus dépendants des grains et soja venus d'ailleurs, notamment volailles et porcs ; en affectant le niveau de rentabilité des élevages, le danger d'une substitution partielle de la grande culture à l'élevage est réel. En fait, au niveau de l'exploitation, plus la spécialisation conduit au « hors sol », plus la dépendance aux prix mondiaux est forte, et plus l'exploitation est fragilisée. Pour retrouver de la compétitivité, il faut choisir entre :

- la course permanente à l'agrandissement, la robotisation et la mécanisation toujours plus poussées, les traitements toujours plus coûteux et les investissements toujours

plus importants accompagnés de toujours moins d'emploi, sans aucune garantie de faire face à l'évolution des prix des aliments,
- et un retour à un peu plus d'autonomie alimentaire pour le bétail au niveau de l'exploitation (retrouver du lien au sol) notamment en produisant les protéines végétales nécessaires, une politique de réduction des intrants de toute nature, une exploitation agroécologique appuyée sur les caractéristiques du terroir, une promotion de cet ancrage au terroir sous forme de signes de qualité.

La démarche vers l'AEP semble prendre ce dernier parti quand on lit page 14 dans l'énoncé de la première caractéristique : « L'idée est de valoriser les intrants disponibles localement au lieu de consommer avec parfois un rendement faible des intrants importés et coûteux », et qu'il faut très clairement retrouver une production de protéines végétales. Aussi ne pouvant accroître la SAU bretonne, il faut en tirer les conclusions : il faut que l'AEP permette d'améliorer la rentabilité des exploitations en même temps que l'on procède à une légère diminution des cheptels afin de garder durablement l'élevage en Bretagne. Il faudra également veiller à la coordination des filières sinon on pourrait bien avoir une lutte entre filières pour l'accès au foncier.

Une telle affirmation demande également une action pour les IAA en aval, et cela nous conduit à la réflexion suivante.

La principale faiblesse de l'analyse proposée dans le document qui nous est soumis, c'est qu'elle est auto-centrée sur les producteurs agricoles. Certes il s'agit bien de la production agricole, mais celle-ci ne peut s'étudier en oubliant sa finalité et oublier pour qui on produit. Or les consommateurs dans leur pluralité, les industries agro-alimentaires (amont et aval), et même la distribution sont oubliés. Si on parle de « refondation d'un contrat social autour de l'agriculture », ce n'est pas uniquement entre agriculteurs ou entre agriculteurs et Conseil régional ! Le débat concernant le refus quasi-unanime du cahier des charges, est à ce titre éclairant. Faut-il rappeler ce qu'est un cahier des charges ? C'est la concrétisation d'un contrat passé entre consommateurs et producteurs concernant un ou plusieurs produits. Si notre souci de diversité s'accommode très bien d'une variété de cahiers des charges et de signes de qualité répondant à la diversité des productions et des caractéristiques des terroirs, nous souhaitons vraiment que si « la démarche vers l'AEP doit avant tout être une démarche systémique de progrès et d'innovation, collective et individuelle mais surtout territorialisée » elle conduise à la création de signes de qualité et à des cahiers des charges mettant en évidence le surcroît de qualité et le goût du terroir. C'est un vrai travail à faire avec les consommateurs sous toutes leurs formes, sans oublier la restauration collective, avec le négoce local de petite ou grande taille, avec les industries de transformation afin que ces dernières puissent mettre sur le marché des produits plus authentiques, se différenciant les uns des autres en exhibant tout le travail fait dans le cadre d'une agriculture écologiquement performante ! Des industries qui doivent compenser les légères pertes en volume par ce supplément d'âme (bretonne !) tiré de la qualité, du respect de l'environnement, et de la spécificité du terroir. Des industries qui promeuvent des marques plus que des volumes.

Nous sommes pleinement attachés à notre agriculture bretonne et notamment à l'élevage, nous croyons à la vertu du contrat aussi nous souhaitons la réussite de la transformation progressive et volontaire de l'agriculture bretonne grâce à la démarche d'innovation et de progrès vers une agriculture écologiquement performante.

Aussi nous souhaitons que soient pris en compte les points suivants :

- Des financements à la hauteur de l'enjeu. Ceci nécessite sans doute que le Conseil régional consacre une enveloppe nettement supérieure, et surtout que l'utilisation des fonds du FEADER soient réellement orientés dans le sens de la démarche vers une AEP. Cela nécessite une réflexion approfondie avec tous. Cela nécessite également la coordination des financements de la Région pour ce qui touche l'amont et l'aval de la production (par exemple

que les soutiens aux IAA ne soient pas en contradiction avec la présente démarche) ainsi que ce qui touche les territoires, notamment les contrats de Pays doivent pouvoir venir conforter le développement de l'AEP.

- Des contrats associant le plus souvent possible un groupe d'agriculteurs et l'aval. Si on veut refonder le contrat social entre l'agriculture et la société, il faut que celle-ci soit présente dans les contrats : - des consommateurs dans le cadre de paniers, d'AMAP, de marchés, de ventes à la ferme, - des collectivités et des services dans le cadre de la restauration collective - des industries de transformation mettant en valeur la production locale avec ses spécificités.
- Une composition du comité régional AEP revue :
 - * d'une part dans 5 ans on a du mal à imaginer qu'il y ait 1 représentant par groupe d'agriculteurs ayant signé un contrat comme cela est énoncé page 19, ou alors on mise sur un bien faible nombre de contrats,
 - * d'autre part il faut des représentants des consommateurs, des représentants des IAA, un représentant de la distribution, la représentation des différents modes d'agriculture tels que l'agriculture biologique, la FRCIVAM pour les agricultures durables, enfin une participation des associations de protection de l'environnement et de la nature permettrait le partage de la dynamique en faveur de l'environnement et d'éviter que les APNE ne puissent que constater et dénoncer quand il y a une erreur d'orientation,
- Des comités locaux par Pays afin d'avoir une réappropriation des questions agricoles par les élus locaux, pour que soit réellement abordée l'organisation des circuits courts pour la restauration collective, pour que la liaison soit faite avec les SAGEs car le lien agriculture et « enjeu eau » n'est plus à démontrer, pour qu'enfin naisse au sein de la production agricole et de la transformation aval l'idée de territoire, voire le développement de signes de qualité.
- Enfin une réelle réflexion pour un jeu d'indicateurs qui ne se résume pas au nombre de contrats signés et au nombre d'agriculteurs participant. Il faut afficher des ambitions en termes de diminution des intrants par grandes catégories (engrais, phytosanitaires, alimentation venant de l'extérieur, produits vétérinaires, énergie). On peut imaginer de comptabiliser beaucoup d'aspects : le nombre d'emplois créés, le nombre de consommateurs touchés directement ou indirectement par les contrats, le nombre de cahiers des charges développés pour la mise en valeur d'un produit (signe de qualité, marque, ...), surface en oléagineux, le développement des infrastructures écologiques, etc ...

En espérant que nous serons entendus.

INTERVENTION de Mme Armina KNIBBE (Réseau Cohérence)

Nous trouvons grave que l'intitulé AEP soit régulièrement associé à l'agroécologie.

Rappelons que dans les faits l'agriculture paysanne qui pratique l'agroécologie est plus exigeante que l'agriculture biologique. Et celle-ci qui a son cahier des charges précis, est plus exigeante que l'agriculture durable.

Nous demandons au Conseil régional une lisibilité hiérarchisée, des moyens chiffrés, des cahiers de charges précis qui indique là où se trouve le curseur en matière de responsabilité sociale, environnementale, énergétique.

Cette hiérarchie nous semble une urgence compte tenu de l'« OPA » faite par l'AEP sur l'agroécologie sur le plan symbolique.

Cinq points sont incontournables pour nous :

- 1°) soutien clair à l'agroécologie paysanne et autonome, mise en valeur d'un cahier des charges vertueux et exemplaire pour tous ;
- 2°) développement de l'agriculture biologique paysanne avec un plan ambitieux de développement des filières biologiques locales pour la restauration collective ;
- 3°) mise en perspective de l'agriculture durable paysanne, misant sur l'autonomie et un cahier des charges progressif ;
- 4°) aide aux agriculteurs conventionnels en souffrance et sous l'emprise d'une logique industrielle et intensive. Aide corrélée à une prise de responsabilité environnementale.

Pour Cohérence :

- il n'y a pas de consensus possible avec une logique agricole qui reste sous l'emprise des marchés spéculatifs hors responsabilité, qui reste malmenante pour les agriculteurs
- il y a un soutien gradué nécessaire aux agriculteurs qui veulent sortir des intrants chimiques, trouver leur autonomie technique, se mettre dans un lien au sol et aux écosystèmes de leurs terres.

Je profite de cette opportunité pour appeler à l'entrée d'un expert en santé environnementale et d'un représentant de l'agriculture biologique au prochain CESER.

Les objectifs gouvernementaux qui découlent du Grenelle prévoient 20 % à l'agriculture biologique.

Celle-ci devrait donc trouver une place de choix dans les négociations pour l'AEP. Puisque cette agriculture biologique est l'étape incontournable pour aller vers l'agroécologie paysanne autonome locale.



Coordination Régionale CGT Force Ouvrière
Unions Départementales de Bretagne

35, rue d'Echange 35000 RENNES

☎ 02.99.65.36.50

☒ 02.99.31.64.32

E-Mail : corfobretagne@yahoo.fr

INTERVENTION de M. Pierrick SIMON
(Coordination Régionale CGT - Force Ouvrière)

A la lecture du rapport sur la « mise en œuvre d'une démarche d'innovation et de progrès vers une agriculture écologiquement performante par la région Bretagne » le groupe Force Ouvrière, même s'il partage le constat d'une nécessaire évolution de l'agriculture bretonne vers une agriculture environnementalement plus responsable, s'interroge sur la place et le rôle dédié aux industries agroalimentaires face à de tels bouleversements.

Le RAP n'est guère plus rassurant. Au détour d'une phrase nous apprenons que « le pôle de compétitivité Valorial et les centres d'innovation technologiques ont proposé un espace dédié à l'usine agroalimentaire du futur à la valorisation des expertises du territoire ».

A Force Ouvrière nous ne sommes pas sûrs que ces formulations à caractère technocratiques suffisent à rassurer les salariés de l'agroalimentaire breton. Après ceux de Doux, ce sont ceux de GAD qui sont maintenant dans la tourmente : 17 000 emplois directs sont menacés, 4 400 au total selon Ouest France. La mise en redressement judiciaire de GAD pourrait avoir pour effet la fermeture des abattoirs de Lampaul-Guimillau et de Josselin. L'abattoir de Lampaul est le premier de Bretagne voire de France.

La gravité de la situation eut voulu que nous déposions un vœu en vue d'obtenir une position nette du CESER quant à la défense de l'emploi dans l'agroalimentaire breton. Il y a quelques mois, le groupe Force Ouvrière a fait une proposition analogue au bureau du CESER lors des licenciements au sein de DOUX. Notre proposition, aussi curieux que cela puisse sembler, n'avait pas recueilli l'ensemble des voix du collège 2 !

Vendredi dernier les salariés de GAD ont envahi l'assemblée générale de la CECAB afin d'exprimer leurs inquiétudes quant à leur devenir et d'entendre la réponse de leur direction en la présence des administrateurs de la dite coopérative. La direction a préféré clore l'assemblée générale que de satisfaire cette légitime demande !

Nous tenons ici à souligner que les salariés de GAD Finistère ont été rejoints dans leur combat pour la défense de leur emploi par les agriculteurs de ce département. La fermeture de l'abattoir de Lampaul aurait pour conséquence que moins de 50 % de la production porcine finistérienne soit abattue localement.

Le groupe Force Ouvrière tient ici à rappeler ses craintes pour l'avenir de l'industrie agroalimentaire bretonne. Après Doux, GAD, SLVA, BELDIS ... A qui sera le tour ?

Pour le groupe Force Ouvrière le sauvetage de l'industrie agroalimentaire bretonne ne pourra se faire qu'au travers de politiques locales, nationales fortes quant au développement de

l'industrie au sein de notre pays. Ces choix pouvant heurter certaines décisions politiques européennes prises quant aux transitions énergétiques.

Nous réitérons ici notre opposition au dumping social qui sévit notamment dans les industries agroalimentaires bretonnes. En effet l'absence de salaire minimum en Allemagne, le recours massif dans les abattoirs allemands à une main d'œuvre venant majoritairement des pays de l'est, font qu'il est économiquement plus intéressant pour les industriels bretons de faire abattre et découper les porcs bretons en Allemagne plutôt que localement !

Ces choix économiques ayant les conséquences que l'on connaît en termes d'emplois.

Dans le même temps la commission européenne qui n'est pas à une schizophrénie prêt demande à la région Bretagne de diminuer son impact carbone. La disparition des abattoirs bretons et le transport en camions des porcs bretons en vue de leur abattage en Allemagne ne réduiront certainement pas l'impact carbone de la région Bretagne.

Comprenez qui pourra !

A Force Ouvrière, plus que jamais, nous revendiquons l'arrêt immédiat des licenciements.

INTERVENTION de M. Serge LE QUEAU
(Union régionale Solidaires)



L'union syndicale Solidaires considère qu'il y a urgence à réorienter les pratiques agricoles dans notre région si nous voulons relever les défis économiques, sociaux et environnementaux qui sont devant nous. Si la mise en œuvre d'une démarche d'innovation et de progrès vers une agriculture écologiquement performante dans notre région va dans le bon sens nous pensons qu'elle devra s'accompagner :

- D'une modification complète des aides et des règles permettant de favoriser les systèmes agricoles autonomes, économes en énergie fossile et en intrants et soucieux de préserver le patrimoine naturel commun (eau, biodiversité, fertilité des sols...)
- D'une interdiction de tout mode de production des plantes génétiquement modifiées, pour protéger la santé publique, tant que l'innocuité des OGM n'aura pas été démontrée.
- D'un soutien actif des pratiques de production écologiques, de l'agriculture biologique et des filières courtes.
- D'une pénalisation plus forte et plus stricte des pratiques de production destructrices des ressources naturelles.
- D'une meilleure prise en compte des aspirations des citoyens et des consommateurs que l'on ne retrouve malheureusement pas dans la composition du comité AEP que propose de créer la Région. Nous pensons aussi que toutes les organisations syndicales agricoles devront pouvoir y être représentés.

Nous tenons aussi à réaffirmer une fois de plus et à l'occasion de ce débat que les agriculteurs et les salariés agricoles doivent pouvoir vivre dignement de leur travail, ce qui implique avant toute chose des prix rémunérateurs et surtout une autre répartition de la valeur ajoutée dans les processus économique de production, de transformation et de distribution.

La richesse produite doit profiter en priorité au travail et non pas au capital, aux travailleurs paysans ou aux salariés des filières et non pas aux rentiers ou pire, comme c'est malheureusement aujourd'hui le cas, aux spéculateurs, qui sévissent sur les marchés des denrées agricoles.

Pour atteindre ces objectifs, une régulation publique forte du secteur agricole est donc à repenser à tous les niveaux, du local au global.

A cet égard, les discussions qui se déroulent en ce moment à Bruxelles entre la Commission Européenne, le Conseil Européen et le Parlement autour de la Nouvelle Politique Agricole Commune sont loin de nous rassurer.

Comme ne nous rassure pas non plus l'ouverture récente de discussions entre l'Union Européenne et les Etat Unis en vue d'aboutir à un accord de libre-échange transatlantique (TIPP) incluant l'agriculture.

Comment ne pas s'inquiéter quand on apprend que les représentants de la Commission Européenne ont eu pour mandat de négociation : *"d'éliminer tous les droits sur le commerce bilatéral, avec l'objectif commun de parvenir à une élimination substantielle des droits de*

douane dès l'entrée en vigueur et une suppression progressive de tous les tarifs les plus sensibles dans un court laps de temps »

Mandat donné sans doute pour répondre aux impératifs de cette concurrence « libre et non faussée » qui a pourtant fait tellement de dégât à travers la planète depuis le début des années 80.

Il n'est pas possible de passer sous silence ce qui se trame dans l'ombre au niveau international et sans débat avec les principaux intéressés à commencer par les agriculteurs, quand nous débattons comme aujourd'hui de l'avenir de l'agriculture dans notre région.

Au-delà des raisons mises en avant et portant sur les questions de sécurité sanitaire des aliments et le modèle culturel alimentaire (Plantes Génétiquement Modifiées, hormones, appellations d'origine, normes d'utilisation des produits chimiques dans la chaîne alimentaire...) un tel accord remettrait totalement en cause l'objectif de faire évoluer l'agriculture européenne et donc bretonne, vers des modèles plus durables – aux plans économique, social et environnemental, au contraire il accélérerait le processus de concentration des exploitations pour maintenir une compétitivité minimale, réduirait drastiquement le nombre d'actifs agricoles et augmenterait fortement le chômage, la désertification des campagnes profondes, la dégradation de l'environnement et de la biodiversité et mettrait fin à l'objectif d'instaurer des circuits courts entre producteurs et consommateurs.

C'est une perspective suicidaire, totalement opposée au développement durable que le mandat prétend se fixer comme objectif, un mensonge évident pour mieux faire passer le seul objectif réel d'ouverture totale des marchés dans le seul intérêt des multinationales et des marchés financiers, qui aujourd'hui surplombent tout et prétendent nous imposer leurs lois.

Je vous remercie pour votre attention.

INTERVENTION de M. Jean-Bernard SOLLIEC
(Union des entreprises Medef Bretagne, en accord avec l'Association bretonne des entreprises agro-alimentaires)

Je voudrais m'exprimer au nom des acteurs patronaux

La lecture du document qui nous est soumis m'a permis de lever les craintes que j'avais exprimées lors de la première présentation de la Nouvelle Alliance Agricole et je m'en réjouis. En effet la Région semble vraiment décidée à promouvoir une agriculture pour tous, agriculteurs et consommateurs réunis dans leur diversité.

Il ne paraît pas nécessaire de commenter les détails du programme, nous dirons simplement que nous approuvons les orientations générales et la volonté de bâtir un schéma pragmatique de progrès collectif en évitant la création d'une nouvelle niche de produits alimentaires, génératrice pour l'industrie agroalimentaire de coûts supplémentaires et contribuant à dégrader un peu plus notre compétitivité en particulier face aux pays nord-européens.

L'ABEA et ses adhérents sont donc prêts à s'impliquer de façon active auprès de la région sur ce dossier.

Par contre je voudrais dire ma perplexité sur les supposées divergences entre AEIntensive et AEPerformante. Les principaux groupes coopératifs agroalimentaires de l'Ouest de la France (AGRIAL, TERRENA et TRISKALIA) se sont associés aux principales institutions de recherche et d'enseignement agronomique (AGROCAMPUS Rennes, ESA Angers, VETO Nantes) pour promouvoir et développer cette évolution des méthodes agricoles et rechercher des techniques nouvelles. Il est de bon ton dans certains milieux quand des entreprises veulent évoluer de les accuser d'AEI WASHING, comme on parle de greenwashing, mais est-il bien raisonnable de faire le même procès à une organisation telle qu'Agrocampus ?

Dans le texte qui nous est présenté, la différence fondamentale-bien qu'affirmée par le rédacteur – ne nous apparaît pas de façon flagrante.

Il peut s'agir simplement d'une contorsion sémantique-que l'on peut comprendre- pour éviter d'utiliser le terme « intensif » susceptible de causer un chagrin insupportable à certains élus.

Mais quand on lit la phrase suivante « réfléchir et agir selon une approche systémique est sans doute le facteur de changement culturel le plus important à initier car il est orthogonal aux schémas mentaux issus des années 60 », on peut aussi craindre le pire. En effet vouloir s'attaquer aux schémas mentaux révèle des relents de ces idéologies qui, en voulant créer un « homme nouveau », ont largement contribué au bonheur pour tous des populations situées entre Rhin et Oural au siècle dernier. Je ne ferai pas ce procès au rédacteur mais il faut avouer qu'un texte aussi abscons permet toutes les exégèses et que les meilleures intentions n'ont jamais empêché les pires dérives.

En résumé, il me paraît indispensable de faire converger les démarches de façon pragmatique car si nous voulons une adhésion massive à ce combat collectif, il faudra que l'objectif soit clair et que les guerres de clochers s'estompent.

En conclusion, je voudrais formuler un vœu qui ne s'adresse pas exclusivement à vous, mes chers collègues. Mais le CESER, avec son intelligence collective et sa capacité de dialogue en est le lieu idéal d'expression surtout en cette fin de mandature.

La Bretagne agricole et agroalimentaire est à la croisée des chemins et nous devons nous atteler à la réinventer. Les causes des difficultés sont nombreuses mais parmi elles, le dénigrement systématique qu'elle a subi depuis de nombreuses années a largement contribué à l'effondrement de l'emploi que nous vivons actuellement.

La profession agricole est prête aux évolutions pour peu qu'on ne veuille pas une nouvelle fois lui imposer des méthodes coercitives. Nous avons avec ce projet une vraie chance si nous sommes tous prêts à abandonner nos querelles byzantines pour redonner à la Bretagne l'agriculture de confiance et de diversité dont elle a besoin, pour les consommateurs quels que soient leurs goûts mais aussi pour tous les professionnels, agriculteurs et salariés de cette filière.

Il faut espérer que cesse l'ère des lanceurs de fatwas et autres excommunicateurs pour enfin pouvoir se consacrer ensemble à l'essentiel : une alliance pour la confiance, une alliance pour l'espoir, une alliance pour l'emploi.

INTERVENTION de M. Jacques JAOUEN (Chambre régionale d'agriculture)

La démarche présentée par la région vers une Agriculture Ecologiquement Performante (AEP) appelle plusieurs remarques.

Sur la forme tout d'abord

Le choix de la dénomination AEP va contribuer à un manque de lisibilité par les agriculteurs des dispositifs dans lesquels ils pourraient s'inscrire.

Après 2 dispositifs soutenus par l'Etat (l'agriculture raisonnée et l'agriculture à haute valeur environnementale) qui n'ont pas abouti aux résultats escomptés, alors que le Ministre parle d'agroécologie et qu'une large part des organisations professionnelles agricoles souhaitent s'impliquer dans l'Agriculture Ecologiquement Intensive (AEI) et en font la promotion, le maintien de la dénomination AEP par la Région Bretagne ne va pas dans le sens de la simplification des messages à porter vers les agriculteurs.

La démonstration tentée dans le texte pour différencier l'AEI de l'AEP est caricaturale et artificielle. C'est tellement vrai que :

- lors de la session de mai 2012 de la CRA de Bretagne, M.MORIN vice président en charge de l'agriculture à la Région reconnaissait qu'il s'agissait du même concept.
- le reproche fait à l'AEI de permettre l'entrée dans la démarche par le choix d'application de telle ou telle technique, pourra être fait également à l'AEP qui comme le suggère le tableau présenté pages 17 et 18 devra bien dans un premier temps s'appuyer sur l'adoption de techniques préconisées.

C'est donc bien dommage de prendre le risque de l'inefficacité par le seul souci de certains élus du Conseil régional de se différencier du message de la profession agricole dans un contexte particulièrement difficile où au contraire nous devrions tous nous retrouver pour accompagner l'adaptation d'un secteur économique clé pour notre région.

Sur le fond ensuite

Au delà des pseudo-oppositions entre une approche uniquement « technique » qui serait celle de l'AEI et une approche « systémique » apanage de l'AEP, quelques principes de base devraient être rappelés si l'on vise la réussite d'une démarche.

En ce qui concerne l'AEI, ses principes étaient résumés dans une motion validée par l'ensemble des membres de la CRA de Bretagne et de nos invités (OPA, organismes technico-économiques) lors de notre session de mai 2012.

Je rappelle ces principes et nos engagements :

L'objectif de l'AEI est d'inciter chaque agriculteur dans la diversité des systèmes, chaque responsable agricole et chaque technicien, chercheur, enseignant ou autre à s'emparer de ce concept pour s'approprier cette démarche de progrès, à changer de posture, à remettre en cause ses pratiques et ses façons de faire, à innover.

L'AEI permet de concilier performances économiques et environnementales, de se projeter vers le futur en évoluant dans les pratiques et systèmes en place.

L'AEI doit développer des agricultures intensives en processus écologiques, intensives en connaissances à mobiliser, intensives en échanges entre agriculteurs/techniciens/ chercheurs ... et non plus intensives en facteurs de productions non renouvelables.

L'AEI doit faire remonter les questions de terrain aux acteurs de la recherche et faire descendre les résultats de la recherche vers le terrain ; elle doit permettre de développer la recherche participative impliquant des agriculteurs expérimentateurs.

L'AEI est une démarche de progrès susceptible de concerner toutes les formes d'agricultures, tous les paysans et techniciens quels que soient les systèmes et les modes de production et ne doit pas aboutir à l'édition d'un cahier des charges.

Des indicateurs doivent être mis au point et des formations d'accompagnement doivent être proposées aux actifs agricoles et aux conseillers inter-structures.

L'AEI doit redonner confiance aux agricultrices et agriculteurs, les aider à se réapproprier une réelle autonomie de décision sur leur exploitation, leur redonner la fierté d'exercer ce métier ; elle doit permettre par ailleurs de réhabiliter le dialogue constructif entre les agriculteurs eux-mêmes, et avec la société.

Les organisations professionnelles présentes s'engagent à se fédérer et à porter sur l'AEI un message commun d'abord au profit du service rendu à l'agriculteur, à échanger avec les collectivités territoriales pour qu'elles accompagnent nos réflexions ; à partir d'une vision partagée, elles proposent enfin d'élaborer un projet de scénario pour l'agriculture bretonne de demain et de le modéliser afin d'en mesurer les impacts sur l'économie, la vie des territoires et l'environnement.

L'AEP répond-t-elle aux mêmes principes et s'appuie-t-elle sur les mêmes engagements ?

Sur le plan opérationnel, la proposition d'appui de la démarche AEP sur la mobilisation de groupes d'agriculteurs est pertinente ; mais là encore, l'efficacité du dispositif reposera cependant sur le respect de principes simples :

- éviter l'élitisme
- encourager l'implication de groupes pré-existants, mais favoriser également l'émergence de nouveaux groupes réunis autour de projets innovants
- accompagner l'animation de l'ensemble des groupes pour permettre une capitalisation collective des expériences
- se donner les moyens de communiquer vers l'ensemble des agriculteurs pour créer l'émulation
- abonder les crédits régionaux dédiés, par d'autres ressources budgétaires notamment pour accompagner les investissements nécessaires au maintien de la compétitivité économique des exploitations agricoles
- fusionner le dispositif régional avec le dispositif prévu par les GI2E (groupes d'intérêt économique et écologique) au niveau national et le rendre compatible avec le PEI (partenariat européen d'innovations) proposé par le niveau européen et dans lequel les groupes innovants tiendront également une place importante.

INTERVENTION de M. Patrick FAIRIER (Confédération des coopératives agricoles de l'Ouest de la France)

Les professionnels agricoles bretons et la coopération agricole se sont impliqués dans les contributions à l'écriture du projet de nouvelle alliance, qui a débouché entre autres sur la proposition de démarche d'« Agriculture Ecologiquement Performante ».

Il est à noter que la version finale de ce nouveau projet de développement agricole n'a à l'époque recueilli que leurs réserves, non pas sur le fond, mais sur :

- L'appellation « AEP », qui vient brouiller les messages auprès des agriculteurs, par rapport à l'« Agriculture Ecologiquement Intensive »- AEI préexistante,
- Sur la perspective d'un nouveau cahier des charges qui viendrait alourdir ou figer les pratiques.

A ce sujet, le projet AEP se défend de présenter à un cahier des charges lui préférant une approche systémique. Pourtant la démarche évoque un travail d'améliorations de techniques agricoles énoncées et listées. De même les conditions à remplir pour la constitution des groupes semblent tellement restrictives qu'au final cela risque de limiter le potentiel d'innovation des candidats...

La Coopération agricole et plus largement le monde agricole sont d'ores et déjà en mouvement sur les questions de changement que soulève le Conseil régional. Ainsi, l'AEI est la preuve de la capacité de ces réseaux à :

- mobiliser pour les enjeux environnementaux et territoriaux,
- faire émerger des innovations dans le champ des pratiques respectueuses de l'environnement (qui soient économiquement et socialement acceptables)
- ainsi qu'à développer des partenariats favorisant l'innovation et le déploiement bottom-up de celles-ci, en mettant les exploitants au centre d'un système de démarche de progrès associant recherche, développement, expérimentation et diffusion de pratiques adaptées aux logiques de filières et de marché alimentaire.

Aussi, à la lecture de la proposition d'aujourd'hui, nous ne remarquons que peu de différence entre l'AEP et l'AEL.

Au-delà de l'aversion comprise à la notion d'intensivité, la différence qui nous paraît la plus criante – nous coopération agricole – c'est de ne relever dans la démarche AEP qu'un discours basé sur l'unique production agricole primaire. **En effet, les questions relatives aux filières, à l'aval et à l'agro-alimentaire sont absentes des propositions de l'AEP.** Tellement absentes d'ailleurs que le monde économique et les filières agricoles ne sont même pas membres du comité consultatif qui supervisera les démarches. Comprenez notre étonnement. Ce point me semble d'ailleurs une erreur à réparer dans le projet qui nous est soumis, tant pour la constitution du comité consultatif que l'accessibilité aux projets portés par des structures économiques. Cette proposition pragmatique permettrait à la fois de limiter le risque de déploiement de fausses bonnes idées de pratiques agricoles qui se révéleraient non valorisables dans les filières de transformation et distribution (triticale avec mycotoxines, par exemple), et de s'assurer d'un potentiel de diffusion accru de ces bonnes pratiques auprès des agriculteurs.

Pour le reste, il s'agit principalement de sémantique : quand l'AEP vise à optimiser les

« fonctionnalités écosystémiques » en utilisant 11 familles techniques, l'AEI propose « l'utilisation amplifiée et intégrée de fonctionnalités naturelles des écosystèmes », ce qui revient- vous en conviendrez- à peu près au même.

Je tiens néanmoins à souligner que l'idée d'accompagner l'expérimentation et de financer la prise de risque des agriculteurs est louable. En effet, la non assurance du risque était reprochée au dispositif DEPHY d'Ecophyto par exemple. Par contre, ce dernier pouvait être porté ou accompagné par une structure économique, qui a donc vocation et intérêt à diffuser les évolutions positives auprès de ses adhérents.

Aussi pour terminer, je souhaite vous faire part de mes interrogations tant sur la pertinence que l'opportunité d'une nouvelle énième proposition de voie de développement agricole, clairement positionnée en concurrence avec celles déjà existantes. Je pense notamment à l'agroécologie prônée par le Ministre de l'agriculture. Toutes ces voies sont intéressantes mais la multiplication des appellations, des programmes et la disparité des modalités, qui plus est dans un contexte de rareté budgétaire, peuvent créer un sentiment de dispersion.

Pour répondre aux défis actuels de la production agricole, pour répondre au futur des filières agricoles et agro-alimentaires en Bretagne, plutôt que la réinvention concurrente, nous aurions imaginé une démarche **plus collective, s'appuyant sur les synergies constituées et les réseaux agricoles déjà multiples en Bretagne**, avec une réelle prise en compte des aspects territoriaux tant économiques que sociaux et environnementaux qui y sont liés. Ce que les rapporteurs évoquaient sous l'appellation de « projet agroalimentaire écologiquement performant en Bretagne ».

C'est d'ailleurs là, le sens même de notre participation aux travaux du Conseil économique social et environnemental breton.

INTERVENTION de M. Laurent KERLIR (Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles et des jeunes agriculteurs (FRSEA et JA))

Aux deux dernières sessions du CESER, nous sommes intervenus pour souligner les risques menaçant l'agriculture bretonne, ainsi que l'économie et les emplois liés. Depuis, la situation est loin de s'être améliorée. L'absence de revalorisation des prix payés aux producteurs, les charges pesant sur la production, la pression administrative et environnementale continuent de mettre en péril l'élevage et la production de légumes en Bretagne.

Pour autant, nous constatons que les promesses du Ministre de l'écologie ne changent rien. Nous constatons également que le Gouvernement multiplie les projets qui vont impacter davantage l'économie de production et le maintien de l'agriculture : une augmentation de la fiscalité pesant sur les entreprises agricoles sous couvert de protection de l'environnement, un projet de loi agricole sans réelle ambition en faveur de la compétitivité.

Dans ce contexte, le Conseil régional propose la mise en œuvre d'une démarche « Agriculture écologiquement performante » (AEP). La filiation de ce projet avec l'agro-écologie, prévue dans le cadre de la loi d'avenir agricole, est évidente. Les propos tenus la semaine dernière par Stéphane Le Foll, pour lancer l'agro-écologie, nous font douter de la volonté réelle d'ancrer ce projet à la réalité économique.

Le Ministre propose aux agriculteurs d'accepter une baisse de 25 ou 30 % de leur production, alors que lors de ses déplacements en Bretagne il affirmait la nécessité de maintenir et même de développer la production. Vous comprendrez donc nos interrogations. Nous souhaitons aujourd'hui connaître la position du Conseil régional à cet égard.

A l'heure où les produits français peinent à rester compétitifs sur les marchés internationaux, mais aussi sur notre territoire, faut-il ouvrir encore plus notre marché intérieur aux produits étrangers ? La baisse de la production a déjà commencé. Poursuivre sur cette voie va provoquer une augmentation des coûts de production de nos produits. Les distorsions de concurrence existent déjà. Il ne faut pas les amplifier.

Moins de production, c'est moins de revenu pour les agriculteurs, mais c'est aussi moins d'emplois directs et indirects : c'est toute une partie de l'économie bretonne qui en serait déstabilisée.

Les démarches de progrès et de qualité ne doivent pas être déconnectées de l'économie réelle. Sinon, elles sont vouées à l'échec. L'accompagnement doit se faire sur des projets viables, avec l'implication non seulement d'agriculteurs, mais aussi des filières, des organisations de producteurs et de l'agroalimentaire. Les démarches de progrès peuvent parfaitement être compatibles avec le développement de la production et la nécessité pour les agriculteurs de faire face à la concurrence. C'est ainsi que l'agro-écologie et l'AEP devrait être présentées, pour séduire producteurs et consommateurs. C'est ainsi qu'il faut les construire, pour éviter un échec.

INTERVENTION de M. Thierry MERRET
(Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles et des jeunes agriculteurs (FRSEA et JA))

C'est une coïncidence étrange que le rapport sur la « Mise en œuvre d'une démarche d'innovation et de progrès vers une agriculture écologiquement performante par la Région Bretagne » soit soumis au vote du CESER le jour même de l'épreuve de philosophie du baccalauréat. Car, dans ce rapport, c'est bien de philosophie dont il s'agit !

Quand, tout au fil du rapport, le Conseil régional nous assène la nécessité d'une « refondation d'un contrat social autour de l'agriculture », Mesdames et Messieurs, n'est-il pas là question de philosophie politique ? Le contrat social de Jean-Jacques Rousseau, et de ses précurseurs Thomas Hobbes et John Locke, se voit à présent théorisé par le Conseil Régional de Bretagne pour le secteur agricole ! Pour ceux qui n'auraient pas révisé aujourd'hui pour l'épreuve de philosophie, le contrat social, très brièvement résumé, est un pacte qui détermine l'organisation d'une société. De deux choses l'une : soit l'utilisation du terme de contrat social est inappropriée, soit elle est utilisée à dessein, et révèle alors une vision profondément politique de l'agriculture. Attardons-nous quelques instants sur la sémantique de ce rapport, où se succèdent au fil des pages des références philosophiques, sociales et culturelles : contrat social, changement de contrat social, refondation d'un contrat social, courants de pensée, diversité de courants agricoles, demande sociale vis-à-vis de l'agriculture, éco-promoteurs, éco-opportunistes, éco-sceptiques, changements culturels, schémas mentaux, arguments culturels, arguments philosophiques ! On en oublierait presque que l'on parle d'agriculture !

Le Conseil régional légitime ainsi la nécessité, selon ses propres termes, d'un changement, d'une métamorphose, d'une réorganisation, orchestrés par lui. Nous en arrivons donc au paradoxe suivant : alors même que le Conseil régional rejette un soi-disant modèle agricole breton, celui-ci en vient à proposer son propre modèle agricole ! Mais quel crédit accorder à votre modèle, qui s'appuie sur une vision passéiste de l'agriculture ? Juste, pour exemple, les négociations commerciales internationales que vous considérez comme faisant partie du contexte sont tombées aux oubliettes, et aujourd'hui remplacées par des négociations bilatérales ! Pire, le Conseil régional en viendrait presque à vouloir modifier les objectifs de la PAC, quand il considère que « l'autosuffisance agroalimentaire a été atteinte en Europe » : permettez-moi simplement de vous rappeler qu'il n'y a pas si longtemps, les Français ne mangeaient pas à leur faim. Il est irresponsable de laisser penser que l'autosuffisance alimentaire est un acquis définitif. Ce n'est pas pour rien que l'on parle de l'arme alimentaire !

On ne peut que souscrire à l'objectif affiché d'engager l'ensemble de l'agriculture et de l'agroalimentaire bretons dans une démarche de progrès et d'innovation. Cependant, je ne pense pas qu'il soit du ressort du Conseil régional d'encadrer le progrès et l'innovation dans un secteur qui a montré sa capacité à évoluer et à progresser. C'est un affront aux agriculteurs. Comme si les paysans étaient incapables de penser par eux-mêmes ! Nous sommes des chefs d'entreprise : l'innovation et le progrès sont des composantes essentielles et nécessaires de nos métiers.

Je ne peux pas non plus souscrire à la vision élitiste du progrès telle que pensée par le Conseil régional, quand il s'agit de réserver le progrès à des petits groupes d'agriculteurs agréés par la région ! Ce n'est que collectivement, par, et pour tous les paysans, que nous créerons les leviers de l'innovation. Le Conseil régional a bien sûr toute sa place en appui aux actions de recherche et innovations initiées par la profession agricole. Des exemples existent en Bretagne, comme la station expérimentale du CATE (Comité d'Action Technique et Economique), créé et géré par les paysans eux-mêmes, en lien avec l'INRA, les centres techniques nationaux légumiers et horticolas, soutenue financièrement par l'Etat et la Région, et dont les recherches bénéficient à l'ensemble des légumiers bretons.

Permettez-moi de vous faire part de ma réelle inquiétude de constater le fossé entre la vision du Conseil régional, qui peut se résumer à « small is beautiful », et la vision européenne, qui confie les missions économiques et d'innovation, notamment sur les aspects environnementaux, aux organisations de producteurs et à leurs associations. Pour reprendre une expression du rapport au sujet du caractère novateur de l'approche systémique par rapport aux « schémas mentaux » existant, la vision du progrès et de l'innovation par le Conseil régional me paraît « orthogonale » à la réalité économique et européenne de l'agriculture.

L'énergie dépensée ainsi à philosopher sur l'agriculture est indécente au regard des difficultés traversées par le secteur agricole et agroalimentaire. Le progrès et l'innovation doivent être le fer de lance de notre secteur, mais pas sous la tutelle du Conseil régional, qui va, ici, beaucoup trop loin, ou alors pas assez. Pourquoi le Conseil régional se limiterait-il à une réflexion sur le secteur agricole ? Pourquoi ne pas proposer des animations de groupe dans le secteur de l'automobile, du bâtiment, de la restauration ou du tourisme ?

En conclusion, et en paraphrasant Jacques Chirac qui, en 2002 à Johannesburg évoquait la menace du réchauffement climatique : l'agriculture bretonne et son corollaire l'agroalimentaire, brûlent et nous regardons ailleurs.

Je vous remercie de votre attention.

SAISINE DE L'EXECUTIF REGIONAL

***« MISE EN PLACE DU PLAN REGIONAL
D'INTERNATIONALISATION DES ENTREPRISES
(PRIE) POUR LA BRETAGNE »***

**CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL
DE BRETAGNE**

SESSION DU 17 JUIN 2013

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE

Session de juin 2013

Commission « Développement économique et recherche »

Rapporteur : M. Dominique LECOMTE

**AVIS DU CESER SUR LA MISE EN PLACE DU PLAN REGIONAL
D'INTERNATIONALISATION DES ENTREPRISES (PRIE) POUR LA BRETAGNE**

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Face aux faibles performances des entreprises bretonnes à l'exportation, en termes de nombre d'entreprises régulièrement exportatrices et de destinations essentiellement européennes, le renforcement de l'accompagnement des PME et ETI est indispensable. Le développement à l'international est un enjeu stratégique pour les entreprises bretonnes afin d'élargir leurs marchés, accroître leur production et créer des emplois.

De nombreux acteurs interviennent dans cet accompagnement ; en Bretagne, la fusion de CCI International et de Bretagne International vise à faciliter l'accès des entreprises aux informations, conseils et services à l'export, en constituant un interlocuteur unique mobilisant les ressources et compétences des deux entités.

Pour gagner encore en efficacité, la Région propose l'élaboration d'un Plan Régional d'Internationalisation des Entreprises (PRIE), auquel adhèreraient l'ensemble des intervenants en matière d'exportation : Etat, Région, chambres consulaires, BPI France, Ubifrance, Coface, conseillers du commerce extérieur, BDI. Ce plan constitue un vecteur de coordination des actions et de partage des objectifs. Il se traduirait par une convention d'une durée de 3 ans.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

L'enjeu de l'exportation pour l'économie bretonne conduit à mettre en place des mesures appropriées afin de sensibiliser, conseiller, accompagner, faciliter le financement des entreprises. La diversité des interlocuteurs spécialisés dans l'une ou l'autre des fonctions est un frein, pour les PME particulièrement, dans la recherche de débouchés commerciaux à l'étranger.

La volonté inscrite dans le rapport du Conseil régional de renforcer la cohérence de cet accompagnement, de fixer des objectifs convergents entre les différentes structures et de coordonner leurs actions est un progrès ; les termes de la convention devront concrétiser cette volonté. Compte tenu du nombre d'acteurs dont la coordination est recherchée, il importe que celle-ci ne donne pas lieu à la création d'une nouvelle structure, mais s'appuie sur Bretagne Commerce International qui réunit aujourd'hui les principaux opérateurs.

**Cet avis du CESER
a été adopté en session plénière
à l'unanimité des votants**

***EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE :
COMMUNICATIONS ECRITES***

INTERVENTION de M. René LE PAPE (Chambre de commerce et d'industrie de Région Bretagne)

Je m'exprime au nom des acteurs patronaux sur le projet de Plan Régional d'Internationalisation des Entreprises, porté par la Conseil régional.

Le constat liminaire fait consensus : l'économie française est en perte de vitesse sur les marchés étrangers, à cause d'une compétitivité insuffisante. Pourtant la reprise de la croissance et de la création d'emplois passe par la conquête de parts de marchés. Pour y parvenir, trois principaux leviers doivent être mobilisés : un allègement des coûts pesant sur l'activité des entreprises, l'innovation et l'exportation.

L'économie bretonne est d'autant plus concernée par ce dernier enjeu qu'elle est faiblement exportatrice au regard de ses capacités industrielles. Alors qu'elle représente environ 5% du PIB national, elle ne pèse que pour 2% des exportations françaises...

Nous soutenons donc les efforts de sensibilisation, de conseil et d'accompagnement des entreprises bretonnes à l'export. Nous saluons à cet égard la fusion de Bretagne International et de CCI International, destinée à concentrer les moyens et les compétences. Les entreprises identifieront mieux les ressources mises à leur disposition... la cohérence des actions vers les entreprises sera renforcée. Les financements publics accordés à cette structure seront ainsi mieux utilisés, plus efficaces.

A travers le projet de Plan Régional pour l'Internationalisation des Entreprises, le Conseil régional veut rassembler la totalité des organismes publics intervenant dans le soutien à l'exportation des entreprises : nationaux et régionaux, opérationnels et financiers, chambres consulaires, pôles de compétitivité, etc. Le projet de convention entre ces acteurs, figurant le Plan régional, devrait inscrire des objectifs partagés, des règles de coordination, des indicateurs d'évaluation. Une animation et une communication spécifique devraient être mises en œuvre pour mobiliser les entreprises vers les objectifs d'exportation.

Ces perspectives soulèvent pour nous deux questions d'opportunité quant à la mise en place d'une telle convention :

- pourquoi rédiger un nouveau plan alors que l'ensemble des acteurs cités sont en train d'élaborer la Stratégie Régionale de Développement Economique, de l'Innovation et de l'Internationalisation (SRDEII) ? L'objet de la démarche engagée depuis septembre dernier est déjà de mettre à jour une stratégie et des objectifs partagés, d'identifier les ressources nécessaires, de mobiliser les partenaires. Les objectifs de ce PRIE et de la SRDEII apparaissent redondants.

- pourquoi envisager de nouvelles actions de communication et d'animation, alors que Bretagne Commerce International est conçue comme l'interlocuteur central des entreprises dans leurs démarches d'exportation ? Le nombre de structures impliquées dans ce Plan d'internationalisation ne conduit-il pas de nouveau à l'addition des guichets et à la confusion de leurs rôles pour les entreprises ?

Si un conventionnement spécifique entre les structures régionales de soutien à l'exportation des entreprises et les organismes de financement de leur internationalisation est un atout, nous craignons dans ce nouveau plan une dispersion des moyens et des financements publics par la création de nouvelles structures publiques ou para-publiques.

Je vous remercie de votre attention.

INTERVENTION de M. Patrick CARÉ (Union des entreprises – MEDEF Bretagne)

Je m'exprime au nom du collège Employeur.

Le document consacré à « la mise en place du Plan Régional d'Internationalisation des Entreprises pour la Bretagne » décrit le contexte économique qui s'impose aujourd'hui aux entreprises. Il évoque « un marché intérieur déprimé parce que souvent saturé ».

Nous sommes surpris de cette affirmation. Le problème ne réside pas dans un marché saturé, le problème réside dans un manque de compétitivité de nos entreprises, notamment industrielles, qui amène les agents économiques (consommateurs, entreprises qui investissent) à choisir des produits jugés par eux, de meilleur rapport qualité/prix.

Par contre, nous rejoignons la Région lorsqu'elle indique que les marchés extérieurs recèlent un potentiel de croissance très important.

La Région souligne par ailleurs, je cite, « la corrélation puissante entre innovations et exportations ». Cette corrélation est tout à fait juste mais il nous semble qu'il aurait été encore plus juste de citer, la relation suivante : « marge, innovation et exportations ». En effet, les chiffres le démontrent, le rapport Gallois l'a décrit, les entreprises doivent dégager une marge suffisante pour innover, monter en gamme et exporter.

Or, nos entreprises, qui consacrent la même part de leur excédent brut d'exploitation à la recherche et développement que leurs concurrentes étrangères, ne dégagent pas assez de moyens pour leur R et D, tout simplement parce que leurs marges sont trop faibles. Les entreprises françaises sont celles qui dégagent le moins de marge au sein de la zone euro.

C'est tout l'objet du CICE mis en place par le Gouvernement. Certes, il ne sera pas suffisant pour changer radicalement cette situation très préjudiciable à l'emploi mais il s'agit d'un premier pas dans la reconquête de notre compétitivité, condition nécessaire à un volume de R et D plus important et à une plus grande capacité de nos entreprises à répondre à une demande mondiale soutenue mais également la demande intérieure.

D'ailleurs, la Région rejoint implicitement cette analyse, aujourd'hui très largement partagée, lorsqu'elle cite le Pacte National pour la Croissance, la Compétitivité et l'Emploi, conséquence directe du rapport Galois et son objectif de restaurer notre balance commerciale (hors énergie) en 2017.

La Région, après avoir tracé les grandes lignes de son plan, aborde la définition des indicateurs d'évaluation. Souvent, ces indicateurs sont difficiles à définir et ne concernent que les actions engagées sans permettre d'évaluer les résultats. Or, ce sont les résultats qu'il convient d'évaluer.

Nous tenons à souligner le fait que la Région propose comme critère d'évaluation « l'évolution du chiffre d'affaires export ». C'est une bonne idée. Nous pourrions aussi envisager, « l'évolution du nombre d'entreprises bretonnes exportatrices ».

Il nous semble en effet important d'évaluer les résultats et non la quantité d'actions mises en œuvre ou le nombre d'entreprises associées sans savoir si elles se sont réellement mises à exporter.

Je vous remercie de votre attention.

SAISINE DE L'EXECUTIF REGIONAL

***« PROGRAMME PREVISIONNEL DES
INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS 2010-2014 POUR
LES LYCEES PUBLICS »***

**CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL
DE BRETAGNE**

SESSION DU 17 JUIN 2013

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE

Session de juin 2013

Commission « Formations, enseignement supérieur »

Rapporteur : M. Jean-Luc LE GUELLEC

<p style="text-align: center;">AVIS DU CESER SUR LE PROGRAMME PREVISIONNEL DES INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS 2010-2014 POUR LES LYCÉES PUBLICS</p>

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Depuis le budget 2013, les moyens dédiés au PPI dans les lycées distinguent les opérations qui doivent répondre aux besoins de formation et d'accueil des lycéens, de ceux qui relèvent de la responsabilité du propriétaire et de la collectivité employeur.

L'actualisation nécessaire des capacités d'accueil dans les lycées bretons.

Il s'agit d'adapter les capacités d'accueil des lycées pour répondre à des augmentations d'effectifs.

Sur l'agglomération rennaise des projets sont donc intégrés au PPI 2010-2014. Les lycées concernés sont : Jean Brito de Bain de Bretagne, René Cassin de Monfort sur Meu, Théodore Monod du Rheu, Pierre Mendes-France, Victor et Hélène Bach et Jean Macé à Rennes. S'ajoute le lycée Henri Avril de Lamballe concerné par une extension de salles d'enseignement.

Un nouveau lycée maritime sera construit à Saint-Malo, les élèves l'investiront à la rentrée 2015. L'ouverture d'un nouveau lycée public sur le pays de Ploërmel conduit à engager les études de maîtrise d'œuvre avant la fin de ce PPI. Au total, l'impact sur le PPI 2010-2014 des opérations engagées pour accueillir les lycéens sur les pays de Lamballe, Ploërmel, Rennes et Saint-Malo est d'environ 40 M€.

L'efficacité énergétique au cœur des projets d'investissements immobiliers.

Un objectif prioritaire : la maîtrise de la demande énergétique

Il est urgent de supprimer les facteurs de « gaspillage énergétique » en ciblant les locaux encore chauffés à l'électricité. Par ailleurs, la stratégie immobilière de gestion des lycées passe prioritairement par la rénovation thermique des bâtiments. Sont ainsi en cours ou prévus, dans plusieurs lycées, des projets d'isolation thermique par l'extérieur.

Le patrimoine des lycées : une opportunité pour la production d'énergies renouvelables.

Des travaux de raccordements à des réseaux de chaleur à partir d'énergies renouvelables sont prévus ou à l'étude, ils concernent quatre lycées. Par ailleurs, l'installation de panneaux photovoltaïques initiée à titre expérimental sera étendue à d'autres lycées pour les toitures offrant le meilleur rendement.

Le plan d'action 2013 – 2014

Une stratégie d'intervention qui s'appuie sur des diagnostics de la situation des lycées et sur des référentiels.

Une politique généralisée de diagnostics et de relevés du patrimoine immobilier des lycées conduira à une programmation rigoureuse d'économies d'énergie, de maintenance du patrimoine et de renouvellement des composantes. Le diagnostic d'accessibilité pour tous les établissements des personnes handicapées sera achevé au mois de juillet. Le diagnostic des toitures permet de planifier des opérations de renouvellement. Le diagnostic des locaux dédiés aux agents se poursuit, les travaux seront réalisés en priorité pour les postes dont les conditions de travail sont difficiles.

Les opérations d'investissement du plan d'actions

Programme 421

Les opérations initiées lors des exercices précédents nécessitent d'engager 87 M€ pour la ou les phases lancées avant la fin du PPI. Onze opérations mobiliseront chacun plus de 3 M€ et globalement plus de 70 M€ entre 2013 et 2014.

Les opérations liées à l'augmentation des effectifs nécessitent d'engager sur les deux dernières années du PPI les études de programmation et de maîtrise d'œuvre des lycées de Lamballe, de Rennes et du futur lycée de Ploërmel. Le montant prévisionnel de ces opérations s'élève à 18 M€.

Pour se conformer aux indicateurs de conception d'un internat de lycée public, des opérations seront nécessaires.

Pour répondre aux besoins des formations, après l'adaptation à la réforme de la série STI2D, il va falloir procéder à l'adaptation des locaux dédiés aux formations sanitaires et sociales.

La mutualisation des espaces sportifs avec les communes est recherchée. Là où une réponse ne pourra être apportée dans le cadre de ces partenariats, il conviendra de procéder dans les prochains cycles d'investissements à une programmation de réhabilitation ou de construction d'espaces afin d'assurer une équité territoriale de l'EPS pour les élèves.

L'extension ou la mise en conformité des réseaux informatiques des établissements se poursuit. Sera également poursuivie l'expérimentation de la prise en charge de la maintenance informatique des lycées.

Au total, pour la réalisation de ces projets, une provision d'environ 7 M€ est nécessaire jusqu'à la fin de ce PPI.

Programme 423

Les opérations sur le « clos et couvert » répondent non seulement aux obligations réglementaires mais surtout à l'engagement de maintenir le patrimoine régional en bon état d'usage. Par ailleurs, des travaux sont engagés pour adapter les locaux des agents à toutes les nécessités. Des opérations concernent, aussi, la modernisation ou la création de nouveaux services de restauration. Enfin, l'ensemble de la signalétique des établissements va être revue. Au total, un peu plus de 60 M€ seront nécessaires avant la fin de ce PPI pour ces objectifs.

Une concertation à engager pour les prochains cycles d'investissement

Le dialogue engagé avec les chefs d'établissement et l'ensemble de la communauté éducative sera renforcé ainsi qu'avec les autorités académiques.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

L'actualisation des capacités d'accueil dans les lycées bretons relève de l'urgence. Le CESER ne peut donc qu'approuver l'intégration au PPI 2010-2014 des projets pour y faire face. Nous faisons remarquer, quand même, que depuis plusieurs années notre assemblée alerte le Conseil régional sur la nécessité d'anticiper les évolutions de la démographie lycéenne : elles étaient et restent largement prévisibles. Les dispositions de très court terme concernent l'agglomération rennaise et le secteur de Lamballe. Sur le détail de ces projets, nous renvoyons à notre avis sur la DM1 du budget 2013. Le CESER ne peut que réitérer sa proposition de programmation pluriannuelle de construction de lycées au moins à l'horizon « Bretagne 2030 ». Il serait irresponsable de continuer à courir après la démographie : il faut anticiper et accélérer.

Le CESER a pris acte, au-delà des mesures d'urgence, de la construction décidée du lycée maritime de Saint-Malo ainsi que du projet du nouveau lycée à Ploërmel. Mais ces constructions ne suffiront pas à faire face à la pression démographique.

Il nous faut, par exemple, prendre très au sérieux les prévisions de la Direction des services de l'Éducation nationale (DASEN) de l'Ille-et-Vilaine. Dans ce département, entre 2012 et 2019, il faudra accueillir 2 084 lycéens supplémentaires et en 2023, ce supplément serait de 3 279 élèves. Ces données ne prennent pas en compte l'évolution du solde migratoire. Pour le CESER il n'est plus acceptable de retarder la prise de décision pour la construction d'un nouveau lycée dans le secteur nord-ouest de Rennes. Il faut aussi envisager très rapidement, un nouveau lycée dans le secteur entre Rennes et Vitré. Tous les lycées de l'agglomération rennaise sont ou vont être saturés et ce, malgré les dispositions présentées dans ce bordereau.

L'agglomération rennaise n'est pas toute la Bretagne. Or la pression démographique est générale sur l'ensemble de la région. Il ne faudrait pas que l'urgence à l'Est fasse oublier le reste. Prenons le seul exemple du pays de Vannes, 2 660 collégiens supplémentaires sont attendus à l'horizon 2020 ; il serait surprenant que tous ces élèves arrêtent leurs études à l'issue de la troisième...

Le CESER insiste : des choix importants et rapides sont à faire !

Le CESER approuve les initiatives engagées et les projets concernant **l'efficacité énergétique des investissements immobiliers**.

Le plan d'action 2013-2014 s'appuie sur des **diagnostics** sur la situation des lycées. Le CESER a déjà indiqué qu'il s'agit là d'une bonne méthode. Il rappelle toutefois sa demande d'être destinataire de ces diagnostics quand ils seront finalisés. Dans le **programme 421**, nous retrouvons les opérations déjà évoquées liées à l'augmentation des effectifs mais aussi les adaptations des locaux dédiées aux formations sanitaires et sociales ainsi que la mise en conformité des certains internats. Le CESER constate la nécessité de ces choix. Concernant les espaces sportifs, le CESER se satisfait qu'en cas d'impossibilité de mutualisation avec les communes, le Conseil régional s'engage à prendre ses responsabilités en matière de

réhabilitation ou de construction. C'était une des préconisations faites par notre assemblée. Par ailleurs, le CESER prend bonne note des opérations du **programme 423**, et en particulier de la révision d'ensemble de la signalétique des établissements.

Le Conseil régional s'engage à renforcer la **démarche de concertation**, principalement avec les chefs d'établissement et les autorités académiques. Le CESER rappelle qu'il a demandé que tous les partenaires y compris les usagers et les personnels y soient directement associés. Il se félicite que, dans le groupe Eskemm, des syndicats aient été associés aux démarches et aux réflexions concernant la politique de la Région dans les lycées. Il s'étonne cependant que les syndicats concernés soient uniquement ceux des personnels de direction. Le CESER considère que des représentants des associations de parents d'élèves et des autres syndicats des personnels y auraient toute leur place.

Compte tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement, face à la croissance forte de la démographie lycéenne, les réponses qui seront apportées à court, moyen, et long termes par le Conseil régional.

<p style="text-align: center;">Cet avis du CESER a été adopté en session plénière à l'unanimité des votants</p>
--

***EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE :
COMMUNICATIONS ECRITES***

INTERVENTION de M. Denis CHEVALLIER
**(Bureaux départementaux des fédérations des conseils de parents
d'élèves des écoles publiques et l'Union régionale des parents d'élèves
de l'enseignement public)**

J'interviens ici au titre des Parents d'Elèves de l'enseignement public, sur la mission IV ainsi que sur le PPI des lycées publics.

Depuis de nombreuses années nous n'avons cessé d'alerter le Conseil régional via cette assemblée quant aux impacts de la démographie lycéenne.

Certes des décisions vont dans le bon sens, notamment celle d'abonder le programme 421 dans la décision modificative N°1, avec 4M€ sur 4 ans. Mais cela ne peut cacher le retard pris en regard de l'augmentation régulière et pourtant prévisible des lycéens. Nous allons ainsi, dans l'urgence, aménager certains établissements pour leur permettre, en principe, de franchir au moins le cap des prochaines rentrées. La presse s'est fait écho récemment de cette situation sur le bassin Rennais.

De plus l'impasse est encore faite sur la création de nouveaux lycées, alors même que la situation l'exigerait, dans plusieurs secteurs.

Cela se fera, encore une fois, au prix du redécoupage de secteurs d'affectation, de solutions provisoires, bref une impression de non anticipation sur le long et le moyen terme.

Le Conseil régional nous présente des orientations jusqu'à 2014 : c'est demain !

Nous revendiquons des ambitions pour notre jeunesse et un plan pluriannuel lui aussi ambitieux, avec une lisibilité dans le long terme. En effet nous avons trop souvent l'impression que les priorités du PPI sont régulièrement remises en cause, sans réelle ligne directrice, ce qui aboutit à gérer l'urgence et non à anticiper.

Enfin, même si cela n'est pas abordé dans le détail des programmes, nous sommes aussi inquiets de la situation des internats en Bretagne. Nous re-demandons un état des lieux précis, et un détail du PPI les concernant. Nous souhaitons également connaître l'avancement de l'expérimentation sur les critères et modes d'attribution des places d'internat.

Concernant les orientations en faveur de l'égalité des chances et particulièrement sur l'aide à l'acquisition des manuels scolaires, voilà presque 10 ans que les chèques livres existent et que nous ne cessons de vouloir faire évoluer drastiquement ce dispositif. L'expérimentation lancée à la rentrée 2012 concernant 3000 lycéens démontre ce que nous affirmons depuis des années : c'est moins coûteux ! 47€ par élève au lieu de 60. Qu'attend-on pour généraliser ?

On nous oppose que cette dotation directe aux établissements « engendre un gros travail de concertation entre les équipes de direction et les enseignants afin de recenser les besoins pour chaque filière de formation ». Faut-il en déduire que ce n'était pas le cas auparavant et que les établissements ne réalisaient pas complètement ce travail ? Nous aurions tendance à la croire puisque la charge d'achat des manuels revenait entièrement aux familles. Il n'y avait donc aucune incitation pour les établissements à optimiser la liste des manuels.

Nous re-demandons une comparaison avec le dispositif de nos voisins des Pays de Loire qui appliquent cette dotation directe aux établissements depuis des années à la satisfaction de tous.

INTERVENTION de Mme Anne SAGLIO (Personnalité qualifiée)

Programme prévisionnel des investissements immobiliers 2010-2014 pour les lycées publics

J'interviens en tant que personnalité qualifiée de cette assemblée

Une fois n'est pas coutume, rien à voir avec la solidarité dans mon intervention sauf celle avec les femmes. Ceci est plutôt un mouvement d'humeur.

Une fois de plus, en lisant ce document, j'ai été stupéfaite du tout petit nombre de lycées publics qui portaient un nom de femme. Alors qu'il y a 116 établissements de ce type en Bretagne, je pense qu'on peut compter sur les doigts de la main ceux qui portent un nom de femme comme le lycée Anita Conti, Anne de Bretagne, ou encore Marie Le Franc ... il y a aussi Hélène Basch mais elle est précédée de son mari, Victor ! Par contre, il y a pléthore de noms d'hommes, tous plus célèbres les uns que les autres, qui ont donné leur nom à un lycée public : Jean Moulin, Jacques Cartier, Jean-Marie Le Bris, Henri Avril et René Cassin ... pour n'en citer que quelques uns. Les femmes ne font-elles jamais d'assez grandes choses pour pouvoir donner leur nom à un lycée ? On peut vraiment se le demander !

On nous a promis un nouveau lycée dans l'agglomération rennaise à l'horizon 2020, espérons que cette fois, celui-ci prendra le nom d'une femme. Il pourra s'appeler lycée Geneviève Anthonioz-de Gaulle, résistante de la première heure, ou encore lycée Micheline Ostermeyer, trois fois médaillée olympique aux jeux de 1948, pianiste virtuose et professeur de piano à Lorient, ou bien lycée Jacqueline Auriol, première femme pilote d'essai, ou pourquoi pas, lycée Mona Ozouf, historienne bretonne ? Il n'y a que l'embarras du choix, il me semble !!!

Je vous remercie très sincèrement de votre attention.

SAISINE DE L'EXECUTIF REGIONAL

***« POUR UN HABITAT DURABLE FAVORISANT LE
BIEN-ETRE DES BRETONS ET LE
DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES »***

**CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL
DE BRETAGNE**

SESSION DU 17 JUIN 2013

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE

Session de juin 2013

Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

Rapporteurs : Mme Christine DIVAY et M. Michel MORVANT

<p style="text-align: center;">AVIS DU CESER : POUR UN HABITAT DURABLE FAVORISANT LE BIEN ETRE DES BRETONS ET LE DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES</p>

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le président du Conseil régional dresse le bilan de la politique régionale du logement pour la période 2005-2012. Elle s'est traduite par un engagement volontariste en faveur d'un habitat de qualité.

Cette redéfinition intervient dans un contexte mouvant, tant au plan national qu'au niveau régional. Le présent bordereau est un rapport d'orientation, s'attachant à définir les objectifs et les grands principes d'intervention régionale.

Il rappelle que les mutations démographiques, socio-économiques et les transformations des modes de vie appellent une redéfinition des priorités régionales. Celles ci se traduisent dans les orientations issues notamment du croisement avec les 5 enjeux de l'étude du CESER et s'appuient sur les 4 principes suivants :

- une politique qui place l'habitant au cœur de ses préoccupations et qui prend en compte la diversité et l'évolution des usages,
- une intervention guidée par un principe de subsidiarité,
- une action qui vise à développer les capacités d'intervention autonome des collectivités locales
- et enfin une approche globale et territorialisée.

Tenant compte des changements législatifs, de l'adoption du Plan Breton Bâtiment Durable à venir, la présentation de la nouvelle politique de l'habitat précède aussi celle de la nouvelle politique territoriale dont elle pourra être un axe important.

Plusieurs critères permettent d'identifier les cas dans lesquels l'intervention régionale présente une réelle pertinence :

- lorsque des sujets sont émergents, peu ou pas pris en compte par les autres acteurs : la Région peut alors donner une impulsion décisive,
- sur des enjeux d'échelle régionale, qui concernent l'ensemble du territoire breton,
- en soutien à des opérations complexes et financièrement lourdes, nécessitant la mobilisation de l'ensemble des acteurs publics,
- en soutien aux territoires présentant des fragilités particulières (îles par exemple),
- pour la mise en œuvre de stratégies globales d'aménagement du territoire, à la demande des acteurs locaux, dès lors que la thématique d'intervention correspond aux priorités d'intervention régionale.

Les priorités d'intervention sectorielles sont les suivantes :

- favoriser le développement des politiques locales de l'habitat,
- faciliter l'information du grand public concernant le logement,
- développer l'innovation architecturale, technique et sociale,
- encourager le développement de l'offre de logements pour les jeunes.

Enfin **cette politique territorialisée s'articulera notamment autour de trois thématiques d'actions :**

- soutenir la poursuite de l'effort de rénovation urbaine et de cohésion sociale dans les quartiers,
- développer le parc public de logements dans une logique de renouvellement urbain,
- développer le parc de logements pour les jeunes.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER se réjouit de constater que la Région a mené une réflexion approfondie sur la question du logement et de l'habitat durable en Bretagne en s'appuyant notamment sur ses travaux et en définissant des orientations sur lesquelles vont reposer les programmes d'actions pour la période 2014-2020.

Le Conseil régional, à juste titre, accorde une place très importante au Plan Breton Bâtiment Durable que la nouvelle politique de l'habitat précède, de même qu'à la nouvelle politique territoriale en cours d'élaboration. Ces 3 politiques sont intimement liées et, si des moyens financiers significatifs leur sont affectés, elles sont de nature à répondre aux attentes des bretonnes et des bretons qui consentent des efforts financiers de plus en plus lourds pour se loger, au détriment d'autres dépenses courantes.

Le CESER relève que la politique territoriale sera le vecteur principal de la nouvelle politique du logement du Conseil régional et, dès lors, souhaite que celui-ci soit particulièrement attentif aux avis des Conseils de développement sur le sujet dans la démarche de révision des Contrats Région-Pays.

Les enjeux de la construction et de la rénovation durables sont mis en avant. Dans ce cadre est mise en relief la place du parc privé en Bretagne à la fois en propriété et en location. Le CESER souligne ici l'enjeu essentiel de la qualité de la formation des professionnels concernés.

Dans sa récente étude, le CESER a fait un focus sur le logement des actifs mais dans ses précédents rapports il a aussi abordé les problématiques de logement des jeunes et des personnes âgées. Nous les retrouvons dans le document proposé. Il attire à nouveau l'attention du Conseil régional sur les difficultés de logement des actifs travaillant dans les zones où le marché immobilier est tendu, en particulier sur le littoral. S'agissant des actions régionales en faveur du logement des jeunes, il souhaite que la consultation du *Conseil régional des jeunes, lycéens et apprentis de Bretagne* (CRJ) soit prolongée.

Nous retrouvons aussi en substance nos principales préconisations qui devront maintenant être déclinées plus concrètement pour donner corps à une politique active du logement en Bretagne.

- Sécuriser les actifs au-delà du seul logement, dans leurs habitats et territoires, en particulier lors des fermetures d'entreprise et des plans sociaux ; prendre en compte le coût global pour habiter incluant la mobilité, l'accès à l'emploi, aux services et aux équipements ;
- Affirmer le rôle de la Région Bretagne comme acteur stratégique de la prévention et de la sécurisation structurelle des trajectoires résidentielles des actifs en Bretagne. Pour cela, co-élaborer avec l'Etat et l'ensemble des acteurs territoriaux de l'habitat, un « Schéma de cohérence régionale de l'habitat » (SCoRH) en Bretagne, à relier étroitement aux Schémas de cohérence territoriale (SCoT) ; le rendre, si possible, prescriptif.

L'essor démographique de la Bretagne milite aussi en faveur d'une prise en compte des questions d'habitat dans les futurs exercices de contractualisation en cours : fonds européens, futur Contrats de projet Etat-Région (CPER), nouveau Plan national de renouvellement urbain (PNRU 2).

C'est avec un réel intérêt que le CESER suivra la déclinaison dans le temps de la nouvelle politique régionale de l'habitat.

<p>Cet avis du CESER a été adopté en session plénière à l'unanimité des votants</p>
--

***EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE :
COMMUNICATIONS ECRITES***



INTERVENTION de Mme Nadine SAOUTI (Comité régional CGT de la Région Bretagne)

La CGT défend depuis plusieurs années la nécessité pour le CESER de travailler sur le thème de l'habitat en Bretagne. C'est pourquoi, aujourd'hui, elle se félicite que l'étude sur la sécurisation des trajectoires résidentielles des actifs trouve un prolongement dans la présentation des nouvelles orientations de la politique régionale du logement. Il faut souligner ici l'engagement volontariste de la Bretagne depuis 2005 dans son action sur l'habitat bien que ce domaine n'entre pas dans le champ de ses compétences obligatoires.

Pour autant, nous ferons quelques remarques sur des actions que nous aimerions voir davantage soutenues par la région.

Pour commencer, nous regrettons les insuffisances portées sur les zones rurales enclavées du centre Bretagne qui, à notre sens, méritent également un soutien particulier. La région place les habitants au cœur de ses préoccupations en mettant l'accent sur les fragilités particulières des populations des zones urbaines sensibles et des îles. Pour autant, ces territoires ruraux du centre Bretagne présentent des problèmes similaires d'enclavement physique et psychologique, de nécessité d'amélioration de l'habitat, d'offres de services et de développement économique. L'accent doit être mis notamment sur les fragilités croissantes des personnes âgées et des familles à revenus modestes vivant dans ces campagnes et ces bourgs, dans des logements souvent inadaptés, exposés à une offre de services de transport et de santé trop souvent déficientes.

Par ailleurs, sur la volonté de la région d'expérimenter une aide au second logement des apprentis, la CGT propose d'étendre cette aide aux jeunes en formation professionnelle qui, comme les apprentis, sont contraints d'avoir deux logements en Bretagne.

Concernant l'habitat intergénérationnel présenté par la région comme « une innovation sociale » répondant à « des enjeux de solidarité, de mixité et de convivialité », la CGT pense que, dans ce contexte de pénurie de logement adaptés aux jeunes, cette réponse est destinée à ne toucher, en bout de course, qu'un nombre bien modeste de jeunes, sans parler de la garantie de la qualité de l'hébergement proposé chez l'habitant âgé.

De plus, nous avons bien noté que, pour répondre à la vétusté de l'habitat, la région souhaite renforcer son programme d'isolation thermique. Pour la CGT, un tel programme nécessite que soient intégrés les besoins correspondants en emplois durables et en formations qualifiantes, besoins à définir avec les organisations syndicales de salariés.

En fait, définir une politique de l'habitat, c'est repenser globalement l'aménagement des territoires.

Définir une politique de l'habitat, c'est repenser le dialogue social territorial en associant à sa co-élaboration et à son suivi, outre les acteurs habituels, d'autres interlocuteurs trop souvent oubliés comme les associations d'usagers, les professionnels de l'insertion, les organisations syndicales.



INTERVENTION de Mme Catherine TANVET (CFE-CGC)

Le + syndical

La CFE CGC a pris connaissance avec attention des nouvelles orientations de la politique régionale de l'habitat en Bretagne ; nous souhaitons y apporter aujourd'hui quelques observations.

La tension du marché et la pression foncière engendrent la concurrence entre les bailleurs HLM sur l'achat du foncier pénalisant ainsi nos territoires notamment sur le Morbihan.

Dans le cas des offices publics, c'est le contribuable qui comblera le déficit ;

dans le cas d'une SA privée, le bailleur freinera les investissements s'il sait d'avance qu'il y aura de la vacance et qu'il ne pourra assurer l'amortissement des logements permettant de dégager des fonds propres pour de nouvelles constructions ou d'acquisition-amélioration de logements sociaux.

L'heure est aujourd'hui de répondre objectivement aux besoins de nos territoires et **non plus de sur-réagir** aux sirènes électorales dans chaque commune bretonne.

Le risque est grand de voir les bailleurs devenir sélectifs sur les projets à venir.

Concernant la lutte contre la précarité énergétique, les difficultés sont essentiellement présentes dans le parc ancien car le coût de la mise en conformité est élevé et monopolise des fonds que les habitants concernés ne détiennent pas ou ne souhaitent pas engager, notamment pour les personnes âgées.

La CFE CGC remarque que dans le parc social breton, les travaux engagés dans ce domaine depuis plusieurs années montrent des résultats inégaux à défaut d'un accompagnement des populations concernées pour la gestion de ces nouvelles utilisations.

Le Conseil régional devra veiller à ce que le mille feuilles que composent les réglementations et les normes en matière d'économie d'énergie, les coûts d'installation de nouvelles technologies ou bien encore les « envolées artistiques » de quelques architectes ne pénalisent singulièrement les loyers et charges des plus faibles.

Autre préoccupation de la CFE CGC, l'accès des jeunes au logement.

Bon nombre d'entreprises regrettent aujourd'hui de pouvoir recruter des jeunes entrant dans la vie active faute pour ces derniers de trouver un logement de proximité, en bon état et à un prix raisonnable.

Des opérations dédiées ont commencé à voir le jour depuis 1 à 2 ans à Rennes (cf les Tours Noire et Blanche place de Prague) mais nécessite un développement sur d'autres villes bretonnes et donc monopolisera des fonds plus importants ;

la préconisation du CESER dans sa dernière étude sur la prise en compte d'**un parcours résidentiel tout au long de la vie** a ici toute sa justification.

Pour la CFE CGC, **il est désormais urgent d'aider avant tout les bailleurs à financer et à équilibrer leurs opérations dites « ordinaires »** plutôt que répondre aux appels à projet monopolisant du temps, de l'énergie et des finances pour des projets marqués avant tout par leur originalité architecturale ou la dernière innovation en développement durable insuffisamment expérimentée....

INTERVENTION de M. Lionel LE BORGNE (Union régionale des associations familiales de Bretagne)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs.

Partenaires des pouvoirs publics, les UDAF, l'URAF à travers leurs représentations, CAF, offices HLM, CRH, CNH, DALO, militent pour une prise en compte de la dimension familiale dans l'ensemble des politiques publiques, et donc de la politique logement, afin d'accompagner les familles, en tenant compte de leurs réalités économiques, sociales et familiales.

La politique du logement doit être une politique globale et d'égalité face au droit au logement, dans le respect des particularités. Depuis la caverne, ou la hutte le logement est fondateur de la famille, l'habitat est le premier espace vital de la famille. à chaque étape de sa construction, déconstruction, recomposition, on retrouve la question du logement et l'on passe très vite d'un T4 à un t2 puis à un T5 difficile de prévoir une politique de construction de logement qui est bâti pour 40 ans et pas évolutive.

Globalement le mauvais temps de ce moi de Mai a fait bondir de 9% la consommation d'électricité (source RTE), ce mauvais temps n'a pas été favorable aux éoliennes qui n'ont tourné qu'à 20% de leurs capacités, ni aux solaire.

Nos familles déjà très touchées par la crise, la baisse du pouvoir d'achat, la perte d'emploi, sont touchées de plein fouet par cette augmentation de consommation supplémentaire, rajouter à celle des carburants des déplacements domicile travail, cela fait beaucoup pour des budgets déjà bien serrés.

L'Union Régionale de Associations familiales se félicitent que le conseil régional prenne à pleine main ce dossier transversale qui touche l'habitat, le développement durable, le développement du territoire et le bien être des Bretons, vaste programme vaste pari mais quelle enjeux pour les années à venir.

L'URAF soutiendra donc cet avis.

Merci

SAISINE DE L'EXECUTIF REGIONAL

***« UNE NOUVELLE AMBITION POUR LA DEMARCHE
QUALITE EN APPRENTISSAGE »***

**CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL
DE BRETAGNE**

SESSION DU 17 JUIN 2013

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE

Session de juin 2013

Commission « Formations - Enseignement supérieur »

Rapporteurs : MM. Ange BRIERE et Franck PELLERIN

<p style="text-align: center;">AVIS DU CESER SUR : UNE NOUVELLE AMBITION POUR LA DEMARCHE QUALITE EN APPRENTISSAGE</p>

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

La politique de l'apprentissage de la Région, que ce soit pour l'investissement, le fonctionnement ou les aides aux employeurs et aux apprentis, est significative pour un montant de 127,5 M€.

La Région dresse plusieurs constats :

- le nombre des contrats d'apprentissage est stable depuis 2008 (autour de 18 000),
- un certain nombre de CFA connaissent des difficultés financières structurelles.

Dans le cadre du Contrat d'Objectifs et de Moyens pour le développement de l'apprentissage (COM « apprentissage »), elle s'est engagée à mettre en œuvre une démarche globale de la qualité des formations et à répondre aux mutations économiques, sociétales et environnementales de la Bretagne.

L'objectif de la « nouvelle ambition pour la démarche qualité en apprentissage » est de développer la qualité des formations en apprentissage en quatre points :

- une démarche d'amélioration de la qualité des formations dans le cadre d'un dialogue de gestion avec le CFA et son organisme gestionnaire,
- un développement de la relation entre Apprentis – CFA - Entreprises,
- la rénovation du « socle » qualité actuel « Positionnement – Médiation – Visite en entreprise » qui serait remplacé par un dispositif « Accueil – Accompagnement – Insertion »,
- l'ajustement des aides aux employeurs d'apprentis et de son « pendant » dans ARGOAT.

La méthode consiste à réajuster les aides aux employeurs d'apprentis. Ces réajustements conduiraient à faire passer l'autorisation d'engagement du programme 452 de 50 à 39 M€.

Elle consiste aussi à renforcer le socle qualité et le financement d'un plan d'action. Ainsi l'enveloppe « qualité » qui s'élève actuellement à 2,9M€ serait augmentée de 2,7 M€ pour arriver à 5,5M€ qui seraient consacrés aux missions « Accueil – Accompagnement – Insertion »

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER a toujours été favorable au contrat qualité des formations par apprentissage porté par le Conseil régional.

L'enveloppe « qualité » qui sera augmentée de 2,7 M€ devrait permettre aux CFA de retrouver un équilibre financier et de s'intégrer dans le nouveau socle qualité « Accueil-Accompagnement-Insertion ».

Cependant le CESER est très surpris de voir que l'autorisation d'engagement du programme 452 passerait de 50 à 39 M€, ce qui représente une diminution de 22 %.

Par ailleurs, il s'étonne de la méthode utilisée pour l'élaboration du nouveau dispositif et plus particulièrement du fait que le Conseil régional n'ait mené aucune concertation préalable avec les représentants des chefs d'entreprise, ni les partenaires sociaux.

Ces propositions interviennent alors que les entreprises, dont certaines sont déjà engagées avec des jeunes, connaissent bien les règles existant à ce jour. On peut alors se demander comment ces entreprises vont réagir.

Le CESER se demande en outre s'il est raisonnable de réformer ce dispositif à la veille d'une rentrée scolaire alors qu'une anticipation d'au moins un semestre aurait dû être respectée pour favoriser les ajustements à envisager et une acceptation par tous les acteurs de l'apprentissage. Les CFA sont susceptibles de devoir répondre au mécontentement, voire au désengagement, des entreprises d'accueil notamment celles dont l'effectif est supérieur à 10 salariés.

Dans une période d'incertitude économique, marquée par une inquiétante montée du chômage des jeunes, la suppression ou la modification substantielle des aides au tutorat des jeunes apprentis pour les entreprises bretonnes formatrices, nous inquiètent et nous interpellent fortement.

Par conséquent, une concertation avec les organisations patronales et les syndicats de salariés nous paraît indispensable avant de mettre en œuvre de nouvelles règles concernant les aides aux employeurs d'apprentis.

<p style="text-align: center;">Cet avis du CESER a été adopté en session plénière à l'unanimité des votants</p>
--

***EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE :
COMMUNICATIONS ECRITES***

INTERVENTION de Mme Anne SAGLIO (Personnalité Qualifiée)

Mission IV

Une nouvelle ambition pour la démarche qualité en apprentissage

J'interviens au nom des associations de solidarité

Ce dossier nous annonce une nouvelle ambition pour la démarche qualité en apprentissage et nous ne pouvons que nous féliciter de ce projet du Conseil régional. L'apprentissage est vraiment une chance pour quantités de jeunes issus des milieux les plus défavorisés et je veux ici remercier les nombreux artisans qui les accueillent avec ambition et confiance. L'expérience des jeunes de milieux défavorisés nous apprend que trois conditions doivent être réunies pour un apprentissage de qualité :

- une exigence de formation qualifiante pour chacun des jeunes en apprentissage, sans exception
- un soutien des jeunes apprentis visant leur insertion dans le monde du travail, ce qui implique une alternance de qualité entre l'entreprise et le CFA et un tutorat de qualité particulièrement pour les apprentis de niveau V
- un soutien des employeurs visant à simplifier les démarches inhérentes à leur accueil des jeunes apprentis

J'ajoute que nous veillerons à ce que ces nouveaux critères ne risquent pas de fermer l'accès à l'apprentissage de niveau V et IV aux jeunes qui sont sortis de l'école sans maîtrise des savoirs de base et qu'ils les confortent au contraire dans cet itinéraire de formation qualifiante et d'insertion professionnelle.

Je vous remercie de votre attention.

INTERVENTION de M. Jean-Luc LE GUELLEC (FSU)

Au-delà des aides accordées aux entreprises en faveur de l'apprentissage, un des objectifs de qualité avancé depuis plusieurs années est celui de la lutte contre les ruptures de contrat. La dernière étude du GREF sur les ruptures d'apprentissage en Bretagne montre une détérioration en la matière. Ainsi, pour les moins de 18 ans, le taux de rupture est passé de 23,5 % en 2005-2007 à 25,7 % en 2008-2010. Cette détérioration marque un échec dans les objectifs affichés : que faire pour y remédier ?

INTERVENTION de M. Robert JESTIN (Chambre de commerce et d'industrie de Région Bretagne)

Je m'exprime au nom des acteurs patronaux sur la volonté du Conseil régional de réformer les dispositifs de soutien aux employeurs d'apprentis.

L'ambition affichée par le Conseil régional d'améliorer la qualité des formations et celle de la relation entre apprenti, CFA et entreprise est louable, ainsi que le relève l'avis de la commission formation, et sera soutenue par les acteurs patronaux. Nous souscrivons également aux efforts budgétaires de la collectivité, dans une période de contraction des dépenses publiques.

Mais les dispositions prises et les délais dans lesquels elles sont appliquées apportent des signaux négatifs aux employeurs, alors que se signent les derniers contrats d'apprentissage et que se prépare la rentrée prochaine :

- Les aides à l'assiduité, à l'insertion et au recrutement sont supprimées pour les entreprises de plus de 10 salariés
- Les entreprises de moins de 10 salariés voient se réduire l'aide à l'accompagnement des apprentis à travers la réforme du dispositif lié à l'assiduité ; l'aide à l'insertion ne saurait être fortement incitative dans le contexte économique actuel
- Parallèlement, le soutien aux collectivités locales employant des apprentis est confirmé, alors qu'elles bénéficient des emplois d'avenir pour favoriser l'insertion des jeunes

Ces dispositions ouvrent à un risque réel de désengagement des entreprises, grandes et petites, accueillant des apprentis. Cette politique de la Région n'est pas compréhensible dans le contexte d'un effort national accru en faveur de l'apprentissage et de la lutte contre le chômage et la précarité des jeunes.

L'absence de concertation préalable à ces mesures aboutit à un calendrier de mise en œuvre incohérent avec celui de l'apprentissage.

Les acteurs patronaux s'investiront dans la démarche d'amélioration de la qualité des formations et de meilleure allocation des soutiens financiers à l'apprentissage, mais demandent qu'une concertation soit ouverte par le Conseil régional et respecte les délais propres à ces formations.

Sensible à la réouverture récente vendredi 14 juin du dialogue la CCI Bretagne y participera en fonction du contenu, du changement de seuil pour le versement de la prime et de l'amélioration des modalités de mise en œuvre du dispositif, particulièrement sur le volet "entrée dans l'emploi".

Je vous remercie de votre attention.

INTERVENTION de M. Luc AVRIL
(Union des entreprises Medef Bretagne, en accord avec l'Association pour le développement industriel du Trégor (ADIT), et le Groupe armoricain en informatique et télécom (GRANIT))

Je m'exprime ici au nom du collège employeur.

Dans ce document, le Conseil régional présente, je cite, « une nouvelle ambition régionale en faveur de l'apprentissage » et se veut être « une démarche qualité en apprentissage ».

La Région s'appuie sur un « état des lieux des différents dispositifs » fait en 2010, état des lieux qui mettrait en évidence une superposition des dispositifs préjudiciables à la relation CFA-entreprise. Souhaitant améliorer cette relation, la Région initie une démarche qualité contractualisée. Cette démarche qualité serait également intégrée et déclinée au sein du dispositif d'aides aux employeurs d'apprentis modifié dès juillet 2013.

Les acteurs patronaux ont pris connaissance de ces mesures lors d'un récent CCREFP et ont exprimé leur vive inquiétude. Ces mesures consistent en une diminution des aides aux employeurs d'apprentis, et ce, en pleine période de recrutement, sans anticipation possible et sans aucune concertation en amont avec les représentants des entreprises.

Autant nous souscrivons à l'objectif général qui consiste à développer la qualité de la formation en apprentissage en engageant simultanément dans la démarche qualité, l'apprenti, son employeur et le CFA, autant, nous sommes sceptiques sur la méthode envisagée.

En effet, le « réajustement des aides aux employeurs d'apprentis » créerait une distinction selon les entreprises, créant ainsi, une rupture du principe d'égalité entre elles.

Ainsi, les aides aux employeurs d'apprentis passeraient de 50 à 39 M€, la différence étant redéployée au bénéfice des CFA pour renforcer le socle qualité et le financement de plans d'actions. Au-delà du transfert d'un abondement des entreprises à celui des CFA qui à lui seul, n'est pas justifié, nous nous inquiétons des conséquences sur les nouveaux employeurs d'apprentis qui voient ainsi disparaître le caractère incitatif de la démarche.

Alors même que les employeurs s'efforcent, dans une conjoncture difficile, de maintenir leur effort de recrutement en apprentissage et que la campagne de recrutement d'apprentis s'annonce particulièrement difficile cette année avec des perspectives à -25/-30 %, nous considérons que cette initiative est un mauvais signal adressé aux entreprises bretonnes. Les conséquences pourraient être désastreuses à la rentrée 2013 compte tenu de l'effet de surprise « négatif » qu'une telle annonce ne manquera pas de provoquer dans les entreprises.

Le Conseil régional justifie sa décision par, je cite, « l'effet limité de ces aides auprès des entreprises ».

Nous contestons cette affirmation et estimons, au contraire, que ces aides ont certainement permis, au-delà du symbole, de maintenir l'emploi en apprentissage dans cette période de crise où l'emploi, en général, se détériore fortement depuis 2008.

En pleine période de lutte contre le chômage des jeunes et de valorisation de l'apprentissage, impulsion donnée au plus haut sommet de l'Etat, nous considérons que ce projet va à l'encontre des ambitions que nous partageons tous, de favoriser l'emploi des jeunes et de leur proposer des formations qualifiantes susceptibles de faciliter leur insertion professionnelle.

Nous souhaitons aussi attirer votre attention sur le fait que les entreprises subissent déjà bon nombre de rigidités qui constituent autant d'obstacles à leur adhésion à l'apprentissage.

Nous pouvons citer la réduction du temps de travail qui est parfois difficile à mettre en œuvre sur les chantiers du bâtiment et TP notamment (à titre exemple, un employeur en déplacement qui souhaite organiser une semaine à 39 heures suivie d'une semaine à 31 heures, ne pourra pas avoir d'apprenti, soumis obligatoirement à une durée hebdomadaire de 35 heures), l'utilisation de machines par des apprentis mineurs dont l'autorisation écrite préalable et obligatoire est parfois assujettie à des interprétations discutables par l'inspection du travail ou encore les quotas d'alternants (4 % en 2013, 5 % en 2015) pour les entreprises de plus de 250 salariés.

Ne cassons pas la dynamique de l'apprentissage et la confiance des employeurs bretons !

Conservons ces mesures d'incitation plutôt que d'envisager leur suppression !

C'est dans ce sens que les acteurs patronaux sollicitent unanimement une pause dans la mise en œuvre de cette démarche pour laisser le temps au dialogue technique et politique de trouver des solutions satisfaisantes dans l'intérêt des apprentis, des CFA et des entreprises.

La Région, et plus particulièrement vous-même, Madame la Vice-présidente, avez toujours œuvré très activement en faveur de la formation et de l'insertion professionnelle. Nous avons toujours travaillé ensemble dans le meilleur état d'esprit. Nous souhaitons que nos valeurs communes président encore au dialogue que nous avons toujours su entretenir. Nous ne doutons pas que les prochains jours et prochaines semaines, voire les prochaines heures, nous permettront, dans un dialogue renouvelé, de dégager les solutions les plus conformes aux intérêts des jeunes, des apprentis, des entreprises et de la Bretagne.

Je vous remercie de votre attention.

**INTERVENTION de M. Jean-Claude MOY
(Chambre régionale de métiers et de l'artisanat)**

Je m'exprime au nom des Chambres de métiers et de l'artisanat.

Nous avons lu avec attention votre rapport pour développer la qualité en apprentissage.

Nous partageons pleinement votre volonté de démarche permanente d'amélioration de la qualité des formations, de développement des relations apprentis, CFA et entreprises, de rénovation du dispositif Positionnement – Médiation – Visites. Pour réaliser ce projet vous proposez d'ajuster les aides aux employeurs et apprentis en cohérence avec un nouveau dispositif.

Nous comprenons qu'il soit ici nécessaire de faire évoluer ce dispositif d'aides. Nous vous avons exprimé à plusieurs reprises notre volonté de travailler de façon concertée sur ces sujets qui nous tiennent à cœur et concernent directement les entreprises artisanales. Aussi sommes-nous étonnés d'un calendrier si resserré, qui limite à minima la concertation. Vous connaissez notre attachement à l'apprentissage compte tenu du rôle majeur des entreprises artisanales sur ce champ.

Lors de notre rencontre avec Mme BREARD le 13 juin dernier, elle s'est engagée à réunir, dans les heures qui viennent, les représentants des entreprises pour finaliser ensemble ce projet de modification du dispositif et arrêter des propositions qui veilleront à favoriser l'emploi des jeunes et le développement de la qualité de la formation par apprentissage. Nous serons attentifs au soutien de l'entreprise formatrice, qui intégrera les fonctions d'accueil, d'accompagnement et d'insertion, sources de réussite d'un apprentissage de qualité.

Nous voulons avec vous, ici, mettre en œuvre dans le cadre d'une pleine concertation un dispositif souple et pertinent, qui ne perturbera pas la campagne de recrutements en cours et répondra à notre objectif partagé, je crois, d'augmentation du nombre d'apprentis tout en préservant et développant la qualité des formations tant en entreprise qu'en CFA.

Je vous remercie de votre attention.

SAISINE DE L'EXECUTIF REGIONAL

***« MODIFICATIONS DE LA CONVENTION
CONSTITUTIVE DU GIP GREF BRETAGNE »***

**CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL
DE BRETAGNE**

SESSION DU 17 JUIN 2013

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE

Session de juin 2013

Commission « Formations – Enseignement supérieur »

Rapporteurs : MM. Thierry LENEVEU et Claude LAURENT

<p style="text-align: center;">AVIS DU CESER SUR « MODIFICATIONS DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT D’INTERET PUBLIC RELATION EMPLOI - FORMATION EN BRETAGNE - GREF BRETAGNE »</p>

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Cette modification de la convention constitutive du GIP Relation Emploi-Formation Bretagne (GREF Bretagne) fait suite aux dispositions de la loi du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit portant des dispositions concernant les groupements d'intérêt public (GIP).

Il était donc nécessaire de procéder à la mise en conformité de la convention pré existante.

Les modifications portent essentiellement sur les points suivants :

- Les membres du GIP doivent avoir la personnalité morale et doivent être des contributeurs du GIP : ce qui n'est pas le cas du CESER ni de la Copire. Il est donc créé un statut de partenaires associés pour leur permettre de rester membre du groupement avec voix consultative. Il est proposé que le CESER ait deux représentants et que la Copire en ait quatre (2 représentants employeurs et 2 représentants salariés).
- Il n'y a plus de conseil d'administration mais une seule assemblée générale laquelle peut se doter d'un bureau pour préparer et exécuter ses décisions.

En dehors de ces points, les modifications n'engendrent pas de changement majeur dans le fonctionnement du GREF.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Cette modification concerne la convention 2007-2013, qui s'arrête donc à la fin de l'année, et sera, nous l'espérons, prorogée dans le cadre du prochain Contrat de Projet Etat-Région (CPER).

Cette nouvelle convention a été présentée lors de l'assemblée générale du GREF du 25 Avril 2013. A cette occasion, la Région a fait connaître qu'elle la signerait après la session du Conseil régional de juin 2013.

Le CESER rappelle qu'il considère comme très important de pouvoir disposer de manière constante d'une information fiable concernant l'emploi et les dispositifs de formation

professionnelle. Il rappelle la place prépondérante que doit avoir le GREF en matière de coordination et de vérification des contenus, au regard de la multiplicité des organismes concernés par la production et la diffusion d'informations.

Enfin, le CESER regrette que le statut choisi pour la gestion du GREF – un groupement d'intérêt public – exclut de fait de sa gouvernance, les partenaires sociaux et les représentants de la société civile.

**Cet avis du CESER
a été adopté en session plénière
à l'unanimité des votants**

***EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE :
COMMUNICATIONS ECRITES***

SAISINE DE L'EXECUTIF REGIONAL

***« PROJET DE PNR DU GOLFE DU MORBIHAN :
APPROBATION DES AJUSTEMENTS DU PROJET
DE CHARTE ET CONSULTATION DES
COLLECTIVITES »***

**CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL
DE BRETAGNE**

SESSION DU 17 JUIN 2013

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE

Session de juin 2013

Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

Rapporteur : M. Alain THOMAS

**AVIS DU CESER SUR LE PROJET DE PNR DU GOLFE DU MORBIHAN :
APPROBATION DES AJUSTEMENTS DU PROJET DE CHARTE ET
CONSULTATION DES COLLECTIVITES**

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

L'idée d'un Parc naturel régional du Golfe du Morbihan apparaît localement en 1995. Sollicité par 27 communes, le Conseil régional engage la procédure officielle en janvier 1999 et conformément au Code de l'Environnement (article L333-1) lance l'élaboration du projet de charte constitutive.

Lors de sa première présentation au Conseil national de protection de la nature (CNP), le projet fait l'objet d'une appréciation favorable quant à la valeur patrimoniale de l'espace concerné (périmètre alors élargi à 38 communes) mais d'un rejet en l'état pour le volet « gestion de l'espace et de l'urbanisme ». Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Golfe du Morbihan (SIAGM) relance la concertation sur ces points. En juillet 2009, le Conseil régional est en mesure de représenter le projet. La charte amendée reçoit un avis favorable de la part du CNP, du Ministère de l'Ecologie et de la Fédération des Parcs naturels régionaux. Elle est votée à l'unanimité par le Conseil régional en avril 2010 et reçoit un avis favorable de la commission d'enquête publique en juillet 2010.

Le processus se grippe lors de la consultation des communes et des EPCI sur la question récurrente de l'urbanisme et aboutit à un retrait de Vannes Agglomération. Le Conseil régional prenant acte des résultats de la consultation sur la charte et le plan du Parc relance cependant le processus de création le 16 décembre 2011.

Les résultats de la relance obtenus en matière de gouvernance du projet, de mise à jour du volet urbanisme, de l'étude de l'extension à la partie maritime du golfe permettent aujourd'hui au Conseil régional de présenter une nouvelle charte et les statuts du Syndicat mixte du PNR pour soumettre ces documents à la consultation des 38 communes, des 5 EPCI concernés et du Conseil général du Morbihan. Un calendrier est annexé au bordereau.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

2.1. Le projet de charte et son volet urbanisme

Le CESER entend tout d'abord saluer la démarche de création du parc naturel régional du Golfe du Morbihan qui est parvenu à impliquer les nombreux acteurs, en espérant que les conditions soient aujourd'hui réunies pour l'aboutissement de ce projet de longue haleine. Par ses soubresauts, la genèse du PNR montre clairement que l'urbanisme constitue la problématique centrale du projet : difficultés à le maîtriser tout en affirmant une volonté de développement durable, concessions réciproques que toutes les communes adhérentes au projet doivent consentir dans une approche solidaire et globale.

L'outil PNR (48 créés à ce jour et 7 en cours d'élaboration. Le PNR d'Armorique, 2^{ème} créé chronologiquement en 1970) fait largement ses preuves en France depuis plusieurs décennies en matière d'aménagement intégré, aujourd'hui au sens « durable ». Mais dans la majorité des cas, il est mis en œuvre dans des zones géographiques plutôt rurales, à faible densité de population, parfois même en phase de dépeuplement. En revanche, le contexte socio-économique des communes riveraines ou périphériques du Golfe du Morbihan est à l'opposé avec une forte croissance de la population (depuis 1962, la population de cet ensemble de 38 communes a doublé) entraînant une consommation disproportionnée de foncier (surface urbanisée multipliée par 8 depuis cette date !). Cette partie du Morbihan est l'un des secteurs les plus représentatifs du phénomène accéléré de la résidentialisation littorale mise en lumière par les démographes et les géographes de Bretagne, ainsi que dans les travaux récents des CESER de l'Atlantique. L'outil PNR peut-il être applicable dans un tel contexte ?

Le réexamen du volet urbanistique a porté sur l'évaluation de l'enveloppe foncière disponible. Cette mise à jour s'inscrivant dans le cadre de la grenellisation des nouveaux SCOT a permis de recenser 1 670 ha ouvrables à l'urbanisation (1 076 ha en zones AU et 594 ha toujours disponibles en zone U). Il s'y ajoute un potentiel foncier de 364 ha équivalant à 0,5% de la superficie totale des communes adhérentes pouvant être pris sur leurs zones naturelles et agricoles et pour une durée de 12 ans (durée de la charte avant renouvellement). Cette mise à plat semble avoir permis de dégager le consensus nécessaire pour passer à la phase suivante de création.

Il conviendra donc au Syndicat mixte de gestion du Parc, par la création de deux outils déterminants : une commission de l'urbanisme et un observatoire du foncier, de rendre compatibles ces prévisions de développement démographique et urbain avec les objectifs très ambitieux énoncés dans la Charte en matière de préservation des ressources naturelles du Golfe du Morbihan. Les défis à relever ne sont pas des moindres.

L'axe 1 de la Charte, « *Faire des patrimoines un atout pour le Golfe du Morbihan* » place la préservation de l'eau « *patrimoine universel* » comme la deuxième de ses priorités. La Charte associe le périmètre du Parc à celui du bassin versant du Golfe pour agir efficacement dans ce domaine. Il convient ici de noter qu'un des sous-bassins versants, celui du Loc'h, ne figure pas dans le périmètre actuel. Le CESER ne peut qu'inviter le Syndicat mixte à rechercher l'adhésion des communes concernées pour asseoir cette cohérence.

L'axe 2, « *Assurer pour le Golfe un développement soutenable* », s'oriente notamment vers une gestion économe de l'espace et la défense d'une mixité urbaine, sociale et générationnelle.

Sur le premier point, on ne peut que constater une concordance avec les avis émis par le schéma de mise en valeur de la mer (SMVM) dès sa création en 2006 qui pointait les risques d'une emprise démesurée de l'urbanisation au regard des projections démographiques. Sur le second point, les collectivités concernées devront avec l'aide du Parc renforcer les moyens de densification et d'incitation aux résidences principales, le label PNR agissant par ailleurs comme un critère d'attractivité.

L'axe 3, « *Mettre l'Homme au cœur du projet de territoire* », privilégie « *l'accompagnement des activités primaires pour un respect des équilibres naturels* ». La question de la pérennité des cultures marines et des pêches maritimes dans le Golfe se trouve posée sous l'angle des capacités d'accueil des populations et des capacités d'épuration du milieu marin. D'ores et déjà, des signaux alertent de plus en plus souvent quant à la saturation du milieu récepteur en matière d'épuration. Les interdictions de vente de coquillages pour cause de contamination deviennent fréquentes et certaines parties du plan d'eau sont menacées de passer en qualité B.

Sur ces axes 2 et 3, le futur PNR devra vérifier pas à pas la compatibilité entre une enveloppe de 2 000 ha environ promis à l'urbanisation et les effets induits sur les ressources naturelles dont la préservation est par définition l'objectif pivot des PNR et donc de celui du Golfe du Morbihan.

Le CESER sera vigilant à ce que cet outil (et sa charte ambitieuse) soit mis en œuvre, aux côtés des autres outils fonciers et de protection des espaces naturels ainsi que des divers projets de territoires.

2.2. Non extension du périmètre à la partie maritime du golfe

Le SMVM du Golfe est l'un des rares dispositifs de ce genre à fonctionner de façon satisfaisante (il en existe 3 à ce jour pour la France continentale). Il est piloté par l'Etat et implique les 20 communes littorales du territoire du Parc. Ses objectifs et ses actions en faveur de la protection des écosystèmes, de l'amélioration des conditions d'exploitation des cultures marines et des pêches, de la maîtrise des activités nautiques ont anticipé depuis 2006 les objectifs de la gestion intégrée des zones côtières (GIZC) dont le Parc entend être dans l'avenir un fédérateur et un accélérateur. Une charte est envisagée pour définir la nature des collaborations entre les deux structures.

<p style="text-align: center;">Cet avis du CESER a été adopté en session plénière à l'unanimité des votants</p>
--

***EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE :
COMMUNICATIONS ECRITES***

SAISINE DE L'EXECUTIF REGIONAL

***« ESPACES REMARQUABLES DE BRETAGNE –
RESERVES NATURELLES REGIONALES (ERB –
RNR) : REVISION DU CAHIER DES CHARGES,
CLASSEMENT D'UNE RNR ET RENOUVELLEMENT
DE DEUX RNR »***

**CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL
DE BRETAGNE**

SESSION DU 17 JUIN 2013

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE

Session de juin 2013

Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

Rapporteur : M. Alain THOMAS

**AVIS DU CESER SUR LES ESPACES REMARQUABLES DE BRETAGNE –
RESERVES NATURELLES REGIONALES (ERB-RNR)
1. REVISION DU CAHIER DES CHARGES REGIONAL
2. CLASSEMENT D'UNE NOUVELLE RNR (LANDES DE MONTENEUF - 56)
3. RENOUVELLEMENT DE DEUX RNR (LE SILLON DE TALBERT A PLEUBIAN -
22 ET LE MARAIS DE SOUGEAL -35)**

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Tout en rappelant les originalités principales des milieux naturels bretons, le Président du Conseil régional mentionne, tout à la fois, la contribution de ce patrimoine à l'identité du territoire et à l'attractivité de celui-ci sur le plan économique. La loi sur la démocratie de proximité (2002) ayant donné aux Régions la possibilité de créer des réserves naturelles régionales, la Région s'est investie en officialisant, à ce jour, six RNR, labellisées Espaces Remarquables de Bretagne (ERB) par le Conseil régional, représentatives de la biodiversité bretonne pour une superficie de 780 ha. Du fait de l'évolution d'un certain nombre d'éléments réglementaires, de la nécessaire prise en compte de stratégies nationales nouvelles comme le SRCE et sa Trame Verte et Bleue, ainsi que la Stratégie nationale pour la Biodiversité, le Conseil régional souhaite apporter des évolutions au cahier des charges ERB-RNR dans quatre directions : la réaffirmation de la vocation des ERB-RNR, l'ajustement des critères d'éligibilité, la modification des procédures de création et de gestion, l'adaptation des modalités financières.

Il est également proposé de poursuivre le programme ERB-RNR par le classement d'un nouveau site, les landes de Monteneuf (56) d'une part et par le renouvellement du classement des ERB-RNR du Sillon du Talbert (22) et du marais de Sougeal (35), d'autre part.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

2.1. Nouveau cahier des charges

Plusieurs confirmations ou avancées du nouveau cahier des charges sont à souligner :

- rappel de la triple vocation et de leur hiérarchie : protection d'espaces et d'espèces, valorisation du patrimoine, pédagogie et éducation à l'environnement ;
- lien établi entre création de RNR et SRCE et TVB ;
- allongement de la durée du classement de 6 à 10 ans qui doit être compris comme une validation de la pertinence de l'outil et une sécurité et un encouragement pour les gestionnaires désignés.

La perspective d'un comité scientifique commun à l'ensemble du réseau des RNR pouvant, par ailleurs, conseiller des réserves naturelles nationales (RNN) ayant des problématiques de gestion comparables va dans le sens d'une plus grande souplesse et efficacité.

Le Conseil régional accorde une place prépondérante à l'appropriation locale d'un projet de RNR sur la base d'une démarche ascendante, du (des) propriétaire(s) vers les collectivités locales puis la Région. Cette attitude est louable, gage d'adhésion. Elle peut cependant avoir son revers dans le cas d'un projet de création lancé sur la base d'un besoin avéré, voire urgent, de protection d'un habitat ou d'une espèce avec accord du (des) propriétaire(s) mais confronté à l'opposition d'une commune. La procédure de labellisation détaillée dans le Cahier des charges (Annexe 1) ne dit pas explicitement quelle serait alors la décision ultime du Conseil régional.

Le plan de financement des RNR innove sur quelques points :

- La dotation de base (25 000 €) est sensiblement revalorisée, restant cependant bien éloignée de celle affectée par l'Etat pour les RNN : 61 000 € (chiffre de 2007).
- Un barème est institué sur la base de la surface terrestre classée en proposant trois tranches (moins de 100 ha, entre 100 et 300 ha, plus de 300 ha). Une RNR du réseau allant prochainement atteindre les 500 ha, la création d'une tranche supplémentaire est sans doute à envisager.
- Des bonus sont introduits traduisant la volonté de mieux coller aux spécificités de telle ou telle RNR.

Quelques remarques : le critère de « pression sur la RNR » mériterait d'être appréhendé plus finement (au-delà d'une distinction entre « niveau faible » ou « fort ») ; en matière d'appropriation locale, le bonus de la RNR basé sur une participation des communes, EPCI, Pays mériterait sans doute d'être modulé.

L'implication des collectivités locales dans la création de RNR se fait croissante. Cette évolution positive découle en grande partie de l'élargissement des compétences des EPCI à la protection et à la gestion des espaces naturels. Il ne faut cependant pas oublier le rôle moteur permanent des partenaires associatifs (associations pour la protection de la nature et de l'environnement, Fédérations départementales des chasseurs, etc.) dans la protection du patrimoine naturel régional. Les moyens financiers de ces structures ne sont pas ceux des collectivités territoriales. Il serait raisonnable d'envisager une forme d'aide financière spécifique au moyen, par exemple, d'un soutien à l'emploi associatif.

2.2. Classement en RNR des landes de Monteneuf (56)

Ce site du Pays de Guer revêt un double intérêt : une inscription sur la liste des zones naturelles d'intérêt faunistique et floristique (ZNIEFF) de type 1 qui atteste le haut niveau de biodiversité, un patrimoine mégalithique de première importance. S'y ajoute une action de longue haleine de valorisation pédagogique de ce patrimoine par une association locale. Ce classement semble parfaitement répondre aux critères d'éligibilité.

2.3. Renouvellement de deux Réserves naturelles régionales

Au vu des résultats obtenus dans la gestion des sites (restauration géomorphologique du cordon de galets du Sillon de Talbert, progression des effectifs d'oiseaux d'eau dans les marais de Sougeal), le CESER approuve le renouvellement de ces deux RNR.

**Cet avis du CESER
a été adopté en session plénière
à l'unanimité des votants**

***EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE :
COMMUNICATIONS ECRITES***

VŒU

*« SOUTIEN DU CESER DE BRETAGNE AUX
PROJETS DE TRANSPORTS STRATEGIQUES POUR
LE DEVELOPPEMENT DE LA BRETAGNE »*

**CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL
DE BRETAGNE**

SESSION DU 17 JUIN 2013

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE

Session de juin 2013

Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

Sur proposition de : M. Patrice BOUDET

VCEU

SOUTIEN DU CESER DE BRETAGNE AUX PROJETS DE TRANSPORTS STRATEGIQUES POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA BRETAGNE

Le CESER de Bretagne s'est exprimé à de nombreuses reprises sur le projet du SNIT (Schéma national des infrastructures de transports issu du Grenelle de l'environnement) et ses évolutions (octobre 2010, février 2011 et février 2012). A chaque fois, il a insisté sur le manque de lisibilité concernant les financements hypothéquant de fait les échéances de réalisations. Cependant, la version d'avant-projet consolidé du SNIT de janvier 2011 mentionnait précisément l'objectif de mettre la pointe finistérienne à 3 heures de Paris, ce dont le CESER s'était satisfait.

Les réflexions en cours au sein de la commission « Mobilité 21 » qui a récemment auditionné des représentants des CESER de France (16 avril 2013), les premières annonces d'une possible contraction du nombre de projets, la nouvelle hiérarchisation de ceux-ci et le quasi abandon du SNIT évoluant vers un Schéma national de mobilité durable (SNMD) inquiètent le CESER.

Ainsi, **avant la fin des travaux et des recommandations de la commission « Mobilité 21 » et au regard du retard pris par le débat public** (initialement prévu au premier semestre 2013, mais qui devra attendre les conclusions de cette commission) **sur la ligne nouvelle Ouest Bretagne-Pays de la Loire (LNOBPL), le CESER de Bretagne entend présentement réaffirmer son soutien et sa détermination concernant deux projets de transports stratégiques et essentiels pour le développement de la Bretagne :**

- La modernisation des liaisons entre Rennes et Brest et entre Rennes et Quimper (RBRQ), avec des sections de lignes nouvelles, incluse dans le projet LNOBPL, visant un temps de trajet de **3 heures entre Paris et la pointe bretonne** ;
- **La mise en 2X2 voies** de la route nationale traversant la Bretagne d'Est en Ouest (**RN 164**).

Le CESER réaffirme, comme il l'avait fait concernant le SNIT, que le futur SNMD devra intégrer ces deux projets avec les financements et une échéance antérieure à 2030.

Concernant le projet LNOBPL, dont la composante RBRQ était un projet programmé pour après 2020 dans l'avant-projet consolidé du SNIT (janvier 2011), le CESER considère ce projet comme déterminant pour l'accessibilité de la Bretagne et pour lutter contre les effets de

sa périphéricité. De plus, il s'inscrit dans la continuité de la LGV Bretagne-Pays de la Loire en cours de construction.

Le passage en 2X2 voies sur la totalité du tracé de la RN 164 est aussi important pour la Bretagne, en particulier pour le développement des territoires qui la composent.

Le CESER veut témoigner de sa détermination à soutenir ces projets d'infrastructures et appelle **les Bretonnes et les Bretons à rester mobilisés sur ces projets.**

<p>Ce vœu du CESER a été adopté en session plénière à l'unanimité des votants</p>
--

***EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE :
COMMUNICATIONS ECRITES***



INTERVENTION de M. Christian PELTAIS (CGT)

Le Schéma National des Infrastructures de Transport (SNIT) initié par le Grenelle de l'environnement devait participer au développement durable et équilibré des territoires, développement auquel la CGT est attachée.

Le SNIT marquait une rupture positive concernant le mode de sélection des infrastructures. Son inscription dans le long terme, l'ambition d'un rééquilibrage en faveur du multimodal, des alternatives à la route et la prise en compte de l'environnement constituaient des avancées notables. Pour qu'il puisse constituer un socle indispensable de réorientation de la politique de transport, la CGT réaffirme le besoin d'une maîtrise politique de la gestion d'infrastructures, des opérateurs et de l'organisation du système de transports qui, compte tenu de leur impact, relèvent de l'intérêt général.

Aussi, la CGT considère que le gouvernement doit décider d'engagements forts pour réorienter la politique de transports et en faire un véritable levier dans la lutte contre le réchauffement climatique.

Le budget transport, impacté par l'austérité, rend plus difficile le financement de projets d'infrastructures, ce qui pourrait avoir raison des défis sociaux, environnementaux et écologiques dans nos territoires. Dans ce contexte, la CGT approuve le contenu du vœu en « soutien aux projets de transports stratégiques pour le développement de la Bretagne ».

En effet, il n'est pas acceptable qu'au nom de la dette publique, soient retardés ou arrêtés les investissements structurants pour la région, proposés dans le SNIT.

Il est nécessaire de maintenir l'engagement de l'amélioration de la vitesse sur les deux lignes ferroviaires Rennes-Brest et Rennes-Quimper afin de mettre Paris à 3h de la pointe de la Bretagne. C'est une priorité pour éviter un déséquilibre dans l'aménagement du grand ouest. Si ce projet n'avancait pas, ce serait une régression pour les échanges économiques et humains avec les autres régions de France et d'Europe.

Au même titre, un nouveau retard sur la mise en 2*2 voies de la RN 164 maintiendrait l'enclavement du centre Bretagne pour toujours et risquerait d'amplifier les suppressions d'emplois dans les territoires concernés.

Pour la CGT, le SNIT et ses propositions constituent les bases incontournables pour engager une réorientation du système de transports. Il est donc indispensable que les travaux de la commission d'experts désignée par le gouvernement ne soient pas soumis au postulat de la logique d'austérité et à la remise en cause permanente des projets d'aménagement du territoire par ailleurs plus que nécessaire au regard des besoins.

La question du financement des infrastructures nécessite la mobilisation de ressources nouvelles. La proposition de la CGT pour la création d'un pôle public financier trouve là sa pertinence. De plus, une réforme de la fiscalité est plus que jamais d'actualité afin d'orienter les richesses vers le financement de biens collectifs dans l'intérêt général.

La CGT continuera à s'opposer aux choix budgétaires d'austérité et à mobiliser pour obtenir la rupture avec la logique financière qui ne s'exprime qu'au service du capital.